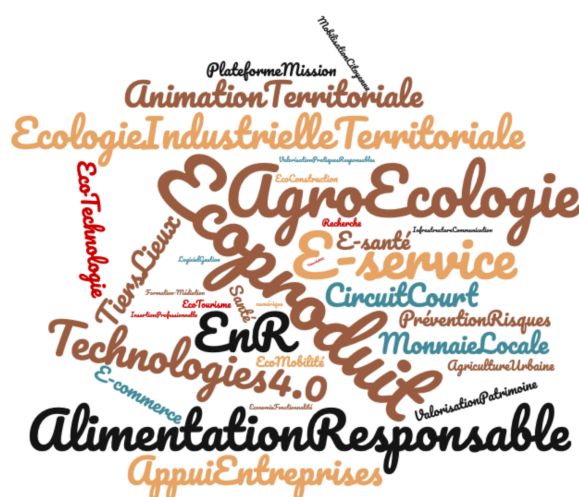


TOME 1

Observer, comprendre, préconiser



Merci à nos contributeurs...

Liste des personnes interviewées

Albert ALAMELDINE, RÉGAL
Nektaria BERIKOU, Corallia Cluster Initiative
Marc BAYARD, Union des Industries Chimiques Méditerranée
Mathieu BARROIS, Scic OKHRA PTCE Matières et couleurs du Luberon
Eric BUISSONET, Producteur de produits laitiers fermiers (Selonnet)
Xavier COUDERT, CCI Marseille Provence
Frédéric DAGNET, Grand Port Maritime de Marseille
Gérard DEBROAS, Mairie Roussillon (élu)
Olivia D'HAENE, Communauté de communes Alpes Provence Verdon (Beauvezer)
Yves FAVERJON, Provence Promotion
Antoine FLORES, Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
Geneviève FONTAINE, , Evaleco
Thomas GALETTI, Conseil Départemental 04
Patrick GRIMALDI, PIICTO
Hugues FORTUNA, Cantine centrale d'Avignon, régie municipale 2015
David LEGLINEL, Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon
Lionel MADDALONE, TERRADONA
Karine MANENT, Éleveur bovin
Annick MARTIN, Ville de Nice
Serge MARTY, Administrateur OKHRA
Nicolas MAT, PIICTO
Claire NAUTS, Tedee
Benoit PASCAL, Collectif d'éleveur bovins Alpins
Jean-François PIOVESANA, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Renaud PISAPIA, Ville d'Avignon (restauration scolaire)
Marc RAIOLA, Club des entreprises de Carros le Broc - CAI PDV Carros
Pauline RICARD, Agrilocal84
Colin RUEL, Pôle Méditerranée
Guillaume SINARD, Chambre d'agriculture de Vaucluse
Valérie TETU, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Matthieu VERGE SALAMON, ASM industrie
Denise VUILLON, AMAP les Olivades
Nathalie WASSERMAN, maraîchère en AMAP

Participants aux Focus groupes

Albert ALAMELDINE, RÉGAL
Christine ARCHIAS, Crige PACA
Eliane BARREILLE, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Cédric BONNET, Responsable production et achat pour la cuisine
Isabelle BAYONNETTE, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur

Jean-Baptiste CHABERT, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Anne CLAUDIUS-PETIT, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Juliette CERCEAU, IUT-AMU
Hugues FORTUNA – Directeur cantine centrale d'Avignon, régie municipale 2015
Laurence GAUBERT, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur Sud
Patrick GRIMALDI, PIICTO
Rémi LINGUEGLIA, SEMAG 13
Jean-Charles LARDIC, Mairie de Marseille
Annick MARTIN, Ville de Nice
Nicolas MAT, PIICTO
Philippe MAURIZOT, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Martine PERRON, CERIC-AMU
Pauline RICARD, Agrilocal84
Colin RUEL, Pôle Méditerranée
Stephane SIRJEAN, Jonction
Sophie TASQUE, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Flore TISSONE doctorante IMPGT-CERGAM
Agnès VERDEAU, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Philippe VITEL, Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Christiane WARROT D'ADHEMAR, Consortium "Smarts seniors d'e-silver autonomie de l'habitant connecté"

Précaution de lecture

Cette étude qui s'attache à l'économie circulaire, de proximité, et numérique, croise les dynamiques économiques d'actions et de politiques localisées, ne prétendant ni à l'exhaustivité des initiatives recensées, ni des analyses proposées. Au terme des entretiens conduits et des focus-groupes thématiques, elle constitue une base de travail pour de prochains approfondissements et enrichissements, visant à décroisonner les savoirs, les approches, les pratiques et les techniques, par des échanges nourris entre chercheurs, praticiens, techniciens, élus, sur la base d'intérêts partagés (locaux, communautaires, généraux, mondiaux...)

Sommaire

Introduction - CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	Pages
	10
1 CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	12
2 OBJECTIFS ET DEMARCHE DE L'ETUDE CIRCE	15
3 METHODOLOGIE DE L'ETUDE, UNE DEMARCHE EN TROIS TEMPS	15
4 MOBILISATION D 'UNE EQUIPE INTERDISCIPLINAIRE	16
5 ORGANISATION DU RAPPORT	17
Chapitre 1 - ECONOMIE DE PROXIMITE, CIRCULAIRE, NUMERIQUE : DE NOUVEAUX MOTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL?	19
I - ANCRAGE THEORIQUE DE L'ETUDE	20
	20
1.1. Du développement local au développement territorial durable	
1.1.1. Le développement local, une « démarche de mobilisation des acteurs et des ressources »	20
1.1.2. Le développement territorialisé : une mobilisation combinée de l'initiative nationale et de l'action locale	21
1.1.3. Le développement territorial : un concept non stabilisé	22
1.1.3.1. La spécification territoriale	22
1.1.3.2. Captation des revenus résidentiels et touristiques : la théorie de la base revisitée	25
1.1.3.3. Le levier de la créativité pour un développement territorial durable	26
<i>a. La créativité, une capacité à...</i>	27
<i>b. La créativité sociale</i>	28
<i>c. Flou mais à la mode : le territoire créatif</i>	29
<i>c. La créativité territoriale</i>	31
1.2. Economies de proximité, circulaire, numérique : une complémentarité à rechercher pour contribuer au développement territorial durable	32
1.2.1. L'économie de proximité	33
1.2.2. L'économie circulaire	33
1.2.3. L'économie numérique	34
II - ECONOMIES DE PROXIMITE, CIRCULAIRE, NUMERIQUE EN REGION SUD : QUELLE SPECIFICITE ? QUELLES INITIATIVES ? QUELLE HYBRIDATION ?	37
2.1. Économie de proximité : un ensemble composite aux contours incertains	37
2.1.1. La proximité, comme sphère d'activités tournées vers la demande locale	38
2.1.1.1. Une économie représentée par les entreprises de petite taille, dites	38

de proximité	
2.1.1.2. L'économie de proximité circonscrite à une sphère présenteielle	39
2.1.1.3. L'économie sociale et solidaire (ESS) : à la croisée des proximités géographique et relationnelle	42
2.1.2. L'économie de proximité dans la politique régionale : une action focalisée sur la proximité géographique des entreprises	44
2.1.3. L'économie de proximité en initiatives	45
2.1.3.1. Des initiatives de circuits courts et de proximité	45
2.1.3.2. Des services en réponse à des besoins de proximité	48
2.1.3.3. De la pépinière au PTCE, une dynamique de groupement favorable à l'innovation sociale dans les territoires	49
2.1.3.4. Les monnaies locales complémentaires, des initiatives décentralisées vecteurs d'une transition écologique et sociale des territoires ?	53
2.1.3.5. Des initiatives hybrides	55
2.2. L'économie circulaire : une démarche encore peu ancrée dans l'espace régional	58
2.2.1. L'économie circulaire : un concept en vogue mais scientifiquement non défini	58
2.2.2. Un concept scientifiquement non stabilisé	60
2.2.3. L'économie circulaire dans les pratiques d'entreprises	62
2.2.4. L'économie circulaire dans la politique régionale	65
2.2.5. Un foisonnement d'initiatives locales, inspirantes mais loin d'un renouveau du modèle productif	66
2.2.5.1. L'écoconception	66
2.2.5.2. Approvisionnement durable	68
2.2.5.3. L'écologie industrielle	70
2.2.5.4. Economie de fonctionnalité	72
2.2.5.5. Allongement de la durée d'usage : réemploi, réutilisation, réparation	74
2.2.5.6. Recyclage et valorisation des déchets	76
2.2.6. En conclusion, des leviers à actionner	80
2.3. Vers la transformation numérique de l'économie régionale	82
2.3.1. Les potentialités de la transition numérique en région	82
2.3.2. Le numérique dans la politique régionale : vers un territoire durable et connecté	84
2.3.3. Une floraison d'initiatives de produits et de services numériques	86
2.3.3.1. Vers une mutation productive par le numérique	87
<i>a. L'Agriculture entre dans l'ère du numérique</i>	87

<i>b. Un secteur tourisme largement reconfiguré par le numérique</i>	88
<i>c. Les nouvelles technologies bouleversent le domaine de la santé</i>	
<i>d. Des solutions numériques pour la gestion des déchets</i>	89
2.3.3.2. Vers une transformation numérique des territoires	90
<i>a. Des plateformes numériques</i>	92
<i>b. Des outils de médiation numérique</i>	92
<i>c. Le dispositif LivingLab</i>	93
<i>d. La ville se met à l'heure du numérique</i>	94
<i>e. Le numérique générateur de nouvelles activités à fort potentiel de croissance, en milieu rural</i>	95
	96
III CONCLUSION du Chapitre 1	98
	*
Chapitre 2 – UN TERRITOIRE FOISSANT D'INITIATIVES : EN ECONOMIE DE PROXIMITE, NUMERIQUE ET CIRCULAIRE	99
I - SUR LA ROUTE DE 400 INITIATIVES ECONOMIQUES INNOVANTES ET PORTEUSES DE CHANGEMENT	100
1.1. Quoi ?	101
1.2. Où ?	103
1.3. Qui ?	104
1.4. Quelle réponse aux objectifs de développement durable de l'ONU ?	105
1.5. Quels impacts (potentiels)?	106
II - UN OUTIL REFERENT POUR LES PORTEURS INNOVANTS : UN « MUR D'IMAGES » NUMERIQUE, REVELATEUR, INTEGRATEUR	107
III - EMERGENCE ET MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES : ANALYSE INTER CAS	110
3.1. Méthodologie d'étude des cas	110
3.2. Analyse inter cas	115
3.2.1. Une combinaison d'éléments déclencheurs à l'origine des initiatives	115
3.2.1.1. Environnement stratégique	115
3.2.1.2. Contexte local	117
3.2.1.3. Veille réglementaire	120
3.2.1.4. Engagement des acteurs impliqués dans le projet	120
3.2.2. Le pourquoi des initiatives : une réponse à des enjeux principalement économiques et environnementaux...	120
3.2.3. Une représentation floue des trois champs économiques	122
3.2.4. Mise en dynamique des initiatives	124
3.2.4.1. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre	124

a. <i>Frein managérial</i>	124
b. <i>Frein technique</i>	127
b. <i>Frein financier</i>	128
3.2.4.2. Principaux facteurs de réussite : volonté politique locale, personnes(s) ressource(s), action publique	129
a. <i>Présence d'une personne ressource</i>	130
b. <i>Soutien politique</i>	131
c. <i>Volonté de collaborer</i>	132
d. <i>Qualité des relations entre les acteurs</i>	133
e. <i>Animation du réseau des acteurs</i>	134
f. <i>Un territoire adapté</i>	134
g. <i>Un système gagnant-gagnant, incitatif, valorisant pour toutes les parties prenantes</i>	134
3.2.5. Des effets sur les pratiques d'acteurs et le territoire	135
3.2.5.1. Les types d'effets	135
a. <i>Evolution des pratiques</i>	135
b. <i>Effet d'image sur les acteurs du territoire</i>	136
c. <i>Dynamisation du territoire</i>	137
3.2.5.2. Appréciation des retombées : des indicateurs à construire	138
3.2.6. En synthèse	139
IV - TROIS FOCUS GROUPES POUR TROIS ECONOMIES	143
4.1. Economie circulaire	144
4.2. Economie de proximité	150
4.3. Economie numérique	154
V - QUATRE RÉSULTATS DE L'ETUDE CIRCE	159
5.1. Résultat 1 – Une région créative	159
5.2. Résultat 2 – De nouvelles logiques sectorielles, institutionnelles et territoriales où s'hybrident les trois économies	160
5.3. Résultat 3 – Le territoire, un système complexe	162
5.4. Résultat 4 – Le territoire, créateur de ressources spécifiques	167
VI - CONCLUSION du Chapitre 2	169
*	
Conclusion générale – LEVIERS D'ACTION REGIONALE POUR DES ECOSYSTEMES D'INITIATIVES CREATIFS	170
I UN ENJEU : DEVELOPPEMENT D'ECOSYSTEMES D'INITIATIVES	171

II QUATRE LEVIERS D’ACTION PUBLIQUE REGIONALE POUR DES ECOSYSTEMES CREATIFS	173
2.1. Levier 1 - Décloisonner et travailler en transversalité pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs	173
2.2. Levier 2 - Faciliter et déployer les expérimentations	174
2.3. Levier 3 - Mettre en place une «plateforme des initiatives inspirantes »	174
2.4. Levier 4 - Susciter, accompagner et déployer la créativité territoriale	175
*	
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	177
ANNEXES	195
Annexe 1 : Guide de questionnement des 11 cas	196
Annexe 2 : Modèle de fiche de l’initiative	200
Annexe 3 : Liste des 70 initiatives, par département et champ économique	201
Annexe 4 : Comptes rendus focus groupes : économies de proximité, circulaire, numérique	203

INTRODUCTION

CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

De nombreux travaux¹ font état de la non soutenabilité des modes de production et de consommation dans un contexte d'accroissement démographique, de finitude des ressources et de changement/dérèglement climatique. Un changement de modèle économique vers davantage de durabilité s'impose (sobriété, économie de ressources, lutte contre le gaspillage...). L'avenir va donc conduire à une mutation profonde des organisations (tant locales que mondiales) et des modes de vie.

L'étude s'inscrit dans cette problématique globale, dans un contexte régional en tension marqué par de grandes disparités (géographique, démographique, économique, sociale et environnementale) et dans les orientations stratégiques de la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur définies notamment dans le SRADDET et le SRDEII, en réponse aux nombreux défis que la politique régionale doit relever (emploi et chômage, économie en mutation, transition environnementale et énergétique, développement territorial, mobilité et transport...).

L'étude prend le parti d'explorer les dynamiques économiques à partir d'initiatives inspirantes, innovantes, porteuses de sens, favorables à une transition écologique et solidaire. L'observation a porté sur des initiatives relevant de trois champs économiques (économie de proximité, circulaire et numérique, *Encadré 1*) qui font aujourd'hui l'objet d'analyses et de stratégies dédiées, mais dont la complémentarité est à rechercher pour construire un modèle économique porteur de sens et des territoires où il fait bon vivre.

Encadré 1 - Economies de proximité, circulaire, numérique : définitions

- **Économie de proximité** (Conseil économique, social et environnemental, 2010) : « L'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale. Son objectif est d'augmenter le bien-être en valorisant le territoire par les acteurs qui l'habitent et pour eux. Elle se définit ensuite par son rapport au développement local. Elle est source d'emplois induits et renforce la vitalité du territoire ».

- **Économie circulaire** (Code de l'environnement, article L. 110-1-1, résultant de la loi du 17 août 2015). « La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire (...) en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production des déchets notamment par un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social, contribuent à cette nouvelle prospérité ».

- **Économie numérique**. A ce jour, il n'existe pas de définition de l'économie numérique. Longtemps restreinte aux technologies de l'information et de la communication (TIC), l'économie numérique ne se cantonne pas à une activité industrielle. Elle renvoie à des réalités différentes (sites internet, applications Smartphone, réseaux sociaux, commerce électronique, objets connectés, intelligence artificielle). Ce faisant, le numérique a un effet disruptif sur toute la société (changement du comportement des consommateurs, transformation du fonctionnement des organisations, outillage des usages de proximité, création de nouveaux domaines d'activités économiques...).

¹ UICN, PNUE, GIEC, Plan Bleu, OCDE

Au moment où paraît la synthèse de 25 ans des travaux de l'école de la proximité, pour éclairer ses angles morts et ses perspectives, les contributions réunies questionnent la nature et la forme de l'action publique dans ses liens à la proximité, parfois enfermée dans des découpages, mais aussi circonscrite par des missions ou limitée par des prérogatives, alors qu'il faudrait s'affranchir des bornes administratives et des frontières géographiques pour « faire la part belle aux initiatives des acteurs locaux ». Les deux co-directeurs soulignent en introduction tout l'intérêt de l'écologie industrielle ou territoriale et de l'économie circulaire, « *qui combinent les dimensions d'ancrage territorial avec les problématiques technologiques et la mobilisation de réseaux d'acteurs* » (TORRE, TALBOT, 2018).

1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Dix ans de préconisations politiques : l'économie au service d'un développement territorial, social et local. En France, GOURAULT ET KRATTINGER, auteurs du rapport d'étape² sur la réorganisation territoriale 2009 décrivaient « un nouveau mode de gouvernance qui amène à repenser le rôle et la place de l'État territoire et la réorganisation territoriale pour adapter les structures à la diversité des territoires, entre les grandes métropoles, territoires urbains et périurbains, territoires ruraux, en trouvant « des solutions institutionnelles adaptées pour valoriser les dynamiques locales ». Ils préconisaient de soutenir le dynamisme local moteur, vecteur et facteur de développement : « Toute réforme de l'organisation territoriale devra prendre en compte la force d'initiative qui existe au niveau des collectivités locales : depuis les années 1990, celles-ci ont montré leur capacité à coopérer entre elles, à travailler avec les acteurs de la société civile et à porter ensemble des projets de développement ».

Extraits du rapport 2009 : D'une manière plus ciblée sur la croissance de filières particulières, les appels à projet pour la constitution de pôles de compétitivité, puis de pôles d'excellence rurale, ont enclenché une véritable dynamique de coopération entre les acteurs locaux au service d'un projet commun, par-delà la séparation traditionnelle entre les entreprises et les établissements de formation. Par le soutien des pouvoirs locaux à des projets sectoriels ancrés dans un territoire, les centaines de dossiers déposés en réponse aux appels d'offres ont mis en lumière une nouvelle conception du développement local conçu comme une coproduction entre les acteurs privés et publics.

Toutefois, la réussite d'un territoire ne dépend pas seulement du périmètre de la collectivité ou des compétences qui lui sont attribuées par la loi, mais également de sa cohésion culturelle et sociale, de la présence d'équipements de qualité (infrastructures, réseaux, offre de formation) et de la volonté et des qualités personnelles des hommes et des femmes qui y habitent et y travaillent, des entreprises qui font vivre des projets, des associations qui soutiennent des initiatives et des élus locaux qui animent la vie de leurs territoires et agissent en faveur de son développement.

La mission a tiré de ces réflexions et des expériences locales, largement relayées au cours des auditions qu'elle a menées, la conviction qu'une réforme des institutions locales ne saurait faire l'impasse sur les objectifs suivants :

- faciliter l'association entre les acteurs locaux qui désirent atteindre la taille critique permettant de mener des politiques d'envergure et d'acquérir la visibilité nécessaire au plan national et européen ;
- soutenir le dynamisme local, aussi bien dans les métropoles et les zones urbaines que dans les territoires ruraux ;
- faire en sorte que toute réforme de l'organisation territoriale puisse être menée dans le cadre

² Rapport d'information n° 264 (2008-2009) de M. Yves KRATTINGER et Mme Jacqueline GOURAULT, fait au nom de la mission Collectivités territoriales, déposé le 11 mars 2009.

d'une large consultation des acteurs locaux, car seule une appropriation par les citoyens et les collectivités concernées sera à même de garantir le succès des nouvelles institutions.

Dans un second temps, le Plan d'Investissement Avenir lancé en 2010 a permis de financer de nombreux projets de R&D auprès de différents organismes de recherche et instituts « dans les domaines technologiques du numérique, tels que la nanoélectronique, les supercalculateurs ou l'intelligence artificielle ». La convention relative au programme d'investissements d'avenir, passée entre l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations en 2017 signale que l'effort sera poursuivi : « en continuant à alimenter les écosystèmes performants par des financements réguliers de projets ambitieux et présentant un fort potentiel de retombées socio-économiques issues des travaux conduits par les structures de recherche et de valorisation de la recherche soutenue financièrement par l'État. (...) L'un des moyens d'alimenter ces écosystèmes, dont les organismes de recherche et les instituts font partie, consiste à soutenir des projets ambitieux portés par les équipes de recherche privée et publique et, en particulier, ceux plus risqués qui atteignent un stade de développement où, sans être jugés suffisamment matures pour la plupart des acteurs du marché, possèdent néanmoins un fort potentiel de valorisation économique intéressant les entrepreneurs et, plus largement, l'industrie française ».³

Stratégies de la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur et développement territorial. C'est dans un contexte institutionnel renouvelé (loi Maptam, 2014 et loi NOTRe, 2015) et fragmenté (52 EPCI, 27 SCOT, 7 PNR...) que la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur a élaboré des stratégies régionales de développement économique (SRDEII) et d'aménagement du territoire (SRADDET).

La dynamique d'innovation portée par le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRII) « s'appuie sur des écosystèmes d'innovation dynamiques animés notamment par les 10 pôles de compétitivité » ... « qui structurent les grandes filières stratégiques, en lien avec les Opérations d'Intérêt Régional (OIR), contribuent au maillage économique, au renforcement de la compétitivité des entreprises et au développement du socle régional d'innovation »⁴. La stratégie régionale s'attachera, dans une « approche résolument ouverte et décloisonnée, à renforcer la structuration des filières stratégiques et à améliorer la lisibilité et la promotion des filières à l'échelle nationale, européenne et internationale ». Sept filières ont été identifiées comme stratégiques : Energies de demain et écotechnologies (énergie bas carbone, eau et déchets) ; Aéronautique, spatial, naval et défense ; Industrie maritime, portuaire et logistique ; Agriculture, Agro-Alimentaire et Cosmétiques ; Santé ; Silver économie ; Tourisme – culture – art de vivre – sports. : « Aussi, il s'agira d'organiser la fertilisation croisée, de renforcer les approches inter-filières, et notamment les logiques d'intégration articulant les technologies clés avec les filières et marchés aval ».⁵

Instauré par la loi du 7 août 2015 (n°2015-991), le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « fixe les objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection

³ Convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants - volet « Technologies numériques »), JORF n°0305 du 31 décembre 2017, texte n° 28

⁴ SRDEII, *op. cit.*, p. 14.

⁵ SRDEII, *op. cit.*, p. 30.

et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».⁶ Le « territoire organisé » du SRADDET est « appréhendé à travers les caractéristiques de l'organisation spatiale, les dynamiques de flux, la mobilité et les infrastructures de transport », est structuré autour de quatre réseaux d'aires urbaines et de trois métropoles (Aix-Marseille, Nice, Toulon) ». Découpée en cinq unités paysagères, la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur « comporte 210 sites classés (dont 7 relèvent d'une opération « grand site ») et 360 sites inscrits, dont 5 au patrimoine mondial de l'Unesco et deux sont classés géoparcs mondiaux de l'Unesco (Haute-Provence et Luberon).⁷

Au-delà de la nécessaire mise en cohérence des actions de développement économique territorial qui relèvent des compétences de la Région et des 52 EPCI (33 communautés de communes, 17 communautés d'agglomération et 2 métropoles), il convient de prendre en compte les dispositifs de coopération territoriale qui élaborent des politiques innovantes d'aménagement et de développement économique et social durable (27 démarches de SCOT, 7 parcs naturels régionaux, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux). Il s'agit aussi de s'appuyer sur les dispositifs d'intervention territorialisés de la Région (contrats régionaux d'équilibre territorial et 12 opérations d'intérêt régional).

« Les diagnostics produits pour ces schémas ont montré que l'espace régional était concerné par des transformations globales (émergence de nouveaux modèles économiques, numérisation de l'économie, dynamiques de métropolisation, intensification des flux de mobilité...). Ils ont également mis en évidence des enjeux en tension : spécialisation sur des filières stratégiques et équilibres territoriaux, attractivité et pression sur les ressources et les infrastructures, concentration et divergence des trajectoires de développement... Ils ont enfin souligné la diversité des territoires, à la fois selon leur nature géographique, leurs évolutions sociodémographiques et leurs caractéristiques de développement et d'organisation.

En regard de ces grands constats, l'égalité des territoires inscrite dans le SRADDET pose la question de la territorialisation de l'action publique car il s'agit de faire de la diversité de la région un atout en s'appuyant sur des synergies entre territoires et entre acteurs pour l'activation de potentiels de développement économique. C'est à ce titre qu'il semble nécessaire de comprendre comment des mutations économiques et sociétales générales se déploient dans une diversité de configurations territoriales »⁸.

Conjuguer diversité des territoires et développement territorial. D'une superficie de 31 400 km² la Région Sud, compte 4,9 millions d'habitants et 963 communes. Elle offre des espaces naturels contrastés et vulnérables et présente une concentration géographique dans les aires urbaines : 90 % de la population réside dans les trois métropoles et dans les villes moyennes de plus de 20 000 habitants.

La région présente la particularité d'une évolution de l'emploi plus dynamique dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants et les communes isolées. Au niveau démographique, les tendances à la concentration métropolitaine semblent s'inverser avec

⁶ L. 4251-2.

⁷ Alpes du Sud, Haute Provence ou moyen pays, Basse Provence ou Alpes provençales, Plaines provençales et littorales et « Provence cristalline » (frange littorale sud-est du Var). Avis délibéré n° 2018-102 du 20 février 2019 – Sradet PACA, p. 8 et 13.

⁸ Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), marché Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur « Caractérisation des dynamiques de développement économique territorial en Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur », 2017

une croissance démographique particulièrement forte dans la périphérie des grandes communes et un étalement urbain qui se poursuit dans les couronnes des pôles urbains. Ainsi, les aires urbaines de taille moyenne affichent un solde migratoire positif, de même que des villages des espaces ruraux⁹.

Au regard de ces éléments, et comme souligné dans le CCTP⁸, la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur souhaite « mieux comprendre les ressorts du développement économique territorial en tenant compte de sa diversité, c'est-à-dire en interrogeant les dynamiques propres aux différentes configurations territoriales. Ces configurations résultent non seulement de caractéristiques géographiques mais surtout d'interactions entre acteurs ancrés dans le territoire et inscrits dans des échanges extérieurs, qui mobilisent des ressources de nature variée (ressources productives, matérielles ou immatérielles, ressources organisationnelles et informationnelles) pour produire des biens et services. La localisation des acteurs et des ressources dans ces différentes configurations est ce qui construit le territoire, oriente son développement (BOUBA-OLGA, GROSSETTI, 2015). Une telle approche du développement territorial conduit donc à mettre en perspective aménagement du territoire et développement économique. Elle invite également à s'interroger à la fois sur les transformations à l'œuvre dans des filières territoriales traditionnelles, et sur l'émergence de nouveaux modèles économiques à même de réorganiser les configurations d'acteurs et l'utilisation des ressources. Elle questionne finalement les conditions pour que le dynamisme régional repose sur des territoires innovants et créatifs à travers des aménagements matériels et des capitaux immatériels qui rendent possibles la réalisation d'initiatives économiques nouvelles ».

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE CIRCE¹⁰

L'étude entend contribuer (à ce stade bien modestement) à l'analyse des processus de révélation et de valorisation des ressources nouvelles issues de la spécificité des espaces et des groupes humains qui y sont ancrés. Il s'agit de :

- Révéler et apporter un éclairage sur les tenants et aboutissants des initiatives inspirantes, porteuses d'un renouveau dans la manière de produire, distribuer et consommer.
- Proposer des préconisations à la Région pour contribuer au développement d'écosystèmes intégrés et créatifs où s'articulent mutations productives et territoire.

3. METHODOLOGIE DE L'ETUDE, UNE DEMARCHE EN TROIS TEMPS

Étape 1 : Une cartographie de 400 initiatives économiques territoriales

Il s'agit à la fois de répertorier des initiatives/projets innovantes pour la production de biens et services au sein des territoires, que ce soit dans des filières dites traditionnelles ou

⁹ INSEE, Atlas régional 2016

¹⁰ CIRCE : caractérisation des initiatives régionales pour le circuit économique

des nouvelles activités économiques, et de valoriser les résultats sous forme cartographique et dans un format numérique.

- Repérage d'initiatives qui incarnent l'économie de proximité, circulaire et numérique ; innovantes (sur les plan technologique, social, sociétal) ; responsables (sobriété, respect des milieux, économie de ressources, inclusion sociale, viabilité économique...) ; à potentiel d'ancrage territorial (réponse à la demande locale, approvisionnement local, maillage d'acteurs...).
- Collecte de 400 initiatives (45 par enquête numérique, 355 par recherche interdisciplinaire multi-supports de type internet, presse, réseau livinglab)
- Élaboration d'une base de données qui décrit chaque initiative selon différents critères : localisation, date de lancement, champ économique, structure porteuse, secteur d'activité, type d'action, réponse aux 17 ODD de l'ONU, externalités
- Réalisation de 70 fiches d'analyse d'initiatives, couvrant les 6 départements de la Région et les 3 champs économiques (circulaire, proximité et numérique)
- Élaboration d'un « Mur d'images » avec une cartographie : « Le Mur des 400 » (<http://circe.mmsch.univ-aix.fr>)

Étape 2 : Réalisation d'études de cas

Les études de cas analysent les facteurs d'émergence des initiatives, leur mise en œuvre et facteurs de réussite, les facteurs limitants, les leviers d'action pour leur développement/pérennisation.

- Choix de 11 cas d'études à partir des 400 initiatives. Quatre critères de sélection ont été retenus : territorialité ; originalité, nouveauté ; ampleur et résultats de l'initiative ; effets d'entraînement réels ou potentiels.
- 33 entretiens semi-directifs réalisés, intégralement enregistrés et retranscrits
- Thèmes du guide d'entretien : éléments déclencheurs de l'initiative, facteurs de réussite et limitant, impacts, conditions de reproductibilité
- Analyses intra-cas / inter-cas avec l'appui du logiciel N'Vivo

Étape 3 : Une identification de leviers d'actions publiques régionales pour des écosystèmes intégrés et dynamiques

Organisation de trois Focus Groupes (FG) avec des porteurs d'initiatives, des élus et techniciens de la Région, des enseignants-chercheurs

Mise en débat de 6 cas illustratifs des trois champs économiques et à potentiel d'entraînement dans leur territoire :

- 22 février 19 FG économie circulaire : Ecoquartier Pôle Yvon Morandat, Gardanne et PICTO, Fos.
- 1er mars 19 FG économie de proximité : Réseau de gouvernance alimentaire local RÉGAL, Digne et Plateforme Agrilocal84, Avignon.
- 5 mars 19 FG économie numérique : LivingLab 27 Espace Delvalle, Nice et Neptune, Toulon.

4. MOBILISATION D'UNE ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE

L'équipe CIRCE s'est constituée sur la base de savoirs théoriques, pratiques et techniques (outils numériques) et de méthodes transdisciplinaires (gestion, droit, économie, géographie, aménagement, environnement, chimie), en réunissant des chercheurs, acteurs associatifs, élus, chargés de mission, praticiens et techniciens d'Aix-Marseille, au sein du pôle Développement durable des Territoires depuis 2010, puis du Livinglab T.Créatif.

Le livinglab « T.Créatif® » : un laboratoire « vivant » en sciences humaines et sociales (Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens, CERIC-UMR DICE 7318). T.Créatif® est un espace ouvert à tous où s'inventent des solutions pour des territoires durables. Il est né en 2016, de la volonté d'une quinzaine de responsables, issus des milieux de la recherche, des collectivités locales, des associations de la région Sud. T.Créatif® est porté par une équipe, pluridisciplinaire et mixte, qui rassemble des chercheurs et doctorants relevant de différents centres de recherche (CERIC, TELEMME, LIEU, LCE, ADEF, IMPGT, ENSA Marseille), auxquels s'ajoutent des praticiens. Au total 15 personnes se répartissent en équipe pilote et équipe projet. Des « souffleurs d'idées » issus de la recherche, du milieu associatif et de l'entreprise accompagnent l'équipe. T.Créatif® s'appuie sur un réseau constitué : SATT Sud-Est, la plateforme créativité et territoires de Poitiers (Espace Mendès France), Institut National de l'Economie Circulaire, Association EA-Ecoentreprises, Pôles territoriaux de coopération économique (TETRIS-gestion des déchets, OKHRA -ocres et couleurs du Luberon), collectivités territoriales (Comité de bassin d'emploi de Pertuis (13&84), communes de Gignac (13), Correns (83). T.Créatif®, propose une recherche opérationnelle & interdisciplinaire centrée sur trois axes qui s'interpénètrent (créativité et innovation territoriale, économie circulaire et territoires, numérique et tiers-lieux). Il s'inscrit dans la Cité de l'Innovation et des Savoirs d'Aix-Marseille Université.

5. ORGANISATION DU RAPPORT

L'étude se compose de trois tomes :

Le **Tome 1** donne les résultats de l'étude. Il se compose de trois chapitres :

- Le chapitre 1 « Economie de proximité, circulaire, numérique : de nouveaux moteurs pour le développement économique régional ? » pose l'ancrage théorique de l'étude, met en avant ce que représentent les trois économies dans la région Sud accompagnées de projets/initiatives illustratifs.
- Le chapitre 2 « Une région en mouvement : un foisonnement d'initiatives économiques innovantes et responsables » présente 400 initiatives relevant des 3 champs économiques. A l'appui de 11 cas d'études, il analyse les facteurs d'émergence des initiatives, leur mise en œuvre et facteurs de réussite, les facteurs limitants, les leviers d'action pour leur développement et pérennisation.
- Le chapitre conclusif « Pour des écosystèmes créatifs » pose l'enjeu de construction d'écosystèmes où s'hybrident les trois économies ainsi que les leviers d'action publique régionale pour en favoriser le déploiement.

Le **Tome 2** présente de façon détaillée 6 écosystèmes d'initiatives qui ont fait l'objet de 25 entretiens. La présentation des initiatives réalisées dans le précédent chapitre, ne peut être disjointe d'une analyse du pourquoi et du comment de ces initiatives. Pour porter à connaissance ces initiatives inspirantes, en favoriser le déploiement interne et externe (à d'autres lieux, d'autres échelles territoriales). L'objet est de comprendre le contexte dans lequel émergent les initiatives, l'intention des porteurs de la démarche et les moyens mis en œuvre, les conditions de leur reproductibilité/déploiement, le lien avec le territoire.

Le **Tome 3** présente 70 fiches d'initiatives sélectionnées pour être représentatives des 400 initiatives collectées. Elles se répartissent dans les 6 départements de la région Sud, tout en étant illustratives des 3 champs économiques (proximité, circulaire, numérique). Elles sont porteuses de solutions dans la perspective de la transition écologique et solidaire. Elles

témoignent de nouvelles dynamiques productives (logiques circulaires, numérisation) et du rôle de la proximité (géographique, organisationnelle, institutionnelle) dans leur processus d'émergence et de mise en œuvre.

Ces initiatives font l'objet d'une fiche, indiquant :

- Le descriptif de l'initiative, le(s) objectif(s), les effets (réels ou potentiels), les freins rencontrés, les leviers (financement, réseau...).
- Ces informations sont issues pour la grande majorité de sources secondaires (presse, site internet, réseaux sociaux).
- Les fiches sont intégrées dans le « Mur des 400 » (www.circe-mmsh-univ.amu.fr).

*

Chapitre 1

ECONOMIE DE PROXIMITE, CIRCULAIRE, NUMERIQUE : DE NOUVEAUX MOTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL ?

Le chapitre 1 pose l'ancrage théorique de l'étude, met en avant ce que représente les trois économies (proximité, circulaire, numérique) dans la région Sud et présente des projets/initiatives illustratifs de ces trois champs.

En synthèse des principaux enseignements :

- *L'approche du développement territorial doit se renouveler à l'aune du développement durable, dans une perspective systémique*
- *Les dynamiques économiques territoriales tiennent aux capacités de groupes humains à s'organiser et à élaborer des processus originaux d'émergence des ressources.*
- *Hybridation des économies de proximité, circulaire et numérique pour (re)localiser la production, stimuler les échanges locaux (circuit-courts et de proximité, synergies interentreprises, mutualisation...), optimiser les ressources d'un territoire*
- *Les trois économies doivent dépasser les stratégies dédiées pour une approche plus systémique du développement économique territorial*

De nombreux travaux¹¹ font état que l'accroissement démographique, l'augmentation de la consommation dans les pays développés et l'aspiration des pays émergents à un modèle de consommation similaire ne sera pas soutenable avant la moitié du 21^{ème} siècle. Ils invitent à des pratiques plus soutenables (sobriété, économie, réemploi et mutualisation de ressources, lutte contre le gaspillage...). L'avenir va donc conduire à une mutation profonde des organisations économiques, politiques et sociales (tant locales que mondiales) et des modes de vie.

En ciblant la gestion sobre et efficace des ressources, l'économie circulaire est présentée comme l'alternative la plus séduisante. Pour autant, sa territorialité pose question.

Dans un premier temps, nous posons l'ancrage théorique de l'étude (I) qui s'inscrit dans trois courants théoriques qui s'interpénètrent : développement local/territorial, proximité, créativité territoriale. Le point II met en avant ce que représentent les trois économies dans la région Sud et présente des projets/initiatives illustratifs de ces trois champs. Leur hybridation invite à affirmer que ces trois économies ne peuvent faire l'objet de stratégies dédiées et qu'il faut penser leur complémentarité dans une vision plus systémique du développement économique territorial.

I - ANCRAGE THEORIQUE DE L'ETUDE

1.1. Du développement local au développement territorial durable

La notion de développement territorial enrichit celle de développement local par l'intégration de deux dimensions essentielles : les territoires et leurs parties prenantes. Le territoire n'est pas seulement une espace vécu ou une entité géographique, c'est un construit social résultant des pratiques et activités humaines et des dispositifs de gouvernance. Ils renvoient à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières qui se reconnaissent dans des projets communs. Du coup, le processus de développement implique de nombreuses parties prenantes : collectivités territoriales, services de l'État, organismes consulaires, monde associatif...

Dans un contexte de profondes mutations (économiques, sociales, environnementales, énergétiques et climatiques...), on assiste à une profusion d'initiatives économiques innovantes qui relèvent de pratiques responsables, peut-être au cœur d'un nouveau productif qui revisite par là-même le développement territorial.

1.1.1. Le développement local, une « démarche de mobilisation des acteurs et des ressources »¹²

C'est en 1965 qu'apparaît pour la première fois le terme « développement local », porté par quelques pionniers bretons (HOUÉE, 2001). Les initiatives émergent en réaction aux phénomènes d'exode rural, de délocalisation des activités économiques, dans des territoires

¹¹ UICN, PNUE, GIEC, Plan Bleu, OCDE

¹² Denieul P.N., 2008, Développement social, local et territorial : repère thématiques et bibliographiques. De Boeck Supérieur « Mondes en développement », 2008/2 n° 142 | pages 113 à 130.

à l'écart de la croissance des trente glorieuses, abandonnés par les politiques nationales de développement économique et d'aménagement du territoire. Dans une volonté de survie, quelques acteurs locaux décident alors de prendre en main la revitalisation de leurs territoires. On se situe là dans un mouvement endogène ascendant où la base agit seule, sans l'État, qu'elle interpelle toutefois (GONTCHAROFF, 2002). Les initiatives prennent la forme d'un mouvement de « pays » qui reconnaît l'existence et la dynamique d'espaces créés par les acteurs. Dans la même période, les économistes italiens redécouvrent des formes territorialisées de production : les districts industriels qui font intervenir des relations de coordination entre les acteurs qui ne relèvent pas seulement du marché mais aussi de la réciprocité (PECQUEUR, 2005).

Le développement local est initié et conduit par des équipes restreintes composées d'individus (et non de structures), le plus souvent regroupées autour d'un animateur charismatique. Les « leaders » sont divers (élus, responsables d'organisations syndicales, professionnelles, agricoles, militants associatifs, techniciens, etc.). Le développement local s'appuie sur des « personnes ressources » issues des services déconcentrés de l'État, des chambres consulaires, de l'université, etc. Chacun conserve sa logique sectorielle, mais dans une approche de fertilisation croisée des problématiques locales (économique, touristique, agricole, sociale, culturelle, etc.) et mû par la volonté de constituer un projet territorial commun.

Dans les années 70, Michel Rocard¹³ va définir le développement local comme « une démarche fédérative visant à mobiliser durablement des acteurs d'un territoire autour d'un projet à la fois économique, institutionnel, social et culturel ». Pour Jean-Louis Guigou, « le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales, et manifeste la volonté des habitants d'une micro-région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique » (GUIGOU, 1998, p36-37).

Plusieurs travaux (MASSON et MENGIN, 1989 ; TEISSERENC, 1994 ; Club Partenaires pour agir¹⁴) vont alors porter sur les conditions de mobilisation des acteurs (et sur les temporalités de l'action de développement local : événement déclencheur, phase de turbulence ou d'effervescence institutionnelle, puis foisonnement de projets et d'initiatives qui rendent possible un développement soutenu et plus autonome.

1.1.2. Le développement territorialisé : une mobilisation combinée de l'initiative nationale et de l'action locale

Si le développement local est structuré par la mobilisation spontanée, endogène des acteurs, le développement territorialisé le sera par l'action combinée de l'action locale et d'initiatives exogènes, descendantes, résultat d'une territorialisation des politiques de l'État et d'un transfert des politiques publiques de l'État aux collectivités locales (MENARD, 2002). Les années de décentralisation, dès 1981, marquent ainsi un retour du territoire non plus comme lieu de vie et de réception des prestations, mais objet d'intervention au travers de politiques de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales (contrats de plan

¹³ Discours de M. Michel Rocard, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, sur le développement local, Vervins le 22 novembre 1982.

¹⁴ Expérience du Club Partenaires pour agir, créés dans les régions à l'initiative de Entreprise, Territoire et Développement (ETD), soutenus par la DATAR.

État-Région, politique de la ville, contrats d'agglomération et contrats de pays, Lois Voynet-Chevènement-SRU...). MENARD (2002) voit dans cette territorialisation tout à la fois une forme d'instrumentalisation du territoire comme outil de mobilisation à partir des mesures impulsées par l'État, et la reconnaissance d'un droit pour une spécificité locale.

1.1.3. Le développement territorial : un concept non stabilisé

Le concept de développement territorial (ou développement des territoires) ne repose pas encore sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées.

Trois familles d'analyse permettent d'alimenter la réflexion sur les ressorts du développement territorial : le processus de « spécification » territoriale, la captation des revenus résidentiels et touristiques (base résidentielle ou présenteielle), la créativité territoriale.

1.1.3.1. La spécification territoriale

La spécification dépasse la seule organisation de coordinations visant à pallier les imperfections du marché, pour constituer selon l'Ecole de proximité¹⁵, un des fondements d'un modèle de développement territorial. Ce dernier peut être défini comme tout « processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire » (PECQUEUR, 2005).

. Le territoire est abordé comme un système social doté de ressources relationnelles et non simplement comme un simple support pourvoyeur de ressources physiques (COURLET, 2008)
. « Le territoire est 'producteur' de mémoire locale et 'créateur' d'un 'code génétique local' dont la valorisation permet de donner du sens aux actions et aux projets actuels et futurs » (COURLET, 2008).
. Le territoire génère des forces centrifuges (dispersion des Hommes et des activités : prix du foncier élevé, revendications salariales...) et des forces centripètes (concentration géographique des Hommes et des activités : mutualisation du travail, diffusion des savoir-faire, disponibilité des fournisseurs...) → Forces centripètes > forces centrifuges = polarisation / Forces centripètes < forces centrifuges = désindustrialisation, désertification.

Dans le prolongement de la théorie de la croissance endogène¹⁶ et renouvelant les notions pionnières des années 1960 de « développement local endogène », les proximités mettent en évidence la valorisation d'une « ressource spécifique »¹⁷, inédite, comme facteur de

¹⁵ Portée par des économistes anglo-saxons (Scott, Storper, Walker...) et français (Benko, Lipietz, Courlet, Pecqueur, Gilly, Rallet et Torre...), elle se situe à la confluence de l'économie industrielle et de l'économie spatiale avec une analyse en termes de « proximités » (géographique, organisée, institutionnelle).

¹⁶ La théorie de la croissance endogène a son origine en 1986 dans un article de Paul Romer "*Increasing Returns and Long Run Growth*" qui lie la croissance au comportement, aux initiatives et au développement des compétences des agents économiques. Par rapport à la théorie standard qui insiste sur le rôle des facteurs de production (capital, travail, matières premières, information), les théoriciens de la croissance endogène considèrent de nombreux autres facteurs comme source d'intérêt : les investissements publics, la R&D, les brevets, le niveau de qualification des travailleurs, l'état de santé de la population, et...des éléments qualitatifs du territoire (relations, climat de confiance...).

¹⁷ COLLETIS et PECQUEUR (2005) distinguent les actifs/ressources, génériques/spécifiques. L'actif est entendu comme des facteurs « en activité », alors que les ressources sont des facteurs à révéler, à exploiter ou encore à organiser. Les ressources, à la différence des actifs, constituent ainsi une réserve, un potentiel latent.

développement territorial (HIRSCHMAN, 1986¹⁸ ; MOLLARD, 2001 ; PECQUEUR, 2005 ; FRANÇOIS ET AL., 2006). Le sol, un paysage, un savoir-faire particulier, un patrimoine culturel,... sont autant d'exemples de ressources latentes dont disposent les territoires, qui pourront devenir des ressources territoriales et par là-même générer des richesses, si elles sont activées par les acteurs (TALANDIER, 2014).

« Une différenciation des territoires ne peut naître véritablement que des seules ressources spécifiques, lesquelles ne sauraient exister indépendamment des conditions dans lesquelles elles sont engendrées. Les ressources spécifiques sont intransférables et incomparables sur le marché. Elles diversifient les espaces, et stabilisent les localisations des activités économiques » (COLLETIS et PECQUEUR, 2005).

Le développement territorial relève ainsi d'un processus de « **spécification** », « par lequel des acteurs privés et publics créent entre eux des relations institutionnalisées tellement denses et ouvertes qu'ils acquièrent collectivement la capacité de multiplier les combinaisons de ressources et d'actifs spécifiques. Ils construisent un territoire capable de répondre de manière innovante à des problèmes productifs nouveaux » (GARNIER, 2005).

Pour les proximitistes trois formes de proximité, géographique, organisationnelle et institutionnelle (Encadré 2) sont nécessaires pour contribuer à l'émergence d'un territoire spécifique, délimitant un processus d'auto-renforcement à travers la construction commune de ressources partagées entre les acteurs et favorisant leur ancrage territorial, approche qui a conduit aux systèmes productifs locaux, clusters, pôles de compétitivité (ZIMMERMANN, 2008).

¹⁸ Dans son ouvrage (Hirschman A., 1986, *Vers une économie politique élargie*, Collection Le sens commun) Hirschman évoque des écrits de 1958 où il soulignait déjà que : « il importe moins, pour promouvoir le développement économique, de trouver des combinaisons optimales de ressources de facteurs de production donnés que de faire apparaître et de mobiliser à son service des ressources et des capacités cachées, éparpillées ou mal utilisées ».

Encadré 2 - Proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle, Ecole de la proximité

- La « proximité géographique » dépend des caractéristiques morphologiques des espaces au sein desquels se déroulent les activités, mais aussi des moyens de transport (la distance doit être pondérée par le temps et les coûts de transport), voire de la représentation ou du jugement porté par les individus (ou organisations) sur la distance qui les sépare. La réflexion sur la proximité géographique s'inscrit dans une évolution duale « qui prend en compte le fait que l'espace d'action des acteurs économiques s'est élargi et complexifié. Les entreprises font des choix de localisation, mais dans le même temps, elles évoluent et collectent des ressources dans des espaces multiples. L'entreprise est donc à la fois insérée dans un espace local et dans des espaces très éloignés (NACHUM et KEEBLE, 2003) » (MENDEZ et MERCIER., 2005, 350). Pour autant, si elle est au cœur de l'économie de proximité et correspond aux conditions objectives de localisation des agents, la proximité spatiale est relative et ne suffit pas à générer des interactions (RALLET et TORRE, 2005). L'espace en soi n'est pas générateur de coordination, voire peut agir négativement (climat de défiance, nuisances, conflits d'usage...).

- La « proximité organisationnelle » repose sur « la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres » (RALLET et TORRE, 2007). . Leurs interactions sont facilitées par des règles ou des routines de comportement (explicites ou implicites). Elle peut intervenir en dehors de la proximité géographique, dans des relations de travail à distance par exemple. « L'ubiquité est devenue possible avec le développement des TIC qui permet à un agent ou un groupe d'agents, d'être à la fois simultanément présent ici et ailleurs et donc de développer un registre d'actions qui déborde la localisation ou la mobilité. Tout agent est non seulement localisé ou mobile, mais encore capable d'agir en temps réel dans des lieux différents » (TORRE, 2009). Ce potentiel d'interaction ou d'action commune se mesure par « le degré de connectivité des acteurs » (BOUBA OLGA & ZIMMERMANN, 2004). La proximité organisationnelle se décline pour GILLY et TORRE (2000), dans deux types de logique qui peuvent être articulées : « Selon une logique d'appartenance, sont proches d'un point de vue organisationnel les acteurs qui appartiennent au même espace de rapport (firme, réseau...). Selon une logique de similitude, sont proches d'un point de vue organisationnel les acteurs qui se ressemblent, c'est-à-dire possèdent le même espace de référence (représentations), et partagent les mêmes savoirs (modes de fonctionnement). Les travaux sur les « clusters » mettent d'ailleurs l'accent sur ce type de proximité » (MENDEZ et MERCIER, 2005).

- La « proximité institutionnelle », « d'inspiration institutionnaliste » (TALBOT, 2005 ; GILLY et LUNG, 2008) est définie comme l'adhésion d'agents à un même espace commun de représentations, de règles d'actions et de modèles de pensée (systèmes de valeurs, objectif commun, vision partagée de l'environnement, etc.) induit par les institutions. Ces dernières étant considérées comme des dispositifs coordinateurs dérogeant au principe de comportements strictement intéressés ou opportunistes. Elles illustrent la capacité des agents à se conformer à des règles de conduite permettant de dépasser le conflit interindividuel systématique et de favoriser la coopération par la convergence au moins partielle des intérêts particuliers et divergeants. Les institutions sont préétablies, non seulement par des individus à leur propre intention, mais elles le sont aussi socialement. Pour qu'un ensemble d'acteurs puisse mobiliser une même institution, il est indispensable que les participants aient la même représentation de ce qu'ils sont en train de faire, qu'ils partagent des significations instituées, « inculquées aux individus de façon à rendre possible, de la part de chacun d'eux, des conduites coordonnées et intelligibles du point de vue du groupe » (DESCOMBES, 1996). Les travaux sur les districts industriels (BAGNASCO, 1977, BECCATINI, 1987, PANICCIA, 1998...) montrent que « Les échanges qui s'établissent entre les membres d'un même réseau industriels « conduisent à des "systèmes de choix préférentiels" et, par le biais de croyances et de valeurs communes, l'échange économique se mue en "échange social" » (MENDEZ et MERCIER, 2005).

Les proximités insistent sur le fait que le passage au processus de spécification du territoire nécessite non seulement le recouvrement des trois proximités mais encore l'existence d'institutions porteuses de projet (LANDEL et PECQUEUR, 2016). La spécification, dépasse ainsi la seule organisation de coordinations visant à pallier les imperfections du marché, pour constituer un des fondements d'un modèle de développement territorial.

1.1.3.2. Captation des revenus résidentiels et touristiques : la théorie de la base revisitée

Plusieurs travaux initiés par l'économiste Davezies (VOLLET, 2014 ; DAVEZIES, 2000, 2004 ; TALANDIER & DAVEZIES, 2009 ; TALANDIER, 2012) mettent l'accent sur l'économie résidentielle comme moteur de développement économique des territoires. Cette économie fait référence aux flux de revenus captés de l'extérieur par certains résidents situés en dehors de la sphère productive de l'économie locale. « Les revenus moteurs du développement sont liés à la fois à ce que le territoire est capable de produire et d'exporter, mais aussi à ce qu'il est capable de capter, notamment en raison de son attractivité résidentielle et récréative. Le développement devient alors un enjeu de production mais aussi un enjeu de population qui capte ces revenus extérieurs » (TALANDIER, 2008, p53).

Revisitant la théorie de la base économique¹⁹, pour laquelle les revenus basiques jouent un rôle crucial d'entraînement pour les autres secteurs de l'économie, et s'appuyant sur les flux de revenus, les auteurs distinguent quatre sources de revenus constitutifs de la base économique d'un territoire :

- La base productive (ou base privée) constituée par les revenus dégagés par les activités « exportatrices » : industrie, agriculture, logistique, R&D, santé...
- La base publique, composée des salaires du secteur public.
- La base résidentielle ou présentielle : retraites, dépenses des touristes, travailleurs pendulaires, résidents secondaires.
- La base sociale : chômage et prestations sociales.

Les auteurs montrent que la base productive vers le reste du pays ou vers l'étranger ne constitue pas le seul levier d'enrichissement pour les territoires. Depuis l'après-guerre, l'augmentation des dépenses publiques (politiques publiques, protection sociale), l'accroissement de la mobilité des ménages et plus récemment la financiarisation de l'économie ont entraîné une diversification des flux de revenus irriguant les territoires.

« Quel que soit le périmètre géographique retenu (agglomérations, zones d'emploi, aires urbaines, régions, etc.), les revenus captés via la production (dit exportateurs) ne représentent en moyenne qu'entre 20 et 25% de l'ensemble des revenus captés par les territoires. Pour le reste, la majeure partie des flux de revenus qui circulent entre les territoires dépend des choix résidentiels, récréatifs et de consommation des ménages ». ²⁰

C'est tout l'enjeu soulevé par la notion d'« économie résidentielle » proposée par Laurent

¹⁹ Formulée en 1916, par un sociologue allemand (Werner Sombart), la théorie de la base fait l'hypothèse que le développement d'un territoire est une fonction « croissante » de la somme des revenus captés de l'extérieur par ce territoire. Cette masse de revenus est appelée « base économique » du territoire. Elle postule qu'il faut distinguer sur un territoire, deux types d'activités selon qu'elles captent des revenus à l'extérieur du territoire ou qu'elles les font circuler à l'intérieur.

- Les activités de la « base économique » : celle dont la production est consommée à l'extérieur du territoire, autrement dit les activités « exportatrices »
- Les activités « domestiques » : dites aussi « locales », « résidentielle » ou « de proximité » visent une clientèle présente à l'intérieur du territoire

Le développement régional est basé sur la capacité exportatrice qui génère des revenus locaux dont la dépense induit des emplois domestiques, par un effet Keynésien (la demande génère l'offre et la consommation des ménages tire la croissance).

²⁰ Métropole de Lyon - Direction de la prospective et du dialogue public www.millenaire3.com - Juin 2016

Davezies, à savoir la capacité du territoire à attirer de nouveaux habitants, touristes, consommateurs de passage, etc. et les revenus dont ils sont porteurs. Ce qui amène à reconnaître aux activités relevant de l'économie de proximité (culture, loisirs, hébergement, restauration, commerces, services, etc.) un rôle à jouer en matière de captation de richesses.

Cette approche ouvre une alternative aux territoires situés en marge des dynamiques d'accueil des activités productives (tendance à se concentrer dans les pôles urbains) en élargissant la problématique du développement à la capacité, pour un territoire donné, à attirer et fixer des revenus qu'ils soient le produit d'activités productives ou non.

Pour le milieu rural en particulier, la mobilité accrue des ménages représente un atout parce qu'elle génère des revenus qui irriguent les territoires indépendamment de leur capacité productive et valorise les avantages culturels, environnementaux, paysagers et patrimoniaux.

Cependant, si les enjeux de captation de richesses n'ont pas échappé aux acteurs des territoires (filières exportatrices, marketing territorial, attractivité touristique ...), « l'enjeu de l'évasion de richesses ne paraît pas encore véritablement identifié et beaucoup reste à faire »²¹.

1.1.3.3. Le levier de la créativité pour un développement territorial durable

Depuis quelques années, émerge un champ de réflexion sur l'inscription territoriale du développement durable. Selon les dispositifs institutionnels qui le consacrent²², et dans la lignée des préconisations du sommet de Rio en 1992, le développement territorial durable (DTD) n'appelle pas seulement une stratégie dédiée. Il invite à une approche plus systémique du développement économique territorial. Le DTD repose sur une dynamique de projet qui met en mouvement des acteurs (privés et/ou publics) à travers des formes de relations sociales organisées (faisceau de relations, réseaux mobilisés, poids du temps long avec ses implications en termes d'apprentissage collectif), telles qu'appréhendées par l'Ecole de la proximité. En cela, le développement durable d'un territoire est contingent aux singularités de ce territoire. Ces dernières tiennent à la fois dans les aspects matériels, idéels ou organisationnels du territoire. Elles laissent place, ce faisant, à l'interprétation des acteurs, à leur intentionnalité, à leur mobilisation et à leur capacité à produire des arrangements territoriaux (capacité d'ajustement, de reconversion, d'anticipation pro-active des évolutions).

Sur l'ensemble du territoire national, des acteurs sont engagés dans des initiatives ou des démarches qui expérimentent des voies originales et des solutions locales adaptées aux défis globaux (circuits courts, agriculture paysanne, épiceries solidaires, écomobilité, *crowdfunding*, monnaies locales...). Elles attestent de l'ingéniosité des populations et révèlent la vitalité des territoires sans être obligatoirement liée à un fort niveau

²¹ Développer l'économie de proximité, Juin 2016. Site : <https://www.millenaire3.com/ressources/l-enjeu-du-circuit-economique-local>, p15

²² Les lois (LOADDT, coopération intercommunale, SRU, Transition énergétique pour la croissance verte) déterminent de nouvelles finalités pour l'action publique centrées sur les notions de sociabilité, de solidarité et de durabilité.

d'industrialisation ou de spécialisation productive. La créativité devient alors une ressource spécifique, qui ouvre le champ des possibles.

a. La créativité, une capacité à...

Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, le concept de créativité ne faisait pas partie de la pensée scientifique, qui percevait le monde comme un ensemble de phénomènes opérant selon un ordre logique bien défini. Ce n'est qu'à partir des années 1930 que l'on commence à se pencher sur le concept de pensée créatrice. Mais il faudra attendre 1954 pour voir naître une théorie de la créativité, élaborée par le psychologue Carl ROGERS. S'ensuivra toute une série de travaux, sur les conduites collectives créatrices (GURVITCH, 1963), l'économie créative (HOWKINS, 2001 et 2013), les conditions d'émergence de la créativité (AMABILE, 1996 ; STERNBERG et LUBART, 1995). Dans les années 1990 et 2000, le concept de créativité est repris dans une approche géographique ouvrant un champ de recherche sur « la ville créative » (LANDRY et BIANCHINI, 1995), les classes créatives (FLORIDA, 2002), les milieux innovateurs (CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI, 2004).

La créativité apparaît ainsi au carrefour de multiples dynamiques : individuelle, collective et sociale ; territoriale, psychologique, théorique, technique et pratique, mettant en jeu l'imagination, la motivation et la réflexivité de tous.

La créativité est un processus complexe, fruit de l'interaction de facteurs cognitifs (connaissances, capacités intellectuelles), conatifs (goût de l'insolite, curiosité, adaptabilité, motivation, ouverture à ses émotions...), environnementaux (famille, école, travail, nouvelles technologies, ...) (DERIAZ, 2006).

On dénombre plus d'une centaine de définitions de la créativité, qui témoignent de la difficulté à cerner le concept de créativité. Trois grands sens se dégagent :

- **Acte de créer quelque chose de nouveau.** L'acte créatif peut être considéré comme le fruit d'une volonté de puiser quelques informations provenant de la mémoire (logique ou irrationnelle) et de les réorganiser d'une manière nouvelle, poussée par l'imagination, l'instinct, l'inspiration, les émotions fortes... qui amènent le créateur en dehors des "sentiers battus". De nombreuses qualités, telles que l'imagination, la spontanéité, la sensibilité, sont fréquemment associées aux conditions qui favorisent la créativité.

On peut parler de créativité dès lors qu'il y a une mise en application pratique, la réalisation d'une œuvre. C'est seulement alors qu'on peut parler d'acte créatif et non de simple imagination.

- **Capacité à trouver des solutions originales.** Dépassant la seule expression artistique, la créativité peut être considérée comme la capacité d'apporter ou de faire trouver des solutions originales aux problèmes d'adaptation auxquels chaque être humain est confronté. À partir de la reconnaissance d'un problème, un processus de divergence s'engage, et finalement engendre par convergence, une nouvelle résolution du problème.

- **Volonté de modifier ou de transformer le monde.** Dans les nombreuses définitions, on trouve un point commun, à savoir une volonté ou une intention de modifier ou de transformer son environnement, le monde, la perception que les autres en ont, son

propre monde intérieur, etc. Plusieurs auteurs, réunis dans la *Psychologie de la créativité* de LUBART (2003), s'accordent à définir la créativité comme « la capacité à réaliser une production (concept, projet, action,...) qui soit à la fois nouvelle et adaptée au contexte dans lequel elle se manifeste ».

b. La créativité sociale

La créativité sociale émerge et se construit à partir des pratiques de vie quotidienne des groupes et des réseaux sociaux. Elle englobe les trois sens précédemment définis et est portée par un paradigme éthique, politique et existentiel, au prisme de la « société du risque », de la globalisation et de l'affaiblissement progressif des structures d'appui et de protection (État providence, marché du travail, famille, réseaux des quartiers, etc.). *« Beaucoup de problèmes pourraient être résolus à partir de la stimulation d'une conscience sociale, de nouvelles formes de mobilisation et de processus d'organisation collective. Il s'agit d'une option formulée sur base d'une éthique de la liberté centrée sur des valeurs d'autonomie et de dignité, comme manières et processus créatifs qui développent de nouvelles subjectivités et fortifient les diversités »* (LLOBET ESTANY, 2007).

La créativité sociale consiste à innover dans les façons de faire, d'être, de sentir et de penser les initiatives locales. Elle émerge et se révèle dans les pratiques individuelles de la vie quotidienne, dans la vie des groupes, dans la rue et les quartiers (VILLASANTE, 2006, cité par LLOBET ESTANY, 2007). Il s'agit de petites expériences de processus communautaires qui parviennent à résister, à retourner et à transformer leur propre réalité.

c. Flou mais à la mode : le territoire créatif

La créativité devient un crédo urbain, une labellisation, une formule magique pour rendre une ville attractive et dynamique. Pour autant, on ne sait pas ce que recouvre la notion de territoire créatif.

La créativité, qu'elle soit individuelle et/ou collective devient alors une ressource aux retombées multiples : sociales (qualité de vie, cohésion sociale...), urbanistiques (valorisation du patrimoine bâti, investissements dans des équipements culturels, animation des espaces publics...) ou encore économiques (création d'emplois, développement touristique, retombées fiscales...).

Activités culturelles & créatives et Territoires. Les décideurs locaux vont s'intéresser aux liens entre culture et développement économique dans les années 80. Un large consensus émerge pour faire des arts et de la culture les éléments centraux des stratégies d'internationalisation des villes et de marketing territorial. Les politiques urbaines vont se focaliser autour de « grands projets » de rénovation qui permettent de revitaliser des friches urbaines, voire deviennent une vitrine pour l'économie locale (musée Guggenheim à Bilbao, Tour Agbar à Barcelone, MuCEM à Marseille, Fondation et Tour Luma à Arles...). Le concept de marque territoriale devient un outil de gestion de l'image pour renforcer l'attractivité et le développement du territoire. Cette idée est confirmée par l'essor des nouveaux labels urbains : du Réseau des villes créatives de l'UNESCO²³ à celui des Capitales Européennes de

²³ Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) a été créé en 2004 pour promouvoir la coopération avec et entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique du développement urbain durable.

la Culture, tout est mis en œuvre pour que chaque ville puisse obtenir son étiquette, reflétant son potentiel créatif et attractif.

L'art et les pratiques culturelles contribueraient à « rendre les individus acteurs de leur propre destin » tout en leur permettant de « s'associer les uns aux autres à travers des valeurs qu'ils partageront en commun » (GREFFE, 2002, p. 24). Ils sont perçus dans leur « fonction élévatrice », comme contribuant à « faire de meilleurs êtres humains » (MOORE, 1968). L'existence d'une offre culturelle territoriale joue un rôle de plus en plus important dans le choix de localisation des activités économiques et plus largement des individus, renforçant par là-même, l'attractivité citoyenne du territoire. Enfin, les activités culturelles apparaissent, par la créativité qu'elles diffusent, comme une partie prenante de la vie du territoire et de ses acteurs. « La culture suscite, développe la créativité, la création et la réflexion » (LUCCHINI, 2002, p. 2).

Pratiques créatives, environnements incubateurs, « milieux innovateurs ». Ces notions portent l'idée d'un nouveau mode de développement urbain qui associe culture contemporaine, innovation technologique et mobilisation des énergies locales, et que légitiment de nombreuses expériences, allant de la requalification de friches urbaines (GERTLER, 2005) à la renaissance de ports industriels (Londres, Hambourg, Buenos Aires, Barcelone, Nantes, ...), jusqu'à la métamorphose d'une région (Salento en Italie ; Ruhr allemande avec le projet d'Emscher Park) ; etc.

La théorie de la classe créative, portée par R. FLORIDA (2005), attribue un rôle déterminant à un ensemble d'individus dotés d'un fort capital de connaissances et qui réunissent les "3T" (technologie, talent, tolérance) : scientifiques, ingénieurs, architectes et designers, éducateurs, artistes, musiciens et gens du spectacle dont la fonction économique est de créer du contenu créatif nouveau à travers de nouvelles idées, de nouveaux concepts, de nouvelles technologies. Pour réussir, il ne suffit pas d'aménager un district industriel à proximité d'un pôle universitaire de pointe, mais il s'agit d'attirer et conserver cette « richesse humaine » (au contour un peu flou). Au fil des années, des chercheurs vont démanteler/moduler/relativiser la théorie de R. Florida, théorie élitiste car socialement, spatialement et économiquement sélective (LIEFOOGHE, 2010).

Les années 2000 explorent la notion de villes créatives, définies comme « des lieux dynamiques d'expérimentation et d'innovation, où de nouvelles idées s'épanouissent et où des gens de tous les milieux se rencontrent pour améliorer la qualité de vie, de travail et de loisirs de leur collectivité » (BRADFORD, 2004). LANDRY (2008) suggère qu'il y a sept groupes de facteurs à l'œuvre dans une ville créative : des gens créatifs ; la volonté et le leadership ; la diversité humaine et l'accès à des talents variés ; une culture organisationnelle dotée d'une ouverture d'esprit ; une identité locale positive et forte ; des espaces et des installations urbaines ; et des possibilités de réseaux.

Plus tard, les travaux du Groupe de Recherche Européens sur les Milieux Innovateurs (GREMI) font « l'hypothèse que les ressources patrimoniales peuvent, aussi bien que le

Les 180 villes qui forment actuellement ce réseau travaillent ensemble vers un objectif commun : placer la créativité et les industries culturelles au cœur de leur plan de développement au niveau local et coopérer activement au niveau international. Ex. Dublin, ville créative de littérature ; Turin, Ville créative de design ; Alba, Ville créative de gastronomie ; Lyon, Ville créative des arts numériques ; Limoges, Ville créative de l'artisanat et des arts populaires.... <http://fr.unesco.org/creative-cities/>

progrès technique, générer de nouvelles formes de développement local à long terme et même de développement durable, lorsqu'elles sont mises en valeur en termes de milieu innovateur » (CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI, 2004). Le patrimoine est entendu ici comme l'ensemble des ressources naturelles et culturelles endogénéisées par le milieu local et englobe tout à la fois des éléments matériels et immatériels (patrimoine, savoir-faire, image de marque...). Ces travaux invitent à voir dans le développement territorial une problématique de créativité des ressources, à partir de la capacité des hommes à s'organiser pour découvrir au sein de leur territoire des richesses délaissées ou latentes et à les mettre en valeur. Il suffit d'imagination, d'esprit d'entreprise et de capacité de créativité collective organisationnelle et relationnelle, à la fois anticipatrice, intentionnelle et prospective.

Des travaux plus récents²⁴ permettent de comprendre que le territoire créatif est composé des trois niveaux en interaction (upperground, middleground et underground), qui influencent la créativité des organisations par l'intermédiaire des facteurs endogènes (engagement de l'individu, contexte de l'organisation, capacité de renouvellement de l'organisation) (DECHAMP, SZOSTAK, 2016). « Suivant ce modèle, les territoires créatifs sont considérés comme une source de créativité intéressante pour les entreprises et organisations qui y sont colocalisées. (...) Toutefois, pour que cela fonctionne, les organisations doivent se connecter à un niveau spécifique du milieu créatif, le middleground, qui fait le lien entre les formes désorganisées et débridées de l'underground et les formes plus institutionnalisées de l'upperground » (DECHAMP, HORVATH, 2016).

Les nouveaux espaces de créativité. Des « lieux créatifs » émergent dans le cadre des nouvelles logiques urbaines (smart city, open data, dynamiques du « Do It Yourself »...) qui questionnent sur leur rôle pour améliorer la qualité de vie des citoyens et soutenir le développement urbain.

« Lieu d'hybridation entre le culturel, l'économique et le politique, entre le citoyen et l'institutionnel, entre les différents courants sociaux, le lieu créatif est au cœur de la fabrique de la ville » (CHAPIGNAC, 2012). Ces lieux présentent différentes formes (cantines numériques, espace de coworking, fablabs, hacklabs, LivingLabs...). Ils constituent autant de « laboratoires » où se créent des idées nouvelles, des identités, des pratiques et des projets innovants de toutes sortes. Ce sont des lieux de partage, d'interconnexion, de fertilisation croisée où « s'opère concrètement l'alchimie de la ville créative » (CHAPIGNAC, 2012).

Au-delà du côté imaginatif et inventif qui se joue autour du mouvement de la fabrication ouverte, du « bricolage » à partir des ressources localisées et de l'essor du numérique, nous assistons à une évolution dans la façon de posséder, d'apprendre, de répartir les savoirs et d'innover : démocratisation des compétences ; « surcyclage »²⁵ ; émergence de collectifs pour partager, réutiliser, valoriser Par ailleurs, la démarche d'innovation n'obéit plus au déterminisme technologique (qui influence la société) mais est pilotée par l'usage. Dès lors, la société peut être en mesure de co-construire des innovations plus originales que celles initialement imaginées par des experts/concepteurs.

²⁴ *Upperground*, les organisations institutionnelles et les entreprises innovantes (Simon, 2009) ; *middleground*, les groupements, collectifs et associations (Cohendet et Zapata, 2009) ; *underground*, les individus investis dans les activités créatives (Florida, 2005).

²⁵ Le surcyclage (en anglais *upcycling*) ou recyclage « par le « haut » est l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure (source : wikipedia).

Encadré 3 - Du rôle des livinglab et fablab

Livinglab et Fablab sont devenus des « acteurs d'intermédiation au service de l'innovation urbaine (facilitation, création de méthodes...) ». Les impacts sont tangibles, directs et d'autres plus diffus témoigne Florence Orillard, chargée de projet The Camp campus d'innovation à Aix-en-Provence : « Il y a une valeur écosystémique du lieu que l'on ne peut pas faire payer. L'équipe du Lab accompagne car il semble difficile de déployer des initiatives pour les acteurs publics et privés. L'envie est d'aller vers une innovation locale collaborative, pour répondre aux besoins et à des enjeux locaux, ensuite de renforcer les liens entre les partenaires et l'inter-opérationnalité des projets (...). Nous avons une matrice de décisions avec 4 intérêts : impacts positifs pour le territoire, valeur écosystémique du projet (avec toutes les diversités, acteurs, arts/sciences...), valeur financière et valorisation des communs (mais là, on n'y est moins) ».

d. La créativité territoriale

Les divers travaux témoignent que la créativité est un processus complexe, fruit de l'interaction de la culture, des connaissances, souvent de la haute technologie et de la vie urbaine mais aussi de savoir-faire ancestraux et de territoires ruraux, relevant probablement autant du tangible que de l'intangible.

Telle que définie la créativité est une aptitude à la divergence qui met en jeu les connaissances, l'imagination, la motivation, l'interaction de l'individu (ou du groupe) dans son environnement.

Dès lors, un nouvel objectif stratégique se dessine pour les politiques économiques territoriales : créer, favoriser et enrichir un terreau de la créativité (individuelle, collective) dans les territoires : la créativité territoriale. Passer de la créativité (individuelle ou sociale) à la créativité territoriale (LAZZERI et MESINI, 2018) n'est pas simple. Rendre la ville créative, ce n'est pas seulement attirer des talents, des créateurs, ou construire des équipements culturels, scientifiques, technologiques (ville intelligente), c'est aussi et surtout favoriser/développer cette capacité à produire de la nouveauté jusqu'à transformer les modes de pensée et d'action. En d'autres termes, c'est cultiver un vivier où des idées nouvelles surgissent, l'imagination se débride, des solutions s'inventent, s'expérimentent et des innovations (technologiques, organisationnelles, sociales) se déploient... Sachant que cette aptitude ne se décrète pas mais qu'elle n'émerge pas non plus d'un vide social (il y a des réalisations antérieures, des réseaux d'échanges et de pouvoir...).

La revue de littérature met en exergue une insuffisance de construction théorique de la créativité territoriale (CT). Nous proposons de définir la **CT comme la capacité pour un territoire à anticiper, se ré-inventer, trouver des solutions nouvelles et adaptées aux besoins, spécificités et ressources de ce territoire**. Elle renvoie au concept de stratégie adaptative entendue comme l'ensemble des moyens, individuels et collectifs, qui permet d'assurer la survie dans un environnement susceptible de se transformer et s'applique aussi bien à l'individu, la population ou la biocénose. Stéphane Cordobès et Raphaëlle Ducret définissent le territoire créatif comme un « écosystème complexe et auto poïétique » qui « se caractériserait par sa capacité à faciliter, générer, être par et pour l'innovation » (CORDOBES et DUCRET, 2010, p73).

Si on admet qu'un territoire créatif est le lieu d'où émergent des idées nouvelles, des solutions originales, il faut donner sens à la créativité en dépassant les seules notions d'innovation, de compétitivité et de marketing territorial. Cette aptitude à générer du changement pourrait être orientée/cultivée dans la recherche du bien commun, du vivre

ensemble, d'un progrès sociétal fait de dialogue, de collaboration féconde, de prospérité partagée, ou encore de simplicité volontaire (ELGIN, 1981)²⁶, qui bien évidemment remettent en question nos modes de production et de consommation économiquement et écologiquement peu vertueux.

1.2. Economies de proximité, circulaire, numérique : une complémentarité à rechercher pour contribuer au développement territorial

L'enjeu du développement économique territorial renvoie à la capacité du territoire à capter des revenus de l'extérieur, produire localement, favoriser la rencontre entre l'offre et la demande locale/régionale, développer des circuits financiers de proximité. On voit ainsi que ces enjeux sont transversaux aux trois économies dont l'hybridation contribue à l'ancrage des populations et des organisations (circuits de distribution courts et de proximité, plateforme numérique de mise en lien offre/demande, substitution aux importations, création de nouvelles activités par mutualisation, monnaies locales...).

Divers travaux (DAVEZIES, 2000 ; DAVEZIES et TALANDIER, 2012) montrent qu'il ne suffit pas de produire de la richesse locale et de capter des revenus, faut-il encore en éviter la fuite. Quand bien même les consommateurs achètent local, leurs dépenses auront un effet d'entraînement des plus limité si elles se traduisent avant tout par un accroissement des importations du territoire. On peut ainsi s'interroger sur la provenance des produits commercialisés par les enseignes présentes localement. Ce questionnement concerne l'ensemble des organisations (entreprises privées, administrations, associations, etc.) du territoire.

Par ailleurs, même si la production locale se montre dynamique, ses retombées sur le territoire peuvent être réduites du fait de l'évasion des profits qui peut se produire lorsque le siège social et/ou les actionnaires de l'entreprise ne sont pas résidents.

Cinq dimensions clés du circuit économique local sont alors à activer pour favoriser le développement économique (DAVEZIES, 2000 ; TALANDIER, 2012, 2014).

- Captation des revenus à l'extérieur du territoire (activités exportatrices, flux touristiques, attraction de retraités...).
- Consommation locale des ménages (offre locale, circuit de distribution court et de proximité). Ces derniers ne se tournent pas nécessairement et/ou exclusivement du côté des produits et services de proximité pour satisfaire leurs besoins de consommation. Autrement dit, ces flux de consommation peuvent se déployer au sein du territoire ou, au contraire, prendre la direction d'un autre territoire.
- Approvisionnement local des entreprises (offre locale, synergies inter-entreprises). L'effet d'entraînement des activités sur l'économie locale est d'autant plus puissant que la part des consommations intermédiaires achetée à des entreprises locales est élevée.
- Rétention de la valeur ajoutée locale (réinvestissement local ou rémunération d'investisseurs locaux).
- Ancrage résidentiel des actifs occupant des emplois locaux (limiter l'évasion des

²⁶ L'auteure y associe 5 valeurs : simplicité d'ouvrage, autodétermination, échelle humaine, conscience écologique, croissance personnelle.

revenus).

Activer ces dimensions revient à renforcer l’ancrage des ménages et des activités dans leur territoire. L’hybridation des trois économies, proximité, circulaire et numérique, en constitue un déterminant.

1.2.1. L'économie de proximité

L'économie de proximité renvoie à la notion de proximité géographique, et regroupe des activités qui répondent à une demande locale de ménages (résidents permanents ou temporaires) et d'entreprises (consommations intermédiaires, sous-traitance). Selon la théorie de la base, l'économie de proximité est la courroie d'entraînement du développement économique, parce qu'elle rend possible la dépense locale des revenus disponibles sur le territoire. Elle crée des emplois, distribue des revenus, lesquels peuvent à leur tour être transformés en dépenses de consommation locale, et ainsi de suite.

« En s'appuyant sur le mécanisme keynésien de 'multiplicateur de dépense de consommation', l'économie de proximité permet de démultiplier l'apport des revenus captés à l'extérieur. Selon ce mécanisme multiplicateur, les dépenses de consommation d'un agent économique alimentent le revenu des agents qu'elles rémunèrent, puis ces agents peuvent à leur tour dépenser tout ou partie de ces revenus (en fonction de leur comportement en matière d'épargne), et ainsi de suite... jusqu'à épuisement de l'effet : les sommes redistribuées à chaque stade s'amenuisent pour tendre vers zéro. Parce qu'elle génère à chaque étape la création d'activités et d'emplois, cette dynamique de propagation du revenu provoque un accroissement du revenu total plus important que la dépense initiale (d'où l'idée de multiplicateur) » (CHABANEL, 2013, p15).

L'impact de l'économie de proximité sur la dynamique locale dépend ainsi de la propension des ménages et des entreprises à consommer localement (PECQUEUR B., TALANDIER M., 2011 ; CHABANEL, 2013). Mais pour consommer local, encore faut-il qu'une offre de produits et de services soit disponible et à même de répondre en termes de qualité/prix aux besoins exprimés. La consommation locale des habitants peut également contribuer à attirer des consommateurs venant de l'extérieur du territoire (RUAULT, 2014). Comme le suggère JACOBS (2002), en développant des biens et services répondant à la demande de proximité, le tissu économique local renforce dans le même temps sa capacité exportatrice dans la mesure où cette offre peut également être valorisée sur les marchés extérieurs (produits de qualité, de terroir, AOP...).

1.2.2. L'économie circulaire

Dans son principe, l'économie circulaire vise à introduire une circularité des flux de matières, mieux intégrer les systèmes de production dans le milieu naturel, éviter les pertes de matières, insérer les flux de production dans un territoire. Engager une réflexion en termes d'économie circulaire est alors intéressante car elle répond à la fois à la problématique environnementale liée à la pression des activités humaines (perte de biodiversité, épuisement des ressources, déchets), mais aussi à la problématique de dépendance des territoires à l'égard de produits importés et pour certains de moins en moins accessibles (fin de l'énergie bon marché, coûts élevés de ressources (minerais, minéraux, biomasse, etc.)). Rappelons que la contribution au développement du territoire dépend au moins pour partie de sa capacité à développer des activités venant se substituer aux importations, et à

encourager les organisations (privées et publiques) à privilégier l'approvisionnement de proximité (DAVEZIES, 2003 ; CHABANEL B., 2013).

L'exemple de l'Economie sociale et solidaire mérite d'être souligné. Développant ses réseaux de coopération locaux, l'ESS contribue à l'innovation sociétale. Entreprises partagées ou collaboratives, coopératives d'activité et d'emploi, organisations de transport communautaires, crèches parentales, renforcent la dynamique (voire la résilience des territoires) par leur capacité à créer des proximités et maintenir des solidarités locales, en particulier dans les espaces où reculent les structures économiques et sociales traditionnelles (disparition des commerces, bureaux de postes...). Certaines viennent en appui de l'économie circulaire avec l'organisation de circuits-courts et de proximité (plateforme paysanne, AMAP), la production d'énergies renouvelables (centrales villageoises), le recyclage/réemploi des déchets (ex. ressourcerie).

Comme le souligne l'Institut National de l'économie circulaire, à l'exploitation évitée des ressources s'ajoute la création de valeur positive, fondée sur la consommation relocalisée, le soutien à une activité industrielle et agricole sur les territoires et le développement de nouvelles filières dédiées à la réparation, au réemploi et au recyclage. Au-delà des bénéfices environnementaux, l'économie circulaire peut favoriser l'émergence d'activités créatrices d'emplois non-délocalisables et la ré-industrialisation des territoires.

Espace de proximité, le territoire peut alors favoriser les coopérations entre acteurs et multiplier les synergies, en mobilisant les ressources locales, matérielles et immatérielles, tout en permettant aux acteurs de s'enrichir de connaissances, de pratiques et d'actions exogènes. Le territoire est ici support d'activités et facilitateur d'un mouvement d'ampleur nationale voire internationale.

Lieu d'intrication de la nature et des activités productives et consommatrices, le territoire peut être acteur du changement, grâce à la conception de produits, services et politiques publiques innovants. Il s'agit alors d'amener les acteurs à co-construire l'économie circulaire dans une approche territoriale.

Pour autant, une approche territoriale de l'économie circulaire reste à concevoir. Si quelques organisations jouent les pionniers, elles ne feront pas la totalité du chemin sans modification des comportements du consommateur et intervention publique d'envergure, à toutes les échelles territoriales.

1.2.3. L'économie numérique

A ce jour, il n'existe pas de définition de l'économie numérique. Longtemps restreinte aux technologies de l'information et de la communication (TIC), l'économie numérique ne se cantonne pas à une activité industrielle. Elle renvoie à des réalités différentes (sites internet, applications Smartphone, réseaux sociaux, commerce électronique, objets connectés, intelligence artificielle...). Ce faisant, le numérique bouscule, transforme nos modes de consommation, nos manières de nous déplacer, de financer l'activité économique, de participer à la vie publique, dont la direction reste à déterminer. De façon générale, on peut citer pêle-mêle :

- De par son caractère transversal et très dynamique, il remodèle tous les secteurs d'activité (effets d'automatisation, de dématérialisation, de réorganisation des chaînes de valeur) (BESSON M., 2016, p9).

- « Il bouleverse la géographie de la valeur et des emplois. On observe un découplage croissant entre les lieux où la valeur est créée et ceux où elle est réalisée » (COLIN N., 2016²⁷).
- Il hybride différents secteurs (mobilité, énergie, immobilier...) et brouille les frontières entre les corps de métiers (MATHAREL L., 2015).
- Pour des entreprises numériques, le modèle économique ne repose plus sur la propriété mais l'usage de biens et de services (économie de fonctionnalité) payés, par le biais notamment d'abonnement.
- L'utilisateur n'est plus un simple consommateur, il devient producteur (de données, d'énergie, de logement libre, etc.).
- Le numérique a multiplié le nombre d'acteurs en position d'agir, le volume d'informations produites et échangées, les interactions entre personnes, organisations, objets, espaces...
- Par le biais du numérique, l'économie collaborative transforme ce qui était jusqu'ici un poste de dépense en source de revenus (un logement, une voiture, un parking...) (Lambrecht M., 2016)
- Le numérique a investi le territoire qui devient « intelligent », ubérisé, par le fait d'acteurs économiques: Gafa (les quatre géants du web Google, Apple, Facebook, Amazon), Waze, Uber, AirBnB, Le Bon Coin, Blablacar), mais aussi d'initiatives citoyennes (OpenStreetMap, AdopteUnObjet...), des « civic tech » (Fluicity, Civocracy, MaVoix, Jaidemaville...) et de citoyens eux-mêmes, qui inventent de nouvelles pratiques (OLOGEANU-TADDEI R. et MORQUIN D. , 2016).
- Avec le numérique, proximité et globalisation cohabitent. D'un côté, on observe une forte émergence de l'échelle du local (circuits courts, monnaies locales). De l'autre, des flux (financiers) et acteurs (tels Uber) agissent à très grande échelle perturbant les économies locales.

En matière de transition énergétique, sociale, environnementale et écologique, le numérique est porteur de risques...

- Consommation des ressources : métaux rares et peu recyclés/recyclables ; énergie
- « Effets rebonds » : l'énergie consommée pour les usages numériques va croissant, malgré l'augmentation de la performance des appareils ; le télétravail a permis de diminuer les déplacements domicile-travail, mais a aussi généré des déplacements loisirs supplémentaires, imprévus.

Pour les territoires, le numérique est néanmoins porteur d'opportunités :

- Le numérique permet le développement de solutions nouvelles qui réduisent la dépendance énergétique et l'empreinte carbone (autoconsommation, ...), limitent la consommation de ressources ou les gère plus finement (mécanismes d'effacement et pilotage des consommations).
- Certaines innovations numériques limitent les externalités négatives liées au numérique, telle la récupération de la chaleur fatale produite par les datacenters.
- Les ressources numériques (compétences informatiques, diversité des usages des TIC, appropriation d'internet par les salariés) contribuent à l'innovation des entreprises

²⁷ La transition numérique au cœur des territoires est une étude réalisée par TheFamily en partenariat avec l'Institut Montaigne, Terra Nova, le Groupe Caisse des Dépôts et le GESEC, 2016, <https://salon.thefamily.co/la-transition-numerique-au-cœur-des-territoires>.

(DELTOUR et LETHIAIS, 2014 ; HIGON, 2012). Elles « permettent de favoriser la capitalisation des savoirs R&D de l'entreprise, de mieux identifier les besoins émergents du marché, ou encore de faciliter la coordination » (DELTOUR et *al.*, 2016, p23). Selon TORRE (2014), la gestion de la proximité temporaire est précisément réalisable grâce au numérique. Les TIC accroissent les possibilités d'interactions par rapport aux infrastructures de transport traditionnelles et permettent une « multilocalisation en temps réel ».

Du smart territoire à l'open data, la coordination et le déploiement d'une approche transversale sont la pierre d'achoppement des politiques numériques. Porter une vision du « smart » territoire, où numérique, économique et environnement se conjuguent, encourager l'innovation numérique au service du bien-être des personnes et des enjeux environnementaux, ouvrent un nouveau champ d'intervention pour les acteurs du développement économique territorial.

*

Les trois économies ont besoin l'une de l'autre....l'économie de proximité peut contribuer à un environnement de qualité et attractif aux actifs qu'emploient les organisations de l'économie circulaire et du numérique, offrir des produits de terroir, animer, organiser des espaces de mutualisation, maintenir des solidarités locales...L'économie circulaire peut contribuer à relocaliser la production et renforcer les échanges, l'économie numérique peut être un facilitateur de proximité par la création notamment de plateforme de mise en lien offre/demande en circuits d'approvisionnement court et de proximité.

L'hybridation des trois champs économiques interroge la gouvernance territoriale, en termes de facilitation, animation (accompagnement de startups, visibilité de projets, appui aux TPE/PME locales à même de redistribuer ou réinvestir des profits sur le territoire, contribution à des boucles locales (ex. une agriculture connectée à des TPE/PME agroalimentaires et à des circuits de proximité), construction de passerelle entre les acteurs territoriaux et le monde de la recherche pour favoriser l'accès aux connaissances scientifiques, co-construction de solutions/outils/projets davantage centrés sur les usages et les territoires.

II - ECONOMIE DE PROXIMITE, ECONOMIE CIRCULAIRE, ECONOMIE NUMERIQUE EN REGION SUD : QUELLE SPECIFICITE ? QUELLES INITIATIVES ? QUELLE HYBRIDATION ?

2.1. Économie de proximité : un ensemble composite aux contours incertains

*L'économie de proximité, un cercle
« dont le centre est partout et la circonférence nulle part »,
Citation de Blaise Pascal, appliquée à l'économie de proximité par le CESE (2010)*

Pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), l'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale. Elle répond à l'émergence de nouveaux besoins de proximité générés par la mondialisation, les crises alimentaires et environnementales, la crise de la démocratie, ou encore le vieillissement de la population. Elle se définit ensuite par son rapport au développement local. Regroupant sur un territoire des acteurs économiques qui coordonnent leurs activités, elle crée des aménités qui facilitent l'action collective. Son objectif est d'augmenter le bien-être en valorisant le territoire par les acteurs qui l'habitent et pour eux (CESE, 2010)²⁸.

Pour autant, l'économie de proximité apparaît comme un ensemble composite dont on a du mal à saisir les contours. Chacun est familier de certaines de ses entités, clairement identifiées : le commerce de proximité, les services à la personne, une partie des agriculteurs et des petites entreprises, l'économie résidentielle, l'économie sociale et solidaire etc. Mais l'économie de proximité ne saurait se réduire à aucune de ces composantes. « Elle les rassemble toutes, et bien d'autres, au sein d'un ensemble dont il est malaisé de saisir l'unité et le principe fondateur » (CESE, 2010). Cela peut expliquer le déficit d'image et de reconnaissance institutionnelle en tant que secteur porteur de création d'emplois, de lien social, d'innovation.

2.1.1. La proximité, comme sphère d'activités tournées vers la demande locale

L'économie de proximité se compose de secteurs d'activité créant de la richesse à usage local. Elle est essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire. Son développement dépend de la propension des populations résidentes, ponctuelles (flux domicile-travail, touristes, excursionnistes ...) et des acteurs locaux à produire et consommer localement. La proximité géographique est au cœur de l'économie de proximité dans la relation entre acteur économique et client-consommateur.

²⁸ CESE, 2010, L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française, Rapport présenté par Pierre Martin, 190 p.

2.1.1.1. Une économie représentée par les entreprises de petite taille, dites de proximité

Selon l'Union des entreprises de proximité PACA (U2P²⁹), les entreprises de proximité relèvent de l'artisanat (BTP, fabrication, services), du commerce de proximité-hôtellerie restauration, des professions libérales (droit, santé, spécialités techniques et liées au cadre de vie). Elles créent des emplois non délocalisables, contribuent à l'activité des centres-villes et des villages, à la sécurité des quartiers, apportent de l'animation et créent du lien social.

Un panorama de l'économie de proximité est réalisé par l'Institut Supérieur des Métiers³⁰ à partir des données de l'INSEE, de l'ex-RSI, de l'Acosse et des Urssaf. Le périmètre de l'économie de proximité couvre :

- Pour les secteurs de l'artisanat, sont prises en compte les entreprises de moins de 20 salariés dans 325 codes d'activités et l'ensemble des entreprises pour les codes 1071C, 1071D, 4722Z, 4723Z et 5621Z. Le champ ne comprend pas les entreprises artisanales à titre secondaire. Concernant l'alimentation, le périmètre intègre également 7 activités du commerce de détail (cavistes, bios, épicerie, fromagers, primeurs, marchés).
- L'hôtellerie-restauration regroupe toutes les entreprises de 3 activités (5510Z, 5610A, 5630Z).
- Le champ des professions libérales comprend les entreprises actives dans 53 codes. Pour les professions réglementées, sont prises en compte toutes les entreprises. Pour les autres uniquement les entreprises de moins de 20 salariés.

-En 2016, au niveau national, près de 2,8 millions d'entreprises composent le tissu économique de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. Ainsi, 2 entreprises sur 3 (64%) relèvent du champ de l'U2P. C'est 1 million de plus qu'en 2006. Ces entreprises emploient 3,4 millions de salariés. Les entreprises artisanales, commerciales et libérales sont présentes dans toutes les filières économiques et sont en progression dans tous les secteurs (+3% en moyenne entre 2015 et 2016).

L'année 2017 enregistre 357 810 créations d'entreprises artisanales, commerciales et libérales (soit 61 % des immatriculations en France). En 2017, les créations d'entreprises progressent de 5 %. La progression est forte pour les professions libérales techniques et du cadre de vie et les professions libérales du droit (+ 13 % respectivement).

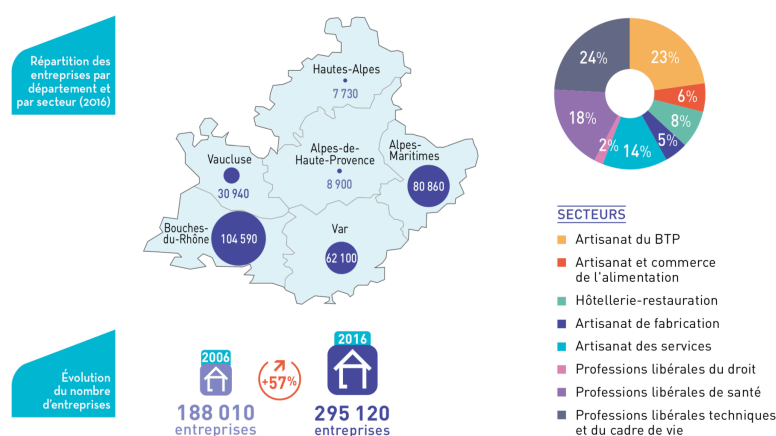
- En région Sud et en 2016, les secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales regroupent 295 120 entreprises (63% des entreprises régionales) et emploient 322 420 salariés.
- 60 % des entreprises artisanales, commerciales et libérales sont des entreprises individuelles. 1 chef d'entreprise sur 3 (31 %) est une femme.
- 30 % des apprentis sont formés chaque année dans une entreprise artisanale, commerciale ou libérale.

²⁹ L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

³⁰ <https://u2p-france.fr/artisans-commerçants-professionnels-libéraux-les-piliers-de-leconomie-francaise-passes-au-crible>

- Le dynamisme et le renouvellement économique de la région sont largement tirés par les créations d'entreprises relevant du champ de l'U2P. En 2016, 26 % des projets d'embauche régionaux relèvent de l'économie de proximité. Les intentions d'embauche sont en forte progression dans tous les secteurs (sauf l'hôtellerie-restauration), alors qu'elles étaient globalement stables depuis 2009. Les créations d'entreprises progressent de 1 % entre 2016 et 2017. La progression est forte pour les professions libérales techniques et du cadre de vie.

Figure 1 – Les secteurs de l'artisanat, du commerce, des professions libérales en région Provence Alpes Côte d'Azur, 2016



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

A souligner que la Chambre des métiers et de l'artisanat qui privilégie la proximité, multiplie les partenariats avec l'ensemble des maires de la région SUD en leur proposant de signer une charte de soutien à l'économie de proximité.

A titre d'exemple, l'engagement de la ville de Saint-Chamas porte sur quatre points : 1. faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux locaux auprès des consommateurs et la diffusion du label « Consommez local, consommez artisanal », 2. le maintien et le renforcement de l'activité artisanale sur le territoire de la commune, 3. le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la transmission ou reprise des entreprises, 4. l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets et des artisans qui souhaitent développer leur activité.³¹

2.1.1.2. L'économie de proximité circonscrite à une sphère présenteielle

Une partition de l'économie en deux sphères. L'Insee distingue deux sphères, présenteielle et productive, pour mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités. Les données reposent sur le nombre d'emploi.

- La sphère productive concerne les activités économiques orientées vers des marchés extérieurs au territoire considéré. Elles sont localisées en fonction des avantages comparatifs pour les entreprises (compétitivité productive, coûts, type de spécialisation....). Elles englobent l'agriculture, le commerce de gros, la plus grande

³¹ Hub Éco, « La ville de Saint-Chamas et la Chambre des métiers Paca vont signer une charte de soutien aux artisans », *La Provence*, 9 mai 2019.

partie des activités industrielles, les services aux entreprises, la recherche, les activités liées à l'énergie...

- La sphère présentielle se définit « comme l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes » (INSEE). Ces activités dépendent de la localisation des ménages et de leur pouvoir d'achat, lié pour une part à la redistribution. Selon la sphère d'activités préSENTIELLES définie par l'INSEE, il s'agit pour l'essentiel des activités suivantes : administration publique, santé/action sociale, enseignement, construction, commerce de détail, culture/loisirs/sport, hébergement/restauration, services personnels.

En critique à cette approche, il faut noter que les frontières entre les sphères ne sont pas étanches et le repérage statistique n'évite pas une certaine dose d'arbitraire. Les domaines relevant du tourisme sont classés pour l'essentiel dans l'économie présentielle alors que leurs revenus proviennent pour une part importante des non résidents (comme tous les secteurs exportateurs) et qu'elles sont soumises à une concurrence internationale. De même, la construction est entièrement classée dans le présentiel alors qu'une part de ce secteur relève d'une logique internationale comme les activités productives. Cette réserve vaut aussi pour les activités financières et pour la fabrication de produits de proximité (confiserie).

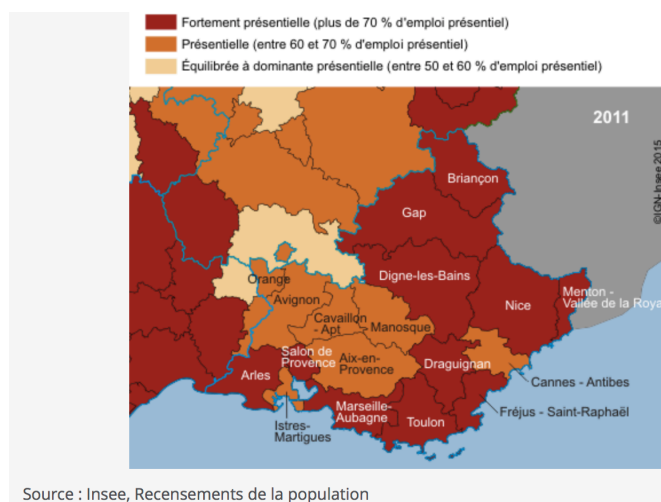
A contrario, des activités classées dans la sphère productive possèdent aussi un aspect présentiel. Par exemple, l'agriculture comprend des composantes qui relèvent de la logique présentielle : des circuits courts relatifs aux consommateurs locaux et certaines activités touristiques (œnotourisme).

Par ailleurs la sphère présentielle, telle que définie, laisse de côté les activités tournées vers la demande des entreprises locales. Aussi paraît-il opportun d'aller vers une définition plus extensive de l'économie de proximité, entendue cette fois-ci comme l'ensemble des activités tournées principalement vers la demande locale, demande pouvant émaner des ménages ou des entreprises.

Une sphère présentielle dominante. Au niveau national et en termes d'emploi, la sphère présentielle est dominante (66% de l'emploi salarié en 2015). Elle est la plus répandue au Sud et à l'Ouest du pays (Corse, Languedoc Roussillon et région Sud, puis Aquitaine). Ces régions sont attractives pour les ménages notamment au regard du tourisme, des résidences secondaires et de l'afflux de retraités. Elles profitent de transferts liés à l'importance de la mobilité des ménages et des budgets publics et sociaux.

La région Sud fait partie des régions, depuis plus de 30 ans, où la part de la sphère présentielle dans l'emploi total est la plus forte (71 % en 2015, 66% en 1982). A contrario, la sphère productive est moins présente (29 % en 2015 contre 34 % en France métropolitaine). La région Sud est l'une des trois régions où le nombre d'emplois de la sphère productive a le plus progressé (+ 14% contre - 5% en France métropolitaine, de 1982 à 2015). Dans les zones d'Aix-en-Provence, Draguignan, ou Fréjus-Saint-Raphaël, où la population a augmenté de plus de 50 % en 30 ans, le nombre d'emplois préSENTIELS s'est accru d'au moins 66 %.

Figure 2 – Sphère présentielle selon les zones d'emploi en région Provence Alpes Côte d'Azur, 2011



La sphère productive (fabrication industrielle et production agricole notamment) a vu ses effectifs croître faiblement au regard de la sphère présentielle (+14% contre 46%, de 1982 à 2015). Cette évolution s'explique par le repli de l'emploi agricole et de bon nombre de secteurs industriels, en lien avec les modifications des processus de production et les délocalisations de certaines activités.

Économie présentielle et contribution à l'économie locale. L'économie de proximité (appréhendée par la sphère présentielle) est un vecteur de croissance de la production locale. Les activités de proximité se localisent plutôt en fonction de la densité présentielle et se répartissent de manière relativement homogène sur le territoire national. Peu soumises aux risques de délocalisation, elles exposent moins les territoires à des chocs brutaux de réduction d'emplois. Les activités présentielles concentrent un volume d'emplois particulièrement significatif pour les territoires : 66% des emplois en moyenne contre 34% pour les activités de la sphère productive (source Insee, 2015). Elles sont aussi une source d'atténuation des disparités spatiales. Les activités présentielles permettent à des territoires ruraux de valoriser économiquement leur cadre de vie. Une forte demande émanant de la population présente permet la professionnalisation des métiers de services pour améliorer la qualité des emplois.

Cependant, les activités présentielles présentent l'inconvénient d'offrir des emplois souvent moins rémunérateurs et plus précaires que l'économie productive, principalement en raison de la saisonnalité du tourisme et de niveaux de qualification plus faibles. Un territoire se développant uniquement sur une base présentielle risque de voir son économie dépendre de l'apport de populations extérieures, et de souffrir de l'éviction des activités productives. De plus, un développement centré uniquement sur la sphère présentielle peut menacer, à terme, les facteurs d'attractivité qui la soutiennent, l'apport massif de populations extérieures étant susceptible de dégrader la qualité de vie (hausse des prix de l'immobilier, saturation des réseaux de transports, artificialisation des espaces naturels...).

2.1.1.3. L'économie sociale et solidaire (ESS) : à la croisée des proximités géographique et relationnelle

L'économie sociale et solidaire en bref. L'ESS rassemble les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. De l'action sociale aux activités financières et d'assurance, les entreprises de l'ESS exercent le plus souvent dans le secteur tertiaire.

La notion d'entreprise de l'ESS regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale – à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations – mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social comme les sociétés commerciales, qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les trois grands principes de l'économie sociale et solidaire (loi du 31 juillet 2014) :

- la lucrativité nulle ou limitée
- la gouvernance démocratique
- la propriété collective résultante d'un projet collectif.

L'ESS inclut des activités de loisirs, de santé, de tourisme, sportives, mais aussi de nouvelles formes d'activités comme les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, les solidarités internationales.

Les approches des économistes de la proximité se sont focalisées sur les clusters, pôles de compétitivité, systèmes productifs localisés, ignorant le rôle des acteurs de l'ESS dans le développement des territoires. Or, l'ESS offre des solutions innovantes, solidaires et pérennes à des enjeux majeurs (exclusion sociale, vieillissement, crise écologique...) et articule deux types de proximité. Une proximité géographique par son champ d'action essentiellement local et un solide ancrage territorial (Colletis et *al.*, 2006)³². Mais aussi une proximité organisationnelle, d'essence relationnelle, qui décrit « la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres » (GILLY et TORRE, 2000). Les structures de l'ESS se caractérisent par leur capacité à créer de la cohésion et des liens forts. En interne d'abord – à travers le respect de valeurs spécifiques comme la primauté de la personne sur le capital, l'adhésion volontaire et ouverte, la participation démocratique des membres – mais aussi dans leurs relations avec l'extérieur – via les services qu'elles rendent et l'utilité sociale qu'elles créent en lien avec des enjeux sociétaux (autonomie des personnes, accessibilité des services, lien social...).

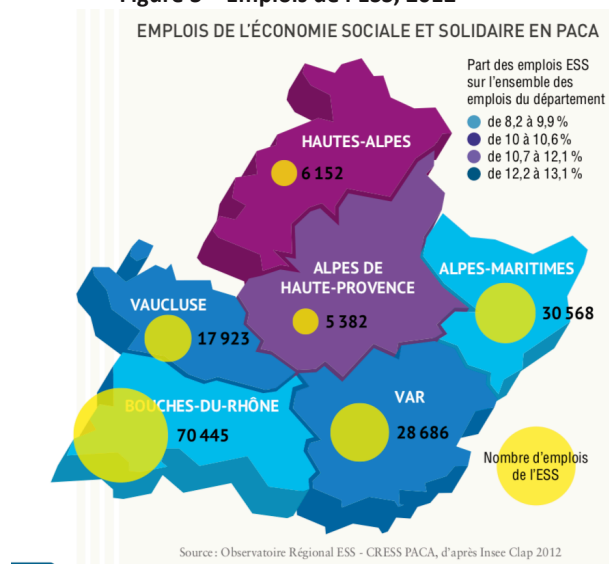
Panorama de l'ESS en France et en région Sud (2015). Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région en volume d'emplois de l'ESS, avec plus de 160 000 salariés, derrière l'Île-de-France (388 000) et Rhône-Alpes (240 000). Les 160 000 emplois régionaux sont majoritairement dans les Associations avec 132 453 salariés (82,4% pour 78% en moyenne nationale), les Coopératives avec 17 443 salariés (10,9% pour 13,2%), les Mutuelles avec 7 616 emplois (4,7% pour 5,7%), et les Fondations avec 3 178 salariés (2% pour 3,1%).

L'ESS est représentée autour de 60% dans les secteurs du Sport et loisirs et de l'Action sociale (58,4%). Plus d'un tiers des emplois des Arts & Spectacles ainsi que des Activités financières & d'assurance relèvent de l'ESS. La part reste au-delà des 10% dans l'enseignement (14,9%) et la santé (12,7%).

³² p. 8-25.

France	Région Sud
- 220 979 employeurs (9,5 % des établissements employeurs (privés et publics), et 10,2 % des établissements privés en France - 100 milliards € de valeur ajoutée - 2 324 574 salariés, soit 10,3 % de l'emploi (privé et public), et 13,7 % de l'emploi privé en France - 59,9 milliards € de salaires bruts distribués - 67 % de femmes dans les effectifs salariés	- 16632 employeurs* - 8,5 milliards € de valeur ajoutée** - 160690 salariés, soit 9,9 % de l'emploi (privé et public), et 13,3 % de l'emploi privé en France - 4,1 milliards € salaires bruts distribués*** - 68,7% de femmes dans les effectifs salariés
<i>*En nombre d'établissements (unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une entreprise peut donc compter plusieurs établissements). Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee-Clap 2012</i> <i>**Estimation à partir du PIB de la région Sud (142,4 milliards d'euros - Insee 2012) et de la valeur ajoutée créée par l'ESS en France (évaluée à 6 % du PIB national - Insee 2013) ***Indicateur Insee dénommé masse salariale brute. Hors charges patronales</i>	

Figure 3 – Emplois de l'ESS, 2012



2.1.2. L'économie de proximité dans la politique régionale : une action focalisée sur la proximité géographique des entreprises

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et le Small Business Act ambitionnent de créer les conditions favorables au développement de l'économie de proximité. Pour accompagner les TPE/PME du territoire dans leur stratégie de croissance et d'emploi, la Région s'est fixée plusieurs objectifs :

- Etre aux côtés des entrepreneurs à toutes les étapes de la vie de l'entreprise ;
- S'engager pour l'artisanat et le commerce ;
- Accompagner les transitions économiques et écologiques, vers la Responsabilité Sociétale des entreprises et l'économie circulaire ;
- Soutenir la stratégie RH des entreprises.

- Ainsi, la Région a mis en place « Mon projet d'entreprise », un parcours régional d'accompagnement à la création, la reprise et le développement d'entreprise. Ce parcours a vocation à aider au montage, à la structuration financière et au démarrage d'un projet. Il permet également aux chefs d'entreprise d'être suivis dans les premières années d'activité et soutenus dans les phases de développement et de difficultés de l'entreprise. Il prévoit des solutions de financement inscrites dans le cadre du FIER.

L'action régionale se concrétise, notamment dans le secteur de l'artisanat et du commerce, par des interventions adaptées, portées par les chambres consulaires. Les entreprises ayant suivi une action d'accompagnement peuvent bénéficier de deux types d'aide :

- L'aide à la commercialisation (ACO) pour couvrir des besoins de communication (site Internet, plaquette, flocage véhicule...) ;
- L'aide à la modernisation en investissement (AMI) pour couvrir des besoins matériels (machine, véhicule...).

La région est aussi partenaire de la démarche Artisans et Fablabs de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

- La Région a également lancé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie le premier programme régional pour aider les commerçants dans le numérique. Première étape : autodiagnostic sur la situation de l'entreprise.

- Le Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises (CEDRE) a pour vocation de soutenir la création d'emplois par des entreprises en croissance s'engageant dans une démarche RSE.

CEDRE s'adresse à toute entreprise implantée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de moins de 250 salariés, ayant un projet de développement économique créateur d'emplois en CDI sur trois ans et s'engageant dans un parcours RSE ambitieux.

L'entrée dans le dispositif permet un soutien régional direct sous forme de subvention (50 000€ sur 3 ans) et un soutien indirect sous forme d'un accompagnement individuel et collectif à la mise en œuvre du projet, sur les volets économiques et RSE.

- La Région accompagne également le secteur de l'économie sociale et solidaire. Le modèle entrepreneurial de l'ESS constitue aussi des formes d'organisation de l'entreprise à développer. En effet, l'entrepreneuriat collectif décliné au sein des coopératives, des associations et du secteur mutualiste constitue une des réponses aux défis sociaux et environnementaux.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire a souvent su faire émerger des innovations et constitue en ce sens un champ en capacité de défricher des nouveaux domaines d'activité.

- La Région soutient les TPE/PME sur leur gestion des ressources humaines à travers le dispositif « un projet, un stagiaire, un emploi »

En partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers, la Région soutient le dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles), dont le principe est de développer une activité nouvelle dans des petites et moyennes entreprises ou associations par la rencontre avec un demandeur d'emploi chargé de piloter ce projet.

Le demandeur d'emploi bénéficie pendant 6 mois du statut de stagiaire de la formation professionnelle, pilote un nouveau projet que l'entreprise n'avait pas pu développer, en vue, in fine de pérenniser l'emploi qualifié à l'issue du dispositif.

- De surcroît, il faut souligner l'importance des fonds européens obtenus par la Région Sud, entre 2014 et 2020, soit 950 millions d'euros dont 476 millions destiné au développement rural régional, via le programme européen FEADER, qui a permis de financer, à titre d'exemple, les distributeurs automatiques de produits fermiers installés dans le département de Vaucluse.³³

2.1.3. L'économie de proximité en initiatives

Sont retenues, d'une part les initiatives relevant de la demande locale des ménages et des entreprises en lien avec le développement durable (ex. circuits courts, réponse à des besoins de proximité, tiers lieux...). D'autre part, nous avons étendu l'économie de proximité à des initiatives à fort ancrage local, « exportatrices », pour lesquelles le territoire est ressource (filière d'élevage d'agneaux bio, transformation de produits agricoles locaux, biométhanisation...).

L'économie de proximité prédomine dans les Hautes Alpes (plus de 59% des initiatives), alors qu'elle est faiblement représentée dans les Alpes maritimes (25%).

2.1.3.1. Des initiatives de circuits courts et de proximité

Les crises sanitaires ont provoqué un besoin accru de confiance et de traçabilité, les préoccupations écologiques conduisent à s'interroger sur l'acte de consommation et entraînent de nouveaux comportements d'achat plus responsables, en recherche d'authenticité, valorisant les qualités nutritionnelles et de fraîcheur des produits. Le manger sain, manger local devient un leitmotiv... Dans ces conditions, les circuits courts et de proximité représentent une réponse particulièrement pertinente à ces demandes.

Un circuit-court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (*Ministère de l'agriculture*).

Un circuit court « de proximité » ne tient pas compte du nombre d'intermédiaires, mais de la distance géographique entre le producteur et le consommateur. La distance fixée est variable selon les pays européens. En France par exemple, il est considéré que la proximité maximum est d'environ de 30km pour des produits agricoles simples, et peut aller jusqu'à 80km pour ceux nécessitant une transformation³⁴.

Les circuits courts recouvrent : les marchés de producteurs, les points de vente collectifs, les AMAP, les paniers paysans, les sites de vente en ligne, l'approvisionnement des Restaurants Collectifs, Bienvenue à la ferme/De ferme en ferme, les Bistrots de Pays, etc.

Les circuits courts et de proximité renvoient à un enjeu relationnel très fort et favorisent un lien social. Entre le producteur et le consommateur certes, mais aussi, et de plus en plus, entre l'ensemble des acteurs du territoire considéré. Les circuits courts relèvent en effet de moins en moins d'initiatives individuelles, et de nouveaux paramètres liés à l'économie de proximité apparaissent, comme « la valorisation des réseaux locaux via l'implication des parties prenantes favorables à l'existence d'un tissu industriel local, d'une agriculture viable mais aussi des associations, des aménageurs, etc. » (DRAGON, 2011).

³³ Camille Labrousse, « Chiffre du jour : 950 millions d'euros de fonds européens pour la région PACA », *France Bleue Vaucluse*, 10 mai 2019.

³⁴ ADEME, 2011, Rubrique *La lettre Éco-acteurs* n°15, Décembre, <http://www.ecoacteurs.ademe.fr/>

Les circuits courts et de proximité offrent non seulement des avantages en termes de développement local, de valeur ajoutée locale produite, ou de cohésion sociale et territoriale mais ils répondent aussi aux défis globaux de nos sociétés actuelles. Les défis environnementaux d'abord, en réduisant à priori le bilan carbone. Les défis économiques, en contribuant à la création ou au maintien d'emplois. Les défis sociaux enfin, en développant les solidarités, l'amélioration du cadre de vie, etc. Enfin, si le concept est encore très largement lié au secteur alimentaire, l'approche se développe également dans d'autres secteurs : l'open data, l'énergie, la finance solidaire, l'habitat, la culture, le commerce équitable, ou encore la santé.

Selon le projet de loi sur l'alimentation, la restauration collective publique devrait, dès le 1er janvier 2022, s'approvisionner avec au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou qui respectent des pratiques environnementales vertueuses. Pour anticiper la prochaine loi, un nombre croissant de collectivités s'engagent dans la restauration durable, par de nombreuses actions : renforcer les contrôles sanitaires, préparer les repas, favoriser la qualité et le goût en travaillant avec des produits bio, de qualité et de saison, réduire le gaspillage pour faire des économies et investir dans des produits de qualité...

Réseau de Gouvernance Alimentaire Local (RéGAL), Forcalquier-04

RéGAL est un réseau qui mutualise les compétences et met en cohérence les actions du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mobiliser les restaurants scolaires et développer des filières agricoles diversifiées permettant de fournir une alimentation durable, locale et de qualité.

RéGAL s'organise autour de 2 grands axes de travail :

- *Identifier et mobiliser les structures agricoles et agroalimentaires qui ont un intérêt et une volonté d'aller sur le marché de la restauration scolaire malgré ses contraintes (logistiques, budgétaires, sanitaires, marchés publics), tout en mobilisant les restaurants scolaires sur le projet, mettre les deux milieux en synergie par des partenariats territoriaux dans le cadre d'une charte RéGAL*
- *Lever les contraintes et accompagner les changements de pratiques dans la durée :*
 - *Faciliter l'évolution des compétences et les changements de pratiques (actions contre le gaspillage alimentaire, diversification de l'offre alimentaire, réglementation sanitaire et commerciale en circuits courts, marchés publics)*
 - *Sensibiliser et communiquer (Kit de communication pour les collèges et lycées, Approche pédagogique en renouant le lien entre agriculteurs, chefs de cuisines et convives)*

La démarche suit un certain nombre de principes :

- *Valoriser les produits de saison*
- *Veiller à la transparence sur l'origine des produits, la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, les méthodes de culture et d'élevage...*
- *Construire un prix qui assure la viabilité économique des entreprises partenaires et permette aux établissements scolaires de maîtriser leurs contraintes budgétaires*
- *Livrer dans le cadre de kilomètres déjà parcourus*
- *Servir une alimentation de qualité dans la restauration scolaire*
- *Promouvoir l'approvisionnement directement au contact du producteur*
- *Rendre le projet pérenne à long terme, par un accompagnement des acteurs vers l'autonomie (contact direct, ne pas dépendre d'achats subventionnés)*
- *Renouer les liens entre agriculteurs, territoire et alimentation.*

Un impact économique et territorial positif :

- En collaboration avec la chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence, un collectif d'éleveurs bovins (association CELA) a été monté afin de proposer en restauration scolaire une viande de qualité issue d'élevages de montagne.
- Près de 30 entreprises agricoles et agroalimentaires assurent actuellement des livraisons régulières (fruits et légumes, produits laitiers fermiers, produits carnés, céréales, pâtes,...) auprès de 15 collèges, une vingtaine de lycées, les écoles primaires de la ville de Digne les Bains et de Volx.
- Plusieurs filières ont été créées (viande bovine – CELA), sont en cours de création (agneaux, maraichage bio), ou font l'objet d'une valorisation en restauration scolaire (viande porcine).
- Pour les fournisseurs, le dispositif représente généralement 5 à 10% de leur chiffre d'affaires global (jusqu'à 30% pour une éleveuse de bovins)
- La part de produits labellisés biologiques augmente. Le conseil départemental se fixe un objectif de 25% de produits issus de l'agriculture biologique pour l'année scolaire 2019/2020 et compte atteindre les objectifs fixés par la loi EGALIM

Certains élus vont encore plus loin et travaillent main dans la main avec des agriculteurs locaux pour conserver les espaces et le foncier agricoles sur leur territoire en préservant et leur cédant des terres, en les accompagnant dans leur installation.

GardenLab, Mairie de Gignac-13

GardenLab est un projet Agri-biologique urbain, alimentaire et citoyen. C'est un projet d'initiative communale, lancé en 2016 et soutenu par de nombreux acteurs publics. Une vingtaine d'actions sont organisées en 4 axes

Axe 1 - Intervention foncière : agriculture bio /emploi

- Protection agricole et retrait d'urbanisation (37ha urbanisables réaffectées à l'agriculture). PLUi et OAP Agricole en cours avec AMP, ZAP en cours de définition,
- Achat de foncier agricole en urbain/Ferme + 3ha : CD13 ; en plaine- 15ha : en cours (Safer/Ch.Agr/ Terres de Liens/PATMétroP)
- Installation de 3 Agriculteurs Maraichers Bio, en cours (Safer, Ch Agri, Terres de liens,...)

Axe 2 - Mieux cultiver, Mieux manger

- Cantine scolaire en régie potentiel de + 1000 repas/jour (Circuit-court, Bio : Arpe/Région/...

Nouvelle Cuisine Centrale- Janv 2019)

- Commerce Bio (installation en centre ville, type Biocoop, Bio & Co,
- Bistrot Bio du GardenLab en ville Place de la Mairie, locaux ville
- Restaurant de la Ferme du GardenLab

Axe 3 - Partager des lieux et des savoir-faire

- « La Ferme GardenLab » 1200m²- (CD13 et autres)
- Le « Parc GardenLab » vitrine de la métropole dans les promenades paysagères de Gignac, de la Nerthe à Bolmon,
- Concours « Les paysages du GardenLab », Ensp Versailles/Iuar
- Potagers, Des Enfants, Educatifs, Citoyens, Solidaires et d'inclusion sociale, Graines anciennes, d'Innovations
- Débats publics « Les Tables rondes du GardenLab Image de Ville - PAT AMP- Région)

Axe 4 - Expérimentation et Recherche – Communication et Faire-savoir

- Animation scientifique Convention A.M.U. -Plateforme T.créatif, Iuar, Ensp, Labo Envirt, Inra, Scp...

- « Circuit-court des initiatives locales (Graine de Soleil, Spiruline Cote Bleue, Marcotte,) »
- Compostage, Eco circ, (cantine, espaces verts jardins /ADEME -Métropole)
- Faire Savoir - Revues (EK), Manifestations publiques (Projet PAT Metrop, Filière paysanne, Réseau rural, Résolis, Festival Image de Ville, Enseignement...)

L'étude de préfiguration a été subventionnée par la DREAL PACA, elle a été déterminante dans la mise en place de la méthode et la mobilisation des autres partenaires. Près de 4 millions d'euros ont été investis depuis 2016 avec l'aide de la Région, du Département et de la Métropole AMP

La démarche est considérée aujourd'hui « illustrative » du Projet Alimentaire Territorial de la métropole.

La démarche est en phase de mobilisation citoyenne, après 2 années relativement techniques et institutionnelles, à travers un « Comité de suivi et de dynamisation

2.1.3.2. Des services en réponse à des besoins de proximité

L'émergence de nouveaux besoins sociétaux, liés notamment au vieillissement de la population, la désertification de certaines zones rurales, l'augmentation de la pauvreté, de l'exclusion sociale, ou encore à la crise écologique, confèrent à l'économie de proximité une nouvelle envergure que les entreprises de l'ESS traduisent par des réponses innovantes et durables. Ces initiatives ont pour point commun de chercher à concilier activité économique et utilité sociale, et se caractérisent par un fort ancrage local (silver économie, lien social...), permettant de générer des interactions multiples et des externalités positives.

Silver tourisme, Association Bien à Biot, Biot-06

L'association cherche à développer le « silver » tourisme en mettant en avant le territoire de Biot à travers une démarche basée sur la coopération et la création de liens et en apportant des solutions à des besoins actuellement peu ou mal satisfaits, pour vivre l'expérience d'un séjour authentique.

La structure est appelée à devenir une SCIC permettant l'adhésion des partenaires économiques et des clients bénéficiaires.

Le contenu de l'offre touristique a vocation à concerner :

- l'hébergement à Biot, chez des Biotois, selon une charte de qualité ;
- la mobilité en permettant d'accéder aux différents lieux de vie et d'intérêt du territoire ;
- une alimentation locale et authentique ;
- des contenus et animations concernant la découverte et la pratiques d'activités propres au territoire.

L'initiative espère dynamiser le tourisme à Biot et valoriser les commerçants et artisans locaux ainsi que les spécificités du territoire.

Cafépicerie, Association La Juncha, Saint Léger Les Mélèzes-05

La Juncha est une association qui agit pour dynamiser le milieu rural grâce à la création de son Cafépicerie, qui associe le café et l'épicerie de proximité, proposant des produits en circuit court, locaux et/ou biologiques, à des prix accessibles et équitables, avec une volonté de solidarité entre les consommateurs et les producteurs.

Le Cafépicerie est un lieu de vie, accueillant chaque année de nombreuses animations (concerts, ateliers, jeux, projections, débats...). La Juncha a aussi créé une épicerie mobile et une boutique en ligne.

L'association compte 4 salariés, 1 service civique, une soixantaine d'adhérents et une équipe de bénévoles actifs.

Le Cafépicerie offre un service de proximité pour 900 foyers, à travers plus de 1000 références produits provenant de 75 partenaires majoritairement locaux.

Le Cafépicerie entend contribuer au maintien d'une agriculture de proximité en

s'approvisionnant principalement auprès de producteurs locaux.

Epicerie Boomerang, vente en vrac de produits de qualité, Mouans-Sartoux-06

L'association Boomerang est la première épicerie en vrac des Alpes Maritimes. Elle propose une très large gamme de produits en vrac (alimentaire ou non, frais ou sec, solide ou liquide), issus principalement de l'agriculture biologique et locaux (Alpes-Maritimes). L'épicerie propose à la vente différents contenants en verre et des sacs en coton bio issu du commerce équitable. Un service de bouteilles consignées est également disponible.

L'épicerie agit également en faveur d'autres initiatives :

- *Organisation d'un Festival Zéro Déchet annuel*
- *Soutien au déploiement de la monnaie locale Centifolia*
- *Partage d'expérience et aide à l'essaimage du concept*
- *Participation aux jardins urbains « Les Incroyables Comestibles »*

L'épicerie accueille plusieurs dizaines de clients par jour, avec un panier moyen autour de 15-20€ Le nombre de clients va croissant

2.1.3.3. De la pépinière au PTCE, une dynamique de groupement favorable à l'innovation sociale dans les territoires

L'innovation sociale désigne au sens large une nouvelle solution (idées, produits, services, modèles) à un problème social. Celle-ci pouvant porter aussi bien sur la finalité que sur les processus – notamment sur la gouvernance (NDIAYE, 2018). Elle a également pour but de créer de nouvelles relations ou collaborations sociales, et relève donc largement de la proximité organisée. Les clusters désignent « un groupe d'entreprises et d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires » (PORTER M., 1998). Cette forme de mutualisation, basée avant tout sur une proximité géographique, permet de former de véritables écosystèmes coopératifs propices à l'innovation. Les clusters s'inscrivent pleinement dans les réflexions autour de **l'économie collaborative** et de la **transition écologique**. Les clusters regroupent sur un territoire donné, des dispositifs d'accompagnement des entreprises (incubateur, pépinière, tiers-lieux), des moyens de recherche-développement, des capacités de financement, et des organisations publiques.

Les pépinières d'entreprises au carrefour des enjeux de la redynamisation économique du territoire. Les pépinières sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement du porteur de projet et de la jeune entreprise. Ce dispositif a été mis en place dans les années 80 et il existe aujourd'hui plus de 230 pépinières d'entreprise en France. La Région Sud compte une vingtaine d'incubateurs et de pépinières.

Les pépinières répondent à deux types d'enjeux : celui, micro économique, de l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans les trois années qui suivent l'immatriculation et l'autre, macroéconomique, de développement économique du territoire. La dimension territoriale des pépinières permet aux entrepreneurs qui y sont hébergés de s'inscrire dans le réseau des acteurs économiques locaux. Elles permettent non seulement aux jeunes entrepreneurs de se rencontrer, de rompre ainsi l'isolement et de partager au quotidien leurs problèmes ainsi que leurs « tuyaux » ; mais aussi de dépasser le

cadre de la pépinière. En effet, les pépinières fonctionnent en coopération avec de nombreux autres acteurs économiques sur le territoire. L'objectif d'accompagnement des entrepreneurs se voit donc doublé d'un objectif de développement du tissu économique local, par l'insertion des entreprises naissantes dans les réseaux existants.

Les pépinières d'entreprises ont une utilité sociale, tant au niveau de leur impact auprès des jeunes entreprises qu'elles aident à se pérenniser, qu'au niveau du territoire (création de richesses et d'emplois, retombées positives pour les commerces de quartier implantés autour de la pépinière, incitation au développement de dynamiques collectives...)

Le Carburateur, incubateur et pépinière d'entreprises des territoires nord de Marseille, Marseille-13

Le Carburateur s'est implanté dans les quartiers nord de Marseille selon le constat qu'il y avait un potentiel d'entrepreneuriat et un manque de structure d'accompagnement et de mise en relation.

Issu d'une volonté commune, le Carburateur est né d'un regroupement de 7 structures locales (Esia, BGE Accès Conseil, Cosens, IMM, Couveuse Interface, Petra Patrimonia et Planète Adam) représentant tous les métiers et les dispositifs de la création et du soutien au développement des entreprises. Cette approche mutualisée a permis au Carburateur d'obtenir le label Fabrique à entreprendre, initié par la Caisse des dépôts et consignations. La présence de Cap au Nord dans les locaux, permet d'œuvrer au rapprochement d'entreprises chevronnées, membres du réseau, et de TPE émergentes

C'est un lieu qui a vocation à accueillir des jeunes entreprises, mais aussi à leur faire bénéficier d'un suivi, d'un soutien juridique et administratif ainsi que d'un réseau pour faciliter leur développement. C'est un lieu qui se veut agréable, ouvert sur le territoire, sur la population, favorisant les rencontres, les échanges et les mutualisations.

Le Carburateur a ouvert « le Petit Carbu », une antenne du Carburateur au cœur de la cité de la Bricarde pour accueillir, accompagner et héberger les porteurs de projets dans les quartiers prioritaires.

Un projet de résidence gratuite pour des demandeurs d'emploi ou bénéficiant du RSA et provenant des quartiers prioritaires, a été validé.

Le Carburateur soutient et héberge plus d'une vingtaine d'entreprises.

Il a contribué à créer in situ une cinquantaine de nouveaux emplois, sans compter ceux des dirigeants et 20 % d'entre eux proviennent des quartiers prioritaires de la ville

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, des clusters d'innovation sociale. Les PTCE répondent à une volonté de coopérer dans les territoires pour faire face à la crise, innover et changer d'échelle. Inspiré des pôles de compétitivité lancés en 2005 en France, le PTCE a été l'une des propositions phares des Etat-Généraux de l'ESS de 2011 et il est désormais inscrit dans la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire³⁵. Ecosystème ouvert et créatif, le PTCE vise à mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques

³⁵ Le Labo de l'ESS, le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), le Conseil national des Chambres régionales de l'Économie sociale et solidaire (CNCRES), le réseau COORACE, le Mouvement pour l'Économie solidaire (MNES).

et sociaux innovants – socialement ou technologiquement – et porteurs d'un développement local durable³⁶.

Ce dispositif partenarial affiche une double proximité : géographique, par la localisation des membres en un même lieu ; organisée, par les relations fonctionnelles existantes entre eux.

On dénombre plus d'une centaine de PTCE en France et particulièrement 37 soutenus par les pouvoirs publics à l'issue de deux appels à projets interministériels (2013 et 2015).

En région Sud, 5 PTCE sont labellisés :

- PTCE « Eco-construction - Comité d'expansion 05 », coordonné par l'association Comité d'expansion 05 – Comité de bassin d'emploi de GAP, 05000 Gap
- PTCE « RE-SOURCES, Pôle de gestion des déchets et de développement environnemental des Alpilles », coordonné par l'association RE-SOURCES, 13210 Saint-Rémy de Provence
- PTCE « Matières et couleurs du Lubéron », coordonné par OKHRA, SCIC SA à capital variable, 84220 Roussillon
- PTCE « Transition Ecologique Territoriale pour la Recherche et l'Innovation Sociale-TETRIS » coordonné par la SCIC TETRIS, 06 Grasse.
- PTCE « Bou'Sol », coordonné par la SCIC Bou'sol, 13004 Marseille.

Pour réellement contribuer à une dynamique des territoires, les PTCE doivent bénéficier de ressources pérenne pour innover et mener leurs activités dans de bonnes conditions. La coopération ne se décrète pas, prend du temps. C'est un exercice difficile qui implique des formes de gestion démocratique bien définies et respectées.

Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS, un outil au service des acteurs et du territoire, SCIC TETRIS, Grasse-06

TETRIS (Transition Ecologique Territoriale pour la Recherche et l'Innovation Sociale) représente 1500m² de locaux communs qui permettent d'explorer de nouvelles formes d'activités, d'accueillir des associations, d'expérimenter d'autres types de gouvernance. Il met l'accent sur la coopération entre des acteurs divers, au service du développement du territoire. C'est un laboratoire opérationnel innovant favorisant l'émergence de compétences collectives au service de besoins non satisfaits sur un territoire. Il est guidé par 4 principes : une démarche de travail interactive, la co-production d'activités socio-économiques et d'événements collaboratifs territorialisés et la recherche d'une visée stratégique commune du territoire.

TETRIS met en dynamique :

- *un Incubateur de projets socialement innovants (accompagnement sur toutes les étapes de développement du projet, de la maturation de l'idée au démarrage de l'activité)*
- *un Centre de recherche appliquée en sciences économiques et sociale (organisation de séminaires, de colloques, de résidences créatives et accueil d'étudiants de Master 2 et doctorants)*
- *un Espace de mutualisation et de coopération (1500m²) dédié aux associations et aux entreprises de l'ESS souhaitant s'impliquer dans une démarche collective en faveur d'un développement local durable.*

En 2017, le PTCE TETRIS était soutenu par 47 sociétaires. Il a accueilli plus de 500

³⁶ Le portail de l'Économie et des Finances, Rubrique « Archives », <http://www.economie.gouv.fr/> : <http://bit.ly/1b6fXxO> (consulté le 14/01/2019).

bénévoles et des structures représentant près de 80 emplois (79 salariés dont 43 en insertion en 2015). Il a favorisé le développement et le rayonnement de nombreuses associations et entreprises de l'ESS (EOEP, S.E.S. Collecte, RESINES, Réseau TEDEE, associations Evaléco, la Meute, Apese, Choisir...).

Le rassemblement dans un même lieu d'associations et d'initiatives innovantes permet des interactions induisant une synergie, un partage de connaissance et un rayonnement bénéfiques pour tous.

La diversité d'activités permet une mixité sociale favorisant l'ouverture et l'entrée dans une économie concrètement sociale et solidaire.

La mise à disposition de locaux, l'aide pour accéder au foncier, permettent à des entreprises de l'ESS et à des associations (ex. la Meute, supermarché coopératif ou Choisir Initiatives vélo) de développer leur projet (offre plus large, plus de visibilité...).

La sensibilisation au développement durable et à l'ESS a permis d'orienter le service des marchés publics vers des achats responsables.

Des actions de solidarité ont été observées, via du mécénat de matériel de la part de grandes entreprises.

De nombreux étudiants venus visiter le site dans un cadre scolaire ou universitaire, sont revenus en tant que bénévoles.

Pôle Territorial de Coopération Economique Matières et Couleurs du Luberon, SCIC OKHRA, Roussillon-84

Le PTCE « Matières et Couleurs du Luberon » est un projet coopératif regroupant une trentaine de partenaires. Les objectifs sont pluriels :

- Créer des synergies entre les acteurs culturels, économiques et institutionnels se rattachant à la filière couleur, au sein du Luberon.
- Améliorer l'attractivité du territoire en cherchant à optimiser et allonger le séjour des visiteurs sur le territoire, ainsi qu'en leur proposant de repartir avec des produits locaux.
- Valoriser un tourisme expérientiel autour de la couleur et des savoir-faire du territoire.
- Exploiter le potentiel économique autour de la couleur en s'appuyant sur l'intérêt croissant de la société pour les produits sains et naturels (peinture, colorants, enduits...).
- Créer et développer durablement l'emploi en toute saison.
- Mettre en valeur le patrimoine ocrier et favoriser les formations pour permettre la survie des métiers autour de cet héritage.

Le PTCE cible trois grands axes d'action :

1. La production et la formation :

Production d'une gamme de produits Beaux-arts sous la marque « coopérative des couleurs » expérimentant les principes de l'économie circulaire ;

Volonté de créer une plateforme de gestion mutualisée pour les centres de formation proposant des parcours professionnalisant, porté par le Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Oc.

2. Le marketing territorial :

- Promotion mutualisée de six sites différents à travers un « Circuit couleurs » ;
- Contribution à des actions dans le cadre de l'opération Grand Site de France du massif des Maures.

3. La recherche et le développement : volonté de créer un laboratoire coopératif de la couleur Colorlab pour de nouveaux produits bio-sourcés de qualité.

Un catalogue de produits locaux a été créé (touristiques, agricoles, manufacturés ou artisanaux). Certains produits ont été réalisés grâce à la collaboration entre producteurs.

Le PTCE bénéficie de 250 collaborateurs et accueille environ 33 000 visiteurs par an.

La mise en place d'outils (mesure de la lumière, de la couleur) pour les entreprises a permis d'attirer de grandes entreprises, contribuant ainsi à la renommée nationale et internationale du territoire.

2.1.3.4. Les monnaies locales complémentaires, des initiatives décentralisées vecteurs d'une transition écologique et sociale des territoires ?

En France et depuis les années 90, de nouvelles formes d'échange ont vu le jour : les systèmes d'échanges locaux inspirés du modèle anglo-saxon (plus de 350 SEL sont actuellement actifs), les Accorderies importées du Québec (une quinzaine fonctionnent), les monnaies locales complémentaires (MLC) définies comme des « dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges ». Selon l'ADEME, si leurs effets sur l'environnement sont moins importants que les impacts économiques et sociaux, « ces monnaies représentent des leviers intéressants du point de vue écologique car elles sont soutenues par l'adhésion à des valeurs communes et le volontariat ». Plus généralement, en contribuant à « l'émergence d'une diversité monétaire, les monnaies complémentaires contribuent à créer des parades aux crises systémiques et renforcent ainsi la résilience des territoires et de leur système monétaire ».

L'article 16 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire reconnaît désormais les monnaies locales complémentaires comme titres de paiement, dès lors que ceux-ci sont l'initiative de structures relevant des acteurs de l'ESS définis à l'article 1^{er} de cette même loi. La loi offre ainsi un cadre juridiquement plus clair à l'émission de titres de paiement et sécurise la participation des acteurs qui s'y impliquent. Elle donne aussi la possibilité pour les collectivités locales, de s'associer à ces initiatives.

La loi NOTRe, qui accorde aux Régions le leadership en matière économique, ouvre la perspective d'une régionalisation (apprentissage au plus proche des territoires, maillage des monnaies existantes). Deux monnaies bretonnes ont conventionné ensemble. Les Régions Rhône-Alpes et Normandie ont lancé un appel à projet pour créer une dynamique de maillage territorial avec les monnaies existantes. Plusieurs collectivités territoriales (Ville de Bayonne, Hendaye, Communauté de Communes de Boulogne sur Mer...) ont déjà compris l'intérêt d'un partenariat avec les MLC comme outil d'accompagnement des politiques locales.

Les titres de MLC peuvent être émis sur support papier ou sous forme scripturale ou électronique. Les solutions de paiement numérique pour les MLC sont aujourd'hui disponibles (logiciel ad hoc, Monkey Money, Cyclos, paiement via smartphone, Blockchain...). Sept monnaies adhérentes du Mouvement Sol sont déjà engagées dans la voie de la dématérialisation, partiellement ou en totalité. La monnaie locale nantaise a été conçue comme une monnaie 100 % numérique. L'Eusko basque a franchi le pas au printemps avec la mise en place d'une carte de paiement. La Région Normandie a lancé en 2018 sa monnaie régionale 100% digitale.

A ce jour, 60 monnaies locales circulent en France. Elles sont majoritairement portées par les citoyens qui adhèrent à une structure associative. Le phénomène est mondial (5000 MLC sont en circulation (CASTEL, 2015) et s'est accéléré avec la crise de 2008, révélatrice des limites d'un système libéral dérégulé et dominé par la spéculation financière. Ces monnaies suscitent beaucoup d'espoir dans l'émergence d'une autre économie, respectueuse de l'humain et de son environnement, qui favorise la coopération entre acteurs, les échanges locaux et les circuits courts et solidaires.

Pour autant, les initiatives sont encore modestes, au regard de la masse monétaire en circulation et au vu du nombre limité d'utilisateurs et de prestataires. Le dévouement d'un petit nombre de convaincus face au timide engouement des citoyens interroge sur les freins à dépasser et les leviers à actionner pour en favoriser le déploiement.

- La création d'une MLC ne coule pas de source. L'un des écueils possible lors du montage d'un projet est de ne pas réussir à dépasser le cercle des personnes convaincues, sensibles aux valeurs portées par les monnaies locales.

- En outre, mettre en place une MLC exige de l'engagement et du temps disponible de bénévoles. Le calendrier est parfois difficile à tenir, avec un risque d'essoufflement de la dynamique de départ. Il est nécessaire de fédérer, et donc prendre le temps d'expliquer le fonctionnement et la pertinence d'une monnaie locale. Le développement du nombre d'utilisateurs est tributaire de l'accessibilité à la MLC et donc du nombre de bureaux de change et des modes de paiement (support papier et électronique).

- La MLC est encore une inconnue auprès du grand public. Elle pâtit encore de préjugés défavorables (dispositif militant, charge supplémentaire pour les commerçants, incompréhension voire inutilité pour les citoyens « on manque d'argent », « on consomme déjà local »...). Utiliser une MLC passe d'abord par la prise de conscience de la nécessité de la transition, demande ensuite à sortir de sa « zone de confort » (passage par un comptoir de change, recherche de professionnels épars sur le territoire...). Un temps d'appropriation est souvent nécessaire (mise en confiance, perception des retombées...).

- Un travail important de communication s'impose, via les réseaux sociaux, au travers d'événements de mobilisation (projections vidéo...), de la part des porteurs mais aussi des partenaires, des collectivités : rappeler la loi Hamon de 2014, l'adossement à l'euro, le non risque, l'utilité sociale, écologique et économique...

Si les MLC naissent d'une forte mobilisation de quelques citoyens, leur pérennité et la multiplication des échanges responsables qu'elles promeuvent se trouvent dans leur maillage et leur interopérabilité (sensibilisation du grand public, périmètre d'utilisation élargi, échanges interentreprises, ouverture à davantage de professionnels...).

Monnaies locales en région Sud

Six MLCC circulent ou sont en projet en PACA, dont la Roue qui recouvre 4 départements de la région.

Six MLC circulent ou sont en projet. La Roue, née dans le Vaucluse en 2012, recouvre le plus grand nombre d'adhérents, sur 4 départements (Bouches du Rhône, Vaucluse, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes).

La Roue circule grâce à 7 associations territoriales, coordonnées par l'association SEVE LA ROUE. Cette innovation dans l'innovation optimise la gestion et renforce les effets attendus : l'enjeu étant de vitaliser l'économie réelle locale. A ce jour, 160000 roues circulent entre 2700 professionnels et particuliers. Les objectifs sont multiples : économique (résilience du territoire par la relocalisation et la dynamisation des échanges commerciaux locaux) ; écologique (réduction CO², préservation du patrimoine vital), social (participation de tous à la préservation du territoire, liens, accompagnement au changement et éducation populaire). L'adhésion à la charte permet d'entrer dans une logique de progrès et de transformation des pratiques

2.1.3.5. Des initiatives hybrides

Dans son acception étendue, l'économie de proximité peut rouvrir des initiatives à fort ancrage local qui débordent de la sphère présentielle pour répondre à une demande extérieure au territoire d'implantation. Le territoire est une ressource (valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux, développement de filières à partir de ressources locales, technologies de pointe dans le domaine des énergies vertes...). Ces initiatives relèvent aussi de logiques circulaires (écoconception, approvisionnement durable, valorisation de déchets...).

Programme CASDAR Agneaux bio, expérimentation au GAEC des Sonnaillies, Ancelle-05
CASDAR Agneaux Bio est un programme national visant l'élaboration de référence technico-économiques récentes sur la production d'agneaux biologiques, à partir d'exploitations comme le GAEC des Sonnaillies, pour faciliter le développement concerté et durable de cette filière.

CASDAR Agneaux Bio est un programme national visant au développement d'une filière française d'agneaux bio dynamique, compétitive et durable, en améliorant :

- l'efficacité commerciale de cette filière en coordonnant la production et la transformation,
- la durabilité de la production à travers la mise en place d'un réseau d'élevage, la formalisation de cas concrets et l'évaluation environnementale.

Le GAEC des Sonnaillies a été retenu comme exploitation pilote, en raison de l'élevage d'agneaux bio depuis plusieurs années (l'exploitation élève 1100 brebis Mérinos d'Arles et commercialise l'ensemble de sa production en circuit court), mais aussi de l'autonomie de l'exploitation en fourrage, de l'accès à des estives l'été et de la pratique de la transhumance hivernale avec certaines brebis. Pour le GAEC, le projet CASDAR Agneaux Bio a permis de mettre en évidence le modèle économique de l'élevage (productivité du troupeau, viabilité de la découpe à la ferme et de la vente directe...).

Les résultats attendus par Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) à l'issue du projet CASDAR Agneaux Bio étaient :

1. La mise à disposition pour les acteurs de la filière agneaux bio de deux outils informatiques :

- un observatoire national pour assurer une coordination nationale de l'approvisionnement de ce marché ; améliorer la lisibilité de la disponibilité de la ressource en agneaux ; valoriser la complémentarité de la production française.
- un outil d'aide à la décision en ferme pour réaliser des simulations selon les choix techniques et commerciaux des éleveurs (stratégie de commercialisation, planning de sortie) et porter une attention particulière sur les systèmes d'agnelets bio issus de troupeaux laitiers (agnelets bio de 35 à 40 jours).

2. La mise en place d'un réseau d'élevages d'agneaux biologiques par grand bassin de production pour fournir :

- des références technico-économiques et de durabilité territorialisées,
- des outils indispensables aux acteurs de développement, de conseils et d'installation en production ovine,
- une analyse par bassin de production et par systèmes représentatifs.

3. Une évaluation environnementale prenant en compte les calculs d'ACV et des indicateurs environnementaux

Perl'Amande, « Entreprise du Patrimoine vivant », SAS Sofalip, Oraison-04

Perl'Amande conçoit, fabrique et commercialise toute une gamme d'aliments à base d'amandes (purée de fruit sec, pâtes d'amande, pâte à tartiner, barres énergétiques et

boissons végétales). Tous les produits Perl'Amande sont certifiés Agriculture Biologique (AB).

Perl'amande est la seule marque sur le marché à ne vendre que des purées 100% fruits crus afin de préserver les qualités nutritives des fruits. La marque est leader pour la pâte d'amande bio en France et cherche à se moderniser tout en gardant des procédés de fabrication historiques. Elle pratique la vente directe dans son magasin labélisé Qualité Tourisme.

Elle emploie 35 personnes qui perpétuent un savoir-faire ancestral en Haute-Provence, qui s'est transmis dans le temps grâce à l'implication et à la fidélité de ses équipes, mais aussi par un programme de formation qui permet à chaque employé de fiabiliser et d'acquérir de nouvelles compétences chaque année.

En 2012, Perl'Amande obtient le label " entreprise du Patrimoine vivant " décerné aux entreprises détenant un savoir-faire rare et renommé.

Engagée dans une politique RSE, elle reçoit en 2016 le label BIOentreprise Durable(R) et le trophée RSE PACA 04.

Elle fait partie de La Route des Saveurs & Senteurs.

« Depuis plusieurs années, la Région et l'Europe soutiennent et accompagnent les projets de développement de l'entreprise : 200 000 €, dont 104 000 € du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) ont ainsi été accordés pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la société (1000 m² d'entrepôt supplémentaires, 3000 m² de panneaux photovoltaïques installés, des ateliers modernisés...) » (source : <https://www.dici.fr/actu/2017/10/06/alpes-de-haute-provence-beau-monde-l-inauguration-nouveaux-batiments-de-perl-amande-oraison-1064219>)

Tossolia, fabrication de produits alimentaires biologiques, SCOP Tossolia, Revest-du-Bion-04

Tossolia est une entreprise, animée par une triple volonté :

- Amener de l'activité économique en milieu rural en s'implantant dans une zone à faible densité
- Promouvoir une alimentation végétale et biologique de qualité
- S'organiser sous forme de coopérative

Tossolia est une société coopérative et participative, spécialisée dans la fabrication des produits alimentaires, à base de soja (tofu, galettes, steaks et hachés végétaux) ou d'autres légumineuses (galettes), généralement riches en protéines. Tous les produits sont labellisés Agriculture Biologique (AB), et une partie est également labellisée Végan. L'entreprise est implantée en milieu rural, s'approvisionne en local (moins de 200km) et distribue ses produits à travers l'ensemble de la France.

L'entreprise a établi un partenariat avec une coopérative de producteurs pour se fournir en soja local de haute qualité biologique, en assurant au producteur un prix et un volume d'achat. Elle se fournit également autant que possible en circuit court et en ingrédients biologiques de proximité, notamment pour le basilic et la farine de pois chiche.

Tossolia compte 25 associés-salariés parmi ses 35 salariés, 90% des salariés en CDI sont sociétaires et parties prenantes pour les décisions de l'entreprise lors de l'assemblée générale annuelle.

Tossolia est membre de l'Union régionale des SCOP de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse.

L'entreprise transforme 500 tonnes de soja par an et possède 33 références produits. En 2015, 2% du chiffre d'affaire était réalisé à l'export (Suisse et Royaume-Uni) et 10% avec des transformateurs et des restaurations collectives.

Le chauffage au bois couvre un tiers des besoins et permet de réduire l'empreinte carbone de l'activité et les émissions de CO₂ de 87,5 tonnes par an par rapport à une énergie fossile.

L'entreprise fait partie des premiers lauréats du dispositif CEDRE (lancé en 2011 afin de formaliser la démarche RSE des entreprises).

Fabrication de conserves de fruits et légumes des Hautes-Alpes, SARL Atelier du Merle Moqueur, Montmaur-05

L'Atelier du Merle Moqueur a vocation à transformer et commercialiser des produits :

- *Issus d'une agriculture sans engrais chimiques ni pesticides,*
- *Provenant du glanage, de la cueillette de fruits et légumes et de partenariat avec des maraîchers du département.*

La société met à disposition des professionnels et des particuliers, la main d'œuvre et l'atelier de transformation. Pour les producteurs, l'entreprise est un prestataire qui prend en charge la transformation des fruits et légumes en produits divers (jus, confitures, purées, compotes, soupes, bocaux...) et leur laisse commercialiser la production. Dans les autres cas, l'atelier gère également la commercialisation.

Unité de biométhanisation agricole, SAS Tamisier, Isle sur Sorgues-84

L'unité de biométhanisation de Tamisier environnement permet de valoriser les fruits et légumes déclassés des exploitations agricoles de la région dont celle des frères Tamisier leader de la pomme biologique en France. C'est la deuxième unité de biométhanisation agricole en service dans la région Sud.

Les déchets organiques produisent du méthane qui est valorisé par combustion dans un moteur de cogénération pour produire de l'électricité renouvelable, vendue à ENEDIS. L'énergie thermique libérée par le moteur à cogénération est elle aussi récupérée pour chauffer de nouvelles serres pour la production de fruits exotiques et de l'eau chaude pour les logements des employés saisonniers. Le digestat restant est utilisé comme amendement sur les 350 hectares de l'exploitation.

L'initiative permet de valoriser une quantité importante de déchet sur le territoire et de contribuer au développement d'une énergie renouvelable (source : <http://www.valbio.com/common/img/CP%20TAMISIER.pdf>):

- *10 000 tonnes / an de déchets de fruits et légumes locaux sont valorisés sur l'unité de méthanisation des frères Tamisier,*
- *900 000 m³ / an de biogaz sont produits par la méthanisation de ces déchets et transformés en :*
 - o *1 900 000 kWh électriques / an, revendus à EDF, soit l'équivalent de la consommation électrique de 400 foyers,*
 - o *2 000 000 kWh thermiques / an, utilisés pour le chauffage de 3 000 m² de serres agricoles accueillant des fruits exotiques et la production d'eau chaude sanitaire des logements des saisonniers agricoles,*
- *9 000 tonnes / an de digestat sont produits grâce au procédé de méthanisation, et sont épandus comme amendement organique sur l'exploitation agricole biologique.*

L'unité de biométhanisation a également permis aux frères Tamisier d'élargir leur production aux fruits exotiques en maîtrisant les coûts inhérents au chauffage des serres.

2.2. L'économie circulaire : une démarche encore peu ancrée dans l'espace régional

*« L'objectif de l'économie circulaire est la préservation de la biosphère afin d'en maintenir la viabilité, pour l'espèce humaine au premier chef »
Christian Arnsperger et Dominique Bourg*

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement³⁷, la consommation globale de ressources (énergies fossiles, biomasse, minéraux et métaux) pourrait plus que doubler entre 2015 et 2050, mettant sous très forte pression les capacités planétaires, que ce soit par l'épuisement des ressources fossiles, naturelles ou renouvelables ou par les quantités de déchets, des rejets de gaz à effet de serre, d'eau polluée ou de déchets solides. Le modèle économique linéaire consistant à prélever, produire, distribuer, consommer et jeter, met en danger la stabilité du climat et de la nature et, *in fine*, le développement pérenne de nos sociétés. Nous sommes en train de vivre ce que LEBEAU (2008) nomme « l'enfermement planétaire ».

L'économie circulaire (EC) s'inscrit dans cette problématique de disproportion des flux de matière liés aux activités humaines au regard des limites de la biosphère. Inspirée des processus observés dans le milieu naturel, elle consiste à boucler les activités humaines sur elles-mêmes.

2.2.1. L'économie circulaire : un concept en vogue mais scientifiquement non défini

Les définitions de l'économie circulaire sont multiples (ADEME, Commission européenne. Fondation Ellen Mac Arthur...) mais ont en commun leur opposition au modèle économique linéaire dominant et l'inscription dans un contexte de développement durable.

Pour autant, l'EC n'est toujours pas scientifiquement définie (Buclet, 2015 ; Arnsperger et Bourg, 2016). Elle laisse en suspens la question de sa territorialité (peut-elle être considérée à l'échelle planétaire, ou doit-elle être mise en œuvre à l'échelle locale ?). Elle interroge aussi sur sa réalité d'application généralisée : la réorganisation des systèmes productifs mise en avant implique une profonde refonte à la fois des systèmes productifs actuels et d'une économie fondée sur la croissance qui accentue toujours plus la pression sur les matières premières.

Une inscription dans le marbre. En France, le débat public sur l'EC se structure autour des questions de maîtrise des flux de matière dans le cadre de la transition socio-écologique. L'EC est un des neuf axes de la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTE-DD, 2015-2020). Elle s'inscrit dans le marbre des Codes de l'environnement, de l'énergie, de la consommation. Ainsi, la transition vers une économie circulaire est désormais actée comme un instrument au service de l'objectif de développement durable (article L. 110-1 5° Code de l'environnement). De même, l'économie circulaire devient l'un des objectifs de la politique énergétique (article L. 100-4 du Code de l'énergie). La « commande publique durable » est consacrée en tant qu'outil « au service de

³⁷ <http://www.resourcepanel.org/reports/assessing-global-resource-use>

la transition vers une économie circulaire »³⁸. En outre, un délit est instauré : l'obsolescence programmée. Dans son article L. 110-1-1, résultant de la loi du 17 août 2015, le Code de l'environnement donne une définition de l'EC « la transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire (...) en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production des déchets notamment par un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social, contribuent à cette nouvelle prospérité ».

Un cadre de référence. L'ADEME définit l'EC autour de sept piliers articulés autour de trois grands domaines d'action (*Encadré 4*):

- Offre des acteurs économiques (l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de fonctionnalité)
- Demande et comportement des consommateurs (consommation responsable, allongement de la durée d'usage)
- Gestion/Recyclage des déchets.

Encadré 4 - 7 leviers d'action de l'économie circulaire (ADEME, 2014)

Approvisionnement durable : mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables.

Écoconception : conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au cours de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

Écologie industrielle et territoriale (EIT) : dénommée aussi symbiose industrielle, elle constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

Économie de la fonctionnalité : elle privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Elle s'applique à des biens « durables » ou semi-durables.

Consommation responsable : elle doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services), ce qui peut l'amener à privilégier la consommation collaborative (location, prêt, achat collectif) à l'achat individuel. La consommation responsable implique égale un usage des produits préservant leur durée de vie.

Allongement de la durée d'usage : elle consiste pour le consommateur à recourir à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

Recyclage et valorisation des déchets : ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production, en boucle

³⁸ Art. L. 541-1 Code de l'environnement.

Si cette définition est critiquée par son approche statique, la non prise en compte des effets rebonds et du rythme de la croissance (Desvaux, 2017), elle fait aujourd'hui figure de référence pour les acteurs opérationnels.

L'ADEME met à disposition des collectivités de nombreux services qui s'articulent autour de guides et outils, d'une mise en réseau d'acteurs, d'aides financières, de formations. L'ADEME propose un référentiel d'actions, en ligne sur le site Optigede, qui décline les 5 axes de la politique « économie circulaire » découpés en 22 orientations. Cet outil permet de réaliser un état des lieux des actions en faveur d'une politique déchets et économie circulaire, d'établir une stratégie et son plan d'action associé, de suivre dans le temps et de mesurer les résultats obtenus dans une optique de progrès et d'amélioration continue. Un guide pour accompagner la collectivité dans la notation sera disponible courant 2019.

Un label sera mis en place pour valoriser les politiques d'économie circulaire les plus ambitieuses. Les premiers labels seront remis lors des prochaines Assises de l'Économie circulaire en juin 2020.

L'ADEME propose également un soutien financier pour le diagnostic initial, les études ou l'accompagnement des démarches.

2.2.2. Un concept scientifiquement non stabilisé

D'une démarche technique au projet de société. Telle que généralement présentée l'EC est une démarche technique qui, traduit la volonté de rendre compatible la croissance économique pour en réduire ses impacts environnementaux (Hawken et al, 1999; Fondation Ellen Mac Arthur). Tel est l'esprit de la croissance verte qui invite à une utilisation plus sobre ou plus efficace des ressources : dématérialisation, productivité de ressources, efficacité de l'utilisation des ressources, et découplage à la fois « de ressources » (entre utilisation des ressources et croissance économique) et « d'impact » (relatif à l'impact environnemental de l'utilisation des ressources, ex. émission de CO₂, pollution, érosion de la biodiversité...).

A ce stade, le débat scientifique n'est pas tranché entre les partisans d'un découplage relatif ou absolu (JACKSON, 2009 ; CAMINEL et al., 2014 ; ARNSPERGER ET BOURG, 2017).

- Dans le découplage relatif, « on réduit l'intensité ressourcielle de chaque unité produite mais l'impact *total* de la croissance, certes atténué, n'en reste pas moins croissant ».
- « Le découplage absolu signifie que l'on parvient à réduire l'impact *global* de la production alors même que la croissance continue *globalement* d'augmenter ».

Pour certains scientifiques (WIJKMAN et ROCKSTRÖM, 2012), la démarche qui vise à créer des « boucles de valeur positives » à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant sa destruction finale (Fondation Ellen Mac Arthur), n'est qu'une réponse partielle à la réduction des perturbations environnementales. Le problème est essentiellement dans l'accroissement des volumes extraits et consommés. En effet, une entreprise ou un secteur peut faire des progrès en termes de circularité (ex : produits recyclables) sans que l'économie dans son ensemble devienne plus circulaire. Pire, des « effets rebonds » peuvent détourner une bonne intention. Par exemple, sous couvert de recyclage/valorisation de déchets les entreprises peuvent continuer –avec bonne

conscience- à produire toujours plus de déchets. Et les consommateurs à consommer toujours plus. Dans un contexte de progression démographique (même ralentie), trier, recycler, valoriser ne suffit pas si la consommation continue de croître. Tout au plus, cela permet de reporter dans le temps la menace d'épuisement des ressources³⁹. Il faut alors changer radicalement de perspective : réduire les flux, les activités et donc produire et consommer moins à l'échelle mondiale. C'est donc à une remise en cause de la croissance comme principe d'organisation de l'économie et de la société, qu'en appellent (WIJCKMAN et ROCKSTRÖM, 2012).

Dans la lignée de ces auteurs, ARNSPERGER et BOURG considèrent que l'EC doit dépasser la seule approche technique focalisée sur les niveaux micro (entreprises, secteurs), pour apparaître comme un cadre englobant propice à concevoir un projet de société soutenable.

Besoin d'indicateurs de mesure et de suivi d'impacts. Les questions systémiques et d'échelle (micro, méso, macro) sont majeures. Il s'agit de comprendre et mesurer les « effets rebond et reports de consommation de ressources qui se propagent au sein du système dans son ensemble, à la faveur même d'innovations technologiques éventuellement porteuses d'une meilleure circularité ponctuelle ou locale » (ARNSPERGER et BOURG, 2017, p95). Les auteurs soulignent l'importance à se situer dans une perspective « permaculturelle » conciliant sobriété et innovation (ralentissement de la croissance économique, production *low tech*, régénération des écosystèmes, évolution socio-culturelle...). Réinterrogeant les indicateurs existants, non systémiques et qui font abstraction de la finitude des ressources et des impacts des rejets, les auteurs en appellent à considérer trois niveaux d'analyse : « des indicateurs quantitatifs de circularité (progrès en efficacité, en recyclage...) ; des indicateurs quantitatifs mesurant le degré de stationnarité de l'économie et la substitution des ressources renouvelables aux non renouvelables ; des indicateurs qualitatifs de l'évolution des mentalités vers la sobriété ». ⁴⁰

La difficile question de la territorialité. La dimension territoriale de l'économie circulaire est évoquée dans la loi de 2015, invitant à « la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité » Pour autant, aucune mention n'est faite de l'échelle territoriale à laquelle les flux de matières (au premier rang desquels les matières premières de récupération) devaient être maîtrisés. Pour l'Union Européenne, la dimension territoriale disparaît complètement au profit de l'efficacité dans l'utilisation des ressources de manière à maximiser la croissance économique européenne⁴¹.

En matière de gestion des déchets où le principe de proximité est pourtant ancien (rapprochement des territoires de production des déchets avec les territoires de traitement), aucune information n'est donnée sur les modalités et sur l'échelle territoriale à

³⁹ Par exemple, le recyclage de l'acier n'aurait permis de gagner 12 ans avant l'épuisement des ressources mondiales de fer, alors même que 70% de l'acier est recyclé aujourd'hui dans le monde. On sait par ailleurs que l'acier recyclé représente déjà 40% de la ressource en fer utilisée dans l'ensemble des process sidérurgiques. Site Constructalia, « Acier : le matériau le plus recyclé au monde ».

⁴⁰ Entreprises pour l'environnement et Institut d'économie circulaire, 2018, Les indicateurs de l'économie circulaire pour les entreprises, octobre 2018, 56 p., p. 32-33. <https://institut-economie-circulaire.fr/etude-l-les-indicateurs-de-leconomie-circulaire-pour-les-entreprises/>

⁴¹ European Commission, 2015, Closing the loop – An EU action plan for the Circular Economy. [En ligne] (consulté le 25 septembre 2017) Disponible à l'adresse : https://ec.europa.eu/priorities/jobs-growth-and-investment/towards-circular-economy_en

laquelle s'applique ce principe (MERY et *al.*, 2009). La directive européenne de 2008 sur les déchets déclare que « le traitement des déchets doit permettre l'élimination ou la valorisation des déchets dans l'une des installations appropriées "les plus proches" » (Directive 2008/98/CE, article 16). L'article L541-1 du Code de l'Environnement affirme qu'il faut « organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume ». La proximité semble être à géométrie très variable en fonction du type d'acteur qui la prend en charge, du type de déchets et de la structuration des filières.

La dimension territoriale de l'écologie industrielle est, par contre bien identifiée. C'est d'ailleurs ce qui a valu, l'ajout du qualificatif de « territoriale » dans les années 2000. Examinant quels types de proximités (géographiques, organisationnelles ou institutionnelles) favorisent et facilitent les coopérations économiques entre acteurs, BAHERS et *al.* rappelle qu'en écologie industrielle et territoriale, « plusieurs auteurs ont analysé le rôle de la proximité dans des démarches de symbioses industrielles (BEAURAIN et BRULLOT, 2011 ; BUCLET, 2011), au sein de territoires portuaires (SHILLER et *al.*, 2014) » (BAHERS, DURAND et BERAUD, 2017, p131).

La volonté de maîtrise locale des flux entre en résonance avec les projets alimentaires territoriaux et la notion de systèmes alimentaires territorialisés (RASTOIN, 2014 ; LAZZERI, 2018), fondés sur l'agro-écologie et la mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité (reprenant l'idée de « perma-circularité » d'ARNSPERGER et BOURG, 2016).

Les questions sur la proximité en matière de gestion des matières premières, de leur mise en valeur locale et plus largement en matière de mise en œuvre de l'économie circulaire, sont encore peu abordées par la recherche. Elles constituent autant de pistes à venir (articulation des échelles spatiales de l'EC, enjeux territoriaux de la proximité spatiale et sociale, gouvernance des flux, rôle des acteurs territoriaux, pratiques urbaines...).

2.2.3. L'économie circulaire dans les pratiques d'entreprises

Au niveau des entreprises, diverses enquêtes émanant de l'Institut Économie circulaire (ADOUE et *al.*, 2014), du Comité de bassin d'emploi de Pertuis (LAZZERI, 2016), témoignent d'un écho favorable à la notion d'EC (en réponse aux préoccupations environnementales, économiques et sociales), mais aussi de réserves quant à la réalité de sa mise en œuvre et quant aux bénéfices tangibles que peut leur apporter l'engagement dans une telle démarche.

De nouvelles pratiques émergent (écoconception de produits, valorisation de résidus d'activités, mutualisation de services et d'équipements, développement de circuits courts et de proximité...) mais restent fragmentées sur une partie du processus de production.

Des motivations différentes. Une enquête réalisée auprès d'entreprises du bassin d'emploi de Pertuis⁴² a conduit à une typologie des motivations, à partir de deux critères : la pression imposée à l'entreprise (produit, marché, réglementation...) et son positionnement au regard du développement durable/économie circulaire (s'adapter aux contraintes, anticiper, se saisir des opportunités, etc).

- Les « *stratégies* ». Soumises à une forte pression (concurrence, tendance haussière du

⁴² Comité de bassin d'emploi de Pertuis (région PACA), enquête par interview auprès de 33 entreprises, représentatives du tissu productif local. L'enquête a été réalisée au cours du premier trimestre 2016.

marché des matières premières et de l'énergie, réglementation...), ces entreprises voient dans le développement durable une opportunité (image, innovation, démarche de progression...) intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise (R&D, process de fabrication, parties prenantes...). Cela se traduit par le développement d'offres commerciales innovantes et implique une certaine prise de risques, assumée.

- Les « *engagées* ». La protection de l'environnement et plus largement le développement durable sont des valeurs portées par les entreprises. Leur activité est en adéquation avec ces valeurs.

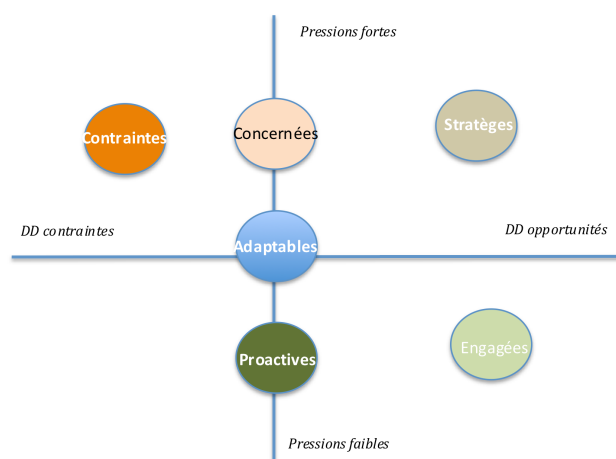
- Les « *concernées* ». En réaction aux pressions de l'environnement (image de l'enseigne, demande des particuliers...), le développement durable permet d'expérimenter de nouvelles solutions.

- Les « *proactives* », anticipent les attentes des clients et orientent une partie de l'activité autour d'un positionnement développement durable. Elles rentrent dans l'action, prennent la mesure des enjeux et engagent une stratégie.

- Les « *contraintes* ». De fortes pressions (réglementation, réduction des coûts, exigence de la clientèle, saisonnalité de l'activité...) invitent les entreprises à agir pour ne pas se retrouver au pied du mur (évitement des risques de mise en cause, diversification de l'activité, évolution de l'offre de services...).

- Les « *adaptables* ». Ces entreprises ont peu de marge de manœuvre. Elles sont enfermées pour certaines dans une politique de groupe, pour d'autres dans une logique de compétitivité-prix. Leur activité peut néanmoins évoluer selon la demande ou les orientations du groupe.

Figure 4 : Typologie d'entreprises selon les pressions subies et leur positionnement développement durable/économie circulaire - Enquête 2016 auprès d'entreprises de Pertuis (84) (Lazzeri, 2016)



Des freins à dépasser. Sortir de la logique linéaire qui imprègne le fonctionnement quotidien des entreprises, revient à une modification profonde du fonctionnement de la chaîne de création de valeur et demande à surmonter bon nombre d'obstacles :

- *Résistance au changement.* Sauf pour les entreprises qui en ont fait leur activité, le recyclage, la valorisation des flux, la mutualisation, ... ne sont pas au cœur du métier de l'entreprise. Certaines peuvent être dissuadées face aux moyens à mobiliser : temps, coût, prise de risque avec un résultat incertain.

- *Freins réglementaires.* La réglementation évolue de manière rapide et fréquente, notamment au niveau du recyclage. Les normes se multiplient, et le cadre européen n'est pas forcément moteur. Si l'écoconception est une démarche applicable à tous types de produits, la réglementation européenne ne l'exige que pour les produits liés à l'énergie (Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009, transposée en droit français le 28 juin 2011). Parfois, les règles d'urbanisme ne favorisent pas l'écoconception du bâti (bois pour la construction, isolation par l'extérieur...).

La sortie du statut de déchets fait l'objet d'une réglementation complexe : tous les déchets ne sont pas concernés, les conditions sont strictement encadrées par la loi, les déchets doivent remplir quatre conditions générales cumulatives ainsi que des critères spécifiques à chaque déchet, un déchet qui devient un produit se voit appliquer la réglementation de ce même produit....

Concernant le déchet recyclé, certaines entreprises relèvent qu'il devrait être soumis à des exigences de qualité, de suivi et de traçabilité (par ex. via une certification).

- *Freins organisationnels.* L'EC exige la mise en place de réseaux efficaces et économiques de collecte des matières et des flux (organisation et infrastructures). Si l'efficacité de la logistique de l'usine au magasin est redoutable, la chaîne retour (reverse logistique inverse) est bien plus difficile à appréhender pour un industriel. La répartition géographique des produits usagés et l'hétérogénéité des références de produits rendent complexes leur massification pour leur retraitement.

L'entreprise est dépendante de ses fournisseurs de matières premières ou composants et, toute innovation pour tendre vers une EC nécessite de nouer avec eux des collaborations étroites pour trouver des solutions technologiques ou logistiques adaptées. Par ex., pour l'automobile, c'est toute une filière qu'il faut sécuriser. L'écoconception, pensée pour réduire les nuisances environnementales sur l'ensemble du cycle de vie des biens et services, exige de revisiter l'organisation et de mettre en place de nouveaux process de fabrication. Pour bon nombre de produits, elle nécessite de la R&D, l'implication des fournisseurs et sous-traitants, la mobilisation des recycleurs. L'émergence de stratégies circulaires requiert transversalité, coopération, vision systémique, approche en coût global... qui vont à l'encontre d'un fonctionnement en silo, caractéristique de nombreuses entreprises.

- *Freins techniques.* Pour valoriser, il faut séparer des matières et des flux puis trier, ce qui nécessite des technologies efficaces. Une transformation d'un flux homogène est souvent nécessaire, ce qui implique de chercher une optimisation efficace du recyclage. Il convient alors d'identifier les changements de conception pour augmenter le potentiel de recyclabilité des matériaux utilisés, mais aussi d'intégrer les limites des procédés et technologies utilisés par les différents acteurs du secteur du recyclage.

Augmenter l'espérance de vie d'un produit, exige une accessibilité et démontabilité des composants d'usure, ce qui change la conception des produits.

L'allongement de la durée de vie peut paradoxalement aller à l'encontre de logiques d'écoconception comme l'allègement des produits (une pièce conçue pour durer contiendra souvent plus de matières qu'une pièce classique).

Le défaut d'expertise et de formation constitue aussi un frein. Des expertises doivent être développées pour démanteler le produit en fin de vie et séparer le flux de matière recherché

du flux général de déchets. Des formations doivent être mises à disposition des entreprises et de leurs employés sur les différents domaines d'expertise de l'économie circulaire.

Une production sans déchets finaux n'est pas pensable –au moins dans les technologies d'aujourd'hui- : usage dispersif de certains métaux (ex usure des plaquettes de frein) ; recours à des alliages qui rend difficile le réemploi des métaux originaux ; moindre performance de la matière après recyclage (ex. l'acier recyclé une première fois est moins bon que l'acier neuf issu d'un premier cycle de production) ; les matières recyclées (MP secondaires) n'autorisent pas toujours des usages identiques à ceux d'une matière première.

- *Freins économiques.* La performance technologique est pour nombre de produits, notamment le High Tech, l'argument commercial majeur. Les pratiques de consommation responsable concernent encore un petit nombre de personnes, même si la tendance est à la hausse (surcoût des produits, doute sur la qualité et propriétés des produits recyclés...). A la faiblesse de la demande des consommateurs finaux, s'ajoute la taille relativement réduite de certains marchés.

Dans la décision d'achat des entreprises, la disponibilité (quantité, délai), la qualité technique et/ou le prix priment. L'impact environnemental d'un produit tout au long du cycle de vie, n'est pas un argument commercial pour un fournisseur. Le coût du recyclage peut parfois être plus important que le coût d'extraction et de transformation, lorsque les matières premières ont peu de valeur. Les biomatériaux (bioplastiques, fibres naturelles, matériaux de construction...) ne sont pas encore compétitifs par rapport à d'autres types de matériaux. Par ailleurs, les stratégies circulaires requièrent des investissements (audit, R&D, achat de nouvelles machines, intégration de nouveaux métiers, formation...), dont la mise en place n'est pas immédiate et la garantie de rentabilité pas toujours assurée, notamment lorsque les sous-produits valorisables ont peu de valeur. Seule une massification des flux permet de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser la rentabilité d'une infrastructure. A cela s'ajoute, la frilosité des banques à soutenir les TPE/PME innovantes, ce qui n'incite pas aux innovations de rupture.

Enfin, la commande publique inclut trop rarement des critères de développement durable ou d'écoconception dans les appels d'offres alors même que, dans certains secteurs, elle représente une part très significative des marchés.

2.2.4. L'économie circulaire dans la politique régionale

La Région Sud « a l'ambition de porter une politique transversale d'économie circulaire ». Depuis 2014 et en collaboration avec l'ADEME, la Région développe un programme dédié avec l'appel à projet filidéchet (Mettre en œuvre l'éco-conception - Favoriser le réemploi et la valorisation matière des déchets - Animer et mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire/écologie industrielle). Au titre de sa compétence en terme de développement économique la Région soutient, depuis 2018, l'accompagnement des entreprises et des territoires aux transitions économiques et écologiques à travers plusieurs outils (appel à projet « transition économique et écologique, Écologie industrielle et territoriale...) et s'est engagée sur 9 projets d'accompagnement et 5 projets d'écologie industrielle et territoriale pour un objectif de 2300 entreprises.

2019 voit la signature d'une convention pour le déploiement de l'économie circulaire en Provence Alpes Côte d'Azur entre la Région et plusieurs partenaires (État, ADEME, CCI

régionale, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, Banque des territoires/CDC). Ce partenariat s'articule à celui du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, en constituant le volet « entreprise » de la feuille de route de l'EC. L'objectif est de mobiliser les acteurs institutionnels, économiques et experts concernés autour du déploiement de la politique régionale d'économie circulaire et de positionner la région comme « leader national ». Les quatre grands enjeux sont de mieux produire, mieux consommer, mobiliser les acteurs et mieux gérer les déchets, en favorisant le recyclage, l'écoconception, l'économie collaborative, l'approvisionnement durable, l'allongement de la durée d'usage.⁴³

2.2.5. Un foisonnement d'initiatives locales, inspirantes mais loin d'un renouveau du modèle productif

Parmi les 400 initiatives retenues, 142 relèvent spécifiquement du champ de l'économie circulaire : produits éco-conçus, valorisation de résidus d'activités (déchets verts, déchets du BTP, huile de friture...), mutualisation de services et d'équipements, production et consommation locale d'énergie.... Pour autant, quelques actions aussi fortes soient-elles ne transforment pas en profondeur l'économie régionale.

Selon les piliers de l'Ademe, les initiatives se répartissent comme suit :

- L'écoconception (58 initiatives)
- L'approvisionnement durable (24)
- L'écologie industrielle et territoriale (21)
- L'économie de fonctionnalité (3)
- Le traitement responsable des déchets (allongement de la durée d'usage, réemploi, recyclage) (29)

2.2.5.1. L'écoconception

L'écoconception est une démarche de management environnemental centrée sur le produit (biens ou services). Elle consiste à évaluer les principaux impacts environnementaux d'un produit ou d'un service et à les minimiser par différentes mesures (changement de matériaux, meilleure efficacité énergétique, recyclabilité des matériaux, reprise des produits en fin de vie...), dans toutes les phases du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à la production, en passant par sa distribution, son utilisation et sa fin de vie. C'est une approche préventive et multicritère des problèmes environnementaux : eau, air, sol, bruit, déchets, matières premières, énergie, ...

L'éco-conception permet d'adapter l'offre des entreprises à la contrainte de ressources et conditionne les leviers d'action mis en évidence par l'Ademe. Elle permet de favoriser notamment :

- L'approvisionnement durable : des produits/process conçus pour favoriser la valorisation des ressources de proximité (issues soit du recyclage soit de sources renouvelables locales) ;
- L'écologie industrielle et territoriale : des produits/process conçus pour faciliter la réutilisation de résidus de production et déchets de certaines entreprises comme des matières premières pour d'autres entreprises sur une base territoriale ;
- L'économie de la fonctionnalité : des produits/process conçus pour assurer la viabilité de

⁴³ Hub Éco, « Économie circulaire : lancement d'une grande plateforme régionale », *La Provence*, 10 mai 2019.

modèles économiques axés sur une relation de service de proximité avec les usagers ;

- La consommation responsable: des produits/process conçus pour encourager la transition vers une consommation plus qualitative ;
- L'allongement de la durée d'usage : des produits/process conçus pour optimiser les activités de réemploi, réparation et réutilisation des produits ;
- Le recyclage : des produits/process conçus pour optimiser les activités de valorisation des produits en fin de vie en vue d'une nouvelle utilisation.

Cependant, les analyses de cycle de vie sont extrêmement imprécises et ne permettent pas, dans la plupart des cas, de trancher de façon certaine entre deux options techniques (LAZAREVIC et *al.*, 2010), voire entre deux produits répondant à un même besoin. Les logiciels dédiés à l'analyse du cycle de vie des fonctions produites et des produits se fondent sur des données, qui correspondent à des standards mondiaux sur les impacts moyens de telle opération d'extraction de matière première ou de tel procédé manufacturier.

Par ailleurs, la prise en compte des impacts environnementaux des fonctions produites, tout le long de leur cycle de vie est complexe car les acteurs de la production des fonctions ne maîtrisent généralement qu'une fraction du cycle de vie. Cette maîtrise est d'autant plus difficile qu'il y a une relation distanciée entre les acteurs, une absence de proximité physique qui ne permet pas d'embrasser l'ensemble des opérations menées ni de connaître les acteurs impliqués. En d'autres termes, l'approche classique de l'éco-conception et de l'analyse de cycle de vie néglige la contextualisation spatiale et institutionnelle de l'organisation du cycle de vie, la possibilité de tenir compte des ressources locales à mobiliser, qu'il s'agisse de ressources matérielles ou immatérielles (savoir-faire, relations de confiance...).

Enfin, l'impact environnemental d'un produit tout au long du cycle de vie, est généralement inconnu (affichage environnemental des produits non généralisé). Dans la décision d'achat, la disponibilité (quantité, délai), la qualité technique et/ou le prix priment. L'environnement devient une réelle préoccupation selon les risques liés aux composants ou au produit lui-même, suivant la réglementation (émission de CO₂, performance énergétique...) ou encore s'il est au cœur du métier des entreprises (bio, paysage et jardins, écoentreprises...) (LAZZERI, 2017).

Comme en témoignent les initiatives régionales, le mouvement est en marche avec le développement d'éco-activités où la protection de l'environnement fonde l'activité de l'entreprise (production agricole bio, produits industriels et technologies écoconçus...).

Hélices E-Props éco-conçues, Vaumeilh-04

E-Props est une usine de production d'hélices en fibre de carbone avec une injonction de résine époxy. Elle propose une gamme d'hélices les plus légères du marché pour différents appareils volants (avions légers, paramoteurs, ULM, drones...) et s'inscrit dans une démarche de développement durable :

L'entreprise propose une clause « satisfait ou remboursé pendant 6 mois » (sous réserve d'un retour complet et en bon état du produit)

L'entreprise entend limiter au maximum l'impact environnemental de ses activités :

- *Les bâtiments ont une structure en bois, une isolation intégrale, une ventilation par échangeur thermique et une grande toiture photovoltaïque. Ils ont une production électrique annuelle 10 fois supérieure à la propre consommation, ce qui en fait des*

bâtiments à énergie positive

- Les hélices sont conçues à partir du minimum de matériaux (fibre de carbone et résine époxy uniquement) et ont une durée de vie illimitée.
- Les matériaux utilisés dans l'entreprise tendent à être les plus respectueux de l'environnement possible (résine biosourcée, fibres naturelles (lin) pour certains usages, bois pour certains moyeux...) et l'entreprise favorise les consommables écologiques (traitements de surface écologiques, chiffons réutilisables, produits nettoyants écologiques, emballages et calages en carton...) et a développé une politique d'achats durables.
- Le suivi strict de la production permettant si besoin le retour d'une seule pale plutôt que du lot complet habituellement nécessaire pour l'équilibrage.
- Les déchets sont recyclés autant que possible, dans le cas contraire ils seront soumis au tri sélectif.

L'entreprise emploie 25 personnes et produit 30 000 pâles par an. La production est exportée dans 76 pays, en particulier aux USA pour les hélices de paramoteur.

HELIO, système de production d'eau potable à partir d'eau impropre à la consommation et d'énergie 100% renouvelables, Marine Tech, Signes-83, Lauréat du concours Var Terre d'Innovation 2017 prix "Eau, Energie, Environnement"

Le système HELIO vise à offrir une solution autonome à la problématique du manque d'eau potable, en permettant de produire de l'eau potable à partir d'eau impropre à la consommation comme l'eau de mer, à partir d'énergie solaire.

Une ferme HELIO est composée de plusieurs sphères dont le nombre dépend du besoin local en eau potable et fonctionnent en plusieurs étapes :

- *L'eau à traiter est pompée vers les différentes sphères grâce à une énergie renouvelable (solaire, éolien...).*
- *Le rayonnement du soleil chauffe l'air dans la sphère, élimine les germes et bactéries et provoque l'évaporation de l'eau qui se condense sur les parois de la sphère et s'écoule jusqu'au pôle sud, c'est le principe de la distillation solaire.*
- *Le système reminéralise l'eau distillée qui est alors prête à la consommation.*
- *HELIO est une solution qui fonctionne uniquement grâce aux énergies renouvelables et n'émet donc pas de gaz à effet de serre pour son fonctionnement.*

Le système peut s'implanter dans des zones où des usines de dessalement ne peuvent pas être mises en place. Il peut aussi être rapidement mis en œuvre dans le cas de pénurie ponctuelle d'eau potable, par exemple suite à une tempête ou une inondation.

Un démonstrateur pilote a été inauguré en octobre 2017, il s'agit d'une ferme composée de 5 sphères, installée sur la promenade du Jardin Bonaparte à Saint-Raphaël. Il est désormais en fonctionnement chez Marine Tech à Signes depuis juin 2018.

Un site de fabrication de ces sphères est en cours d'installation sur le plateau de Signes dans le Var pour produire 2000 sphères par an.

La Recherche et Développement a été financée sur fonds propres et avec une subvention de la Région et du ministère de l'économie et des finances sur des dossiers instruits par BPI France.

2.2.5.2. Approvisionnement durable

L'approvisionnement durable concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement pour les ressources renouvelables et non renouvelables. Ce pilier répond à

une logique d'éco-conception, dans la mesure où les fournisseurs recherchés doivent proposer des matériaux ou sous-ensembles moins toxiques, renouvelables, recyclés, recyclables, à contenu énergétique moindre, « naturels », agro-sourcés, ou issus du réemploi. Cette notion renvoie plus largement à celle d'achat responsable, à savoir tout achat intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique. L'acheteur, privé ou public, recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact. La notion d'achats responsables découle du concept de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), lui-même lié à celui de développement durable.

**SCIC Energ'éthique04, pour une transition énergétique solidaire et responsable, Digne
Les Bains-04**

Energ'éthique 04 est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui souhaite, à travers une approche entrepreneuriale, participative et solidaire mobiliser différents acteurs du territoire autour de la problématique énergétique afin de mutualiser les compétences et les financements locaux. Elle entend permettre aux citoyens de se réapproprier la production d'énergie renouvelable et de participer à son développement. Energ'éthique 04 agit également en faveur des personnes en situation de précarité énergétique.

Energ'éthique 04 met à disposition des acteurs publics et privés 4 métiers complémentaires pour les accompagner dans la mise en place d'actions innovantes en faveur de la transition énergétique :

- Une activité de conseil
- La réalisation d'étude-action
- La recherche appliquée
- La sensibilisation

Energ'éthique 04 comptait, début 2017, 84 sociétaires : une collectivité, 2 associations, 6 entreprises (dont deux SCOP et une SCIC), 71 particuliers, 3 salariés et un club CIGALES.

Filière Hydrogène : les projets HYNOVAR et H2Flex, CCI Var, Toulon-83

L'objectif d'HYNOVAR est de développer la filière hydrogène dans le Var à travers la construction et l'expérimentation d'infrastructures de production, de distribution et de stockages d'hydrogène.

Le projet H2Flex a, quant à lui, pour ambition d'améliorer le stockage d'électricité par l'hydrogène et de modéliser le réseau électrique pour assurer un meilleur équilibre entre la production des énergies renouvelables, et la consommation des entreprises du Plateau de Signes via les possibilités de stockage offertes par l'hydrogène.

Pour développer la filière Hydrogène, le projet HYNOVAR se concentre sur cinq composantes :

- Le projet H2Flex (hydrogène pour la flexibilité), une solution d'équilibrage des réseaux électriques par le stockage d'énergie renouvelable à travers la production locale d'hydrogène
- L'installation d'une station-service de recharge à l'hydrogène sur le Plateau de Signes, avec l'implantation d'une première unité de production temporaire d'hydrogène, en partenariat avec ENGIE, sur le site du circuit Paul Ricard pendant le Grand Prix de Formule 1
- Le déploiement de la mobilité terrestre avec la mise à disposition d'une flotte

*captive de véhicules H2 Prestige en auto-partage pour le tourisme premium et d'affaires, avec l'entreprise **Areva H2Gen**. Ce concept inédit d'auto-partage est duplicable sur d'autres territoires. Des navettes entre l'aéroport et le circuit veulent également être développées à l'aide des véhicules à l'hydrogène.*

- *Le déploiement de la mobilité maritime avec des navettes dans la Rade de Toulon, ainsi, les Bateliers de la Côte d'Azur, une PME varoise de promenade en mer, portent le projet de la première navette maritime à hydrogène en rade de Toulon. Un service d'avitaillement sera développé dans la zone portuaire pour approvisionner ce bateau propre.*
- *Une éco-académie dédiée à l'hydrogène, regroupant un centre de Recherche et Développement, une offre de formation et une pépinière d'entreprises, dont l'installation est prévue sur le Parc d'activités du Plateau de Signes.*

*Le projet HYNOR a été labellisé en 2016 par les pôles de compétitivité **Capenergies** et **Pôle Mer Méditerranée**.*

Le projet H2Flex a été labellisé Flexgrid par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2.2.5.3. L'écologie industrielle

L'écologie industrielle ou symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises qui se décline selon deux modalités :

- La valorisation et l'échange de résidus de production entre entreprises ou avec les collectivités (vapeurs, gaz d'échappement, effluents, déchets...), ce qui permet de limiter la pollution, le prélèvement de ressources, la production de déchets et la consommation d'énergie.
- Le partage et la mutualisation des biens, des ressources ou des services, permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle et diminuer certains impacts environnementaux de l'activité économique (gestion des déchets, réutilisation des eaux pluviales, gardiennage, restauration collective, crèches inter-entreprises, plan de déplacement inter-entreprises, partage de véhicules...).

Dans les deux cas, l'EIT peut être source de nouvelles opportunités d'affaires. Elle constitue le pilier territorial de l'économie circulaire. Elle implique une capacité des acteurs du territoire à travailler ensemble (entreprises, collectivités) pour connaître les besoins de chacun et les possibilités d'échanges ou de mutualisation des ressources.

Les initiatives identifiées montrent que la prise en compte du territoire est déterminante puisqu'il est question de faire rentrer en synergie les différents acteurs territoriaux (privés, publics) ainsi que les ressources territoriales sont associées. C'est par la compréhension de ce « système territorial » que dépend la bonne coopération entre acteurs et donc de la mise en place d'une synergie industrielle territoriale.

Pour les territoires, la mise en place d'une stratégie EIT, est une réponse à une volonté de développement durable (maintien/création d'emplois, diminution de déchets sur le territoire....).

Eco-site de Fos/Plateforme Industrielle et d'Innovation du Caban-Tonkin (PIICTO), Fos sur Mer-13

Le Grand port maritime de Marseille-Fos est engagé depuis 2004 dans une réflexion autour de l'écologie industrielle, en partenariat avec le laboratoire de Génie en environnement industriel de l'École des Mines d'Alès. Différentes études de caractérisation des flux de matière et d'énergie ont été menées sur le territoire, permettant d'identifier des pistes de

synergies et de nouvelles activités de production (chimie verte, etc.). Cette réflexion a débouché sur la création de Piicto en 2014.

PIICTO est une association composée d'une quinzaine d'industriels et du Grand Port Maritime de Marseille. L'association est spécialisée dans l'écologie industrielle. Elle contribue au développement d'innovations industrielles durables à travers une immersion en entreprise ou un démonstrateur industriel.

- Les premières étapes consistaient à permettre aux industriels de se rencontrer, établir progressivement des relations de confiance, à travers des réunions et des ateliers, mais aussi à connaître d'autres structures (Chambre de commerce CCIMP, la Métropole, la Région, Provence Promotion, etc.).
- Des études ont été réalisées : réseau vapeur, mobilité décarbonée, empreinte socio-économique, etc. .
- PIICTO vise à favoriser l'innovation, en facilitant l'expérimentation et le développement de projets industriels au sein des industries membres ou sur un espace de 12 hectares dédié à la démonstration industrielle (INNOVEX), dont un des premiers démonstrateurs accueillis est le projet Jupiter 1000.
- PIICTO contribue au développement des énergies renouvelables avec des capacités existantes (éolien, solaire photovoltaïque, biogaz, etc.).
- PIICTO contribue à la mise en œuvre d'une plateforme de développement économique dans le cadre de la mise en place du Plan de prévention des risques technologiques sur la zone industrialo-portuaire.
- La communication entre les industriels favorise les synergies (Kem One s'est mis à produire davantage d'acide chlorhydrique, pour fournir des voisins industriels qui avaient l'habitude d'en importer, soit désormais près de 10 000 tonnes par an relocalisées).
- Une vingtaine de synergies (de substitution et de mutualisation) ont été identifiées, certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre et plus d'une dizaine sont en cours d'exploration et/ou d'expérimentation.
- Aujourd'hui, PIICTO accueille d'ores et déjà plus de 60 M€ de projets innovants dont le projet ICaRe initié par SOLAMAT-MEREX (réutilisation des boues de décarbonatation en substitution de chaux pour le traitement des fumées des usines) et le projet Vasco2 de récupération du CO₂ émis par les usines pour nourrir des micro-algues potentiellement utilisables dans la chimie bio-sourcée et/ou comme additif de bio-carburant

Troc Ta Palette, une synergie industrielle du Pays d'Aubagne, Aubagne-13

Lancé en 2013, le dispositif « Troc ta palette » propose aux professionnels de mettre en relation les entreprises ayant un besoin en palettes et celles où les palettes constituent un déchet. Il s'inscrit dans la démarche d'écologie industrielle et territoriale du Pays d'Aubagne. Un groupe de travail d'entreprises s'est constitué pour une collecte mutualisée des palettes (non consignées) et une redistribution locale. La présence de l'entreprise Biomasse 13 sur le territoire, récupérateur de palettes pour fabriquer des granulets bois, est apparue comme une synergie évidente.

Bénéfices quantitatifs :

- Améliorer la gestion du flux de palette : 89% des entreprises diagnostiquées sont concernées par ce flux
- Limiter l'achat de palettes neuves par la réutilisation : 14 entreprises concernées par l'achat de palettes (6 000 unités achetées/an) et 23 entreprises générant des palettes (3 700 unités réutilisables/an)

Bénéfices qualitatifs :

- Limiter l'approvisionnement externe de ressources (palettes)
- Réduire les coûts de traitement de déchets et d'achat de matière
- Un partenariat a été conclu avec plusieurs organisations (Auchan, Biomasse 13, Creap, Mota, O-viva, pacifique sud cosmétique, Planet cards, Association d'entreprises Pole Alpha)

2.2.5.4. Économie de fonctionnalité (EF)

Économie de fonctionnalité (EF). Formalisée en 1986 sous le terme anglais *service economy* (STAHEL et GIARINI, 1989), cette approche vise à optimiser la fonction d'usage des produits et services tout en réduisant la consommation matérielle et énergétique. Elle repose sur deux grands principes :

- Le bien reste la propriété du producteur durant l'ensemble de son cycle de vie, un principe équivalent à celui de la « Responsabilité élargie du producteur » (présent dans la législation européenne).
- Passage d'une valeur d'échange à une valeur d'usage. On n'achète pas un objet mais ce à quoi il peut servir.

L'économie de fonctionnalité dépasse la seule sphère marchande des relations inter-entreprises ou entreprises-consommateurs, et concerne aussi l'État et les territoires (mobilité, énergie...).

Fondée sur la production d'une solution intégrée de biens et de services, l'EF modifie profondément la dimension relationnelle entre le client et le prestataire de service, et peut être assimilée, selon l'expression de CUSIN (2010), à une « *économie de la captation du client* », dans le sens où la vente de solutions durables proposée au client, dissociée du transfert des droits de propriété, entraîne une relation commerciale plus pérenne. Il peut donc paraître censé de basculer vers un nouveau modèle économique centré sur le service plutôt que sur le produit, sur l'effet utile de la transaction servicielle (DU TERTRE, 2008) ou encore sur la valeur d'utilisation (ERKMAN, 1998) plutôt que sur la valeur monétaire d'un produit.

Pour les tenants de l'économie de fonctionnalité (Club économie de fonctionnalité et développement durable⁴⁴ ; Institut INSPIRE⁴⁵ ; BUCLET, 2011, 2016), elle revêt plusieurs formes :

- « Vente de l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même » (ex. facturation de l'usage de pneu au km parcouru)
- « Re-conception d'un bien en fonction d'un nouveau mode d'usage » (ex. vélo-partage)
- Evolution du périmètre d'une activité et des supports physiques pour proposer de nouvelles fonctions aux clients/usagers » (ex. passer de la production de panneaux routiers à la production de panneaux électroniques informant sur la circulation routière)
- « Offre d'un service à partir de supports physiques dotés de multiples fonctions » (ex. photocopieuses-scanner)
- « Offre d'une fonction afin de répondre à des besoins exprimés à l'échelle d'un territoire » (ex. offre de mobilité multi supports)
- « Co-conception d'une fonction (et du support physique) entre le producteur et le client/usager », éventuellement en favorisant la production locale des supports physiques (ex. FabLab, LivingLab). Cette forme de fonctionnalité repose sur la mobilisation des ressources locales, dans une logique de coopération, apte à permettre à

⁴⁴ <https://www.club-economie-fonctionnalite.fr>

⁴⁵ <http://www.inspire-institut.org>

chaque acteur du réseau de maîtriser cognitivement et au réseau dans son ensemble de maîtriser opérationnellement le *process*.

L'économie de fonctionnalité peut aussi assurer des bénéfices environnementaux (BUCLET, 2016 ; LAZZERI, 2017) :

- La location permet de produire davantage de service pendant le cycle de vie d'un bien, et donc d'augmenter le ratio utilité/ consommation matérielle ;
- Incitation à l'éco-conception. Le prestataire a intérêt à ce que l'objet support du service dure longtemps et soit d'un entretien facile. Il en résulte également une professionnalisation plus poussée de la maintenance ;
- La récupération de l'équipement usagé par son fabricant facilite le réemploi/recyclage ;
- La facturation à l'usage peut induire une modification vertueuse des comportements.

Cependant, l'approche néglige la valeur symbolique associée aux objets qui, dans bien des cas, peut être bien plus importante pour les individus que la valeur d'usage (BAUDRILLARD, 1970). Cela peut expliquer le fait que l'EF se développe davantage dans le domaine des biens intermédiaires, à savoir que ce modèle économique s'articule *a priori* mal avec la prise en compte de la valeur symbolique dont dispose un bien que l'on possède. De plus, elle va à l'encontre de la dynamique sociale d'accumulation de biens (BOURG et BUCLET, 2005, GAGLIO et *al.*, 2011...). Enfin, si l'adoption des types d'économie de fonctionnalité est compatible avec une démarche d'écologie industrielle et d'éco-conception, elle n'exige pas l'adoption d'une approche complète de cycle de vie du produit. Ainsi, pour BUCLET (2016), l'économie de fonctionnalité ne peut être considérée dans l'absolu comme une stratégie de développement durable. Tout au plus, s'agit-il d'un modèle économique qui, sous certaines conditions, peut entraîner le comportement des acteurs économiques dans un sens plus favorable à la préservation de l'environnement (production de biens pérennes, de qualité, réduction de l'obsolescence programmée des supports physiques...).

Un changement radical ne peut être le simple résultat d'une action entreprise par des agents économiques rationnels avant tout mus par des considérations de rentabilité financière. S'il n'y a pas d'autres considérations en jeu, d'autres objectifs fixés par ailleurs, il y a donc peu de chances qu'une démarche systématique d'éco-conception soit entreprise, seule garante de la prise en compte de l'environnement dans la conception des produits ou services quel que soit le modèle économique choisi. L'approche nécessite de revisiter les liens tissés entre prestataires et usagers et plus généralement entre parties prenantes, mais également de dépasser les cadres d'analyse fondés sur l'échange.

Les initiatives relevées montrent que l'EF est une opportunité d'affaires qui peut contribuer à de nouvelles activités en région, mais elle reste encore limitée.

Location de voiliers en libre-service, SAS SAILEASY, Marseille-13

SailEasy, start-up marseillaise, propose une innovation d'usage : réserver d'un clic un voilier prêt à partir, dans plusieurs grands ports en France. La clientèle est composée de voileux, d'utilisateurs récurrents, et pas seulement ponctuels et estivaux.

La société propose à ses abonnés – une centaine aujourd'hui à Marseille où a été lancé le service – d'embarquer quand ils le souhaitent, pour une demi-heure ou la journée, en réservant une plage horaire sur une application jusqu'à une heure du départ. Arrivé à quai, le client embarque sur un bateau prêt à sortir, nettoyé, voiles en place et réservoir plein. Pour les abonnés qui souhaitent être totalement autonomes, SailEasy offre trois heures de navigation accompagnées d'un coach, pour valider leur qualité de « Chef de

bord ». Dès lors, les voiliers de la flotte leur sont accessibles immédiatement et librement. La tarification horaire inclus un trousseau de services 360° au-delà du coût de la location, notamment l'assurance, le carburant, le nettoyage et l'équipement.

A Marseille, la société dispose d'une flotte de dix voiliers de 8 à 12 mètres, qui lui appartiennent ou lui sont confiés en gestion. Elle a récemment reproduit ce modèle à La Rochelle (5 bateaux) et teste à La Trinité-sur-Mer la vente de licence de sa marque.

La start-up a réalisé une levée de fonds d'1,7 million d'euros auprès d'un pool d'investisseurs conduit par Paca Investissement. Avec cette opération, elle va étendre son service aux ports emblématiques de plaisance facilement accessibles depuis Paris, comme Saint-Malo. Dans un deuxième temps, elle vise les ports secondaires, tel Hyères, avant de se tourner à l'international (Espagne et Grande-Bretagne)

Twizi'lib ou l'autopartage électrique, Totem Mobi, Marseille-13

Twizi'Lib est un service d'autopartage 100 % électrique proposé par Totem. Concentré sur l'hypercentre et quelques zones un peu plus éloignées tels que les campus ou certaines sociétés partenaires, Totem propose un seul et unique véhicule : la Twizy de Renault dans sa version limitée à 80 km/h

Le service a bénéficié du soutien de la Caisse des Dépôts, PACA Investissement et la Banque Populaire.

Au départ, le service comptait 15 voitures. Aujourd'hui, elles sont 200 à arpenter les rues de Marseille avec plus de 800 utilisateurs.

Disponibles 24h/24, les Twizy'Lib sont localisables grâce à l'application Citiz et accessibles selon le principe de «free floating », c'est-à-dire sans station fixe. Une fois la location terminée, il suffit à l'utilisateur de rendre la voiture dans une zone définie (avec minimum 8 km d'autonomie, pour intervenir et ramener le véhicule sur un point de charge).

L'opérateur travaille avec les services de la Métropole et avec les commerçants pour développer les points de charge et les lieux de stationnement pour les voitures. Les commerçants autorisent à déployer les bornes en échange de publicité sur les voitures ou de crédit mobilité.

A ce jour, Totem compte environ 800 inscrits et plus de 4.000 locations mensuelles, soit plus de 20.000 kilomètres parcourus chaque mois.

2.2.5.5. Allongement de la durée d'usage : réemploi, réutilisation, réparation

- Le réemploi. Le réemploi consiste à transmettre par don ou vente un produit à un autre utilisateur, augmentant ainsi la durée de vie du produit.

Des initiatives existent déjà depuis plusieurs années. Nous pouvons citer par exemple Emmaüs, Ebay ou encore le Bon Coin. Cette pratique n'est donc pas nouvelle, selon l'Institut de l'économie circulaire, 98% des français affirment avoir déjà pratiqué le réemploi. Il faut toutefois noter que la motivation pour cette pratique est davantage économique qu'environnementale.

- La réparation. La réparation consiste là aussi à augmenter la durée de vie d'un produit. Avant réemploi, une réparation est parfois nécessaire, il faut toutefois que le produit soit conçu pour être réparé, ce qui n'est pas le cas de tous les produits.

Outre l'apport écologique de la réparation, l'apport économique est là aussi à prendre en compte. La réparation peut en effet créer des emplois dans ce domaine.

- La réutilisation. A la différence du réemploi, le produit peut être réutilisé pour une autre

fonction que celle prévue initialement. En effet, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, il est possible de réutiliser un ou plusieurs de ses composants dans la fabrication d'un autre produit. Cependant, comme pour la réparation, il est nécessaire que le produit soit conçu pour la réutilisation.

L'augmentation de la durée d'usage permet la réduction des déchets. Elle est étroitement liée à l'éco-conception (conception du produit pour la réparation, optimisation de la réutilisation des biens de consommation). Elle soulève cependant des questions importantes et complexes : quelle est la bonne durée de vie d'un produit ? Cet allongement est-il toujours souhaitable pour l'environnement ? En effet, pour certains produits, les évolutions technologiques rendent les produits nouveaux bien plus vertueux.

En région sud, les organismes spécialisés -les ressourceries- accompagnent le développement de la filière du réemploi et de la réutilisation pour réduire les déchets et créer de l'emploi. Le réseau des « Ressourceries » créé en 2000, en regroupe 17. En 2016, 3 034 tonnes de déchets collectés ont été valorisées à 89 % par 372 salariés.

Association Recyclodrome, ressourcerie, Marseille-13

Le Recyclodrome est l'une des 18 ressourceries de la région Sud, qui collecte divers objets (meubles, vaisselles, décorations, matériaux, etc.) dont les propriétaires souhaitent se séparer, en apport volontaire ou à domicile dans certains cas. Ces objets sont ensuite triés, nettoyés, réparés et installés dans la boutique pour être vendus. Des animations et des ateliers de valorisation des déchets sont proposés aux adhérents afin de les impliquer et de les sensibiliser à la problématique des déchets et du gaspillage.

Chaque année, 1 500 à 2 000 personnes adhèrent au Recyclodrome (près de 8 600 personnes différentes ayant adhéré entre 2004 et 2017). En 2016, le Recyclodrome a traité 60,4 tonnes de déchets, dont 63% par réemploi, 32% par recyclage et 1% non valorisées.

Le Recyclodrome est aussi un lieu de rencontre pour les habitants du quartier et permet ainsi de créer du lien social.

L'association soutient également la professionnalisation du secteur réemploi-réutilisation et le Réseau des Ressourceries, qui a contribué à faire inscrire dans la loi la réutilisation comme mode prioritaire de traitement des déchets, et qui a permis d'officialiser le métier de technicien du réemploi

Association Ecoscience Provence, pour la préservation de l'environnement, Brignoles-

83

Écoscience Provence est une association qui utilise une approche scientifique pour la gestion de projet en faveur de l'environnement. Les actions sont diverses, concernant aussi bien la gestion des déchets, la production et la consommation responsable ou le tourisme durable. L'association se veut au plus proche du grand public et ainsi proposer, en concertation avec les acteurs du territoire, des projets réalistes et répondant à des besoins réels.

Écoscience Provence porte plusieurs projets :

- Écogestion des marchés forains, le Marché Engagé, qui propose un accompagnement sur-mesure aux collectivités : tri des déchets par les forains en fin de marché, valorisation des déchets (carton, cagette bois, cintres, etc.), récupération des invendus par une association caritative, suppression des sacs à usage unique, mise en valeur des producteurs et des produits locaux, sensibilisation des consommateurs et des forains.

- Projet Ne Jetons Plus, Réparons ! pour développer la réparation et le réemploi en impliquant les acteurs locaux concernés mais aussi sensibiliser le grand public aux avantages économiques, écologiques et sociaux de ces pratiques : création d'un réseau

et d'un annuaire des acteurs de la réparation et du réemploi sur le territoire du SIVED NG, Fête de la Récup' pour promouvoir le réemploi et la réparation, mise en place de plusieurs Repair Café en partenariat avec l'association La Chouette Liberté.

- *Projet Ca'bâche : récupération de bâches publicitaires en plastique pour les transformer en sacs, cabas et accessoires pratiques et esthétiques et qui sont cousus par l'AFAV, association locale de réinsertion sociale par le travail, partenaire du projet.*

- *Démarche Commerce Engagé, créée en 2006, qui se décompose en trois labels : Commerce Engagé®, Producteur Engagé® et Restaurant Engagé® permettant aux consommateurs d'identifier les acteurs économiques qui s'engagent dans une démarche écoresponsable. Écoscience Provence propose un accompagnement gratuit aux professionnels grâce à des conseils et un suivi régulier. La démarche est, par ailleurs, encadrée par un cahier des charges évolutif et construit en concertation avec les acteurs locaux. Les thématiques centrales des labels sont : la prévention des déchets, l'économie circulaire, l'approvisionnement local, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la consommation responsable.*

- *Projet de monnaie locale en réflexion depuis 2013 pour soutenir les acteurs labellisés Commerce Engagé. Ce nouvel outil permettrait de reconstruire des liens économiques locaux, de soutenir la démarche éco-responsable des labellisés (en mettant en lumière leur activité) et d'augmenter le réseau déjà existant.*

- *Projet de retour de la consigne pour bouteilles en verre. Après une phase expérimentale et d'études de faisabilité, Écoscience Provence fédère les viticulteurs et les entreprises du monde viti-vinicole pour mettre en œuvre des solutions de collecte et de lavage pour les bouteilles usagées. **La Consigne de Provence** regroupe toutes les parties prenantes du territoire du SIVED NG sur cette dynamique d'économie circulaire.*

Écoscience Provence participe également à d'autres projets :

- *Mon Restau Responsable, un outil gratuit valorisant les actions engagées par les restaurants et mettant en réseau ces acteurs de la transition, créé par la Fondation pour la Nature et l'Homme et le Réseau Restau'Co.*

- *Réseau consigne, qui cherche à mutualiser les efforts et les expériences pour favoriser le déploiement de la consigne en France. Écoscience Provence développe une solution de lavage pour que des vignerons varois proposent à nouveau la consigne à leurs clients.*

- *Interreg Marittimo STRATUS (Stratégie environnementale pour un tourisme durable), un projet européen en coopération avec l'Italie, qui cherche à augmenter la durabilité du tourisme à travers une approche participative des acteurs publics et économiques et la création d'une certification environnementale.*

2.2.5.6. Recyclage et valorisation des déchets

Les politiques de gestion de déchets sont anciennes et font l'objet d'une planification dans le cadre de plans de prévention et de gestion des déchets ménagers, dangereux et du BTP aujourd'hui portés par le conseil régional (Loi Notre). C'est la systématisation du recyclage/valorisation des déchets qui relève de l'économie circulaire, avec l'idée maîtresse que le déchet constitue désormais une ressource, selon la logique de boucle qui définit l'économie circulaire. Ainsi, le recyclage constitue-t-il à la fois un mode de traitement de déchets et un mode de production de ressources. Il intervient en troisième position après la limitation et le réemploi dans la hiérarchie des modes de traitement.

Le recyclage se définit comme « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins » (article L. 541-1-1 du code de l'environnement). Deux types de recyclage peuvent être distingués :

- Le recyclage en boucle fermée : utilisation de la matière première de recyclage pour un usage et une destination identiques sans perte fonctionnelle de la matière : recyclage d'une bouteille PET en bouteille PET, recyclage du verre d'emballage en verre d'emballage, recyclage d'enrobés routiers dans la fabrication de nouveaux enrobés, etc. ;
- Le recyclage en boucle ouverte : utilisation de la matière de recyclage pour une destination différente, mais en substitution d'une matière première vierge : recyclage d'une bouteille PET en fibre polaire, recyclage du papier en produit d'isolation, etc.

Le recyclage permet de réduire la quantité de déchets et de limiter la consommation de ressource. Le recyclage est donc totalement en adéquation avec les objectifs de l'économie circulaire.

Certains procédés sont simples et bon marché mais, à l'inverse, d'autres sont complexes, coûteux et peu rentables. Le défi est que les impacts environnementaux issus du recyclage ne doivent pas excéder ceux de la matière vierge évitée. Cela suppose aussi des technologies capables de transformer les déchets en ressources. Par exemple, le recyclage des métaux notamment des alliages s'avèrent difficile alors même qu'ils représentent une mine potentielle pour le recyclage.

Là encore, l'écoconception prend une place importante, comme pour la réutilisation et la réparation. Un produit bien éco-conçu est un produit qui peut se recycler de manière efficace.

Le recyclage impacte les territoires en termes de réduction des déchets mais aussi en stimulant les innovations technologiques et l'emploi. L'activité des entreprises de recyclage consiste à capter le gisement de déchets localement et à réaliser sur ce gisement les opérations nécessaires pour en faire une matière première recyclée. C'est donc une activité de proximité ancrée par définition dans les territoires : les usines de traitement se situant à proximité des sources de déchets.

Recyclage des effluents en fraise hors sol, 100% recyclage et 0 rejet, Innov'action 2016, N.

Chevrot, Montoux-84

En 2015, l'agriculteur se lance dans la culture de la fraise hors sol (facilité de récolte, fraise propre et brillante, bon rendement et qualité) et s'équipe pour recycler les solutions de drainage.

- Equipements adaptés. En sortie de gouttière, les effluents sont acheminés par gravité dans des canalisations enterrées pour aboutir dans une cuve de petite contenance (200 litres). Une pompe de relevage les renvoie dans une cuve plus grande (5000 litres). Puis ils sont acheminés vers la station de tête pour être recyclés dans les cultures. Un ordinateur de ferti-irrigation gère le recyclage.

- Economie d'eau de 30% (1200 m3/ha) et économie d'engrais de 40 %, soit 1 000 €/ha/an. En fraise hors sol, le taux de drainage moyen est de 30 %. Le drainage (effluent) est repris pour être recyclé dans la culture (économie d'eau). Ce drainage contient aussi des éléments fertilisants qui sont recyclés (économie d'engrais). Un ordinateur de ferti-irrigation gère le recyclage en fonction des consignes de conductivité.

Un suivi régulier de la fertilisation par des analyses, réalisé par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, permet d'ajuster la fertilisation.

Association Oléo-déclic, Collecte et valorisation des huiles alimentaires usagées en circuit

court, Marseille-13

Oléo-Déclic est une association œuvrant pour la valorisation des huiles alimentaires usagées (HAU) en circuit court. Elle a contribué à la sortie d'un arrêté ministériel pour sortir les HAU de leur statut de déchet, ce qui permet de les utiliser, une fois recyclées, comme combustible à la place du fioul. L'association collecte les HAU auprès de 200 restaurateurs de Marseille et des environs puis les fait passer à travers différentes étapes de filtration et de décantation pour obtenir une huile contenant moins de 1000ppm d'eau, conformément à la réglementation. Cette huile est ensuite valorisée sur le territoire, dans les écoles, les entreprises. Oléo-déclic fournit notamment le centre de tri de la Poste-de Pont de Vivaux (10^e arrondissement), dont la chaudière fonctionne avec ses huiles recyclées, en remplacement du fioul.

Les locaux d'Oléo-Déclic utilisent une énergie 100% renouvelable.

Après 6 ans d'activités, 160 tonnes d'huiles ont été valorisées ce qui induit l'équivalent de 690 tonnes d'émission de CO₂ évitées.

L'huile alimentaire recyclée émet jusqu'à 96% de CO₂ en moins par rapport au fioul (extraction, transport, transformation, combustion, etc.).

Traitement d'eaux usées par solaire et micro-algues, HelioPur Technologie, Pertuis-84

Créée en 2011, la société Helio Pur Technologies, basée à Pertuis, offre une nouvelle alternative en matière de traitement et de recyclage des eaux usées, basée sur le solaire. Cette technologie consiste à intensifier les effets directs du soleil et à les combiner à ceux de l'oxygène produit par des micro algues, dans des systèmes tubulaires.

Les procédés et installations HelioPur® permettent d'éliminer :

- les matières organiques dissoutes et particulaires
- les nutriments dissous (ammoniaques, nitrates, phosphates)
- les métaux (toxiques, lourds, radioactifs)
- les micropolluants émergents peu biodégradables (pesticides, substances médicamenteuses)
- les microorganismes potentiellement dangereux associés aux effluents domestiques, agricoles ou industriels

Les procédés HelioPur® utilisent, pour seul réactif, du CO₂ qui est transformé en biomasse microalgues et oxygène. La biomasse de microalgues, séparée après traitement de l'eau, est riche en protéines végétales. Elle peut être valorisée en biocarburants ou engrais organiques. L'oxygène produit est utilisé pour accélérer la dégradation des matières organiques.

Dans le cadre du projet LIFE Biosol Water Recycling, financé par le programme européen LIFE +, Hélio Pur Technologies construit une unité de traitement en Andalousie, au côté de trois autres partenaires, Coldep Développement côté français, Aqualia et Centa côté espagnol, pour un budget total de 2,3 M€.

L'objectif : utiliser ce premier chantier international pour développer de nouveaux contrats auprès des pays concernés par le stress hydrique : pourtour méditerranéen, Chine, pays du Golfe, Australie, Moyen Orient...

Mini Green Power, valorisation de résidus de biomasse, SAS Mini Green Power, Hyères (83)

Mini Green Power propose à la vente des mini centrales vertes de production d'énergie électrique et thermique (chaud ou froid) à partir de résidus végétaux (résidus d'élagage, bois de déconstruction, palettes, résidus de la production de papier, refus de compost...). Le système fonctionne avec des produits contenant jusqu'à 60% d'humidité

Un démonstrateur est en fonctionnement à Hyères depuis 2016. L'entreprise est également dans une démarche de R&D pour trouver de nouvelles applications (séchage de boues de station d'épuration, de bois, de produits alimentaires, production de carburant vert, traitement de l'air...).

Cette solution permet de réaliser des économies en termes d'évacuation et de traitement des déchets verts pour les collectivités locales ou les industriels

La Mini Centrale Verte a réduit au maximum ses émissions de polluants (pas d'émission de méthane, peu de NOx...) qui sont bien inférieures à celles des autres technologies et respectent les normes imposées aux chaudières biomasse de 2MW et plus

Un partenariat avec des start-up locales a permis de créer la première borne de recharge pour voiture électrique alimentée en énergie renouvelable (à base de déchets végétaux), permettant une recharge en une heure au lieu de 10 heures

Une première centrale de 2,5MW thermique et de 200kW électrique a été vendue en Sicile, d'autres ventes sont à l'étude au Pays de Galle et avec ENGIE

Un projet avec deux V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) a été lancé à Madagascar, et connaît un bon développement en terme de chiffres d'affaires et de carnet de commande

L'entreprise a reçu un financement de 200 000€ de l'Union européenne (FEDER) et de la Région Sud. Elle a obtenu une levée de fonds d'1,5 millions€ d'investissements privés

Mini Green Power a été lauréat du concours Graines de Boss lancé par M6

2.2.6. En conclusion, des leviers à actionner...

- Un signal politique fort est nécessaire au niveau de l'État : afficher l'EC comme un vrai projet de société, dans une approche globale, systémique, orientée développement durable. Soutenir la recherche scientifique pour inventer des produits de plus en plus « digestibles ». Introduire de nouvelles approches dans les formations/métiers (vision systémique, transversalité des pratiques, écoconception, recyclabilité des produits, logistique des retours....). Revoir les systèmes de prix, les marchés, les taxations (en particulier le coût d'utilisation des ressources renouvelables et circulaires doit être inférieur au coût d'exploitation des ressources naturelles). Stabiliser la réglementation et veiller à son application. Définir un cadre législatif bien établi, tourné vers l'établissement d'économies circulaires à l'échelle régionale.

- La valorisation des initiatives et le retour d'expériences peuvent contribuer à la prise de conscience par l'ensemble des organisations, que l'EC offre des opportunités de différenciation, de limitation des impacts environnementaux, d'innovation, d'adaptation aux enjeux sociétaux du 21e siècle.

- Un accompagnement des TPE/PME dans une démarche de responsabilité sociétale.

- L'accès à une information claire est un enjeu pour faire bouger les lignes, notamment au niveau du client final. Les notions d'économie circulaire, et sa déclinaison en écoconception, achat responsable...sont totalement étrangères à la majorité des consommateurs. Aujourd'hui l'information attendue porte davantage sur l'origine de la production (française, locale) que sur l'impact environnemental des produits.

Eduquer les jeunes au principe d'économie circulaire semble important.

Les collectivités territoriales, ont un rôle de plus en plus important sous l'effet conjugué de la décentralisation et de l'urbanisation croissante. Leurs actions peuvent se situer à différents niveaux :

- La mise en œuvre d'une politique régionale cohérente et efficace de réduction et de gestion des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, tri, modernisation des équipements, révision du maillage territorial du traitement des déchets...).

- L'utilisation du levier de l'achat public. Le code des marchés publics permet d'intégrer des clauses environnementales qui peuvent porter sur l'empreinte environnementale d'un produit ou d'un service, sur le devenir de déchets de chantiers ou l'utilisation de matériaux issus du recyclage. Les enquêtes mettent en avant l'importance de ce levier mais également l'insuffisance avec laquelle il est utilisé. Les causes sont diverses selon les entreprises témoins : absence ou manque de volonté politique, manque de savoir-faire sur l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics...

- Les dynamiques d'économie circulaire à l'échelle d'un territoire nécessitent que de multiples acteurs collaborent : entreprises d'une filière à créer, entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises et agriculteurs, entreprises de secteurs d'activités et/ou de taille différentes, entreprises et collectivités... Or, la plupart du temps peu de liens existent entre ces entités, qui ont des problématiques différentes, propres à leurs activités ou à leurs compétences.

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans leur mise en relation, voire dans la fourniture d'une animation, souvent indispensable pour que cette collaboration se crée, comme le démontre diverses expériences d'écologie industrielle.

Le territoire peut jouer un rôle de facilitateur, en fournissant par exemple les moyens d'expérimenter localement une solution ou une activité relevant de l'économie circulaire. Cette expérimentation permettra à l'entreprise de valider ou de parfaire son modèle.

- Promotion de démarche d'aménagement et de gestion durable des zones d'activités :
 - Evolution des zones industrielles avec un objectif de favoriser les synergies industrielles des entreprises implantées (ou en recherche de lieux d'implantation).
 - Amélioration de la gestion des déchets.
- Lancement d'études/expertises mutualisées à destination des entreprises locales :
 - Identification des résidus (déchets classiques, flux, composants) issus de la production des entreprises locales et qualification en sous-produits afin d'éviter leur classement mécanique en déchets.
 - Appréciation des flux d'une chaîne logistique locale, repérage de l'acteur susceptible d'être pivot (place importante dans la chaîne logistique au regard de la réglementation, de sa position vis-à-vis du consommateur et des fournisseurs, de son intérêt financier...) à même de fédérer l'action de la chaîne logistique pour une finalité commune.
 - L'organisation de filières de compostage et de valorisation selon chaque type de déchet est aussi à mettre à l'étude.

2.3. Vers la transformation numérique de l'économie régionale

Transformation numérique, disruption numérique, digitalisation des usages, robotisation, ubérisation, industrie 4.0... Les termes se multiplient et soulignent que le numérique refaçonne la société et l'économie. La data devient un élément central (doublement du volume des données numériques tous les deux ans), le « sur-mesure » prend le pas sur la standardisation du produit ou service, l'innovation centrée sur l'expérience utilisateur redonne du pouvoir à l'utilisateur. Selon M. SERRES, la révolution numérique en cours a des effets au moins aussi considérables qu'en leur temps l'invention de l'écriture et de l'imprimerie. Les notions de temps et d'espace en sont totalement transformées. Les façons d'accéder à la connaissance profondément modifiées. « A la part de mémoire et de capacité mentale de traitement de l'information qu'il perd avec la diffusion généralisée des technologies numériques, l'Homme gagne une possibilité nouvelle de mise en relation (d'individus, de groupes et de réseaux, de savoirs) mais aussi une faculté décuplée d'invention et de création » (SERRES, 2012).

Le caractère systémique de la numérisation de l'activité humaine n'est pas sans conséquence pour les territoires :

- Le numérique s'inscrit dans les territoires par le biais d'infrastructures matérielles nécessaires à son déploiement.
- En déterritorialisant la valeur générée par ses activités, l'économie numérique transforme les chaînes de valeur conduisant *de facto* à une réorganisation géographique de la richesse, de l'activité économique et de l'emploi.
- Le numérique produit de nouvelles représentations spatiales qui s'interfacent avec l'espace physique et font évoluer les pratiques territoriales.

2.3.1. Les potentialités de la transition numérique en région⁴⁶

Un secteur important. L'économie numérique (EN) découle de la production et de l'usage d'outils numériques par les organisations publiques et privées ainsi que par les particuliers. Même si la littérature est variée et riche il n'existe cependant pas de définition précise et consensuelle. Longtemps restreinte aux technologies de l'information et de la communication (TIC), l'économie numérique ne se cantonne plus seulement à une activité industrielle, elle renvoie à des réalités différentes (NTIC, commerce électronique, économie électronique...), et se décline aujourd'hui au travers de différents secteurs (finance, environnement, santé, service ...). Elle est également à l'origine de nouvelles activités économiques. Elle recouvre :

- Secteurs producteurs de TIC (au sens de l'OCDE et de l'INSEE⁴⁷) : Matériel et composants, logiciels et services informatiques, télécommunications.
- Les secteurs à fort contenu numérique qui ne pourraient exister sans ces

⁴⁶ Résultats étude AGAM-Région PACA, 2017, Numérisation de l'économie en région PACA. Le secteur du numérique comprend 5 domaines : La production et la construction d'infrastructures/La vente, la réparation et les services/ Les logiciels et les services Web/ La culture, la publicité et la communication/ La vente à distance. Les données statistiques mobilisées sont issues de l'ACOSS – URSSAF et concernent les établissements employeurs du privé et les emplois salariés privés.

⁴⁷ Définition TIC INSEE : Selon une convention internationale fixée par l'OCDE, on qualifie de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) les secteurs suivants : i) secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...) ; ii) secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...)

- technologies (e-commerce, services en ligne, jeux vidéo, musique en ligne)
- Les secteurs utilisateurs dont la croissance et la productivité sont conditionnés par le numérique : automobile, transport, santé, distribution, agriculture, banque, tourisme.

La région Sud bénéficie d'un secteur du numérique important et très ancré dans les Alpes Maritimes (Nice, Sophia-Antipolis) et les Bouches du Rhône (Marseille et Aix en Provence), avec des activités support (infrastructures, production de logiciels) et des activités à fort contenu numérique (communication, e-commerce, e-santé). La filière numérique s'appuie sur un réseau d'expertises (réseaux thématiques French Tech, Pôle de compétitivité SCS, Telecom Valley, ARCSIS, cluster PRIMI, plus d'une dizaine de laboratoires : CNRS, INRIA, EURECOM, I3S/LEAT, IM2NP, CEA etc.) ainsi que sur une offre de plateformes technologiques de très haut niveau (CIMPACA, Connectwave CNRFID, Com4Innov) pour tester et pré-industrialiser. Elle entend répondre aux enjeux posés par la numérisation de l'économie à partir de ses segments de spécialisation : technologies de communication sans fil (NFC, RFID...), réseaux de communication mobiles dont 5G et services associés, procédés M2M (mise en relation d'objets communicants entre eux, connectivité mobile, sécurisation des échanges de données, sécurité et identités numériques).

Cependant, la dynamique est relative, au regard de celles observées dans d'autres régions :

- L'étude AGAM recense, en 2015, plus de 6 500 établissements employeurs et près de 74000 salariés privés relevant du secteur du numérique (soit 4% de l'ensemble des établissements et près de 6% des effectifs salariés de la région).
- Un quotient de localisation⁴⁸, calculable à partir des données sur la population salariale de la France Métropolitaine, montre que seule la région Île-de-France est spécialisée dans le numérique (près de la moitié des salariés).

Tableau 1 – Quotient de localisation, 2015

Régions	Quotient de localisation
Bretagne	126
Auvergne-Rhône-Alpes	122
Occitanie	121
Région Sud	120
Pays-de-la-Loire	115
Centre-Val de Loire	93
Nouvelle-Aquitaine	87
Hauts-de-France	82
Grand-Est	76
Normandie	65
Corse	60
Bourgogne-Franche-Comté	59

Source : ACOSS

Une analyse comparative entre les régions de province (hors Ile de France), place néanmoins la région Sud au 4^o rang.

- TIC et Publicité-Communication sont les domaines du numérique les plus représentés

⁴⁸ Le quotient de localisation représente la part de l'emploi régional dans le numérique, rapportée à cette même part en France. Supérieur à 100, il y a spécialisation régionale dans le numérique. Si le quotient est égal à 100, le poids du secteur est conforme à la distribution nationale. Inférieur à 100, il y a une sous-représentation du numérique

dans toutes les régions⁴⁹. En région Sud, les TIC représentent 47% des établissements du numérique et 72 % des salariés du numérique. Ce secteur repose essentiellement sur le domaine de la programmation et du conseil. Le secteur publicité-communication, également très présent sur le territoire, concentre 39 % des établissements du numérique et 14 % des salariés.

- En termes d'évolution, les établissements connaissent une croissance de près de 5% à l'échelle régionale entre 2010 et 2015, notamment dans les Bouches-du-Rhône (6.2%) et les Alpes Maritimes (4.5%) où elle est tirée par l'édition de logiciels, la publicité et la communication. En matière d'effectifs, le contraste entre les départements est plus marqué : Alpes Maritimes (+2%), Bouches-du- Rhône (+8,7%), Var (-5%), départements alpins (-15%). Si l'on replace cette dynamique dans un contexte national, la croissance des établissements est légèrement moins forte qu'au niveau national entre 2010 et 2015, celle des effectifs progresse plus vite (2.3% pour 0.9% en moyenne). Certaines régions apparaissent globalement plus dynamiques sur ce champ de l'économie : La Nouvelle Aquitaine, les Pays de la Loire, l'Occitanie, Auvergne- Rhône-Alpes et Ile de France.

La vitesse de déploiement des technologies numériques entraîne une course d'adaptation à la fois pour les entreprises et l'appareil de formation initiale et continue. Selon les résultats de l'étude de l'Observatoire Régional des Métiers (CHARENTREUIL et al. 2016), la région dispose de formations adaptées aux nouvelles technologies dont il s'agit d'élargir la gamme et l'accès ainsi que d'assurer l'adaptation permanente en lien avec les professionnels du secteur du numérique.

2.3.2. Le numérique dans la politique régionale : vers un territoire durable et connecté

Dans le Plan Climat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur intitulé « une COP d'avance »⁵⁰ voté le 15 décembre 2017, sont déclinées les orientations de la politique régionale. Une des actions pour le bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur consiste à : *« repenser le modèle des smart cities, en privilégiant les démarches globales d'aménagement pour faire cohabiter la ville et la nature ».*

La Région a adopté le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)⁵¹, qui contient l'ensemble des éléments constitutifs de la politique de développement économique régionale.

Parmi les filières identifiées comme stratégiques dans le SRDEII, une approche concerne plus particulièrement le sujet des écotechnologies et des énergies de demain. Ces filières sont complétées par des technologies clés reconnues comme maîtrisées sur le territoire dont le numérique.

⁴⁹ Source : ACOSS, 2015

⁵⁰ REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR. 2017. Une cop d'avance : le Plan climat de la Région sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Téléchargeable sur internet : <https://www.maregionsud.fr/developpement-durable/une-cop-davance/le-plan-climat.html> (dernière consultation le 12-12-2018)

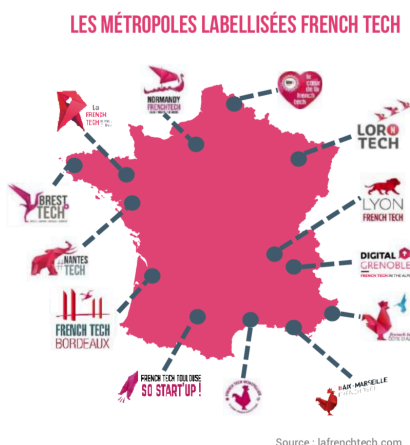
⁵¹ REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR. 2017. Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Téléchargeable sur internet : <https://www.maregionsud.fr/economie-emploi/srdeii-provence-alpes-cote-dazur-fait-le-pari-de-lexcellence.html> (dernière consultation le 12-12-2018)

L'ambition de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'économie se traduit opérationnellement via des « Opérations d'Intérêt Régional » (OIR). Une OIR porte sur la smart city avec pour objectif de « *construire les services et solutions d'intégration des Smart Cities* ».

En novembre 2016, l'exécutif régional a voté une délibération qui fixe les enjeux et objectifs de la stratégie Smart Région : fédérer les territoires, positionner la Région en leader dans l'ouverture des données numériques et en territoire d'expérimentation, favoriser la médiation numérique et la formation.

Le numérique c'est aussi le label French Tech accordé à plusieurs métropoles qui abritent un grand nombre de Start Up à fort potentiel de développement. L'objectif de ce label est d'améliorer la visibilité des entreprises et l'attractivité de l'écosystème local. Il permet également d'accélérer le développement des Start Up du territoire. Aujourd'hui 13 métropoles sont labellisées French Tech, dont 2 en région Sud : Aix-Marseille et French Tech Côte d'azur (Nice, Cannes, Grasse et Sophia-Antipolis).

Figure 5 – Les métropoles labellisées French Tech, 2014



En mars 2019, la Région Sud et le Centre Régional de l'Information Géographique (Crige PACA) ont lancé une nouvelle plateforme numérique DATA SUD, à l'occasion de la journée internationale de l'Open Data, pour accélérer la transformation numérique dans tous les secteurs opérationnels : santé, transports, tourisme, formation, énergies... De plus, pour faciliter l'accès à la commande publique, la Région Sud a créé un nouveau portail destiné à simplifier les démarches des entrepreneurs, des *start-ups*, des artisans et des commerçants. Destiné aux petites entreprises, le *Small Business Act* doit faciliter l'accès aux appels d'offres des institutions publiques : simplification et innovation des procédures, raccourcissement des délais de traitement et de paiement, prise en compte systématique des contraintes des TPE/PME et de leur sécurisation.⁵² En outre, pilier central de sa stratégie *Smart Région*, la Région a lancé la formation des « ambassadeurs numériques » ayant pour mission de former

⁵²<https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/entreprise-innovation-tourisme/1er-partenaire-des-entreprises>

20 TPE-PME du territoire, afin de déployer les outils nécessaires aux entreprises pour leur permettant de réussir leur transition numérique.⁵³

Enfin, à l'initiative de la Région Sud, le salon *Viva Technology* accueille une délégation de 36 *start-ups*, à Paris du 16 au 18 mai 2019. Françoise Bruneteaux, Vice-Présidente de la Région, déléguée à l'économie numérique et aux nouvelles technologies, souligne l'intérêt d'un tel partenariat avec les trois métropoles Aix-Marseille Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée, avec « les universités, les instituts de formation, les pôles de compétitivité, pour donner une image rayonnante de la région et attirer d'autres entreprises et d'autres talents »⁵⁴.

2.3.3. Une floraison d'initiatives de produits et de services numériques

La transition numérique désigne les changements liés à l'intégration de la technologie digitale dans la société humaine (Cloud, Objets connectés, Intelligence artificielle, Impression 3D, Robot ou Cobot, Cybersécurité...), afin d'améliorer les performances des entreprises, et contribuer à une élévation globale des conditions de vie. Les nouvelles technologies donnent lieu à de nouveaux usages, des façons innovantes de commercer et de communiquer, bousculant en profondeur la manière de travailler, de produire et de vendre et redessinant les contours de l'économie, des sociétés et des territoires.

Tous les secteurs d'activité dans leur ensemble sont appelés à entreprendre une profonde mutation de leur modèle et de leur écosystème : production personnalisée et à la demande, redéfinition de la stratégie d'investissement, digitalisation de la chaîne de valeur et de l'outil de production, recours à l'intelligence artificielle, gestion des systèmes d'information, exploitation et sécurité des données, impact énergétique... Désormais, c'est moins le produit que les services et les usages déployés autour qui sont sources de revenus. Le client devient le point focal. Son interconnexion directe avec l'entreprise et sa connaissance approfondie (et les données afférentes) sont sources de valeur.

104 initiatives innovantes relèvent du champ du numérique. Les $\frac{3}{4}$ sont localisées dans deux départements : les Bouches du Rhône (44) avec un fort ancrage sur le Pays d'Aix et Marseille et les Alpes Maritimes (32), principalement sur Nice et Valbonne Sophia Antipolis. 80% des initiatives sont le fait d'entreprises privées, relevant sans surprise des secteurs de l'Information-communication (60%) et des Activités spécialisées scientifiques et techniques (25%).

Les $\frac{3}{4}$ des initiatives concernent trois grands types d'action : e-activités (commerces, services, santé), plateformes en ligne, technologies digitales (internet des objets, systèmes cyberphysiques, cobotique, réalité augmentée, intelligence artificielle, maquette numérique...)

⁵³ « La Région Sud et Facebook forment "100 ambassadeurs numériques" du territoire », *Destimed. L'info des deux rives*, 14 mai 2019.

⁵⁴ Philippe Pierrat, « Viva Paca Technology ! », *Les Nouvelles publications économiques & juridiques*, 24 avril 2019. Seront notamment présentes Archistoire (visites virtuelles à 360°), Ombrea (agriculture intelligente), Pellenc ST (robots de tri), 360 SmartConnect (traçabilité intelligente pour le BTP) ou encore Beelife (qui a inventé une ruche pour lutter contre la disparition des abeilles).

Types d'action	Nombre d'initiatives
E-commerce	8
Plateforme en ligne	11
E-santé	11
Technologies 4.0	21
E-service	22

Quelques initiatives présentées ci-dessous illustrent les applications étendues du numérique. Porteuses d'opportunités d'affaires, ces applications sont autant de solutions en matière de préservation de l'environnement, de gestion de déchets, d'amélioration de la santé... (1) et peuvent être contributives à une économie de proximité (2).

2.3.3.1. Vers une mutation productive par le numérique

Le numérique s'inscrit et s'insère dans l'ensemble des secteurs traditionnels de l'économie et contribue à leur transformation.

a. L'Agriculture entre dans l'ère du numérique

L'Agriculture entre dans l'ère du numérique avec l'agriculture de précision, l'agriculture connectée et la robotique agricole. Le numérique s'installe à tous les stades de la production agricole, de la conception de l'itinéraire technique par l'agriculteur jusqu'au contrôle aval de la transformation.

*A la Motte du Caire (04), en lien avec la Chambre d'agriculture du 04, l'EARL du Brask a mis en place un **système d'irrigation localisée des vergers pour économiser l'eau et l'énergie** (programme de gestion de la ressource en eau, innov'action 2017).*

L'irrigation des arbres fruitiers, et notamment des pommiers est indispensable dans les Alpes de Haute Provence. La raréfaction de la ressource en eau (sécheresses à répétition, contraintes réglementaires, vétusté des réseaux collectifs) contraint l'accès à l'eau sur l'amont de la Vallée du Sasse. Il faut trouver des solutions pour maintenir l'arboriculture avec moins d'eau et en économisant l'énergie. L'aspersion fait consommer trop d'eau lorsque les sols sont maigres et pentus, ils ne peuvent stocker beaucoup d'eau et celle-ci ruisselle très vite. De plus, elle nécessite des pressions importantes, et sur un réseau alimenté par des pompes, cela représente un coût important.

L'EARL du Brask située à La-Motte-du-Caire dans les Alpes de Haute-Provence exploite 30 hectares de pommiers, Golden et Gala, entre La Motte-du-Caire et Faucon-du-Caire. L'irrigation localisée a été mise en place lors du renouvellement des parcelles (1,5 ha en micro-jet, 3,5 ha en goutte à Goutte enterré, 9,5 ha en Goutte à goutte de surface). Le pilotage se fait par tensiomètres.

- Le micro-jet est un système de micro-aspersion localisée sous frondaison, avec une rampe qui court le long de chaque rangée d'arbres. Positionnés tous les 2 arbres, à mi-hauteur du tronc, tête en bas, les micro-jets arrosent une bande de 3 mètres de large. Cette technique est utilisée sur l'exploitation depuis 2006, sur une parcelle de 1,5ha.

- Le principe du goutte à goutte est de former un « bulbe » mouillé dans le sol où s'alimentent les racines des arbres en été. Une très faible partie du sol est mouillée, mais ceci permet à l'arbre de trouver de l'eau disponible là où il en a besoin, au moment où il en a besoin.

Le goutte-à-goutte de surface assure une économie d'eau de 60 %, le goutte-à-goutte enterré de 52 % et le micro-jet de 26 %. Le goutte-à-goutte ne mouille pas les feuillages et limite le

traitement phytosanitaire dont le fongicide. Il faut cependant prévoir un réseau indépendant pour l'antigel.
L'automatisation permet une facilité de la gestion de l'irrigation.

Le numérique pour une gestion simplifiée des troupeaux ovins et bovins, GAEC du Chautard, Saint Julien en Champsaur (05)

L'aventure a débuté en 2005 avec le logiciel Ovitel, que la Chambre d'Agriculture 05 voulait tester auprès d'éleveurs ovins. Des médailles électroniques ont été posées à l'oreille des brebis Préalpes. Aujourd'hui tout est informatisé et automatisé. Le logiciel permet de connaître en un clic toute la carrière d'une brebis, sa généalogie, sa prolificité, son suivi sanitaire, si ses agneaux étaient vivants, ce qu'ils sont devenus, les pesées, les mort-nés, etc... Les envois administratifs sont plus rapides et les fiches plus complètes. Avant l'informatique tout se faisait sur papier, carnet d'agnelage, inventaire, suivi sanitaire... « C'était long et pour tout retrouver pour une seule bête, fastidieux. Il fallait éditer les bons de circulation manuellement pour les transmettre à l'Etablissement Régional de l'Elevage. La vie est simplifiée ! » (M. Blanc, GAEC).
Le numérique est aujourd'hui étendu à l'élevage bovin. Les applications smartphone permettent encore plus de réactivité et de simplifications.

Le GAEC s'est lancé également dans les marchés de producteurs, pour la vente directe, au travers de ceux de son territoire mais aussi jusqu'à St Cyr les Lecques. L'exploitation a intégré le label de la Chambre d'Agriculture, Hautes-Alpes.

b. Un secteur tourisme largement reconfiguré par le numérique

Un secteur tourisme largement reconfiguré par le numérique (transformation des agences de voyage, changement des pratiques touristiques, évolution des systèmes d'information touristique, développement du tourisme en ligne....). Par les nouvelles technologies, le touriste devient acteur de son voyage. Il peut s'informer, croiser des informations, comparer et finaliser ces choix. Au-delà de la réservation et la vente en ligne de voyage, de transports et de déplacements, d'hébergements et d'hôtellerie, l'eTourisme, c'est aussi « l'intégration de toutes les interfaces mobiles, tactiles et interactives qui permettent pendant le voyage et le séjour, de même qu'après, de créer et d'échanger des connaissances et services nouveaux. Au lendemain du voyage, le eTourisme se fait producteur de réseaux sociaux (blogs, mise en relation entre voyageurs)»⁵⁵. De nouveaux métiers voient le jour, tels l'agent d'accueil numérique qui a pour mission de répondre aux questionnements des internautes sur les sites de voyages ou autre ; l'animateur de base de données qui assure le bon fonctionnement de l'architecture du système d'informations touristiques ; le webmaster éditorial qui gère, structure et actualise le contenu des sites ; le webmarketeur qui met en œuvre sur internet les actions du plan marketing ; le broker d'informations qui est chargé de diffuser sur tous les canaux le contenu qualifié valorisant l'offre de la destination ; l'animateur de communauté qui est chargé de l'animation des réseaux sociaux sur le web 2.0. (MAGUER, 2011).

Accueil numérique et mobilité en Pays Dignois, Office du tourisme Provence Alpes Digne les Bains (avec le soutien de l'Europe et de la Région Sud)

L'Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains a été créé le 25 avril 2017, son territoire de compétence porte sur l'ensemble de l'agglomération exception faite du village de Moustiers

⁵⁵ Dossier Ludigo.net, Les 5 axes du eTourisme par Laura GARCIA VITORIA, 2007.

Sainte-Marie qui conserve son propre office de tourisme. Le nouvel office du tourisme s'engage dans la transformation numérique, au travers de plusieurs actions :

- Qualité de contenu du site internet : rédaction de nouveaux textes pour les sites internet, reportages photo, vidéos promotionnelles- Intégration du réseau Apidae (plateforme d'informations touristiques)

- Refonte des sites web : plateforme de saisie unique, création de 2 nouveaux sites internet Digne-les-bains Tourisme, Blanche Serre-Ponçon Tourisme

- Équipement du territoire de bornes et panneaux interactifs : installation d'écrans interactifs à l'extérieur des offices de tourisme de Digne les Bains et de Seyne les Alpes

- Sensibilisation et accompagnement des professionnels du tourisme à l'optimisation de leur utilisation des nouvelles technologies : formation des professionnels aux nouvelles technologies pour réduire l'écart entre les actions numériques de l'Office de Tourisme et les connaissances des professionnels (ateliers numériques, rendez-vous individuels)

- Un dispositif de formation « E-Tourisme Développement », labellisé Grande École du Numérique. La formation est proposée par Academy-Numerique en lien avec Pôle emploi. La formation vise à satisfaire les besoins croissants du marché de l'emploi en compétences numériques et favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi et de la formation.

Archistoire Toulon, un outil de « découverte guidée de la ville » original et engageant (CAUE Var, Agence 9b+, Ville de Toulon)

Archistoire Toulon est une réalisation unique, innovante, 100% toulonnaise et varoise où l'architecture raconte la ville. L'outil de (re) découverte, facile d'utilisation (application smartphone téléchargeable sur Apple & Android), s'inscrit dans la volonté du CAUE VAR de révéler la qualité architecturale, patrimoniale et historique de Toulon à un large public.

L'application permet également la visite virtuelle de lieux inaccessibles au public et propose de nombreux contenus de médiation en lien avec les éléments de patrimoine observé (anecdotes historiques, détails d'architecture ou d'urbanisme). Archistoire fonctionne sur un principe de panoramas interactifs à 360 degrés (photosphériques), empruntant à la fois les codes de la réalité augmentée et de la réalité virtuelle. L'application présente une trentaine de points d'intérêts du cœur de la ville de Toulon.

Archistoire a été présentée au CES de Las Vegas en 2018 ainsi qu'au Salon du e-tourisme à Saint-Raphaël. Elle doit être proposée à d'autres villes et CAUE, mais aussi à l'ensemble des institutions au service de la valorisation du patrimoine architectural et urbain (Offices de tourisme, Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, Maisons de l'architecture, Musées de ville). A terme de nombreux sites du Var devraient ainsi être valorisés.

c. Les nouvelles technologies bouleversent le domaine de la santé

De l'aide au diagnostic à la thérapie, les technologies numériques facilitent la prévention, favorisent les approches prédictives, adaptent les thérapies à chaque patient, lui permettant de devenir un acteur de sa santé. Télémédecine, solutions de santé connectée, télérobotique dans la chirurgie micro-invasive, Drone pour porter secours dans des situations d'urgences...les innovations dans l'e-santé sont variées, nombreuses et disruptives.

Le Jumeau digital : adaptation de traitement médical sur avatar, CES Las Vegas 2017 (SAS ExactCure, Nice)

L'objectif de l'application est de modéliser un jumeau digital de l'utilisateur afin de personnaliser la médication. Le Jumeau digital est à la fois :

- Une application sur smartphone, qui à partir des caractéristiques entrées par l'utilisateur (âge, sexe, paramètres physiques, médicaments associés, antécédents médicaux), va modéliser l'action d'un ou plusieurs médicaments dans le temps sur cet utilisateur. Elle peut indiquer à l'utilisateur le moment de prise optimale, des interactions entre médicaments, la durée d'efficacité du médicament, etc.
- Un logiciel accessible sur un site sécurisé pour le médecin, le pharmacien, et/ou l'infirmière à domicile, qui peuvent accéder à des informations complémentaires (interactions entre médicaments, contre-indications...). Pour des médicaments d'usage hospitalier (chimiothérapie) d'autres paramètres, comme des dosages enzymatiques, peuvent être ajoutés.

Vibramoov, appareil de neuro-réadaptation (Société Techno concept, Lauréat du trophée innovation et médecine, Mane 04)

Après 27 mois de développement et 15 ans de recherches scientifiques (Laboratoire de neurosciences intégratives et adaptatives d'Aix Marseille Université), la solution Vibramoov a été commercialisée par la société Technoconcept, spécialiste des produits de la rééducation fonctionnelle. L'entreprise est située à Mane (04) où elle emploie une trentaine de personnes. Les technologies Vibramoov sont issues de 30 ans de recherches scientifiques et cliniques. Elles utilisent des « Stimulations Proprioceptives Fonctionnelles » (FPS) qui permettent de stimuler le système nerveux avec des informations sensorielles identiques à celles de mouvements naturels. Ces informations sensorielles sont capables de provoquer chez le patient des réponses motrices correspondantes aux mouvements ressentis. Ces stimulations maintiennent actives les interactions sensori-motrices et stimulent la neuroplasticité, dans un contexte où la mobilité des patients est perdue ou limitée (troubles locomoteurs, suite à un AVC par exemple). Cette solution permet pour la première fois une continuité dans la rééducation des patients.

d. Des solutions numériques pour la gestion des déchets (Initiatives Cliink et Jellyfishbot) et la mobilité (Atchoum)

Cliink, une solution qui récompense le tri de déchets grâce à un dispositif intelligent intégré au point de collecte (Terradona, Rousset/13)

L'initiative a été développée par l'entreprise Terradona, située à Rousset (Bouches du Rhône). Cliink est une prestation « clés en main » proposée aux collectivités territoriales, pour l'installation de boîtiers connectés avec capteurs dans certains conteneurs de tri. Le citoyen peut interagir de manière ludique avec ces boîtiers via l'application Cliink ou une carte sans contact et être récompensé de ses gestes de tri par des points. Ces points sont convertibles en bons de réduction chez des commerçants de proximité ou en dons pour des associations. Les commerçants partenaires bénéficient d'une publicité gratuite et peuvent ainsi toucher une nouvelle clientèle. Les collectivités peuvent voir leur coût de traitement des ordures ménagères réduit (économie de 5 €/habitant/an), du fait d'un meilleur tri (plus de 20% dans les zones où l'opération est déployée).

L'expérimentation menée entre 2016 et 2017 avec un démonstrateur sur 70 points de 4 communes de la métropole Aix-Marseille-Provence a démontré l'impact positif de la box. "Sur un total de 40 000 habitants, un quart ont adhéré au programme et la collecte de verre a progressé de 20% sur les points-test, soit 3 à 5 fois plus que l'incitation au tri avec des outils classiques... Avec Cliink, une collectivité peut économiser jusqu'à 150 euros par tonne en accroissant les volumes de déchets triés. Les commerçants ont, quant à eux, enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires de 5 à 10%, mais beaucoup d'usagers ont choisi aussi de faire don de leurs points pour des actions caritatives. Notre dispositif est ainsi vecteur de cohésion sociale !" (Mathieu Oliveri, cofondateur de l'entreprise).

Terradona est entrée dans la phase d'industrialisation en grande série du produit. Des partenariats ont été conclus (Monaco, pays de Grasse, Cannes-Mandelieu, Lens-Liévin, Cabourg...

J). Un travail R&D est engagé afin d'adapter la technologie à la caractérisation d'autres déchets recyclables comme les canettes ou les plastiques.

Terradona vise cependant pas que le secteur public. Un accord a été conclu avec Heineken France, premier brasseur et distributeur français. Ce partenariat va porter sur le pays de Grasse avec l'enseigne Casino. En 5 ans, l'industriel espère ainsi collecter près de 5 000 tonnes de verres supplémentaires.

Jellyfishbot, robot marin dédié à la collecte des déchets flottants et d'hydrocarbures dans les ports et les littoraux (Société IADYS, Aubagne- Bouches du Rhône)

Le Jellyfishbot est un robot marin (70cm, 18kilos) qui permet de nettoyer 1000m² par heure avec un filet d'une capacité de 80L. Ce robot entièrement français, fabriqué et assemblé dans des ateliers situés dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard, a été conçu par la start-up IADYS, créée en 2016 à Aubagne et spécialisée dans le développement de technologies innovantes dans les domaines de la robotique et de l'intelligence artificielle.

Le prototype est télécommandé et d'une portée de 400m. Sa vocation est d'être un robot autonome, en s'équipant de LIDAR lui permettant de collecter les déchets et d'éviter les obstacles. Il est également doté de lingette lui permettant d'absorber les hydrocarbures à la surface de l'eau, particulièrement présents dans les ports.

Le soutien de la mairie de Cassis a contribué au développement du projet.

Le robot équipe actuellement le port Canto de Cannes et le Vieux port de Cassis. Un Jellyfishbot est parti à Mayotte pour y être utilisé dans le cadre d'une mission scientifique de l'Agence française de la biodiversité.

Atchoum, service de covoiturage rural, Méounes lès Montrieux-83, Entreprise lauréate du Concours Tourisme Innov 2018 organisé par la Région Sud et les CCI PACA

Atchoum est une solution à destination des collectivités, proposant de mettre en relation des personnes sur un territoire, pour du covoiturage, du courvoiturage, ou à défaut en mettant à disposition un véhicule, généralement électrique. C'est un service de déplacement solidaire qui vise en particulier le milieu rural où la mobilité est souvent une problématique importante. La mise en relation peut se faire via une application, un site internet ou un centre d'appel téléphonique qui permet ainsi la prise en charge des personnes en déficit d'usage des outils numériques. Le conducteur reçoit une participation aux frais de la part du passager.

Les retombées positives de la mise en place de ce service peuvent se traduire par :

- L'amélioration de l'attractivité du territoire ;
- La dynamisation des services et commerces locaux ;
- Le ralentissement de la désertification des campagnes ;
- L'augmentation de l'accès à l'emploi et aux services nécessaires à la vie courante.

La commune de Sentheim a rejoint le dispositif, ainsi que Cotignac et Néoules dans le Var à partir du premier janvier 2019.

L'équipe compte 7 personnes (en tant que travailleurs indépendants) réparties sur d'autres régions de France

Atchoum a été finaliste du Prix de l'Innovation dans la catégorie sociale en 2017 au Salon des Maires et des Collectivités Locales. L'entreprise a participé au Salon Viva Tech 2018 à l'invitation d'ENGIE, participe aux Assises de la Mobilité et fait partie des structures de consultation pour la loi LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités) qui était prévue en novembre 2018

2.3.3.2. Vers une transformation numérique des territoires

L'économie numérique favorise l'émergence d'entrepreneurs dont l'objectif est de profiter du potentiel du numérique pour créer de nouveaux produits ou services et par conséquent de nouveaux marchés. Les initiatives dépassent le seul aspect technologique (internet et informatique) pour incorporer d'autres dimensions (innovation de produit, de procédé, de commercialisation, d'organisation). L'une des caractéristiques de ce mouvement repose sur le fait que le process ne repose plus simplement sur la réalisation de projets R&D en interne mais sur des dynamiques d'innovation ouverte à un écosystème plus large que celui de l'entreprise (prise en compte des usages/usagers, idées, expertises...). « L'innovation est transversale, itérative et connectée à son marché »⁵⁶. Il s'ensuit que des écosystèmes prennent progressivement forme, permettant la mise en relation entre structures publiques et privées, mais aussi la « coopétition » entre entreprises d'une même filière sur un mode collaboratif ainsi que l'ouverture des organisations sur leur environnement.

De nouveaux dispositifs (plateformes collaboratives, livinglab...), de nouveaux lieux (espaces de coworking, fablabs...) proposent une autre vision du développement économique, plus soucieux d'un développement durable et collaboratif, d'innovation sociale, de valorisation des ressources humaines locales autour de communautés d'intérêt ou de pratique.

Dans cette perspective, un territoire doit être pensé à l'aune de son potentiel d'interactivité entre des compétences, des moyens, des infrastructures, des idées, des lieux... La dimension réseau devient déterminante à la fois pour susciter l'émergence de nouveaux projets mais aussi pour accueillir, accompagner les porteurs de projets avec la mise en place d'outils répondant à leurs demandes (déploiement du numérique à l'échelon territorial, plateformes de services aux TPE/PME, espaces d'interaction collectivités/entreprises, locaux, animation...).

a. Des plateformes numériques

Des **plateformes numériques collaboratives** modifient les modes de faire traditionnels (ex. dématérialisation de marchés publics), introduisent de nouveaux rapports producteurs-consommateurs, permettent de nouveaux marchés (ex. maraîchers ou éleveurs-restauration collective), favorables à une économie de proximité.

Agrilocal84.fr, Avignon (84)

L'association Agrilocal.fr a été créée en juillet 2013 par AG constitutive par les membres fondateurs - les départements de la Drôme et du Puy-de-Dôme – à l'initiative du directeur du service économique du Conseil départemental de la Drôme. Le département de Vaucluse a adhéré en novembre 2013 et a donc pu accéder gratuitement à l'outil en ligne. Depuis, c'est une trentaine de départements qui ont adhéré à la démarche, dont les Bouches-du-Rhône en 2017. Chaque département a son propre site Internet. Agrilocal a pour objectif de mettre en relation les producteurs locaux avec les acheteurs publics (collèges, lycées, maisons de retraite, etc.). Agrilocal respecte le code des marchés publics et offre une sécurité juridique à tous les acheteurs publics.

Initié dans la Vaucluse, par le Conseil départemental avec l'appui de la Chambre d'agriculture, Agrilocal84.fr permet l'accès de tous les fournisseurs/agriculteurs aux appels d'offre de la restauration collective, notamment pour les petits producteurs souvent éloignés de ce type de

⁵⁶ LAMBERT H., coordonnateur du Lab Territorial, <https://portail-ie.fr/analysis/1546/interview-lab-territorial>

consultation. Tous les acheteurs se situent sur le département de Vaucluse. Il n'y a pas de limites géographiques pour les fournisseurs ; les acheteurs déterminent le rayon de localisation des fournisseurs en fonction du type de produit recherché (ex. rayon plus large pour la viande). Les établissements publics/collectivités ont désormais accès à des produits locaux en circuits-courts, frais et parfois bio

Agrilocal gère (au titre du CD84):

- l'outil informatique (développement, mise à jour, aide en cas de bugs...);
- l'animation d'ateliers thématiques (formation à l'animation d'une plateforme, formation au logiciel informatique...);
- la coordination et la promotion des circuits-courts (jusqu'au niveau des ministères).

Le CD84 gère l'animation autour de la plateforme plutôt côté acheteurs, tandis que la Chambre d'Agriculture 84 s'occupe des fournisseurs. Des moments de rencontres entre les deux milieux sont organisés :

- des réunions entre les collègues et les agriculteurs ;
- un forum annuel Agrilocal (bilan de l'année, avec statistiques et évolution des données) ;
- des speed-dating permettant aux acheteurs de rencontrer les fournisseurs, de découvrir leurs produits et d'échanger avec eux sur la qualité, la quantité et les prix.

b. Des outils de médiation numérique

Des outils de médiation numérique s'imposent pour permettre à la fois l'appropriation des techniques d'usages du numérique et la dissémination des connaissances acquises. La « Médiation Numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun. Fortement ancrés dans un territoire, ces outils (locaux, formation, accompagnement) participent au déploiement de la filière numérique et au soutien de porteurs de projets locaux.

Le C'NUM, un tiers-lieu dédié au numérique, Draguignan (83)

Mode 83 et plusieurs associations dracénoises, en partenariat avec la ville de Draguignan, se sont mobilisées pour ouvrir le C-NUM, un tiers-lieux dont l'objectif est de « conjuguer les missions classiques de formation et de médiation numérique avec des structures dédiées aux pratiques innovantes dans le secteur de l'emploi et de l'insertion mais aussi de l'animation à l'échelle du territoire. ».

Le C-NUM se compose de 250 m² dédiés au numérique, équipé d'une salle de réunion, d'une salle de formation, de plusieurs bureaux individuels et d'une cuisine ainsi que d'une salle de 30 m² équipée de 6 places et un bureau privé de 12 m² pour recevoir des appels téléphoniques ou des rendez-vous clientèle.

Le C-NUM met à disposition :

- Une connexion très haut débit,
- Une imprimante avec un scanner et un copieur de qualité,
- Un accès à une communauté de professionnels,
- Un accès à des formations au numérique à prix avantageux,
- Divers outils numériques tels que tablettes Android ou Ipad, pico-projecteur HD, vidéo-projecteurs, téléviseurs HD...

- Un accès privilégié aux Jardins Partagés de RESINE à 5 min en voiture pour des réunions détendues : repas, fête, brainstorming, stratégie d'équipe...
- Des pitch-coffee et apéro pitch pour améliorer la présentation des projets.

Deux formations ont été labellisées « **Grande école du numérique** » au C'NUM par l'association MODE (« Développeur web et mobile » et « Conseiller et assistant en technologie de l'information et de la communication »).

Au-delà de l'espace de co-working, C'NUM propose des activités accessibles à tous les publics (enfants, adolescents, adultes, seniors) et aux autres associations autour de la thématique des usages numériques, pour développer l'accès à tous du numérique. L'utilisateur est placé au centre du dispositif afin d'imaginer et de développer des services et outils innovants qui répondent aux espérances et nécessités de tout un chacun.

Fruitière numérique, un tiers lieu dédié aux nouveaux usages du numérique pour faciliter leurs accès à tous et créer un écosystème d'innovation, Sarl La Fruitière numérique, Lourmarin-Vaucluse)

La Fruitière du Numérique est un tiers-lieu, proposant à tous, particuliers et professionnels, un lieu commun autour des nouveaux usages du numérique et ouvert à la culture et à la créativité. Le visiteur y trouve un Laboratoire de Fabrication Numérique, un espace multimédia, un espace de coworking, des salles de séminaires et de conférences, etc. Elle est installée dans une ancienne coopérative fruitière, au cœur du petit village de Lourmarin.

Elle propose 4 grands types d'actions :

- un accompagnement technique aux porteurs de projets (scientifique, prototype, réparation...) et à ses usagers afin qu'ils puissent **trouver une réponse** à chacune de leur problématique ;
- des actions de médiations individuelles ou collectives (ateliers et aides multimédia, stages, workshops) pour promouvoir le numérique et sensibiliser à ses nouveaux usages ;
- l'accueil d'événements (conférences, séminaires, expositions, résidences artistiques...) ;
- des temps de rencontres entre les différents publics pour favoriser les échanges et l'émulation.

Initié par l'ancien maire de la commune de Lourmarin, le projet a été soutenu par l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département de Vaucluse, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNDAT).

La Fruitière Numérique comptait en 2017 environ 300 abonnés et une trentaine de partenaires institutionnels et privés.

c. Le dispositif LivingLab

Le dispositif LivingLab pour des connaissances partagées au service des usagers. Le livingLab (laboratoire vivant) émerge dans les années 1990 dans des laboratoires universitaires américains puis se diffuse, notamment en Europe. Dans les années 2000, l'Union européenne lance le projet *Living Labs Europe* (2006-2009) et le réseau ENoLL (*European Network of Living Labs* : <http://www.openlivinglabs.eu/>) pour partager les connaissances et bonnes pratiques en matière d'innovation ouverte centrée sur les usagers (*user-driven open innovation*) et pour promouvoir l'innovation technologique et sociale en réponse aux problèmes vécus au sein de communautés locales ou régionales.

La vocation de ce laboratoire n'est pas directement économique. Pour autant, sa capacité à regrouper des acteurs de divers horizons (individus, associations, entreprises, université/laboratoires, collectivités territoriales...) autour du partage de savoirs, de communautés de pratiques, de plateformes d'innovation ouverte et d'expérimentation « grande nature » avec des usagers (santé, innovation environnementale, patrimoine,

culture...) en fait des laboratoires communautaires et ouverts autour du développement des technologies et des usages numériques (logiciels libres, médias alternatifs, projets urbains...).

27 Delvalle (Nice, 06)

A l'initiative de la Ville de Nice, le 27 Delvalle est un living lab, dédié à l'innovation numérique dans le secteur de la santé et de la silver économie, pour améliorer l'autonomie grâce à des solutions connectées.

Le 27 Delvalle est un lieu visant à rassembler tous les acteurs autour de l'innovation sur la santé et l'autonomie. L'idée est de multiplier les synergies et collaborations (avec la faculté de médecine locale, les laboratoires et centres de recherche, les instituts de formation, les cliniques...) pour la création de solutions innovantes. Un appartement de démonstration présente ces solutions d'aide à domicile pour les personnes âgées et dépendantes tandis qu'un espace de co-working et une pépinière d'entreprise permettront l'émergence de start-up dans ce secteur. Le 27 Delvalle a été reconnu Living PACA Lab, catégorie 3.

d. La ville se met à l'heure du numérique

...Elle devient Smart, définie selon le parlement européen, comme « une ville qui cherche à répondre aux questions d'intérêt général par des solutions numériques, permises grâce à un partenariat entre une multitude d'acteurs »⁵⁷. L'enjeu est de fabriquer une ville collaborative, contributive, disruptive, inclusive, créative, ingénieuse, etc. Une ville qui ne soit plus seulement pensée et construite comme étant un support d'activités mais bien comme un lieu d'interactions sociales et économiques entre différents acteurs.

La ville intelligente devrait répondre aux enjeux collectifs existants : climat, énergie, habitat, santé, mixité.... Son déploiement est lié au concept de développement durable.

Smart Mountain Les Orres (Les Orres, 05)

La station de montagne Les Orres se veut pionnière en matière de nouvelles technologies. En 2012, elle était la première en France à expérimenter la neutralité carbone dans le programme Alpstar.

Le projet de Smart Mountain les Orres est soutenu financièrement par la Région Sud avec les Contrats de Stations de Demain (financement de la fibre optique, panneaux d'information numérique, nouvelle application Smartphones...). Le projet a permis de positionner la station comme pionnière en termes de gestion des énergies dans l'industrie touristique des territoires de montagne. La station est équipée de capteurs placés à des endroits stratégiques, notamment sur les remontées mécaniques, permettant de faire baisser les pointes de consommation. Par exemple les pompes qui remontent l'eau pour les enneigeurs ne fonctionnent pas en même temps que la production de neige. Ce type d'investissement a permis à la station d'obtenir le Trophée des Cimes Durables 2016 décerné par l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne. La station souhaite également développer un management énergétique pour la production d'énergies renouvelables, son usage et son stockage. Elle a été sélectionnée pour être la station pilote des Alpes du Sud pour l'usage de la fibre optique en milieu touristique.

⁵⁷ RAPPORT AU PREMIER MINISTRE SUR L'AVENIR DES SMART CITIES. Rapport confié à Luc Belot, député de Maine-et-Loire. 2017. De la Smart City au Territoire d'Intelligences. Téléchargeable sur internet : <https://www.gouvernement.fr/partage/9140-rapport-de-m-luc-belot-sur-les-smart-cities>

Le projet Smart Mountain espère augmenter l'attractivité touristique et permettre le maintien de la station qui représente environ 175 emplois directs, 800 emplois dans le bassin et 80 millions d'euros de retombées économiques.

Nice Grid, premier démonstrateur de quartier solaire intelligent (Carros, 06)

Nice Grid (2011-2016) a été mis en place dans le cadre du projet européen GRID4EU pour préparer les réseaux intelligents du futur et accompagner la transition énergétique. Le projet a bénéficié d'un financement de l'ADEME et de l'Union Européenne. La ville de Carros, située sur le territoire de la Métropole Nice-Côte d'Azur, a été choisie pour son importante capacité de production photovoltaïque (2,5MWc) et pour ses diverses zones d'activités et de logement. Le projet a mobilisé 300 ménages volontaires (15% des foyers concernés), 12 entreprises industrielles et la collectivité de la Métropole Nice-Côte d'Azur. Nice Grid avait pour but de tester 4 objectifs :

- Optimiser l'exploitation d'un réseau de distribution d'électricité en intégrant une forte production d'énergie issue de panneaux photovoltaïques, et en utilisant du stockage d'électricité par batteries à différents points stratégiques du réseau et chez les particuliers.
- Réduire la pointe électrique au niveau de la ville de Carros en combinant la contribution des clients et du stockage
- Étudier et tester le fonctionnement d'une zone de consommation autonome, sur une durée limitée, isolée du réseau principal et dotée de ses propres moyens de production photovoltaïque et de stockage : c'est l'îlotage.
- Donner au client un nouveau rôle de consomm'acteur, « un rôle actif via le pilotage de son équilibre production-consommation-stockage.

En octobre 2015, un quartier de Carros a été déconnecté pendant 5 heures du réseau principal, une première mondiale, le quartier était alors alimenté uniquement au moyen de stockage et de panneaux photovoltaïques. Lors des phases de reconnexion et de synchronisation au réseau principal, il n'y a eu aucun impact pour les clients.

e. Le numérique générateur de nouvelles activités à fort potentiel de croissance, en milieu rural

Des initiatives développées en milieu rural laissent à penser que des TPE/PME innovantes pourraient y faire vivre une économie productive « exportatrice ».

Des drones pour la réalisation de photos ou vidéos promotionnelles (Air Libre Prod, Gap, Hautes-Alpes)

Air Libre Prod est située à Gap et occupe trois salariés. Elle est la seule entreprise des Hautes-Alpes spécialisée dans la prise de vue professionnelle (photo ou vidéo) à partir de drones. L'entreprise propose plusieurs appareils en fonction des besoins et accompagne le client dans son projet, en cherchant à obtenir les meilleures images. Elle connaît les contraintes inhérentes aux tournages et aux montages.

Air Libre Prod réalise des prestations pour :

- la télévision (documentaire, reportage, fiction...),
- le tourisme (mise en valeur de la région, du patrimoine...),
- le corporate (mise en valeur de l'entreprise, du savoir-faire...),
- le sport (en altitude, dans un stade...),
- le cinéma et la publicité,
- les prises de vues difficiles d'accès (vidéos, photos...),
- l'art (point de vue original),
- le suivi de chantier (visualisation de l'étendue et de l'avancement des travaux).

Air Libre Prod a réalisé des prestations pour le vieux port de Marseille, le Conseil Général des Hautes-Alpes, la station de ski des Orres, le Moulin de La Roque, l'Occitane, l'émission Echappées belles de France 5, le Palmashow...

L'entreprise a été récompensée lors de la 11^{ème} édition des Trophées de l'entreprise à Gap dans la catégorie « Excellence territoriale »

Lampadaires à énergie solaire, Lumi'IN, Malijai-04

Lumi'IN conçoit et fabrique des lampadaires solaires et intelligents. Elle est située dans l'éco-parc de Malijai et entend favoriser les sous-traitants locaux. Les lampadaires ont vocation à être autonomes avec leur propre source d'énergie solaire et une batterie de stockage. Ils peuvent être programmés à différentes intensités, selon les plages horaires, avec une possibilité de les activer par des détecteurs de mouvement. Des possibilités de transmission d'informations par la lumière sont aussi développées (données météo, pollution, risques naturels, présence...).

Les lampadaires permettent d'alléger le réseau électrique, souvent proche de la saturation en hiver. L'entreprise souhaite équiper les Alpes de Hautes Provence afin d'avoir un « showroom à ciel ouvert » qui pourrait donner envie à d'autres clients y compris étrangers.

Il existe un marché économique pour ce genre de lampadaires auprès des collectivités locales, parking de supermarché ou territoires à énergie positive

L'entreprise a été labellisée Green Tech verte par le Ministère de l'environnement, Flexgrid par le pôle Capenergie, CEDRE par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alpes Ingénierie Informatique (A2I), Oraison-04

Alpes Ingénierie Informatique est une entreprise dédiée à l'étude et la réalisation de systèmes informatiques et d'automatismes, avec une volonté de répondre au plus près des besoins de ses clients. Ses clients relèvent du nucléaire, de l'industrie, des télécommunications.

Ses compétences portent sur :

- L'étude, la conception, le développement et la maintenance de logiciels spécifiques*
- L'automatisme, le contrôle commande et la supervision*
- Les technologies internet*
- Les systèmes et réseaux*
- La formation sur les systèmes informatiques et les outils de développement (*
-

L'entreprise est cotée H3++ par la Banque de France.

La société possède 3 établissements en France (Aix-en-Provence, Manosque, Chalon-sur-Saône) et emploie une dizaine de personnes à Oraison.

III - CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Dans une période de profondes mutations dans laquelle les régulations d'un monde productif fordiste sont remises en question, Il ne s'agit plus, pour les territoires, de se spécialiser dans un schéma comparatif, mais plutôt différenciatif, en visant la production pour laquelle ils seraient (dans l'idéal) en situation de singularité.

Le territoire apparaît comme une combinatoire d'interactions entre échelles et d'interrelations entre acteurs qui agencent différentes formes de proximités et qui brouillent la représentation classique de territoire, donné, périmétré, administré. L'action publique locale doit alors se réinventer. Au-delà des politiques d'attractivité exogène du territoire, il s'agit de favoriser une logique endogène d'émergence de projets autour de la mise en valeur des ressources spécifiques du territoire (créativité, capacité d'initiative, ressources, acteurs engagés, opportunités, aléas...). Il s'agit aussi de construire des environnements propices à la conduite des initiatives, leur développement et essaimage, de partir de la proximité qui s'exprime et s'agence dans la construction des projets, et favorise l'éclosion de la créativité territoriale.

Chapitre 2

UN TERRITOIRE FOISSONNANT D'INITIATIVES : EN ECONOMIE DE PROXIMITE, CIRCULAIRE, NUMERIQUE

Le chapitre 2 propose un éclairage sur les nouvelles dynamiques économiques en région PACA, au travers de multiples initiatives relevant des économies de proximité, circulaire et numérique. Il analyse pour ce faire les facteurs d'émergence des initiatives, leur mise en œuvre et facteurs de réussite, les facteurs limitants, les leviers d'action pour leur développement/pérennisation

En synthèse des principaux enseignements :

- *Les initiatives étudiées, témoignent de la mobilisation de nombreux acteurs autour de sujets structurants pour relever des défis sociétaux majeurs : sobriété énergétique, alimentation responsable et de proximité, gestion circulaire des déchets, mobilité durable des biens et des personnes, écologie industrielle et territoriale ...*
- *Il paraît difficile pour bon nombre d'acteurs de positionner leur action dans l'ensemble des trois domaines circonscrits de l'économie (proximité, circulaire, numérique).*
- *Au-delà du soutien financier central des pouvoirs publics (locaux, régionaux, nationaux, européens), les enquêtes révèlent un besoin d'accompagnement dans le pilotage, l'animation et la pérennisation des initiatives.*
- *Les initiatives interagissent avec le territoire jusqu'à s'inscrire dans une logique d'écosystèmes où les trois économies -proximité, circulaire, numérique- s'hybrident dans de nombreuses initiatives.*
- *Le territoire est révélé par le jeu d'acteurs engagés dans une situation de coordination située dans le temps et l'espace.*

La première partie fait une présentation des 400 initiatives et du Mur d'images qui en permet la mise visibilité et en valeur (I). Au-delà du porter à connaissance et dans la perspective de favoriser le déploiement interne et externe de ces initiatives (à d'autres lieux, d'autres échelles territoriales, d'autres acteurs), il est important de comprendre le contexte dans lequel elles émergent, l'intention des porteurs de la démarche, les facteurs de réussite mais aussi les difficultés rencontrées (II).

I – SUR LA ROUTE DE 400 INITIATIVES ECONOMIQUES INNOVANTES ET PORTEUSES DE CHANGEMENT

La notion d'initiative concerne une action innovante, porteuse de solution au regard des défis contemporains et qui, parfois ouvre des opportunités de nouveaux marchés. Elle peut servir de référence à ceux qui souhaiteraient s'engager sur de nouveaux chemins.

Son contenu peut être très varié, allant par exemple d'une action R&D (programme de recherche, démonstrateur) à la création d'une éco-activité, en passant par la création d'une plateforme en ligne, la mise au point d'un écoproduit, la réalisation d'un circuit-court et de proximité, etc. Elles induisent un changement organisationnel, un nouveau produit sur le marché, une nouvelle activité et parfois une rupture sociétale. Selon la nature des actions et le périmètre d'intervention, elles peuvent impacter de façon significative et durablement un territoire.

Encadré 5 - Les initiatives recensées (janvier-juillet 2018)

- 45 par enquête numérique. L'enquête a été réalisée auprès des collectivités (mairies/intercommunalités) et réseau de la Région : parcs, GAL, contacts Région économie circulaire et Pacalabs

- 355 par recherche interdisciplinaire multi-support : internet, presse, réseau livinglab (ARPE, CRESS, Agences urba, ARDL, IRFEDD, PIICTO, PTCE, RESOLIS, SATT, cluster éco-entreprises, FING...). Le recensement s'est également appuyé sur les programmes européens (Leader, Feader, Feder), Prix et Trophées délivrés par divers organismes (CCI, CMA, French Tech, CES Las Vegas, CRESS...) : Paca Emergence, Trophées RSE Paca, Trophées de l'entreprise, Trophée innovation et médecine, Innovation et commerce, Innov'action, Trophées de l'innovation santé, Prix Innovation et agriculture, label initiative remarquable, label Capenergies, Prix Ecolabel Pollutec, Prix innovation sociale, Prix innovation technologique.

Une présentation synthétique des initiatives. Les initiatives ont fait l'objet d'une typologie et analyse infographique. En vue de décrire les 400 retenues et de les classer objectivement, elles ont toutes été caractérisées par la réponse aux questions suivantes :

Quoi ? De quel champ économique relèvent-elles ? Dans quel secteur d'activité ? Avec quel type d'action ?

Où ? Quelle est la localisation géographique de l'initiative ?

Qui ? Quels sont le(s) acteur(s) à l'origine de l'initiative ?

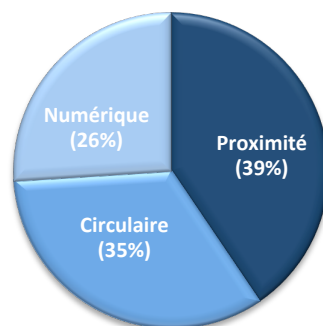
Quels impacts ? L'initiative répond-elle aux objectifs de développement durable de l'ONU ? A-t-elle des impacts positifs à caractère environnemental, social, territorial ou plus global ? Par exemple, contribue-t-elle à la création de lien social, à l'insertion de personnes en difficulté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la préservation des milieux naturels, au maillage territorial, à l'attractivité territoriale, au vivre mieux... Ces effets

induits sont-ils susceptibles de procurer, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage.

1.1. Quoi ?

➤ De quel champ économique relève l'initiative ? Quelle est la nature de l'action ?

Figure 6 - Dominante économique



→ **151 initiatives s'inscrivent dans le champ de l'économie de proximité**, appartenant pour partie à la sphère résidentielle /présentielle (ou domestique) en réponse à une demande locale de ménages ou d'entreprises (ex. vente directe, circuits courts, réponse à des besoins de proximité, monnaie locale...). D'autres, en lien direct avec le territoire (filière d'élevage d'agneaux bio, transformation de produits agricoles locaux, biométhanisation...) relèvent plutôt de la sphère productive ou « exportatrice ».

→ **142 initiatives répondent à une démarche d'économie circulaire**, selon les principes définis par l'ADEME (3 domaines d'actions et 7 piliers). Sont ainsi retenues les initiatives relevant de : l'écoconception (agroécologie, écoproduit, écotechnologie, écotourisme...), l'approvisionnement durable (centrales villageoises, filière hydrogène...), l'écologie industrielle et territoriale (écosite, synergies industrielles...), l'économie de fonctionnalité (conciergerie, autopartage...), la limitation et traitement responsable des déchets (ressourcerie, compostage, méthanisation...).

→ **107 initiatives appartiennent à l'économie numérique**. L'économie numérique découle de la production et de l'utilisation de produits et outils numériques. Porteuses d'opportunités d'affaires, les applications numériques sont autant de solutions en matière de préservation de l'environnement, de gestion de déchets, d'amélioration de la santé... et sont susceptibles de favoriser des économies de proximité et circulaire. La grande majorité des initiatives concernent trois grands types d'action : e-activités (commerces, services, santé), plateformes en ligne, technologies digitales (internet des objets, systèmes cyberphysiques, cobotique, réalité augmentée, intelligence artificielle, maquette numérique...).

Parmi les 400 initiatives, près de 36% sont à l'intersection des trois champs (112 circulaire-proximité, 22 numérique-proximité, 9 numérique-circulaire). A titre d'exemple,

- Initiative « Pâtisserie bio, sans gluten » (04). L'initiative relève de l'économie de proximité (commerce de proximité) mais son action rejoint deux piliers de l'économie circulaire définis par l'Ademe (approvisionnement durable, écoconception)

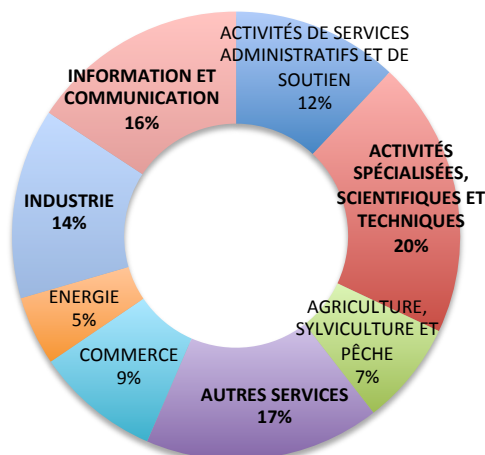
- Initiative « Agrilocal84 » (84) (plateforme numérique de mise en lien producteurs et acheteurs publics) est classée dans l'économie numérique mais relève de par son action (création de circuits-courts) de l'économie de proximité.
- Initiative « Rénovation d'une micro-centrale hydroélectrique » (13). L'initiative a été classée dans l'économie de proximité (mobilisation citoyenne, micro-projet), pour autant elle relève aussi de l'économie circulaire (production d'énergie renouvelable)

➤ Les initiatives relèvent majoritairement d'activités de services, avec une représentation marquée des **activités spécialisées scientifiques et techniques** (20%).

Encadré 6 - Secteur d'activités (nomenclature INSEE)

1. Agriculture, sylviculture et pêche
2. Industrie (manufacturière, extractives, déchets, construction)
3. Énergie
4. Commerce (de gros, détail, transports, hébergement et restauration)
5. Information et communication (édition, audiovisuel et diffusion, télécommunications, activités informatiques et services d'information)
6. Activités spécialisées, scientifiques et techniques (activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ; recherche-développement scientifique ; publicité et études de marché ; autres activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités vétérinaires)
7. Activités de services administratifs et de soutien (activités de location et location-bail, activités liées à l'emploi, activités des agences de voyage, enquêtes et sécurité, services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises)
8. Autres services (activités financières et d'assurance ; activités immobilières ; administration publique, enseignement ; arts, spectacles et activités récréatives ; santé humaine et action sociale ; autres activités de services)

Figure 8 - Secteur d'activité de l'initiative



➤ **Nature de l'action ? Un mot clé pour définir l'action**

33 mots clé ont été retenus pour identifier l'action. Par leurs occurrences, 7 illustrent 42% des initiatives : écoproduit, agro-écologie, production d'énergie renouvelable, e-service,

Figure 9 - Domaines d'action, selon 33 mots clé

[illegible]

Quelle est la localisation géographique de l'initiative ?

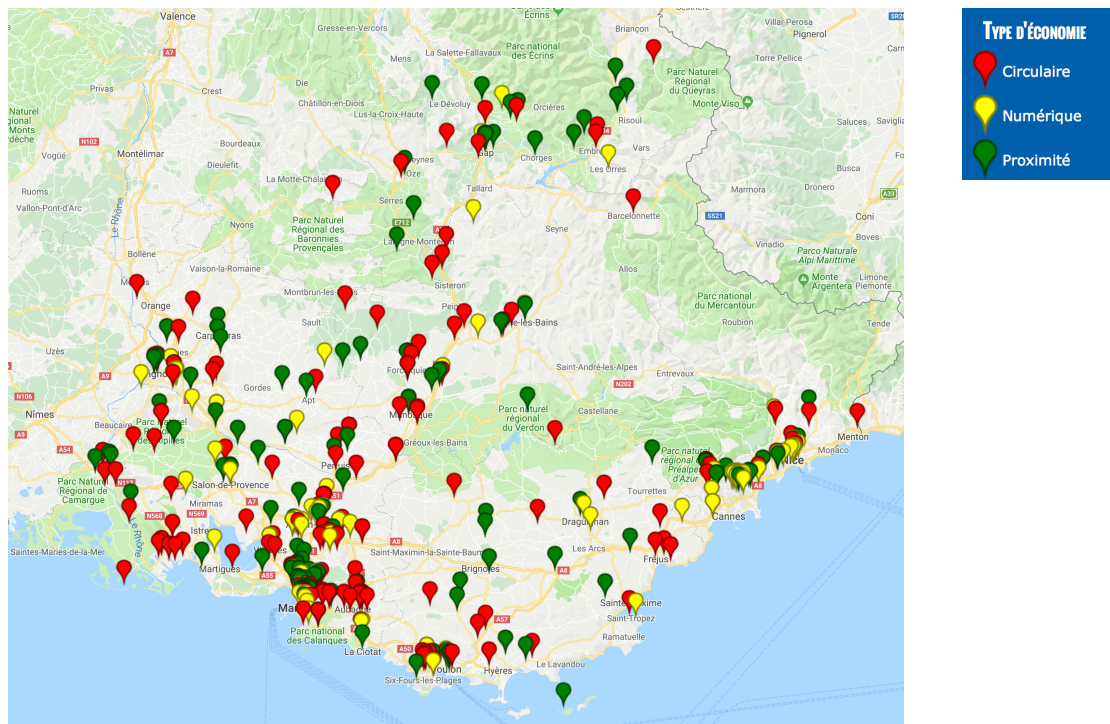
Représentation des économies dans les départements, 2018

Department	Proximité (%)	Circulaire (%)	Numérique (%)
Alpes de Haute Provence	43%	45%	12%
Hautes Alpes	60%	31%	9%
Alpes maritimes	26%	21%	53%
Bouches du Rhône	38%	38%	24%
Var	38%	41%	21%
Vaucluse	43%	34%	23%

103

les départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence, 42,1% ; Hautes-Alpes, 59,4%) et le Vaucluse (42,5%). Le numérique domine dans les Alpes maritimes (54,1%). La structure est plus homogène dans le Var et les Bouches-du-Rhône.

Figure 10 - Localisation des initiatives



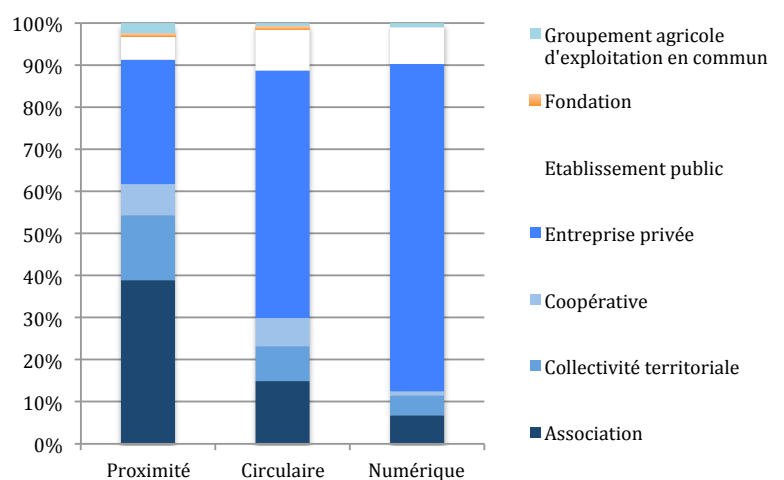
Source : Mur des 400 : <http://circe.mms.h.univ-aix.fr>

1.3. Qui ?

Quels sont le(s) porteur(s) à l'origine de l'initiative?

→ Les formes les plus récurrentes de portage sont les associations (23%) et les entreprises (52%). Ces dernières sont plus largement représentées au sein de l'économie circulaire (56%) et notamment du numérique (80%).

Figure 11 – Statut des porteurs d'initiative



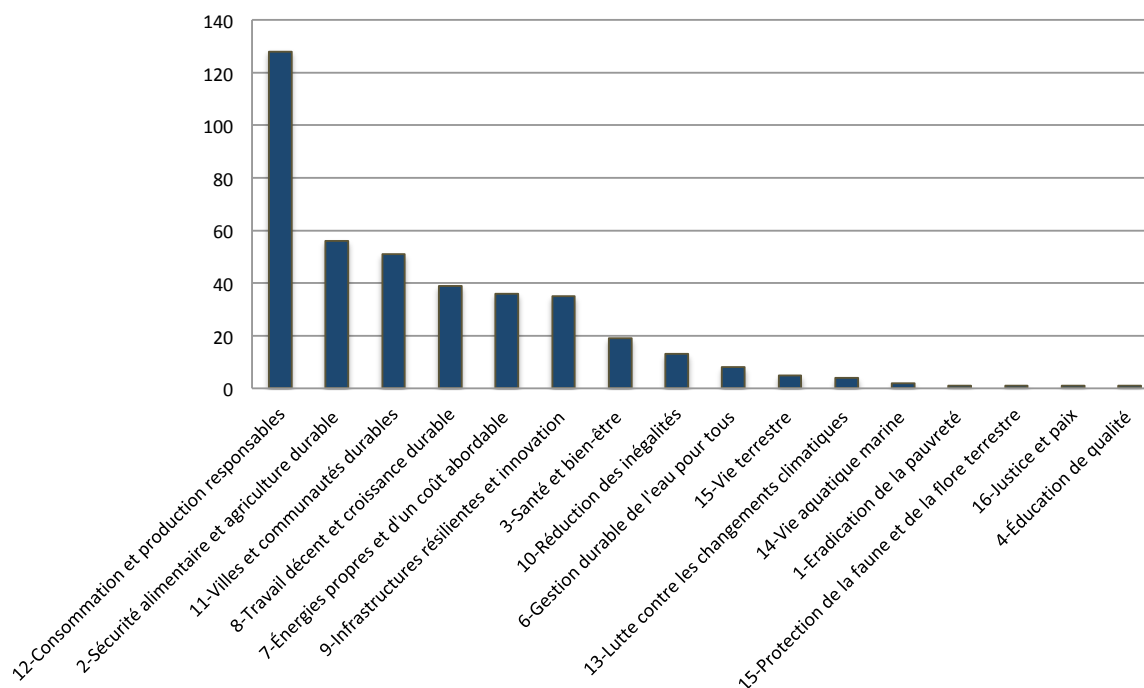
1.4 Quelle réponse aux objectifs de développement durable de l'ONU ?

À l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015 un programme de développement durable « Agenda 2030 », fixant 17 objectifs de développement durable suivants :

Éradication de la pauvreté • Sécurité alimentaire et agriculture durable • Santé et bien-être, • Éducation de qualité • Égalité entre les femmes et les hommes • Gestion durable de l'eau pour tous • Énergies propres et d'un coût abordable • Travail décent et croissance durable • Infrastructures résilientes et innovation • Réduction des inégalités • Villes et communautés durables • Consommation et production responsables, • Lutte contre les changements climatiques, • Vie aquatique marine • Vie terrestre • Paix, justice et institutions efficaces • Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- Près de 60% des initiatives relèvent de trois objectifs « ONU » : Consommation et production responsables (32% des initiatives), Sécurité alimentaire et agriculture durable (14%), Villes et communautés durables (13%).
- De par leur poids dans l'échantillon (52%) et la variété d'activités, les entreprises couvrent la plupart des ODD. Les initiatives portées par ces acteurs répondent plus spécifiquement aux objectifs : Sécurité alimentaire et agriculture durable/ Consommation et production responsables/ Infrastructures résilientes et innovation/ Énergies propres et d'un coût abordable.
- Les initiatives des collectivités territoriales se concentrent sur l'objectif Villes et communautés durables.
- Les actions d'associations répondent essentiellement à 4 objectifs : Travail décent et croissance durable /Villes et communautés durables / Sécurité alimentaire et agriculture durable / Consommation et production responsables.

Figure 12 - Représentation des objectifs de développement durable (17 ODD, ONU, 2017)

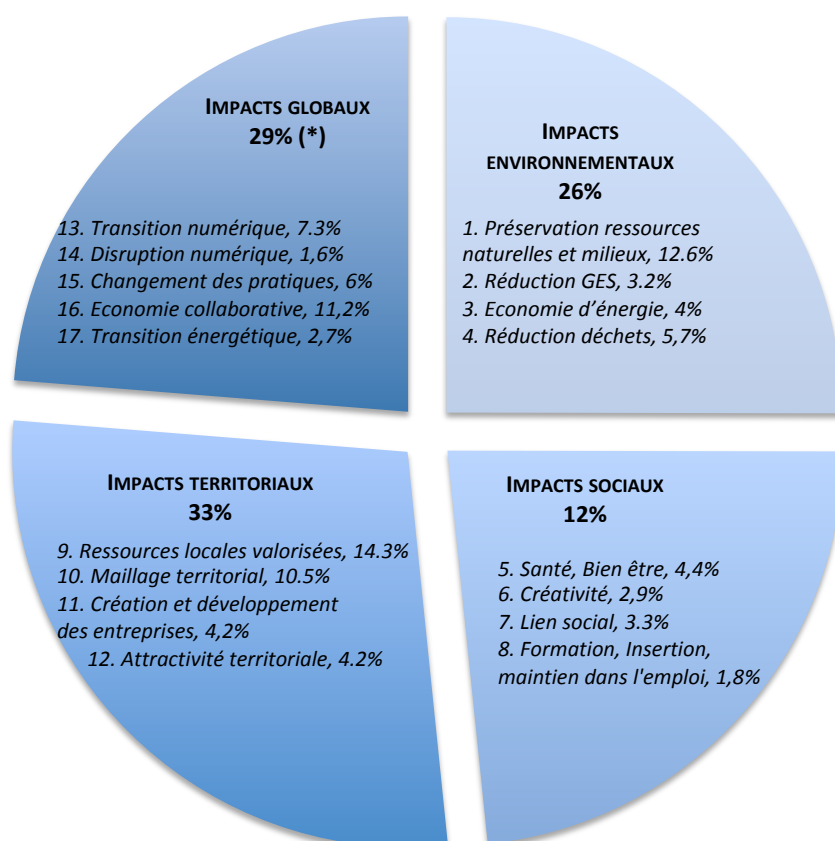


1.5 Quels impacts (potentiels) ?

En raison de leur caractère récent (pour la très grande majorité, les initiatives ont été lancées dans les 3 dernières années), il est difficile d'apprécier leurs retombées réelles. Nous avons donc tenté d'en apprécier les impacts potentiels, décomposés en quatre grandes familles (environnementaux, sociaux, territoriaux, globaux). Celles-ci ont été plus finement détaillées en 17 catégories après un examen attentif des initiatives (préservation des milieux naturels, réduction des émissions de gaz à effet de serre, création de lien social, maillage territorial, attractivité territoriale...). Au total, les 400 initiatives produisent 1239 effets (chaque initiative ayant plusieurs effets).

Au départ, les 400 initiatives ont été sélectionnées par l'appréhension de leur potentiel générant. Il s'agit donc d'effets positifs. Les impacts plus globaux renvoient à des transformations majeures dont le sens (positif ou négatif) est difficile à déterminer.

Figure 13 - 4 familles d'impacts et leurs composantes



(*) Lecture du graphique : sur les 1239 modalités de réponse, 29% relèvent d'impacts globaux (avec 6% pour un changement des pratiques)

→ Dans les quatre familles, les impacts territoriaux dominent (33%), suivies par les impacts plus globaux (29%), témoignant à la fois de l'ancrage régional d'un grand nombre d'initiatives, mais aussi de leur participation au mouvement de transformation de la société française.

II – UN OUTIL REFERENT POUR LES PORTEURS INNOVANTS : UN « MUR D’IMAGES » NUMERIQUE, REVELATEUR, INTEGRATEUR

Une base de données constituée autour des 400 initiatives a servi de socle au développement d’un site internet, le « Mur des 400 ».

➤ La **base de données** décrit chaque initiative : localisation, intitulé, descriptif, année de lancement, champ économique dominant, secteur d’activité, type d’action, réponse aux objectifs de développement durable (ONU), externalités positives.

Encadré 7 – Base de données du Mur des 400

- . Localisation (code Insee commune, coordonnées GPS)
 - . Intitulé de l’initiative
 - . Date de lancement
 - . Champ économique dominant : proximité, circulaire, numérique (selon cahier des charges de la Région)
 - . Statut du porteur : Association, Fondation ; Collectivité territoriale ; Coopérative ; Entreprise privée ; Établissement public ; Groupement agricole d’exploitation en commun
 - . Secteur d’activité concerné par l’initiative (nomenclature Insee) : Agriculture, sylviculture et pêche / Industrie et Construction / Commerce / Énergie / Information et communication/ Activités spécialisées, scientifiques et techniques / Activités de services administratifs et de soutien/ Autres services
 - . Domaine d’action : chaque initiative est identifiée par son champ d’intervention (agro-écologie, e-santé, circuit-court et de proximité...)
 - . Descriptif de l’initiative : descriptif issue d’informations secondaires (presse, internet...) et formalisé en plusieurs mots clé.
 - . Objectifs de développement durable. L’initiative se réfère prioritairement à un des 17 ODD définis par l’ONU en 2017
 - . Externalités (positives) :
 - Environnementales : 1. Préservation ressources naturelles et milieux / 2. Réduction GES / 3. Economie d’énergie / 4. Réduction déchets ;
 - Sociales : 5. Santé, Bien être / 6. Créativité / 7. Lien social / 8. Formation, Insertion, maintien dans l’emploi ;
 - Territoriales : 9. Ressources locales valorisées / 10. Maillage territorial / 11. Création et développement des entreprises / 12. Attractivité territoriale ;
 - Sociétales : 13. Transition numérique / 14. Disruption numérique / 15. Changement des pratiques / 16. Economie collaborative / 17. Transition énergétique
-

➤ Les initiatives ont ensuite fait l’objet d’une représentation dans un « Mur des 400 », accessible par le lien suivant : <http://circe.mmsh.univ-aix.fr>. L’outil ¹ présente les initiatives, à partir des critères évoqués ci-dessus.

¹ Développé par Éric Carroll, Ingénieur de recherche à l’UMR Telemme (AMU-CNRS), le Mur des 400 fait l’objet d’une licence d’utilisation (SATT Sud-Est, AMU, LivingLab TCréatif).

TYPE D'ÉCONOMIE

Recherche...

Trier : A-Z

☐ Circulaire

☐ Numérique

☐ Proximité

142

107

151

SECTEUR

FICHE DÉTAILLÉE

DÉPARTEMENT

COMMUNE

TYPE D'ACTION

MOTS CLÉS

STRUCTURE

LANCEMENT

DOMAINES D'INTERNA...

© : Eric Carroli / TELEMMEC-CNRS-AMU

Cartouche Ecosite PIICTO, Mur des 400



➤ Le « Mur » permet d'obtenir pour chaque initiative un descriptif détaillé

Rassemblant l'ensemble des initiatives recensées sur un seul espace écran, l'outil permet d'avoir ainsi une vision d'ensemble alimentée par une base de données descriptives. En cliquant sur une image, un cartouche détaillant toutes les informations de l'initiative sélectionnée apparaît, permettant l'accès à une fiche détaillée le cas échéant. Il est aussi possible d'opérer des filtres qui recomposent le mur en fonction des critères évoqués plus haut (types d'économie, secteurs d'activités, structures porteuses, externalités, etc.).

L'utilisateur peut partir à la découverte des initiatives ou investiguer davantage et repérer les dynamiques en émergence sur le territoire, non appréhendées jusque-là par les outils statistiques conventionnels (INSEE ...).

➤ Le « Mur » : un outil de veille (surveillance continue, mise à jour en temps réel, ...)

Initiées par des associations, des entreprises ou des collectivités, ces initiatives nouvelles et inspirantes sont ainsi rendues visibles, accessibles et intelligibles. Ce site permet notamment de mettre en avant et de mailler certaines d'entre elles, parfois isolées et trop peu valorisées alors qu'elles témoignent de dynamiques économiques adossées aux ressources localisées et mériteraient d'être essaimées.

En croisant les critères entre eux, nous pouvons visualiser les résultats sous forme d'histogrammes dont les barres sont elles-mêmes composées d'images, mais aussi sous la forme d'une cartographie interactive localisant les initiatives (*Cf carte p.103*). L'ensemble de ces outils, au-delà de leur pouvoir de mise en visibilité, constituent une méthode de lisibilité du territoire et de potentialisation de ses ressources.

Le site, offrant un « back-office » qui permet la modification des métadonnées des initiatives et de leur image, rendant possible l'ajout de nouvelles initiatives dans le futur, constitue un support privilégié de veille, de capitalisation des données de mutualisation et d'échanges entre acteurs locaux et régionaux, mais aussi un outil de transversalité inter-services de la Région.

Enfin, ce « mur » se veut être un vecteur dynamisant, fédérateur et générant susceptible de mettre en réseau les savoirs, les initiatives, les expériences, en révélant les bonnes pratiques adoptées et les solutions adaptées par les acteurs, en fonction des atouts, opportunités, aléas et risques de leur territoire.

III – EMERGENCE ET MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES : ANALYSE INTER CAS²

La présentation des initiatives réalisées précédemment, ne peut être disjointe d'une analyse du pourquoi et du comment de ces initiatives. Pour porter à connaissance ces initiatives inspirantes, en favoriser le déploiement interne et externe (à d'autres lieux, d'autres échelles territoriales), il est important de comprendre le contexte dans lequel elles émergent, l'intention des porteurs de la démarche, les objectifs qu'ils se fixent, les conditions de leur réalisation et leurs effets.

Les porteurs d'initiatives raisonnent-ils dans le cadre conceptuel de la durabilité faible ou forte ? Limitent-ils leur action dans un cadre purement marchand ou s'orientent-ils vers un cadre plus hybride, issu de nouvelles formes de coopération avec des acteurs publics et/ou associatifs ? Adoptent-ils une démarche d'éco-conception allant au-delà de la simple production ? En quoi l'initiative participe-t-elle à un processus de fabrication de territoire ?

Ce sont là certaines des questions qui permettent de mieux appréhender le potentiel de chaque initiative en faveur d'un développement territorial (durable).

Les initiatives sont abordées dans une approche systémique afin de décroisonner les perceptions et d'en analyser toute la complexité (finalité, composantes, points nodaux, interdépendances, relations avec les environnements externes...). L'approche permet d'intervenir sur les éléments de blocage et les facteurs susceptibles de contribuer au changement souhaité.

3.1. Méthodologie d'étude des cas

Dans le prolongement de la première étape, 11 initiatives relevant des trois champs économiques ont fait l'objet d'une étude de cas (Tableau 2).

L'étude de cas permet au chercheur de comprendre le phénomène dans son contexte et de manière systémique (MILES ET HUBERMAN, 2005). « La méthode des cas vise l'étude en profondeur d'un ou de plusieurs cas qui exemplifient un phénomène que l'on veut étudier » (GIROUX, 2003, p.45). Il s'agit d'une « recherche empirique qui étudie un phénomène contemporain dans un contexte réel, lorsque les frontières entre le phénomène et le contexte n'apparaissent pas clairement et dans lequel on mobilise des sources empiriques multiples » (YIN, 2003).

Tableau 2 - Présentation des cas de l'étude

Nom du cas	Type d'économie	Domaine / Secteur	Nombre entretiens
PTCE TETRIS , un dispositif d'économie sociale et solidaire (gestion des déchets, insertion), Grasse (06)	Circulaire / Proximité	Économie sociale et solidaire	3
Pôle Yvon Morand , parc d'activités labellisé écoquartier, Gardanne (13)	Circulaire / Proximité	Multi-sectoriels	2
AMAP Olivades , 1 ^{ère} association de France pour	Proximité /	Agro-alimentaire	2

² Une analyse intra-cas est présentée dans le Tome II

<i>le maintien d'une agriculture paysanne, Ollioules (83)</i>	<i>Circulaire</i>		
PTCE OKHRA , valorisation du patrimoine local (matières et couleurs), Roussillon (84)	<i>Proximité / Circulaire</i>	<i>Filière matières et couleur</i>	4
REGAL , mise en synergie des acteurs pour une alimentation de qualité dans la restauration collective, Digne les bains (04)	<i>Circulaire/ Proximité</i>	<i>Agro-alimentaire</i>	7
ZI Carros Le Broc , démarche de requalification d'une zone d'activités, Carros (06)	<i>Circulaire / Proximité</i>	<i>Industrie</i>	1
PIICTO , Plateforme industrielle et d'innovation structurante, Fos (13)	<i>Circulaire / Proximité</i>	<i>Industrie</i>	5
Neptune , accélérateur de la croissance bleue, Toulon (83)	<i>Numérique/ Proximité</i>	<i>Multi-sectoriels</i>	2
CLIINK , une box intelligente et incitative pour la gestion des déchets, Rousset (13)	<i>Circulaire / Numérique</i>	<i>Gestion déchets</i>	1
Agrilocal84 , plateforme numérique de mise en réseau restauration publique et producteurs locaux, Avignon (84)	<i>Numérique/ Proximité / Circulaire</i>	<i>Agro-alimentaire</i>	4
27 Espace Delvalle , livingLab en e-santé, Nice (06)	<i>Numérique / Proximité</i>	<i>Santé</i>	1

Choix de 11 cas. Quatre critères de sélection ont été retenus (territorialité ; originalité, nouveauté; ampleur et résultats de l'initiative ; effets d'entraînement (réels ou potentiels)). Ces critères apprécient le « potentiel générant » défini comme « l'élément moteur, capable de produire un mouvement, d'effectuer une transformation, d'induire un changement » (CREZE, 2006). Les initiatives retenues sont ainsi considérées comme inspirantes, motrices, porteuses de solutions pour une transition écologique et solidaire.

Tableau 3 - Critères de sélection des cas

Critères généraux	Définition et mots clés
Territorialité	Intégration de l'initiative économique dans les territoires - <i>Périmètre d'intervention de l'initiative</i> - <i>Ancrage local (réponse aux enjeux du territoire, utilisation/mise en valeur des ressources locales, mobilisation citoyenne, participation à des initiatives de collectivités locales, co-conception avec les usagers, achats locaux, partenariats locaux, mutualisation/synergies inter-entreprises, offre de biens/services/solutions de proximité, adaptée au territoire et favorisant son développement ...)</i> - <i>Interconnexion réseaux sociaux et le territoire</i> - <i>Terreau fertile (composantes matérielles et immatérielles)</i> ...
Originalité, nouveauté	Appréciation du processus créatif de projet - <i>Idée/intuition/motivation</i> - <i>Conception, temporalité</i> - <i>Démarche holistique et écosystémique dans des (mi)lieux de vie</i> - <i>Frugalité</i> - <i>Prévention</i> - <i>Modèle économique soutenable</i> - <i>Transversalité (décloisonnement des compétences, gestion collaborative, maillage relationnel, mise en commun des savoirs et des pouvoirs...)</i> - <i>Originalité du produit/service/savoir-faire apporté</i> - <i>Solutions nouvelles au regard des enjeux DD</i>

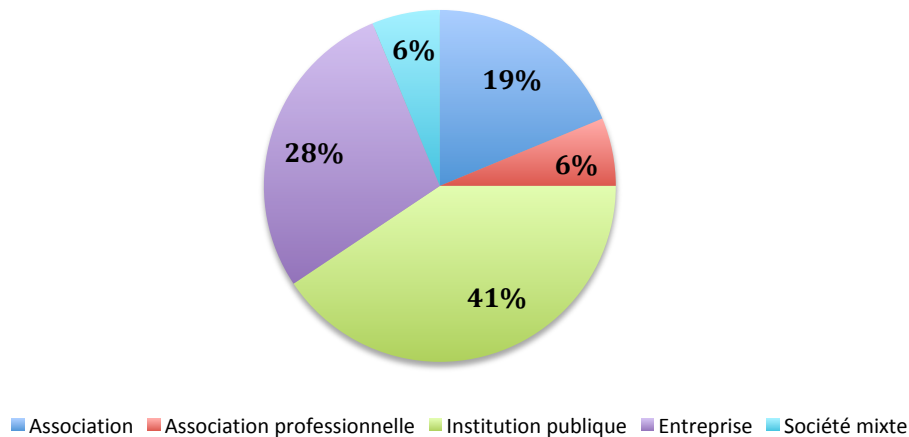
	...
Ampleur et résultats de l'initiative	Effets directs, indirects, attendus, inattendus - <i>Envergure géographique et/ou sectorielle</i> - <i>Bénéficiaires (nombre, ressenti)</i> - <i>Essaimage de l'initiative (information, mise en réseau...)</i> - <i>Emplois créés ou maintenus</i> - <i>Nouvelles activités en adéquation avec les objectifs d'une économie plus durable</i> - <i>Création de valeur : boucles locales de flux de matières et d'énergie, filières</i> - <i>Nouvelle organisation des flux dans les territoires (énergie, alimentation, mobilité...)</i> - <i>Évolution des métiers, compétences</i> - <i>Bouillonnement</i> ...
Effets d'entraînement (réels ou potentiels)	Effet levier en lien avec les objectifs d'une économie à visées sociale, solidaire et soutenable (innovations « responsables », comportements des acteurs, dynamique territoriale) - <i>Nouvelle façon de produire</i> - <i>Nouvelle façon de consommer : moins de gaspillage alimentaire, usage vs possession, réemploi, augmentation de la consommation de produits locaux, croissance de l'utilisation des TC</i> - <i>Modification de la gouvernance : mobilisation des habitants, association des salariés aux réflexions stratégiques d'entreprises, procédures nouvelles, mise en réseau des initiatives identiques pour être reconnu et peser sur les choix et orientation des politiques publiques, communication, fédération des initiatives EIT...</i> - <i>Transformation des politiques publiques</i> - <i>Attractivité, créativité, résilience du territoire</i> - <i>Nouveaux dispositifs (AMO d'usage...)</i> - <i>Nouveaux métiers</i>

32 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs reliés et chaînés. Afin de comprendre les décisions et la mise en œuvre des initiatives (éléments déclencheurs, pilotage, modalités d'action, ancrage local), des interviews ont été conduites auprès d'une « chaîne d'acteurs » : les initiateurs/porteurs de l'initiative et leurs partenaires satellites (partenaires commerciaux, industriels, associatifs ou institutionnels). La figure ci-dessous montre la répartition des répondants selon le statut juridique de leur rattachement. Au total, 32 entretiens, d'une durée moyenne de 56 minutes, ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien³, construits autour de 4 grands thèmes :

- Présentation du cas (Qui ? Pourquoi ? Quoi ?)
- Type d'économie dans laquelle s'inscrit l'initiative
- Mise en œuvre (facteurs d'émergence de l'initiative, nature des financements, partenariat mis en place, nature des relations, rôle du numérique, freins à la mise œuvre, facteurs de réussite)
- Impact de l'initiative (retombées directes, changements induits, répliquabilité).

³ Annexe 1

Figure 14. Représentation des acteurs rencontrés



Application du logiciel NVivo pour la retranscription et l'encodage des entretiens. Les entretiens intégralement retranscrits ont été codés à l'aide du logiciel NVIVO (Encadré).

NVIVO est un logiciel d'analyse qualitative de données qui permet de réaliser des analyses statistiques textuelles et thématiques

Deux codages ont été réalisés :

- Un codage « *a priori* »

Le codage *a priori* consiste en la représentation du sujet à partir d'un cadre préalablement défini par le chercheur. La liste de codes émane des items du guide d'entretien, au total 65 codes ont été établis.

- Un codage « émergent »

Les codes apparaissent chemin faisant, représentant de nouveaux éléments ignorés dans le cadre initial. 5 codes ont émergé.

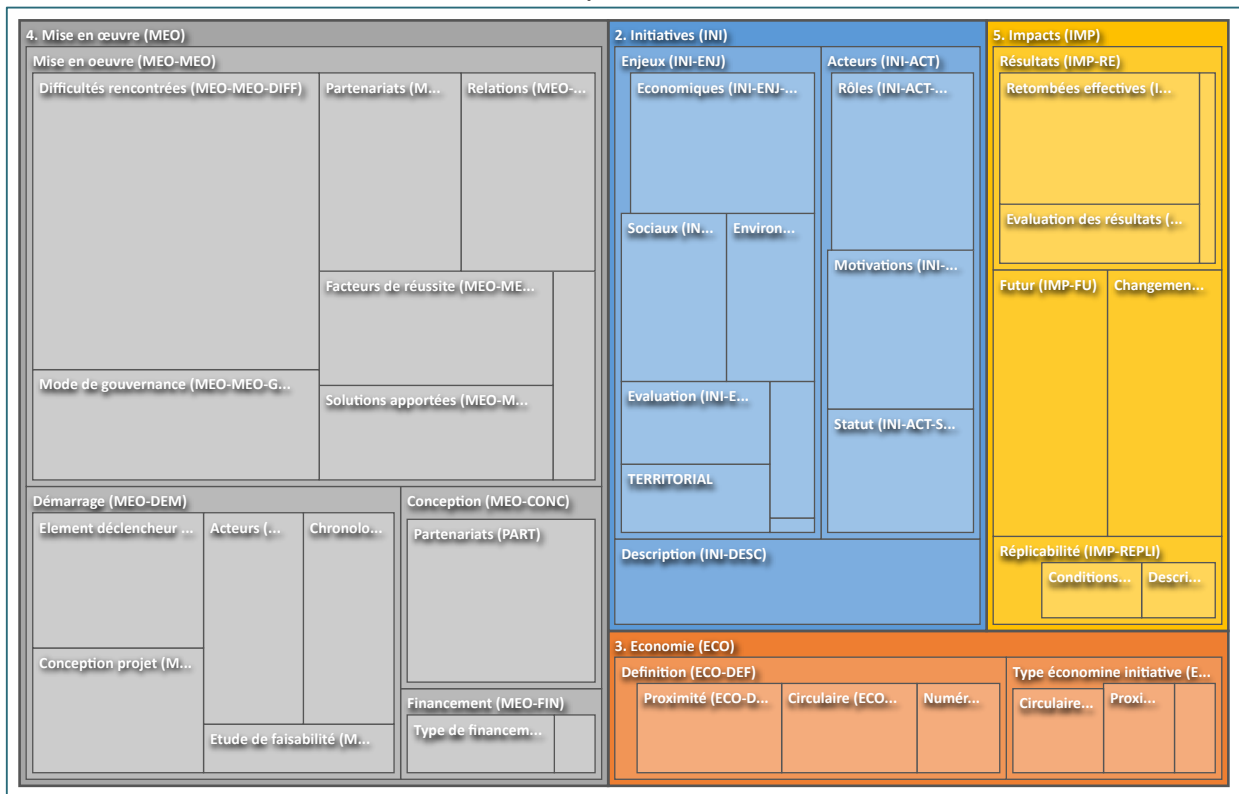
Encadré 7 - Encodage NVivo

L'encodage consiste à découper le contenu d'un discours en unité d'analyse (phrase/paragraphe) et à intégrer les données au sein de catégories sélectionnées (des nœuds) en fonction de l'objet de la recherche (thèmes du guide d'entretien). La surface d'encodage (figure ci-dessous) est composée de quatre nœuds :

- la mise en œuvre de l'initiative (36,3% de fréquence d'encodage),
- les initiatives (31% de fréquence d'encodage),
- les impacts (19,8% de fréquence d'encodage),
- l'économie (12,9% de fréquence d'encodage).

Comme l'illustre la figure ci-dessous, certains éléments, par la surface qu'ils occupent, ressortent plus que d'autres. C'est le cas du nœud consacré à la mise en œuvre des initiatives avec un intérêt particulier des répondants à évoquer spontanément les difficultés rencontrées.

4 couleurs pour 4 nœuds



L'analyse des résultats obtenus sur les quatre nœuds est illustrée par des *verbatim* significatifs.

En vue de garantir la fiabilité du codage, deux des entretiens ont été double-codés par les chercheurs. Le taux de fiabilité des codes s'est élevé à 80 %. A l'issue de ce travail, certains thèmes ont été regroupés. Cela a permis d'affiner le sens à donner aux groupes de mots pour les classer dans les catégories et ainsi créer des règles de codage (tableau 4).

Tableau 4 - Illustration des nœuds codés dans Nvivo

Nom du nœud	Règle de codage (groupage de mots)	Extraits de <i>verbatim</i> s
Nœud. Finalités de l'initiative	Description des enjeux de l'initiative associés au développement durable : économique, environnemental, social	"Dans le prochain projet stratégique, c'est même la devise du port, c'est « économie bleu et port vert » ou comment concilier le développement économique, la compétitivité et les contraintes environnementales en synergie avec le territoire. C'est notre formule pour le prochain projet stratégique"
Nœud. Type d'économie	Définition par le répondant des 3 types d'économie (circulaire, numérique, proximité)	"l'économie circulaire, c'est une utilisation de l'ensemble des productions, ou sous-produits ou déchets locaux, pour les réinjecter dans une économie sur un territoire"
Nœud. Démarrage de l'initiative	Description du démarrage de l'initiative : identité des acteurs, chronologie du projet, élément déclencheur, étude de faisabilité, nature des ressources/financements au commencement de l'initiative	"Le déclenchement, c'est la chambre d'agriculture qui en a eu l'idée, qui cherche à développer les circuits courts. Elle a créé un groupe de travail avec les agriculteurs"

3.2. Analyse inter-cas

3.2.1. Une combinaison d'éléments déclencheurs à l'origine des initiatives

Les résultats mettent en évidence que l'émergence des initiatives est le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs. En effet, un contexte stratégique (local, régional, national, européen), ainsi qu'une volonté d'anticiper les réglementations sont rapidement apparus dans le discours des acteurs. L'engagement personnel des individus apparaît en filigrane. Ce constat s'inscrit dans la lignée des travaux académiques sur le déploiement des pratiques de développement durable. L'implication et le soutien de l'entrepreneur, du chef d'entreprise, et/ou des managers, (EVANGELISTA, 2014) ainsi que les valeurs éthiques et personnelles des individus (WYCHERLY, 1999) apparaissent comme des motivations à la mise en œuvre et au déploiement des stratégies de développement durable. Toutefois, les valeurs éthiques, personnelles et les connaissances managériales sont intangibles et très difficiles à quantifier, elles varient d'un individu à l'autre, en fonction des groupes d'âge, des niveaux d'expérience professionnelle et d'éducation. Ainsi, l'action collective (chaîne d'acteurs) et la convergence des volontarismes (individuels, entrepreneuriaux, institutionnels) ont conduit à l'émergence des initiatives étudiées. Il s'agit là d'un volontarisme extra-légal, au sens de KLARSEFD et DELPUECH (2008), traduisant l'attitude des acteurs impliqués dans les initiatives à modifier leur situation au-delà du cadre coercitif encadrant leurs activités.

Tableau 5. Une combinaison de facteurs déclencheurs

Environnement stratégique	• Crise économique mondiale • Difficultés économiques d'acteurs locaux • Engagement dans des projets européens
Contexte local	• Spécificités territoriales • Proximité géographique / relationnelle des acteurs et convergence de projet • Opportunités d'affaires et dynamisation du territoire • Volonté des politiques publiques/locales
Veille réglementaire	• Volonté d'anticiper les réglementations
Engagement des acteurs impliqués dans le projet	• La sensibilité, l'implication, les valeurs éthiques et personnelles des individus

3.2.1.1. Environnement stratégique

Le contexte stratégique dans lequel se sont développées les initiatives peut être qualifié d'encadré dans le sens où elles s'inscrivent dans de multiples sphères.

Des problématiques économiques mondiales et nationales ont amplifié des difficultés économiques locales latentes. L'existence de projets nationaux (ex. Territoires d'industrie⁴) ou

⁴ Territoire d'industrie est un dispositif pour davantage de simplification administrative et d'accompagnement (aide au recrutement, soutien à l'innovation, attractivité territoriale). L'objectif annoncé est de lancer une dizaine d'actions ponctuelles dans chaque territoire, pendant les 6 mois à venir. 136 EPCI ont été identifiées dont 7 en PACA (Aix-Rousset-Gardanne-Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre) avec un territoire pilote pour servir de préfiguration. A l'origine, le projet s'est monté sans la zone de Fos/mer. Il y a une forte volonté de l'État avec un relais de terrain : la MAMP. Le budget global est de 1,3 milliards€ avec contractualisation Etat/Région/EPCI.

européens concourt également au contexte stratégique encourageant et facilitant la prise de risques et d'initiatives par des acteurs.

- **Crise économique**

Les crises économiques à l'échelle nationale et mondiale sont à l'origine de certaines initiatives. PIICTO a ainsi été amené à réfléchir sur la redynamisation d'une filière ou la reconversion de site. Les Olivades, en grande difficulté à la fin des années 90, ont réussi à saisir des opportunités tant de la crise agricole que des problématiques associées à l'insécurité alimentaire. L'arrêt de la mine du Puits Morandat a conduit la commune de Gardanne à construire un projet de grande envergure, à visée économique et social, dans une logique durable : le pôle Yvon Morandat.

« C'est la crise, on a eu une crise très sévère en 2008-2009. Là, c'est au niveau national, on s'est dit : quels sont les grands enjeux de cette filière au niveau stratégique ? Il y a l'énergie, j'en parlais, on est des gros consommateurs d'énergie, pour transformer la matière, il faut chauffer. Il y avait un certain nombre de choses identifiées, les cogénérations, comment on fait pour les préserver, les favoriser. L'enjeu du prix de l'énergie sur le territoire français, et puis un deuxième grand axe identifié à cette époque-là, c'est la notion de plateforme industrielle. En anglais, on dit industrial park. Autrement dit, c'est une zone dans laquelle il y a une concentration d'industries. Ce concept-là n'était pas vraiment identifié en France. » PIICTO

« On a commencé à se dire qu'on avait laissé tomber l'industrie en France, qu'il fallait repenser un petit peu les choses. Dans ce cadre-là, une quinzaine de filières ont été identifiées, dans l'aéronautique, l'automobile, etc. Il y en a une qui s'appelle Chimie et Matériaux, dans laquelle la fédération UIC a été impliquée. On appelle ça le CSF, comité stratégique de filière. Il a commencé à identifier quels sont les enjeux de cette filière, sur quoi il faut faire attention pour permettre aux industriels de tirer leur épingle du jeu. » PIICTO

« Il y a eu deux crises. Il y a eu la crise agricole et la crise d'insécurité alimentaire. On retrouve les deux facteurs principaux : c'est le maintien de l'agriculture et de bien manger », Les Olivades

« En 2003, à la fermeture de la mine, il fallait valoriser ce patrimoine foncier pour en faire du développement économique et pas simplement le redonner à un promoteur pour qu'il fasse du logement. La volonté politique c'est de créer 1 000 emplois donc au moins autant que le nombre de mineurs qui travaillaient à l'époque sur le site. » Pôle Yvon Morandat

- **Difficultés économiques d'acteurs locaux**

Les difficultés économiques d'acteurs locaux, exacerbés par le contexte de crise économique mondiale, ont poussé les acteurs, industriels ou issue du monde agricole, à repenser leur métier, à changer leurs méthodes et à s'ouvrir sur leur environnement économique local et régional.

« KEM ONE était en redressement judiciaire, aurait pu disparaître, et par ricochet, c'était tout l'équilibre de l'Etang de Berre, production d'éthylène, de soude, d'un tas de choses, il y avait plein d'acteurs qui étaient impliqués et déstabilisés. Finalement, si KEM ONE est resté, c'est parce que ce système de l'Etang de Berre était bien construit et bien optimisé au fil des années. Il fallait passer une tempête liée à différents facteurs, la crise, le mauvais rachat par un industriel véreux américain, qui n'a pas mené l'entreprise comme il le fallait. Il y a eu un tas de facteurs, donc il y avait une tempête. Le bateau pouvait couler dans la tempête, mais là, il a passé la tempête. Maintenant, il se reconstruit des plus belles. » PIICTO

« En 2000, on était prêt à mettre la clé sous la porte, malheureusement. » Les Olivades

- **Engagement dans des projets européens**

L'existence de projets européens, donnant accès à des financements et à une meilleure visibilité des acteurs et des territoires, ont permis à des initiatives de voir le jour.

« On l'a travaillé sur les territoires, enfin à partir des territoires parce qu'il y avait un projet européen qui s'appelait « De la ferme à ta cantine ». Donc c'est un peu l'ancêtre de notre projet. » AGRILocal

« Le facteur déclenchant principal est l'appel à projet européen Horizon 2020 dont s'est saisi Neptune, en 2015, afin de valoriser les activités Mer dans un cadre spécifique. L'objectif est aussi d'attirer les partenariats, locaux, régionaux, nationaux et internationaux, au travers deancements d'appels à projets, non seulement en France mais aussi dans les 7 pays européens des partenaires du projet. » NEPTUNE

3.2.1.2. Contexte local

- **Spécificités territoriales**

Les particularismes territoriaux, au sens de la géographie des lieux et de la structuration du territoire, ont contribué à l'émergence d'initiatives locales et à l'identification de « chaînes » d'acteurs actionnables.

« Particulièrement sur le territoire et notre PIICTO, c'est qu'historiquement le territoire des Bassins Ouest est très axé sur la pétrochimie et la sidérurgie qui sont on va dire des secteurs d'activités en tension, qui doivent être renouvelés donc inscrire une plateforme d'économie circulaire dans cette zone-là a tout son sens. Et qu'après, derrière ça, il y avait tout aussi une question, si on dézoome encore un petit peu, sur la problématique Étang-de-Berre et pollution atmosphérique, pollution des sols, pollution de l'eau et qu'il y avait une question aussi derrière de rendre vertueux ce périmètre, et engager les entreprises industrielles autour de cette réflexion-là. » PIICTO

« On a cette chance d'avoir un patrimoine extraordinaire. C'est l'une des mines qui a fermé le plus tard en 2003 ; la dernière je crois que c'est 2004 et c'est une des mines qui a été construite, qui est la plus jeune. Elle a été finie en 1987 donc elle a été construite selon les nouvelles normes de réglementation et tout ce que vous voulez. Et donc on est sur du patrimoine. Si on le faisait aujourd'hui, ce serait plusieurs centaines de millions d'euros que ça vaudrait de construire ce qui a été construit. » Pôle Yvon Morandat

- **Proximité géographique / relationnelle des acteurs et convergence de projet**

La notion de proximité des acteurs est apparue comme un enjeu majeur dans l'émergence des projets. Cette proximité tant géographique, que sectorielle et relationnelle est un facteur facilitant la synergie des acteurs et peut être envisagée comme un « catalyseur ».

« La proximité géographique ~~des acteurs~~ et relationnelle des acteurs. Ça a été aussi le deuxième déclencheur, en disant : si on discutait comme ça, on peut trouver d'autres choses. » PIICTO

« À ce moment, la plateforme Agrilocal émergeait. On a rencontré une première fois Pauline Ricard qui nous a présenté le projet. Dès la présentation de son projet, il était évident pour nous que c'était la porte

d'entrée pour pouvoir travailler avec les fournisseurs locaux. C'était un catalyseur. C'était quelque chose qui nous a permis de nous lancer dans cette démarche-là. Et aujourd'hui, chaque fois que je rencontre un nouveau fournisseur je l'encourage très clairement à s'inscrire sur la plateforme Agrilocal. C'est-à-dire qu'on a un peu co-construit le projet. » AGRILocal

« C'était une dynamique qui était un peu parallèle, Agrilocal existait depuis quelque temps et il y a eu ce projet de remunicipaliser la cantine. » AGRILocal

« On a vu qu'il y avait besoin vraiment d'un outil particulier. Ça tombait bien, le département de la Drôme est en train de développer un outil informatique agri-local. Il nous a embarqués je dirais dans le montage de l'Association Nationale, dans le développement de l'outil. » AGRILocal

« On a bénéficié d'un élément conjoncturel important qui est que sur le haut pays grassois, l'entreprise la plus importante qui était portée tant politiquement que socialement, c'est une entreprise d'économie sociale et solidaire qui est Montagne Habits, sur le traitement et textile. Et que ça apparaissait comme un modèle essentiel et vital dans la condition de territoire. » TETRIS

- **Opportunités d'affaires et dynamisation du territoire**

Le cas PIICTO illustre le fait que des entreprises au sein d'un secteur d'activité se sont emparées des problématiques d'économie circulaire pour développer un nouveau modèle d'affaire, seul capable de surmonter les enjeux structurels de la filière. L'économie circulaire, en lien avec les travaux sur l'écologie industrielle sont alors apparus comme des leviers permettant d'anticiper, voire de prédire, et d'être en capacité de s'adapter aux mutations en cours. Il s'agit donc d'inscrire la filière dans un nouveau modèle industriel celui des plateformes industrielles.

« L'écologie industrielle et territoriale, donc économie circulaire maintenant, s'est imposée de soi dans ces zones industrio-portuaires parce qu'il y a des flux de matières, enfin des flux de matières importants, que ce soit logistiques ou autres, et des flux énergétiques très importants et qu'il y avait une question d'optimisation de ces flux-là. » PIICTO

Au-delà du fait que les acteurs ont su se saisir de nouvelles opportunités d'affaires pour survivre et se développer, la volonté (politique et économique) de dynamiser le territoire par des actions collectives nouvelles est incontestable.

« Le Pôle Morandat c'est un vieux projet, un vieux sujet qui date, on va le remonter jusqu'en 2003 il y avait 1 000 mineurs qui travaillaient au Pôle Morandat sur 14 hectares pour une ville qui fait environ 21 000 habitants. Donc vous pouvez ressentir l'impact qu'a pu avoir la fermeture de la mine sur le bassin minier de Provence et sur Gardanne en particulier. Même si socialement ça s'est plutôt bien passé avec des mises en retraite anticipée, avec une situation financière assez satisfaisante, globalement pour un territoire ce n'est pas neutre de perdre les emplois existants et ceux à venir pour les enfants de mineurs. Parce qu'à Gardanne, les habitants travaillaient à la mine ou en tout cas beaucoup et les enfants se préparaient à travailler à la mine. Donc c'est le changement complètement de philosophie sur le territoire. Donc 2003, cette fermeture et ils nous vantaient dès le départ du maire de Gardanne, de valoriser ce patrimoine foncier pour en faire du développement économique et pas simplement le redonner à un promoteur pour qu'il fasse du logement. Il y a largement ce qu'il faut en logements sur Gardanne. Donc ça c'était la volonté politique, c'est de créer 1 000 emplois donc au moins autant que le nombre de mineurs qui travaillaient à l'époque. » Pôle Yvon Morandat

« Je crois que l'initiative vient d'une prise de conscience des acteurs du territoire au moment où il y a eu un projet qui est venu sur le territoire et qui a mobilisé tous ces acteurs industriels, le port et les collectivités

pour essayer de trouver des solutions de connexion, de fournitures de fluides, d'énergie, etc. et que l'offre du territoire a été vraiment élaborée. Les industriels, les acteurs du territoire et le port se sont mis à vraiment travailler ensemble là-dessus pour offrir la meilleure offre possible et finalement le projet est parti sur une autre plate-forme industrielle dans la vallée du Rhône. Là, sur la base de cet échec, quelque part ça a conduit les acteurs à continuer à travailler ensemble pour se dire que la prochaine fois, le prochain projet, il faut le garder, il faut l'accueillir et pour ça au lieu de travailler comme ça en équipe commando comme on a fait, il faut qu'on prépare le terrain de manière plus structurée. » PIICTO

- **Volonté des politiques publiques/locales**

Les politiques publiques, par leur incitation, leur soutien et leur ancrage local, sont des facteurs d'émergence soulignés dans les initiatives étudiées.

« Ce qui a été moteur c'est le service emploi et insertion qui a porté cette dynamique avec une vision qui était très large et inclusive justement du secteur de l'insertion par la société économique, en voyant ces entreprises longtemps comme des acteurs des cohésions et d'insertion sur le territoire que comme des acteurs économiques. C'est vraiment la forme de cette vision économique de ces acteurs qui a été vraiment intéressante et moteur dans ce projet, en tout cas a contribué à la mise en œuvre d'une vraie politique de soutien à l'ESS. » TETRIS

Les politiques publiques ont favorisé le développement des circuits courts sur le territoire.

« Le déclenchement, c'est la chambre d'agriculture qui en a eu l'idée, qui cherche à développer les circuits courts. Elle a créé un groupe de travail avec les agriculteurs. Il en est sorti après cette création d'association pour la restauration collective, le distributeur et le drive. Il y a une tendance quand même des agriculteurs à vouloir faire de la vente directe, déjà parce que c'est plus rémunérateur pour eux, c'est eux qui gardent la marge. Plus ils multiplient la vente directe. » AGRILocal

« Ce projet a été initié au démarrage par une dynamique politique. Des élus se sont interrogés sur le contenu des assiettes dans les restaurants scolaires. C'était plus la volonté politique des élus du pays de Haute Provence et du président, à l'époque, du pays, maire de Volx. C'était également un universitaire. » REGAL

Les politiques publiques locales ont amené les acteurs à redéfinir la restauration collective.

« Il y a d'abord un engagement politique. On a un basculement municipal en 2014 avec l'arrivée aux commandes d'une nouvelle majorité. [...] Madame Helle reprend les commandes de la ville. Donc de là, elle décide dans ses promesses de campagne de basculer d'une restauration concédée depuis 15 ans en délégation de service public auprès d'un groupe de restauration. Elle décide de reprendre l'initiative d'une restauration municipale avec des objectifs en termes notamment de qualité. Elle fixait l'objectif du mieux manger. Sans aller forcément plus loin dans sa définition d'objectifs. » AGRILocal

Les acteurs politiques locaux ont saisi des opportunités de développement.

« Le terrain, il appartenait à Charbonnages de France et que la ville dès la fermeture s'est portée acquéreur des terrains (...). Elle a acheté le terrain, elle a dit " je fais mon projet sur mon terrain ", terrain qu'elle a acheté à un prix tout à fait raisonnable. Donc aujourd'hui, on en fait un projet majeur sur le territoire. » Pôle Yvon Morandat

3.2.1.3. Veille réglementaire

Certaines initiatives ont vu le jour par la volonté des acteurs d'anticiper les réglementations à venir. La veille, ici réglementaire, est envisagée comme un moyen de dessiner en creux, le cadre législatif futur. Plutôt que de le percevoir comme un cadre contraignant, coercitif, les acteurs ont souhaité l'anticiper, le prédire, le définir et le co-construire.

« Je pense qu'on était plutôt au début de la réflexion, à défricher. Il n'y a pas eu d'élément législatif là-dessus. Il y a un courant, effectivement, on sentait bien, avec une demande citoyenne, avec une vraie réflexion sur le développement économique, le contenu des assiettes, mais il n'y avait pas véritablement à l'époque un aspect législatif qui était déclencheur de l'action, on l'a anticipé. » REGAL

« À l'époque, ce n'était pas encore le Grenelle de l'environnement, c'était les premiers textes qui arrivaient sur le principe de pollueurs payeurs et qui annonçaient que pour 2006 ou 2008, je crois, ce serait en place. Les entreprises à l'époque se sont dits, il faut qu'on se prenne en main, et on ne va pas attendre de se faire sanctionner parce que ce qu'elles avaient compris à l'époque, c'était que si elles s'y mettaient de suite, elles feraient des économies colossales pour l'avenir. » ZI CARROS

3.2.1.4. Engagement des acteurs impliqués dans le projet

Indépendamment de toutes préoccupations économiques, l'engagement personnel des individus en matière de développement durable, leur sensibilité et leurs préoccupations individuelles ont rejailli sur leurs activités professionnelles.

« Aujourd'hui en Région PACA, on est les plus mauvais en termes de tri des déchets. Et donc, il (le fondateur de Terranova, entreprise créatrice de la solution Cliiink) s'est dit « Comment est-ce que je peux amener les gens à trier plus, mieux et plus efficacement et à agir vraiment pour la planète et pour le développement durable ? » CLIINK

« Avec mon épouse, à partir de 89, on a cherché à développer un projet sur la question de savoir-faire, donc quelle place pour le savoir-faire, comment il se crée, pourquoi il disparaît, quelles sont les conditions pour maintenir un savoir-faire vivant. Notre analyse, il y a une trentaine d'années c'était de dire que pour le maintenir vivant, il faut le garder sur un marché économique. Nous, à partir de 1989, on a commencé à réfléchir, on a découvert le site en 93, on s'est installé à Roussillon en février 94 et Ôkhra a été créé avec la mairie de Roussillon, donc dès le départ c'était un projet public, privé, donc l'association a été créée avec la commune de Roussillon le 13 juin 1994. » OKHRA

3.2.2. Le pourquoi des initiatives : une réponse à des enjeux principalement économiques et environnementaux

Les objectifs du développement durable apparaissent clairement comme des enjeux dans les initiatives identifiées. Nous retrouvons ainsi les trois piliers du développement à savoir les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Pour de nombreuses entreprises, l'argument de départ est le **développement économique**. La perspective de nouveaux marchés (ou de gain de part de marché) apparaît comme un objectif et un élément de motivation à lancer, mettre en œuvre l'initiative et pour attirer les financements et les partenariats et/ou envisager la création d'emplois

Ces résultats s'inscrivent dans la lignée des travaux scientifiques (WALKER *et al.*, 2008 ; SCHOLTENS *et al.*, 2011). Pour les entreprises, la principale motivation à des pratiques de développement durable est la volonté de se concentrer sur des activités internes d'économie et d'efficience.

« Dans le prochain projet stratégique, c'est même la devise du port, c'est « économie bleu et port vert » ou comment concilier le développement économique, la compétitivité et les contraintes environnementales en synergie avec le territoire. » PIICTO

« Mon entrée sur le gaspillage alimentaire, bien sûr, il y a l'entrée environnementale et éthique, etc., mais mon entrée, ça a été le coût matières, sur le gaspillage alimentaire. Ce qui est jeté, c'est de l'argent qui part. Cet argent-là, si on arrive à l'économiser par des actions bien précises, qui permettent de limiter le gaspillage alimentaire, c'est autant de budgets qui sont réintroduits sur les produits de proximité et de qualité. » REGAL

« Le premier objectif c'était de favoriser l'achat local dans nos collèges. Deuxième objectif, mais qui était à égalité je dirais, c'était développer des débouchés pour les agriculteurs sur notre territoire. » AGRILocal

« La volonté politique, c'est de créer 1 000 emplois donc au moins autant que le nombre de mineurs qui travaillaient à l'époque. » Pôle Yvon Morandat

Pour les acteurs publics, il s'agit de soutenir le développement économique local et territorial. L'aspect territorial est important, en effet le développement d'activités et de filières se fait en lien avec les spécificités du territoire.

« Ça veut dire que, eux ils créent de l'emploi à Gardanne par leur activité, mais tous les mois ils créent de l'emploi sur le grand territoire. Parce que ces machines-outils, elles ne vont pas repartir en Chine. » Pôle Yvon Morandat

« Au-delà d'un projet économique, c'est un projet de développement territorial. » OKHRA

Les **enjeux environnementaux** sont également largement évoqués. L'engagement vers la réduction du gaspillage et l'amélioration de la gestion des déchets (réduction, tri, massification) en sont les principales illustrations.

« On a zéro enfouissement, on a un taux de valorisation qui est de 53 % à la sortie des entreprises qui est déjà trié. Une fois que l'opérateur retire parce qu'il a une commande d'installation pour retier, on arrive à un taux a priori de tri qui doit avoisiner, je pense, les 80 % et le reste part à l'incinérateur. Donc on est soit en valorisation matière, soit en valorisation énergétique. » ZI CARROS

« Il y a des projets liés à l'environnement, à la réduction des gaz à effet de serre, aux énergies marines renouvelables, il y a beaucoup de projets de ce type qui ont été financés, l'environnement était un critère. » NEPTUNE

« La ville de Gardanne a pour ambition d'ici trois ans de devenir le premier territoire des Bouches-du-Rhône à énergie positive. » Pôle Yvon Morandat

« Je développe des véhicules électriques, je développe une application de covoiturage, je développe les trottinettes électriques. » Pôle Yvon Morandat

Les **aspects sociaux** sont également présents dans le discours des acteurs. Il s'agit, au travers de ces initiatives, de tisser du lien social, de favoriser la solidarité et de valoriser le savoir-faire et le territoire.

« Les fondements de l'association, c'est créer un lien social parce que forcément, autour de la nourriture, il y a plein de choses qui peuvent se créer et du fait de l'organisation, de la façon dont ça marche, c'est extrêmement tisseur de liens. Forcément, on rencontre beaucoup de gens puisqu'on travaille avec beaucoup de personnes, pour faire tourner un magasin comme ça seulement avec des bénévoles, forcément ça brasse, on est vite brassé donc il y a un vecteur de lien social qui est très important, on peut rencontrer des gens qu'on ne rencontrerait jamais. » TETRIS

« Pour nous le développement durable c'est **écologique** et solidaire. Les gens qui nous rejoignent ils ont une confiance ou une croyance dans la coopération comme solution. On est là parce qu'on partage une finalité et le chemin pour y arriver. » TETRIS

« L'alimentation des enfants c'est l'aspect social, je pense que c'est important que les enfants connaissent tel ou tel agriculteur du village, c'est très valorisant pour eux. » Les Olivades

« Avec cette solution on en fait une nouvelle vision de l'environnement, du tri. C'est ça qui était intéressant. Et surtout, ça favorise aussi le lien social. Les associations se sont mises dedans, on a également fait nous-mêmes via les expérimentations des concours entre les écoles. » CliinK

Un enjeu pédagogique a été évoqué de manière spontanée (codage émergent). En effet, il apparaît une volonté « d'éduquer » les citoyens à une consommation plus responsable, de les sensibiliser dès le plus jeune âge à la connaissance des ressources du territoire.

Pour cela, il apparaît nécessaire de mettre davantage en lumière les initiatives au travers d'une plus grande visibilité.

« On a eu aussi une association à Septèmes-les-Vallons qui a organisé une collecte de verre dans la nature via les éducateurs qui ont amené les enfants des quartiers Nord de Marseille à aller trier les bouteilles. Ils ont récolté 3 000 bouteilles pour faire 300 euros contre le cancer. » CliinK

« L'objectif est que les gens se réapproprient leur alimentation et leur façon de s'alimenter. » TETRIS

« Il y avait tout un aspect de pédagogie, de connaissance du produit. » Les Olivades

« La Mairie souhaite que ça ne soit pas seulement une sorte de Musée où on visite l'ancienne usine, mais vraiment un espace culturel, mais culturel au sens logique du terme, autrement dit la transmission de la mémoire ocrière, la transmission des savoir-faire ocriers, et par extension, donc sur toute la couleur. » OKHRA

3.2.3. Une représentation floue des trois champs économiques

Pour certains répondants, il apparaît difficile voire impossible de définir les termes d'économie circulaire, de proximité et du numérique.

« Il y a un côté un peu flou, un peu vague, c'est difficile de mettre des mots dessus. » REGAL

« C'est là vous constaterez mon incompetence dans la définition exacte des termes que vous employez. » OKHRA

« Alors pour le côté numérique, je n'ai pas du tout d'idées, clairement. » REGAL

« Économie du numérique. Alors ça je ne fais pas trop. Je ne saurais pas trop le définir simplement. » PIICTO

Les acteurs se rejoignent pour affirmer que **l'économie circulaire** concerne le recyclage des matières, la valorisation des ressources, l'optimisation des consommations et des productions.

« L'économie circulaire, c'est la dimension d'utiliser moins de ressources. C'est un circuit complet jusqu'au recyclage des ressources utilisées pour développer quelque chose, c'est une boucle. Je pense que c'est la dimension recyclage qui est importante et de l'intégrer dès le départ du développement d'un produit. » NEPTUNE

« L'écologie industrielle et territoriale, donc économie circulaire maintenant. L'économie circulaire c'est favoriser, par la mise en place d'un écosystème où tout l'ensemble des flux sont optimisés et quand je dis des flux, ça peut être tant des flux de matières, énergie, que ressources humaines. Pour faire très simple, je le dirais comme ça, c'est création d'un écosystème inter-acteurs tant privés que publics et citoyens. » PIICTO

Pour les répondants **l'économie de proximité** sous-entend une proximité géographique. Elle est définie comme un circuit court dont l'objectif est de produire, de commercialiser sur un territoire en vue de valoriser les produits. Pour certains, se pose néanmoins la question du périmètre, jusqu'où s'étend l'économie de proximité ? De ce point de vue, les industriels n'ont pas la même échelle et conception du local et du voisinage.

« L'économie de proximité, ça veut dire développer des circuits courts et locaux, parce qu'un circuit court n'est pas forcément local. Par exemple, si on achète des tomates qui viennent directement d'un agriculteur espagnol, c'est un circuit court, mais ce n'est pas pour autant qu'il soit local. » PIICTO

« Ça ne nous paraît pas incohérent de proposer des produits qui seraient issus des Alpes-de-Haute-Provence ou même le riz de Camargue, sur le département du Vaucluse, mais on n'ira pas chercher dans le Tarn ou du reblochon en Savoie. » AGRIOLOCAL

Toutefois, le discours des répondants met en évidence la difficulté de dissocier l'économie circulaire de l'économie de proximité. L'économie circulaire implique selon eux une proximité des opérations (achat/approvisionnement, production, vente).

« Ça rejoint ce que je vous ai dit sur l'économie circulaire, c'est utiliser les ressources locales en local. » REGAL

« Circulaire, on essaie de rester dans le Vaucluse, c'est local. » AGRIOLOCAL

« Elle est complètement dans les trois, en fait. Parce qu'économie circulaire, on est vraiment sur un circuit local, fermé, direct. Enfin, on essaye d'être le plus direct possible, donc ça participe complètement à l'économie circulaire. C'est-à-dire que ce qui est produit est acheté sur le territoire. Cela permet que les agriculteurs qui ont des enfants mangent à la cantine le produit qui est acheté en local, etc. Donc pour le coup, c'est complètement de l'économie circulaire. » AGRIOLOCAL

« L'économie circulaire, c'est la mise en réseau des gens et ce que ça peut faciliter en termes de contacts, en termes de résolution de problèmes, on arrive plus facilement à retrouver un interlocuteur parce qu'on sollicite le voisin. » PIICTO

L'économie numérique est définie comme un outil support de vente, support de communication. La définition semble restreinte pour certains à de la dématérialisation des procédures.

« Il y a une boutique en ligne sur le site d'OKHRA, mais peut-on parler d'économie numérique ? » OKHRA

« Alors numérique, je le vois en tant que support de communication. » Les Olivades

« C'est complètement de l'économie numérique puisqu'on est en version dématérialisée. Donc on simplifie toutes les procédures de marchés publics, voilà. Il n'y a pas de papier. » AGRILocal

Exceptés dans les cas de Paillon, dont l'objectif est le développement de technologies numériques dans le domaine des soins à domicile et de l'autonomie de demain, ou Neptune qui a financé des projets d'applications numériques dans la gestion maritime, les autres considèrent le numérique comme un outil de communication, de visibilité, de valorisation.

« C'est un outil le numérique, mais ce n'est pas une finalité. » TETRIS

« On parle beaucoup de la transition numérique. Le numérique c'est un outil. » PIICTO

3.2.4. Mise en dynamique des initiatives

3.2.4.1. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre

Spontanément, l'ensemble des répondants a évoqué, les difficultés rencontrées lors du déploiement de leur initiative sur leur territoire.

Tableau 6 - Des freins associés au développement des initiatives

Frein managérial	• Changement de pratique • Nécessité d'avoir un acteur chef d'orchestre, qui structure l'initiative • Construire une relation de confiance • Absence de lien hiérarchique
Frein technique	• Manque de structuration des acteurs et problématiques d'effet de taille • Technicité et infrastructures nécessaires
Frein financier	• Supporter le coût de mise en œuvre et faire cohabiter des logiques d'investissement public/privé divergentes • Contexte institutionnel • Temps

a. Frein managérial

- **Changement de pratique**

Le changement de pratique des différents acteurs impliqués mais aussi de leur mentalité sont apparus comme des freins importants et ce quel que soit l'objet de l'initiative, les acteurs ou le territoire concerné.

« Quand il y a une économie qui est installée, qui s'est équilibrée, on vient la perturber. » PIICTO

« Il est vrai que la dématérialisation, l'informatique, la capacité à être sur la plateforme Agrilocal à titre individuel, les agriculteurs ils ne voient pas tous encore l'intérêt. C'est pour ça que certains restent encore réticents à ce mode de vente. » AGRILocal

« Il faut faire comprendre aux gens qu'il y a des saisonnalités et qu'on ne peut pas avoir tout tout le temps. » AGRILocal

« La plupart des producteurs en conventionnel disaient "Moi, je n'y crois pas". Ils avaient peur de se faire payer à l'avance parce qu'ils n'étaient pas sûrs. Il fallait qu'ils fassent leurs preuves. » Les Olivades

« Quand on sensibilise bien le consommateur, il est tout à fait conscient et il accepte de payer le même prix, le panier de février et le panier du mois de maintenant, du mois de juin ou juillet. » Les Olivades

« Quand on est amené à travailler en transversalité on est sur des démarches d'innovation. Donc, on essuie aussi de la résistance au changement. » TETRIS

« J'ai pris conscience qu'il fallait vraiment faire changer les mentalités. » REGAL

« C'est plus facile de vendre une bête sur pieds à un maquignon que de superviser le circuit de commercialisation du début jusqu'à la fin parce que là, s'il y a des retombées mauvaises, vous les avez de suite. » REGAL

L'ensemble de ces éléments nous laissent à penser qu'il y a, lors du déploiement d'une initiative, un besoin d'accompagnement au changement et un besoin de pédagogie autour d'elle pour démontrer l'intérêt de la démarche et des objectifs et gains escomptés, tant sur un plan collectif qu'individuel (relation gagnant-gagnant). Ces points sont particulièrement importants dans le cadre de notre étude dans la mesure où les initiatives relevant des nouvelles formes d'économies peuvent faire changer tout ou partie des paradigmes existants et des modes de fonctionnement, qu'il s'agisse d'entreprises privées, publiques ou encore d'associations.

- **Nécessité d'avoir un acteur chef d'orchestre, qui structure l'initiative**

Une autre difficulté soulignée par les répondants renvoie au manque de structuration des acteurs et aux problématiques d'effet de taille.

« Il faudrait qu'il y ait un aménageur industriel, on ne l'a pas, mais un aménageur, donc il y a le port qui pourrait potentiellement être aménageur, mais qui soit un peu le chef d'orchestre. » PIICTO

« Les chefs de cuisine n'ont pas le temps et n'ont pas les connaissances pour eux-mêmes, d'eux-mêmes, développer un approvisionnement local. Donc, il faut forcément quelqu'un qui serve de lien. » REGAL

« Il n'a pas la capacité de livraison. La capacité de production, il l'a. Mais c'est la capacité en termes de logistique. » REGAL

« Les volumes sont hyper importants, c'est plus difficile de travailler, et vu le contexte des agriculteurs en Vaucluse, qui sont très peu nombreux à faire de la viande. » AGRILocal

« Du coup, la difficulté était de mettre en relation les collectivités avec les agriculteurs. » AGRILocal

Ces éléments nous laissent à penser qu'il y a là aussi la nécessité d'accompagner les coopératives, associations professionnelles, etc. dans la réalisation de leur projet. Un acteur tiers pourrait ainsi leur permettre de structurer leur démarche mais également de créer un effet de taille. Ici aussi,

ces éléments ont été soulignés pour l'ensemble des initiatives étudiées. Ainsi, pour le Pôle Yvon Morandat, la SEMAG, aménageur, souhaite permettre à des *start-ups* de bénéficier de services (comme une crèche) qu'elles ne pourraient pas mettre en place du fait de leur taille trop modeste, prises individuellement. Ceci contribue à accroître l'attractivité du projet.

« L'aménageur assure un rôle également de coordination, facilitateur et quelque part de caution par rapport à des investisseurs. Pour faire une crèche, une start-up, avec 5 ou 10 salariés, vous ne pouvez pas garantir que vous aurez toujours un salarié qui a un enfant à mettre à la crèche. Par contre, si vous avez une centaine d'employés, c'est facile d'en estimer le coût. Encore faut-il qu'il y ait une structure comme la nôtre avec les reins solides pour pouvoir assumer ce jeu de rôle. » Pôle Yvon Morandat

- **Construire une relation de confiance**

L'ensemble des initiatives étudiées a mobilisé des acteurs qui ne se connaissaient pas ou peu. L'absence d'antériorité relationnelle couplée à des modes de fonctionnement parfois très différents peuvent s'avérer être des freins lors du déploiement du projet. Les questions de confiance et de construction de lien inter-organisationnels ont été soulignées par les répondants.

« Il y a aussi que l'AMAP est basée sur la confiance. » Les Olivades

« Il a fallu apprendre à se connaître d'abord, savoir comment s'appelle untel, etc., et qu'est-ce qu'il fait. C'est apprendre à se connaître, créer un climat... un peu plus de confiance, que les gens voulaient... Il y en a certains qui étaient moteurs et qui n'hésitaient pas à dire voilà... à dévoiler un peu et leur façon de travailler, leur stratégie, leur volonté. D'autres qui étaient un peu en retrait. Bon, on est sur du comportement humain quoi. Donc, créer de la confiance, créer de la sérénité. Imaginer un jour de se retrouver à la table avec son voisin qui produit des choses qui ne sont pas si éloignées des siennes, et en discuter ouvertement. Pour certains, ça pourrait être un élément de blocage. Voilà. Donc, on va dire qu'on est plus dans le... oui, dans les difficultés psychologiques. » PIICTO

« Vous posez la question à un industriel "vous n'avez pas un déchet à valoriser, quelque chose ? Non, non, tout va bien chez moi, on a déjà tout optimisé, circulez, il n'y a rien à voir". Il a fallu faire prendre conscience, par plusieurs éléments, ça a été d'expliquer le schéma d'Osiris, la plateforme à Péage-de-Roussillon, comment ça fonctionne et pourquoi les différents acteurs y trouvent leur intérêt. Quand on voit un exemple, on commence à se dire "oui, pourquoi pas nous ?". Et puis démontrer des perspectives, qu'est-ce que ça va vous apporter. Vous avez pris l'habitude d'être indépendant. Les gens disaient "oui, mais si on développe des synergies, on va se rendre dépendants de quelqu'un". D'une certaine manière, oui, mais vous allez peut-être aussi consolider votre résistance aux événements. C'est ce qu'il s'est passé à la fin de l'année 2013 avec KEM ONE. » PIICTO

« On l'a construit par contre petit à petit, du coup. On a tâtonné en fait, dans ce projet. C'est pour ça qu'au début, ça a été un peu laborieux. Parce que les acteurs ne se connaissaient pas du tout, donc il a fallu faire quand même des rencontres. » AGRIOLOCAL

- **Absence de lien hiérarchique**

Dans certains cas, du fait des organisations des institutions publiques, l'absence de contrôle hiérarchique en local peut être un frein au déploiement d'initiative.

« Si on avait la hiérarchie directe avec notre chef de cuisine, on pourrait directement lui imposer d'acheter local. Aujourd'hui, on ne peut pas. En fait, l'argent des départements est donné aux établissements

scolaires. Ils donnent une dotation générale et c'est l'établissement qui est responsable de son budget. Donc c'est à lui de faire ses choix, si vous voulez. Voilà. Donc ça, c'est l'énorme frein. Ça a été pointé dans tous les rapports sur la restauration collective. De toute façon, c'est le problème. » AGRILocal

b. Frein technique

- **La technicité et les infrastructures nécessaires**

En revanche, il apparaît que certaines difficultés sont spécifiques à l'initiative déployée, au territoire concerné et aux acteurs impliqués. La technicité et les infrastructures nécessaires sont évoquées lorsqu'il s'agit de traiter des difficultés propres à l'initiative. Pour le territoire, il ressort des problématiques associées à l'organisation même du territoire, aux politiques publiques déployées ou encore à sa spécificité (géographique et agricole principalement).

« On a des distances qui sont parfois grandes et qui sont des freins à certains projets de synergie, parce que du coup ça rend les investissements beaucoup plus coûteux. » PIICTO

« Il y a la structuration du territoire. Ce qui me paraît être un frein, c'est qu'il y a une dualité du développement économique entre le grand port maritime qui a toutes les prérogatives régaliennes sur le développement économique de ses terrains. Il y a aussi la métropole qui a la prérogative du logement économique, mais qu'elle n'a pas sur des terrains qui sont pourtant partie intégrante de son territoire métropolitain. Donc cette dualité entre ces deux entités, il faut vraiment qu'elles arrivent à travailler ensemble de façon constructive, positive et ouverte pour qu'on puisse avoir une force de frappe qui associe la métropole, la chambre d'industrie de commerce, le port et PIICTO, tous ensemble, dans la même direction, avec la même énergie. » PIICTO

« Le premier frein, il est de l'ordre de la méconnaissance du territoire. » Pôle Yvon Morandat

« Dans les Alpes-Maritimes, on est quand même en déficit de production bio donc les producteurs, pour eux, on ne représente pas grand-chose et donc je ne sais pas si on les embête plus qu'autre chose, ce ne sont pas des relations très faciles qu'on a pour l'instant avec les producteurs. » TETRIS

Enfin, l'exercice du collectif s'avère être une difficulté rencontrée lors du déploiement des initiatives. Il s'agit là de mettre en œuvre des projets plus ou moins complexes avec des acteurs qui pour la plupart n'ont pas l'expérience de ce type de projet ou bien encore ne se connaissent pas auparavant.

« La difficulté de trouver une solution parce que le dialogue existe, les réunions existent, des réunions on en fait. Mais aujourd'hui, quand vous êtes dans un projet collectif, qu'il soit coopératif ou non, mais un projet collectif et que vous avez un élément du collectif qui ne fonctionne pas en collectif, ça peut bloquer la machine. » OKHRA

« Les difficultés, elles ont été inhérentes au fait que ce soit un projet partenarial donc c'est sûr que si vous êtes seul à décider de tout, c'est plus simple, ça va plus vite. » NEPTUNE

- **Manque de structuration des acteurs et problématiques d'effet de taille**

Une autre difficulté soulignée par les répondants renvoie au manque de structuration des acteurs et aux problématiques d'effet de taille.

« Voilà, donc c'est un peu le problème parce que qui dit agriculteur mono-produit dit qu'à chaque fois qu'ils passent une consultation, les acheteurs ont un agriculteur différent. Voilà. Donc ça, c'est un peu embêtant. C'est l'un des freins aussi, puisque les collègues disent "Non, on ne va pas payer encore". Parce qu'à chaque fois qu'il y a une facture à payer, c'est un tiers à créer, c'est tout un appareil administratif derrière qui est lourd. C'est pour ça que pour favoriser tout ça, on a poussé pour la mise en place d'un groupement de producteurs, qui se sont rassemblés. » AGRILocal

« Ce producteur avait la taille suffisante et avait vocation à approvisionner l'unité de préparation culinaire du département, donc 3500 repas par jour. » REGAL

« Quand on est une collectivité, qu'on doit acheter local, c'est un peu la foire d'empoigne, il faut se renseigner, c'est chaque achat qui va être compartimenté, le code des marchés publics ne nous facilite pas la vie non plus, il faut le dire clairement. » AGRILocal

« Les inciter à utiliser quelques moyens modernes et leur faire comprendre que la dématérialisation et que l'ère numérique a quand même beaucoup d'avantages, parce qu'on est dans l'instantanéité. » AGRILocal

« En fonction des territoires on s'aperçoit qu'effectivement la dissémination aurait tendance à faire disparaître une clientèle potentielle. Or, cette clientèle elle existe. Et elle est demandeuse. Aujourd'hui on a des regroupements des champs. Par exemple, vous prenez une communauté urbaine, vous prenez une communauté d'agglomérations, on s'aperçoit qu'en fonction des endroits dans les départements, comme c'est très, très agricole, c'est plutôt éclaté. Mais si on arrive à mettre au point une logistique mutualisée à travers la prise en main. » AGRILocal

« On pense souvent besoin d'argent, c'est vrai. Mais je pense qu'il y aurait d'abord besoin de capacité et d'infrastructure matérielle pour pouvoir agir. Plus que le nombre de subventions. » TETRIS

Ces éléments nous laissent à penser qu'un acteur tiers pourrait prendre en charge l'animation du projet et participer à la mise en place d'une structure de gouvernance adaptée.

c. Frein financier

- **Supporter le coût de mise en œuvre et faire cohabiter des logiques d'investissement divergentes entre public/privé**

Les investissements, le coût du déploiement des initiatives et la complexité des montages financiers ont été perçus comme des freins pour les acteurs.

« La difficulté sur laquelle on a buté, c'est son coût malgré tout, on est sur 26 millions d'euros donc ce n'est pas une paille et son coût peut être absorbé par tous les gains qu'il génère mais sur un temps long qui est de la capacité d'un investisseur public comme le port qui se propose de le faire mais qui n'est pas de la capacité des investisseurs privés qui sont sur la plate-forme qui peuvent s'engager sur une période de cinq ans mais pas beaucoup plus. Donc on a buté sur cette difficulté jusqu'à présent, c'est le montage juridico-financier de l'affaire, le portage et les engagements commerciaux des industriels en face de ça continuent à travailler sur cette question mais je pense qu'on trouvera une solution. » PIICTO

« On n'a peut-être pas les fonds pour développer tout ce qu'on a envie de développer. Il y a des choses que j'ai envie de faire par exemple en matière de communication, (...) mais avec un budget beaucoup plus élevé pour créer beaucoup plus de buzz, mais ça, je ne peux pas le faire. » CLINK

« L'un des points soulevés est que le financement du cluster est insuffisant au regard de l'importance et de l'expertise du travail (75% du budget va aux entreprises). » NEPTUNE

« Je pense que c'est une structure qui n'a pas encore trouvé son modèle économique. Bien qu'elle existe depuis 20 ou 25 ans, c'est une structure qui régulièrement a des difficultés financières liées à ses rapports avec son délégataire. Une délégation de service public pour les bâtiments, donc les rapports avec le délégataire ne simplifient pas les choses. » OKHRA

- **Contexte institutionnel**

Un contexte institutionnel caractérisé par de nombreux niveaux et des prérogatives distinctes sur le territoire, peut également être un frein à l'accès aux ressources financières nécessaires pour la conduite des initiatives étudiées.

« Un contexte institutionnel qui n'est pas simple : la création de la Métropole, avant la création de l'agglomération du pays d'Aix. Fiscalement parlant, beaucoup de fiscalité qui est partie de l'échelon communal à l'échelon métropolitain ou aggro dans un premier temps. Et donc la ville a eu beaucoup beaucoup moins de moyens pour pouvoir investir, amorcer, avoir l'effet de levier pour pouvoir transformer ces friches. » Pôle Yvon Morandat

« Autant, ça ne pose pas de difficulté à une collectivité locale que d'investir des millions d'euros pour aménager une zone d'activité économique, des routes, des infrastructures, autant ça peut être une difficulté que d'engager dix mille euros, quinze mille euros de subvention de fonctionnement ou d'investissement pour une structure d'associations. Quand je dis que c'est encore à conquérir, je pense que cette dimension-là de démontrer que l'investissement dans l'économie de proximité, qui a pour objet d'être ancrée dans une réponse de territoire collaborative, d'économie circulaire, d'économie... peu importe comment on l'appelle, mais qui est ancrée sur le territoire et qui répond à un besoin de territoire qui ne peut pas non plus – je pense que c'est élément qu'on n'a peut-être pas abordé – qui ne peut pas se solvabiliser uniquement par des mécanismes de marché économique ou de marché classique, qui nécessite une réflexion, un modèle économique hybride, et bien là, il y a encore, à mon avis à faire évoluer les représentations sur ces mentalités. » TETRIS

- **Manque de temps**

Enfin, la dimension associative des initiatives, avec le recours massif au bénévolat est un autre frein. Le manque de financement implique une très (trop) forte mobilisation des membres. Le temps consacré aux projets peut alors être perçu comme un frein au déploiement des initiatives.

« Je pense que c'est la problématique de l'associatif, et notamment des clubs d'entreprises qui reposent sur des individualités et sur du temps à consacrer. » ZI CARROS

3.2.4.2. Principaux facteurs de réussite : volonté politique locale, personne(s) ressource(s), action(s) publique(s)

Les répondants ont été amenés lors des entretiens à se questionner sur les facteurs de réussite des projets déployés, ceux sans lesquels l'initiative n'aurait pu être déployée.

Il ressort quatre facteurs principaux de l'analyse des réponses. La présence d'une personne ressource, le soutien politique, la qualité des relations et l'animation du réseau ont été évoqués par l'ensemble des personnes interrogées.

Les facteurs de réussite évoqués sous-entendent la mise en place d'actions pérennes, d'un travail de fond, pas à pas s'inscrivant dans la durée.

Tableau 7 - Les facteurs de réussite

Présence d'une personne ressource	• Motivation, implication de la personne ressource, généralement porteur/animateur du projet voire facilitateur
Soutien politique	• Rôle de soutien des politiques publiques
Volonté de collaborer	• Motivation des acteurs à travailler ensemble
Qualité des relations entre les acteurs	• La qualité des relations permet de gagner en efficacité
Animation du réseau des acteurs	• Actions de communication, campagne de sensibilisation, accompagnement, formation
Un territoire adapté	• Spécificité des composantes et ressources du territoire
Un système gagnant-gagnant, incitatif, valorisant	• Un projet qui apporte de la valeur ajoutée à toutes les parties prenantes

a. Présence d'une personne ressource

- **Motivation, implication de la personne ressource, généralement porteur/animateur du projet**

Dans l'ensemble des projets étudiés, une ou plusieurs personnes ressources ont porté l'initiative. Celles-ci peuvent être décrites comme des personnes fortement engagées, coordinatrices, ayant un engagement personnel dépassant le cadre du projet et pouvant être assimilé à des valeurs, des croyances fortement ancrées. Ces personnes ressources sont des individus moteurs dans l'initiative sans lesquelles le projet n'aurait pas émergé ou pas abouti. Il apparaît qu'un engagement personnel au travers de convictions ou d'actions liées au développement durable, au local, caractérisent bon nombre de ces personnes.

Ces personnalités, parviennent à construire une cohérence dans le projet initié et en deviennent souvent les leaders charismatiques. Des études, ont montré combien ces « champions » dans une organisation pouvaient jouer un rôle dans l'adoption et la mise en place d'innovation dans l'organisation (JEYARAJ *et al.*, 2006). Le terme est emprunté à SCHÖN (1963) qui qualifie de champion et de novateur, celui qui défend avec vigueur une idée, son idée, jusqu'à prendre des risques et notamment celui de perdre sa position, dans le but de faire triompher son innovation (dans le domaine militaire).

L'étude de HOWELL et HIGGINS (1990) a identifié certaines caractéristiques d'un champion. Au niveau de sa personnalité : il a une propension à la prise de risque et à l'innovation, ce qui lie ces traits de personnalité à ceux d'un entrepreneur et d'un leader. Son enthousiasme et l'énergie qu'il engage pour défendre son idée encouragent les autres à croire en l'innovation qu'il soutient. Enfin, le champion peut tout simplement émerger de l'organisation sans être reconnu initialement comme un leader, ni même avoir été recruté pour (MICHON, 2014).

Le risque évoqué à plusieurs reprises concerne la dépendance du projet à ces personnes ressources, en effet, quel serait l'avenir de l'initiative en son absence, alors même qu'il est souvent garant d'une coordination efficace et d'une gouvernance viable ? En outre, c'est aussi lui qui entraîne et motive l'engagement des bénévoles, mais aussi des salariés recrutés.

« Ça tient déjà à la personne. Je pense que l'animateur a réussi à fédérer un réseau d'acteurs, et donc je crois que c'est lié à sa motivation et à sa personne. Ensuite, je crois qu'il y a aussi une convergence d'intérêt, c'est-à-dire que tout le monde s'y retrouve dans le sens où ça répond à un besoin de tous les acteurs, qui font que la mayonnaise prend parce que tout le monde y trouve un intérêt. Pour tout le monde,

ça correspond à une action qui est logique. C'est vraiment la charnière parce que c'est lui qui a créé le rapport humain avec tous les producteurs, avec tous les chefs de cuisine, donc c'est vrai qu'il a un rôle crucial dans le projet. » REGAL

« On met en place ces synergies et tout peut être remis en cause avec un changement de chef de cuisine, qui vient avec d'autres pratiques. » REGAL

« On est tous bénévoles, on a tous un boulot, il faut être engagé. » ZI CARROS

« Je pense que ça serait plus simple si on avait un salarié qui soit responsable du projet, qui soit la vraie locomotive du projet, on n'a pas de locomotive, c'est ça. C'est une gouvernance sans locomotive. » TETRIS

b. Soutien politique

Le rôle des politiques publiques a également été largement souligné par les répondants comme facteurs de réussite de leur projet. Le soutien financier est jugé indispensable, toutefois les répondants attendent de leur part un rôle de pilote qui porte un projet politique et assure un engagement financier stable et durable, au-delà des « temps des mandats politiques », par-delà les classiques effets d'aubaine et d'opportunités financières conjoncturelles.

« L'entreprise, c'est du court terme, c'est s'adapter en permanence, et les élus, c'est le mandat électoral. » OKHRA

« C'est le problème de ces projets financés par des fonds, c'est que quand les fonds s'arrêtent, le projet s'arrête et on n'a jamais de suivi. » REGAL

« Les élus nous le disent d'ailleurs assez souvent que l'engagement qui avait été négocié, était dégressif. On n'a pas réussi à le concrétiser. Pour l'instant, la participation de la collectivité est restée stable. Mais cette difficile dégressivité s'explique aussi par des éléments conjoncturels, il faut considérer Tetris aussi comme un modèle de start-up. C'est difficile à faire passer comme message auprès des élus locaux. » TETRIS

« Il y a le contexte du département, il y a aussi le contexte « politique » je dirais. Il y a des départements où l'achat local est vraiment un message politique et du coup, il y a forcément beaucoup plus d'actions que dans d'autres départements où ce n'est peut-être pas une priorité, quoi. Ou peut-être que ça l'est de moins en moins. Parce que de plus en plus, avec la loi qui arrive, les messages sont passés. » AGRILocal

« C'était un peu ce qu'on disait dans les premières réunions de PICTO : si on n'a pas un portage politique, à un moment donné... on se comparait à la région lyonnaise, on avait l'exemple de Roussillon, on avait la métropole de Lyon qui existait déjà, le préfet de l'époque du Rhône, qui était très industrie. Le monde politique aime l'industrie, à Lyon, alors qu'à Marseille, on est schizophrène. On aime bien l'industrie pour ce que ça apporte comme richesses, mais on ne l'aime pas parce que c'est moche et ça pollue. » PICTO

« Donc il y a des soucis à la fois financiers, il y a aussi le souci via les collectivités qui quand on va les voir, nous disent "Bon, c'est bien votre truc. C'est peut-être un peu cher pour nous". Voilà elles n'ont peut-être pas les financements, aussi. Il y a à la fois ça, après c'est peut-être une excuse aussi pour se dire « Bon, votre truc c'est génial, mais c'est nouveau, on ne connaît pas trop. On ne sait pas comment ça marche. Donc on est un peu frileux à l'idée de l'installer. » CLINK

Les répondants attendent également des politiques publiques, un nouveau rôle de « soutien » en matière d'animation, de visibilité, de médiation. Les cas de REGAL et d'AGRILocal illustrent l'importance de la volonté politique et du soutien économique dans la réussite du projet.

L'accompagnement au travers de la mise en place de dispositif de formation à la réponse aux appels à projet, à des marchés publics ou encore à l'aide à la structuration des acteurs sont autant d'exemples de coopération et d'animation que pourraient prendre en charge les pouvoirs publics. Ces derniers peuvent également jouer un rôle dans l'émergence des « champions » qui sont des facilitateurs majeurs pour la promotion d'une initiative. La question reste posée de savoir si les pouvoirs publics peuvent inciter ou encourager leur émergence et aussi les soutenir pour faciliter l'aboutissement et la concrétisation de leurs idées.

Le rapprochement public-privé est également abordé par les entreprises qui attendent des pouvoirs publics de faciliter les démarches administratives pour le développement des initiatives, alors même que la technicité des appels à projets, la compréhension des attendus, la lenteur des procédures et l'obtention des marchés dépend le plus souvent d'une ingénierie dédiée, fort coûteuse au démarrage et dans la phase de consolidation des actions engagées.

« La volonté politique, qui se traduit de façon opérationnelle. On peut avoir un certain nombre de discours et une réalité pas toute autre, mais qui est rattrapée par les contraintes et notamment les contraintes budgétaires, les contraintes de marchés publics. De toute façon, moi, je vois bien, au niveau de la région, il y a une volonté politique forte, portée au niveau du département, pour qu'on ait un service de marchés publics... pour que se mette en place un marché d'achat de bêtes sur pieds, ce n'est pas neutre, tout ça. C'est quand même le reflet d'une volonté politique, derrière, qui se traduit par des actions concrètes, même si tout n'est pas gagné. » REGAL

« Il faut que les pouvoirs publics comprennent que les entreprises n'ont pas le même rapport au temps. Les procédures doivent être accélérées, il faut nous aider et pas nous démotiver. » Pôle Yvon Morandat

« Les collectivités sont dans une logique où l'on est une entreprise, et que l'on doit se débrouiller tout seul. Alors, on leur explique qu'on est une organisation qui a droit aux emplois aidés, considérée par le législateur comme une entreprise particulière. On a un projet qui va au-delà d'un projet économique, c'est un projet de développement territorial. » OKHRA

La mise en perspective des difficultés rencontrées et des facteurs de réussite fait apparaître le rôle central des politiques publiques à même de jouer le rôle d'acteurs tiers, capable de fédérer, soutenir, animer, promouvoir des initiatives territoriales, s'inscrivant en rupture des modèles établis, en accompagnement des changements sociaux-spatiaux (conversion d'industrie délaissée, de site désaffecté) compensation des handicaps, inconvénients, dans une perspective d'équité territoriale, de cohérence écologique et de cohésion sociale.

c. Volonté de collaborer

L'un des facteurs clé de réussite énoncé par les acteurs est la volonté de collaborer autour d'un projet fédérateur et porteur pour l'ensemble des membres (gagnant-gagnant).

« Premier facteur, les hommes. S'il n'y a pas une volonté forte d'un groupe de personnes, il n'y aura rien. Il faut un groupe de personnes, un groupe de travail qui ont une vraie conviction, une vraie volonté de faire aboutir. Si je le formule autrement, je ne crois pas que cela soit une initiative qui soit capable de venir des pouvoirs publics en tant que tels. Les pouvoirs publics doivent être là pour soutenir. Mais je ne crois pas qu'ils soient capables de lancer, enfin je n'y crois pas. » ZI CARROS

« Les facteurs clés de réussite, je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui sont intéressés par la question alimentaire, de se dire que c'est quand même mieux de manger et local, les questions environnementales, ça répond à des questionnements que beaucoup de gens se posent. » TETRIS

« Ça reposera essentiellement sur la volonté des industriels à collaborer, on va dire, dans cet espace économique réglementaire, physique aussi, évidemment. » PIICTO

« La coopération, je pense, inter acteurs, elle est indispensable. S'il n'y avait pas eu cette coopération-là, la plateforme n'aurait sûrement jamais vu le jour. Le fait qu'il y ait un leader aussi industriel qui a décidé de porter le projet et des politiques publiques là-dessus, dans l'idée, c'est là où les impacts sociaux sont indirects donc c'était favoriser l'attractivité et de faire venir de nouvelles entreprises sur cette plateforme parce qu'il y a du foncier disponible, mais il y a un fort soutien historique de la part de l'ensemble des acteurs dès qu'il y a eu ce jeu collectif qui s'est créé naturellement entre le GPMM, la métropole et la région, c'est aussi les trois gros acteurs publics. Ils ont suivi naturellement l'initiative PIICTO. » PIICTO

« Il y a aussi la proximité avec les entreprises qu'ont les clusters en général qui peut aussi leur permettre d'identifier des projets (...) il y a eu énormément de contacts pour conseiller les entreprises à déposer tel ou tel projet, des entreprises qu'on connaissait à qui on a dit « vous avez tel projet, vous devriez regarder, Neptune peut vous amener ça » basé sur une connaissance qu'ont les clusters. » NEPTUNE

d. Qualité des relations entre les acteurs

La coordination qu'exige la mise en place de telles initiatives, interroge naturellement les relations entre les acteurs au niveau individuel et entre les différentes structures. ANDERSON et NARUS (1990) définissent les relations inter organisationnelles comme « un processus dans lequel deux organisations, au moins, forment au cours du temps des liens puissants et étendus, de types social, économique, de service et technique, dans le but de réduire les coûts et/ou d'augmenter la valeur reçue et ainsi d'en tirer un bénéfice mutuel ».

La qualité des relations entre les acteurs permet de gagner en efficacité.

La confiance entre les partenaires du projet a aidé également, via un mode de décision transparent et collectif. La confiance apparaît centrale dans les relations, elle résulte d'une volonté de s'appuyer, de se fier et de dépendre d'un partenaire (MORGAN et HUNT, 1994). GRANOVETTER (2002) définit la confiance comme étant « la certitude que les autres agiront dans le sens de nos intérêts, en dépit des motivations économiques qui les inciteraient à se comporter autrement ». La confiance inter-organisationnelle se réfère à une attente commune entre plusieurs acteurs. Elle facilite les échanges et représente un processus qui doit être entretenu par diverses formes d'engagement (MADHOK, 1995).

La confiance est influencée par la volonté de continuer la relation sur une longue période et les acteurs s'y investissent, sans forcément attendre de bénéfice à court terme. La confiance résulte de l'antériorité de la relation.

« Il faut absolument que les agriculteurs s'entendent bien entre eux, pour que tout le projet se porte bien. S'il commence à y avoir des tensions entre les agriculteurs, s'ils commencent à discuter entre eux, tout ça, le projet va vite tomber à l'eau. Il n'y en a pas un qui se met plus en avant que les autres. C'est primordial. Nous, ce qu'on essaie de faire, justement, c'est cette cohésion de groupe, au maximum. Il faut faire des activités en commun, un peu comme une gestion de cadre dans une entreprise. C'est tout bête, mais des fois, des réunions mensuelles que l'on fait, on les délocalise, on ne les fait pas forcément au siège de l'association, mais on peut les faire chez un agriculteur. Du coup, l'agriculteur qui veut reçoit ses collègues chez lui, du coup, il y a une vie d'exploitation, il parle de son travail et du coup, ils apprennent à se

connaître avec les autres. Ça aide beaucoup dans la cohérence du groupe. Après un petit apéro, ça aide encore plus. » AGRILocal

« Le mode de décision a été transparent et collectif avec des critères qui ont été bien... tout était clair donc il n'y a pas eu de problème majeur. » NEPTUNE

e. Animation du réseau des acteurs

L'animation du réseau des membres des initiatives permet de faire vivre le projet. Elle aide également à faire connaître les initiatives. L'image des clusters, pôles, porteurs de projet est un point fort d'attractivité.

« C'est l'animation, parce que le logiciel tout seul s'il n'y a pas d'animation d'un côté acheteurs et d'un côté fournisseur, ça ne marche pas. Donc le facteur principal, c'est le temps de travail passé dessus, les relances, la mise en synergie, la communication, tout ça. C'est obligatoire. On le voit sur les autres départements qui ont des animateurs à très peu de temps, ou qui n'ont pas eu le temps de s'en occuper : ça ne marche pas. » AGRILocal

« C'est qu'on s'est donné une caractéristique, une spécificité économie et circulaire et de transition énergétique. Ça permet à des industriels qui n'ont pas souvent une bonne réputation en termes d'environnement d'afficher leur volonté de regarder sur l'industrie de demain. » PIICTO

f. Un territoire adapté

L'aménagement et l'accessibilité du territoire sont des éléments d'attractivité forte pour les initiatives.

« Les grands espaces vierges qui sont encore disponibles à l'aménagement, puisque sur la mise de 100 hectares, il y a pratiquement la moitié qui sont aménageable. [...] Quand on sait les problématiques de la métropole concernant les surfaces disponibles pour développer l'activité économique, je pense que PIICTO c'est un terrain qui nous intéresse énormément. » PIICTO

« Gardanne à cette chance d'être de la Métropole très accessible par la RD6 (...) on a un atout extraordinaire par rapport à quasiment toutes les autres zones de la Métropole, c'est qu'on est très accessible, on est situé à 15 mètres de la sortie d'autoroute. 15 mètres, pas 1 kilomètre, 15 mètres ! Et on a notre gare multimodale, située à un kilomètre, accessible par une voie sécurisée en tout cas apaisée. On est naturellement très attractif et je vais dire qu'aujourd'hui je n'ai aucune difficulté à faire venir des entreprises. » Pôle Yvon Morandat

g. Un système gagnant-gagnant, incitatif, valorisant pour toutes les parties prenantes

L'un des facteurs de réussite tient au cercle vertueux initié par les acteurs du projet qui va se diffuser aux parties prenantes. Ainsi une complémentarité des actions est mise en place pour faire face, toute l'année, aux fluctuations des débouchés, comme dans le cas d'AGRILocal, élargissant alors le projet à d'autres bénéficiaires. Des formules incitatives peuvent faire partie du système, dans une logique gagnant-gagnant afin de faire bénéficier toutes les parties prenantes, comme pour l'initiative CLIIINK. L'incitation devient alors un second facteur de réussite du projet. Enfin,

comme dans le cas Neptune, le Pôle Mer valorise son expertise, grâce au mode de financement en cascade permettant aux acteurs de terrain de choisir les entreprises soutenues. Le Pôle Mer suit, via Neptune, les projets objets de subventions et accroît ainsi sa connaissance du terrain.

« La restauration collective, on a deux mois creux, juillet et août, puisqu'il n'y a pas école ou très peu par les centres aérés. Du coup, nous, dans notre région, c'est quand même nous où on a le plus de fruits et légumes, donc c'est toujours un problème. On a une grosse production, mais on n'a pas de débouchés. Le fait d'allier d'autres systèmes à côté, ça permet quand même aux agriculteurs de passer de la marchandise toute l'année. Et de permettre aussi aux restaurations collectives qui sont en effectifs réduits... par exemple, à Avignon, ils passent de 5000 à 400, je crois. Du coup, plus personne ne leur répond, puisque ça n'intéresse pas les autres plateformes de venir pour une petite quantité. Nous, on peut toujours répondre, puisqu'on fait toujours du volume avec nos autres systèmes à côté. Donc l'agriculteur, ça l'intéresse de venir, même s'il doit livrer... ça lui permet quand même de continuer à tourner. Nous, c'est notre modèle économique, auquel on a réfléchi. On espère qu'il sera rentable. » AGRILocal

« C'est vraiment un système gagnant-gagnant. C'est pour ça que je dis qu'à chaque fois, il y a vraiment trois acteurs. Parce que le commerçant va gagner en visibilité et va augmenter son chiffre d'affaires, il va fidéliser une nouvelle clientèle. L'utilisateur va gagner en pouvoir d'achat, mais va surtout gagner en valorisation de son geste. Parce que mine de rien, c'est un peu égoïste ce qu'on dit, mais on va trier et on va se sentir valorisé parce qu'on a fait quelque chose en fait qui va nous dire « Bon, j'ai fait quelque chose de bien ». Et la collectivité, pourquoi ? Parce qu'elle va diminuer ses coûts de traitement des déchets. » CLIIINK

« Le principe Neptune, c'est en gros la Commission européenne qui donne de l'argent à des acteurs avec des couvertures géographiques précises en estimant qu'elles sont peut-être les mieux placées pour mobiliser les entreprises et les sélectionner vues leurs connaissances locales. (...) On veut présenter les différents projets soutenus en faisant venir les gens de la commission, les financeurs, etc. pour donner encore un peu plus à ses entreprises, les avoirs soutenues financièrement, mais qu'elles puissent aussi présenter ce qu'elles ont fait pendant Neptune. Donc les relations sont régulières. » NEPTUNE

3.2.5. Des effets sur les pratiques d'acteurs et le territoire

3.2.5.1. Les types d'effets

Tableau 8 - Changements induits	
Evolution des pratiques	• Acquisition de nouvelles connaissances • Développement des réseaux
Effet d'image sur les acteurs du territoire	• Nouveaux rôles • Légitimation des acteurs
Dynamisation du territoire	• Image et attractivité territoriale • Nouveaux services • Maintient et création d'emplois

a. Évolution des pratiques

Ces projets ont impacté les pratiques au sein des structures des acteurs impliqués. L'acquisition de nouvelles connaissances passe par un apprentissage de terrain, comme le font les *start-ups* par exemple, ou par la construction d'outils adéquats pour l'évaluation de projets. La recherche d'un réseau permet également d'ouvrir de nouvelles perspectives en terme de positionnement futurs sur de nouveaux projets.

« Pour sélectionner les entreprises, on a lancé des appels à projets il a fallu tout créer de A à Z, tous les documents, tout jusqu'aux parties administratives, à la contractualisation, il y a eu tout à créer. (...) sur l'évaluation c'est pareil, on a créé des grilles d'évaluation. » NEPTUNE

« Pôle Mer a une bonne relation avec Aerospace Valley, ce qui a découlé plutôt de Neptune, en particulier au niveau européen, mais pas que et on a de nouveaux projets avec eux. » NEPTUNE

« Mais pour moi en fait, c'est vrai que c'est le réseau. C'est-à-dire que les acteurs qui agissent avec nous nous permettent aussi de faire connaître notre solution, et c'est ça qui est intéressant aussi. On est dans cette notion, vraiment. Parce que je pense qu'aujourd'hui c'est tisser des partenariats, c'est tisser un réseau, c'est tisser des relations avec les gens qui amènent au fait qu'on arrive à toucher beaucoup plus de monde. Je veux dire, je prends un exemple tout simple. Jérôme Viau, qui est le président du Pays De Grasse, a été intéressé par cette solution. Le Pays De Grasse sera donc la première ville équipée en France après Monaco, qui est une ville internationale, à la fin mai. » CLIIINK

b. Effet d'image sur les acteurs du territoire

Par le déploiement des initiatives, certains acteurs ont également vu leur image changer. De nouveaux rôles ont pu leur être attribués. Les répondants se sentent plus légitimés dans leurs démarches.

« Le premier impact, c'est que quand le club s'exprime vis-à-vis d'un certain nombre d'instances, aujourd'hui on nous prend au sérieux. Donc le premier impact, c'est la légitimité que ça donnait au club. Le deuxième impact, c'est que ça a apporté l'exemplarité et donc ça a attiré d'autres. » ZI CARROS

« L'objectif qui serait extraordinaire pour Tetris c'est qu'à un moment donné c'est que Tetris soit considéré comme un acteur. » TETRIS

« On est effectivement devenu un acteur un petit peu, on va dire, assez visible en matière d'innovation et d'implantation industrielle dans tout ce qui touche au domaine de la transition énergétique, que ce soit les énergies renouvelables, comme un sujet qu'on essaie de développer un peu plus maintenant qui concerne la filière hydrogène, donc la partie mobilité, piles à combustible et autres sujets de ce type-là. » PIICTO

« On commence à être dans les radars un peu internationaux quand il s'agit d'implanter des activités industrielles, pour la partie activité industrielle. Pour les pilotes industriels, c'est pareil, on voit qu'on a des contacts, on est sollicité. Aujourd'hui, on est visible. C'est ce qui me rend un petit peu optimiste. Avant, on était invisible, aujourd'hui on est visible. Ça, c'est la première étape. » PIICTO

« Une autre retombée, eh bien le plaisir que j'ai eu grâce à ce circuit-là de commercialisation, et ça je peux vous dire que c'est quand même une petite fierté pour nous, sans parler de l'aspect économique, mais au niveau valorisation de notre travail, c'était quand même, c'est que des enfants qui ont goûté la viande dans leur lycée, sont ensuite venus avec leurs parents nous commander de la viande sur l'exploitation, donc ça je peux vous dire que ça vous fait quand même plaisir. » REGAL

c. Dynamisation du territoire

L'un des impacts énoncés par les répondants porte sur la dynamisation du territoire. Les initiatives étudiées ont permis de changer, d'améliorer l'image et l'attractivité des territoires sur lesquelles elles se sont déployées. Elles ont également eu pour effet de développer de nouveaux

services et activités commerciales au sein du territoire. Enfin, ces développements économiques ont permis à minima de maintenir mais également de créer des emplois sur le territoire.

« On voit que Gardanne se transforme et monte aussi en niveau de formation et de compétences de ses jeunes. » Pôle Yvon Morandat

« On est vraiment sûr qu'on apporte de la valeur, on apporte des consommateurs potentiels, on apporte des flux. » Pôle Yvon Morandat

« J'ai, en fait, développé un autre réseau de commercialisation et je propose un autre colis à mes clients, avec des morceaux à griller. » REGAL

« Ça fait dix ans qu'on dit qu'on arrive à auto-financer six personnes pour nous. » OKHRA

« Le projet de Coop La meute est en incubation par Tetris avec pour sortie, l'ouverture du magasin. » TETRIS

« Ce sont des retombées positives sur le fait d'introduire le pays grassois dans les réseaux nationaux de développement d'économie sociale et solidaire. » TETRIS

« Du coup, ils ont travaillé 2-3 ans sur Agrilocal, chacun de leur côté et ils ont monté un groupement de producteurs qui a été aidé par la région sur du financement européen et où le département a aussi cofinancé. Ils ont donc monté une plateforme qui permet de livrer à la restauration collective. De l'autre côté, ça permet aussi de vendre aux particuliers puisqu'ils ont sorti, vous en avez certainement entendu parler, des casiers automatiques. » AGRILOCAL

« C'est le maintien de la compétitivité des acteurs en place, donc tout faire pour les aider à maintenir leur modèle d'affaires pour maintenir l'activité et l'emploi sur place, éviter les fermetures ou les délocalisations. » PIICTO

« L'initiative AMAP, on dira qu'elle a été quand même un bon tremplin. En termes d'impact, oui. Ça a vraiment développé l'emploi bien sûr, mais plein d'autres initiatives : les magasins bio, les achats collectifs aussi. » Les Olivades

Les répondants ont également pu témoigner du déploiement de l'initiative et de l'effet de levier sous-jacent au niveau du territoire.

« On a 160 entreprises de notre zone industrielle et dix de la zone industrielle de Saint-Jeannet Gattières La Gaude. Cela a été la dernière étape qu'on a faite en 2017, c'est de l'étendre à une autre zone industrielle. On pense qu'on va continuer à l'étendre aussi sur l'ensemble de la rive droite du Var. » ZI CARROS

« Alors le commerçant pour lui, c'est gratuit. En fait ce qu'il va gagner, c'est la visibilité que va offrir la plateforme Cliiink. Il y a des gens qui vont venir le voir parce qu'ils vont voir son offre sur le site Internet parmi d'autres offres. Et par le biais du coup, fidéliser une clientèle par la suite sur le long terme, augmenter leur chiffre d'affaires. » CLIIINK

« On se rend compte qu'en travaillant sur l'économie sociale et solidaire, en travaillant sur l'innovation sociale, forcément les infusions lentes et les impacts que ça peut générer à l'intérieur de l'agglomération dans une démarche d'innovation. » TETRIS

L'ensemble de ces éléments laissent à penser que les dynamiques économiques territoriales étudiées ont un impact significatif sur le territoire et les acteurs qui le composent.

3.2.5.2. Appréciation des retombées : des indicateurs à construire

Globalement, l'ensemble des initiatives étudiées sont récentes. Cet élément rend difficile la mesure effective des retombées. Les répondants ont fait part de leurs difficultés à identifier les indicateurs pertinents et à définir le périmètre des effets directs et indirects. Le lien de causalité est difficile à établir à ce stade.

« Il ne faut pas rêver non plus, même si on leur pose des questions comme ça parce que c'est un peu le jeu aussi, pour moi ce sont des bouts de projets ou des étapes de projets, c'est toujours un peu compliqué de dire X emplois, même si on leur demande, je pourrais vous sortir des stats, mais c'est du déclaratif, c'est du potentiellement. Je pense que c'est trop tôt pour dire quels impacts exactement a eu le financement de ces projets sur les bénéficiaires. » NEPTUNE

« Mesurer de façon précise...non. » PIICTO

« Cela reste une évaluation de premier niveau. C'est : combien ça coûte, en gros l'évaluation. Ça coûte, et qu'est-ce que ça nous rapporte ? Je me demande si c'est de l'évaluation ou de la justification quelquefois. » TETRIS

On dit toujours qu'il faut mesurer. Bien sûr, on mesure chaque trimestre sur chaque session de menu, on mesure ce que l'on a apporté en plus en termes de produits locaux, de circuit court, de matière. Mais c'est tout. » AGRILocal

Toutefois, il apparaît à l'issue des entretiens que les initiatives aient permis la création et la valorisation des filières territoriales mais également la création d'emplois indirects induits.

« Donc je pense qu'il y a des retombées, je dirais, qui sont un peu inconscientes ou indirectes. Cela a été l'image à la fois de l'ouverture de dynamisme d'investissement personnel de certaines personnes de Kem One pour que ça réussisse. C'est une image positive. Cela permet pour certains salariés de valoriser leur entreprise à l'extérieur de l'usine. » PIICTO

« Il y a un vrai métier et une filière se construit. Cette filière, on vient de la finaliser. » REGAL

« Et il y a une autre retombée, c'est qu'on arrive aussi à faire connaître des filières. Peut-être par exemple la filière petite épeautre. On s'aperçoit que le département du 04, c'était un gros producteur de petit épeautre. » REGAL

« On a une marge de manœuvre qui est énorme, donc je pense que ça ne peut que progresser. » REGAL

« Les retombées directes, c'est la création d'emplois. Ça, ce sont les emplois directs, dans les indirects, on travaille beaucoup avec des prestataires qui sont coopérateurs, donc ça veut dire qu'on contribue, il y a une quarantaine de prestataires qui pour le chiffre d'affaires dépend en partie, ce n'est pas en majorité, mais en partie de l'activité, donc c'est aussi ça. » OKHRA

« Sur ces 14 hectares, j'ai 3 hectares de pinèdes. On est en train de réussir le pari et d'accueillir 1 000 emplois sur le site, ce sera le cas d'ici 4 ans maximum. » Pôle Yvon Morandat

Il apparaît clairement un potentiel de retombées. Il conviendra, dans le temps, de définir des indicateurs capables de les mesurer.

Enfin, les répondants sont convaincus des retombées sociales associées aux initiatives déployées.

« Il y a des retombées au niveau social, ça permet de se rencontrer, de vivre des choses ensemble. » TETRIS

« Une autre retombée, eh bien le plaisir que j'ai eu grâce à ce circuit-là de commercialisation, et ça je peux vous dire que c'est quand même une petite fierté pour nous, sans parler de l'aspect économique, mais au niveau valorisation de notre travail, c'était quand même, c'est que des enfants qui ont goûté la viande dans leur lycée, sont ensuite venus avec leurs parents nous commander de la viande sur l'exploitation. » REGAL

« Autant pour les usagers, c'est autre chose. On essaye de favoriser l'interaction sociale. » CLIIINK

« Donc ça veut dire que tout ça, c'est en même temps un projet qui est totalement orienté vers les citoyens, donc on travaille avec le centre social pour que les citoyens locaux reprennent ce site en main. » OKHRA

« Le plus gros rôle, c'est de créer du lien social. Du lien social, qui a eu un impact énorme sur le paysan, par la valorisation du travail. » Les Olivades

3.2.6. En synthèse...

La figure 15 illustre les 20 mots les plus fréquents dans le discours des acteurs, qui sont révélateurs des résultats obtenus : primauté à l'économie, connexité, territoire agissant (ancrage local, soutien des échelles institutionnelles).

Figure 15 - Nuage de mots



Les 11 cas soulignent l'importance de la collaboration pour le déploiement et la pérennité de l'initiative. Cela se traduit par des valeurs communes, des objectifs partagés, et par la mise en place de regroupement, plateforme, coopérative, d'acteurs jusque-là isolés. Aussi, la gouvernance apparaît-elle comme un facteur déterminant de la réussite des initiatives, de même que les acteurs clés, « champions », qui contribuent à l'émergence et à la pérennité du projet. Il apparaît que les problématiques de financement pour rendre les projets économiquement viables, soutenables et pérennes sont des préoccupations pour l'ensemble des acteurs interrogés. Au-delà du soutien financier central des pouvoirs publics, les enquêtes révèlent un besoin d'accompagnement dans le pilotage, l'animation et la pérennisation de ces initiatives.

Des facteurs déclencheurs	
Environnement stratégique	Le contexte stratégique dans lequel se sont développées les initiatives peut être qualifié d'encadré. Des problématiques économiques mondiales et nationales ont amplifié des difficultés économiques locales latentes. L'existence de projets européens concourt également au contexte stratégique encourageant et facilitant la prise de risques et d'initiatives par des acteurs.
Contexte local	Les particularismes territoriaux, au sens de la géographie des lieux et de la structuration du territoire, ont contribué à l'émergence d'initiatives locales et à l'identification de « chaînes » d'acteurs actionnables. La notion de proximité des acteurs est apparue comme un enjeu majeur dans l'émergence des projets. Cette proximité tant géographique que relationnelle est un facteur facilitant la synergie des acteurs et peut être envisagée comme un « catalyseur ». Au-delà du fait que les acteurs ont su se saisir de nouvelles opportunités d'affaires pour survivre et se développer, la volonté (politique et économique) de dynamiser le territoire par des actions collectives nouvelles est incontestable. Les politiques publiques, par leur soutien et leur ancrage local, sont des facteurs d'émergence soulignés dans les initiatives étudiées.
Veille réglementaire	Certaines initiatives ont vu le jour par la volonté des acteurs d'anticiper les réglementations à venir. La veille, ici réglementaire, est envisagée comme un moyen de dessiner en creux, le cadre législatif futur. Plutôt que de le percevoir comme un cadre contraignant, coercitif, les acteurs ont souhaité le prédire, le définir et le co-construire.
Engagement des acteurs impliqués dans le projet	Indépendamment de toutes préoccupations économiques, l'engagement personnel des individus en matière de développement durable, leur sensibilité et leurs préoccupations individuelles ont rejailli sur leurs activités professionnelles.

Des freins associés au développement des initiatives	
Frein managérial	Le changement de pratique des différents acteurs impliqués mais aussi de leur mentalité sont apparus comme des freins importants et ce quel que soit l'objet de l'initiative, les acteurs ou le territoire concerné. Une autre difficulté soulignée par les répondants renvoie au manque de structuration des acteurs et aux problématiques d'effet de taille. L'ensemble des initiatives étudiées ont mobilisé des acteurs qui ne se connaissaient pas ou peu. L'absence d'antériorité relationnelle couplée à des modes de fonctionnement parfois très différents peuvent s'avérer être des freins lors du déploiement du projet. Les questions de confiance et de construction de liens inter-organisationnels ont été soulignées par les répondants. Dans certains cas, du fait des organisations des institutions publiques, l'absence de contrôle hiérarchique en local peut être un frein au déploiement d'initiative.
Frein technique	Il apparaît que certaines difficultés sont spécifiques à l'initiative déployée, au territoire concerné et aux acteurs impliqués. La technicité et les infrastructures nécessaires sont évoquées lorsqu'il s'agit de traiter des difficultés propres à l'initiative. Pour le territoire, il ressort des problématiques associées à l'organisation même du territoire, aux politiques publiques déployées ou encore à sa spécificité (géographique et agricole principalement). L'exercice du collectif s'avère être une difficulté rencontrée lors du déploiement des initiatives. Il s'agit là de mettre en œuvre des projets plus ou moins complexes avec des acteurs qui pour la plupart n'ont pas l'expérience de ce type de projet ou bien encore ne se connaissaient pas auparavant. Une autre difficulté soulignée par les répondants renvoie au manque de structuration des acteurs et aux problématiques d'effet de taille.
Frein financier	Les investissements, le coût du déploiement des initiatives et la complexité des montages financiers ont été perçus comme des freins pour les acteurs.

	Un contexte institutionnel caractérisé par de nombreux niveaux et des prérogatives distinctes sur le territoire, peut également être un frein à l'accès aux ressources financières nécessaires pour la conduite des initiatives étudiées. Enfin, la dimension associative des initiatives, avec le recours massif au bénévolat est un autre frein. Le manque de financement implique une très (trop) forte mobilisation des membres. Le temps consacré aux projets peut alors être perçu comme un frein au déploiement des initiatives.
--	---

Des facteurs de réussite	
Présence d'une personne ressource	Dans l'ensemble des projets étudiés, une ou plusieurs personnes ont porté l'initiative. Celles-ci peuvent être décrites comme des personnes fortement engagées, coordinatrices, ayant un engagement personnel dépassant le cadre du projet et pouvant être assimilé à des valeurs, des croyances fortement ancrées. Ces personnes sont des individus moteurs dans l'initiative sans lesquelles le projet n'aurait, soit pas émergé, soit pas abouti. Il apparaît qu'un engagement personnel au travers de convictions ou d'actions liées au développement durable caractérisent bon nombre de ces personnes.
Soutien politique	Le rôle des politiques publiques a également été largement souligné comme facteurs de réussite de leur projet. Le soutien financier est jugé indispensable, toutefois les enquêtés attendent de leur part un rôle de pilote qui porte un projet politique et assure un engagement financier stable et durable, au-delà des « temps des mandats politiques ». Les répondants attendent également des politiques publiques, un nouveau rôle de « soutien » en matière d'animation, de visibilité, de médiation.
Volonté de collaborer	L'un des facteurs clé de réussite énoncé par les acteurs est la volonté de collaborer autour d'un projet fédérateur et porteur pour l'ensemble des membres (gagnant-gagnant).
Qualité des relations entre les acteurs	La confiance entre les partenaires du projet a aidé également, via un mode de décision transparent et collectif. La coordination qu'exige la mise en place de telles initiatives, interroge naturellement les relations entre les acteurs au niveau individuel et entre les différentes structures
Animation du réseau des acteurs	L'animation du réseau des membres des initiatives permet de faire vivre le projet. L'animation aide également à faire connaître les initiatives et participe à son attractivité. L'image des clusters, pôles, porteurs de projet est un point fort d'attractivité.
Un territoire adapté	L'aménagement et l'accessibilité du territoire sont des éléments d'attractivité forte pour les initiatives.
Un système gagnant-gagnant, incitatif, valorisant	L'un des facteurs de réussite tient au cercle vertueux initié par les acteurs du projet qui va se diffuser aux parties prenantes. Ainsi une complémentarité des actions est mise en place pour faire face, toute l'année, aux fluctuations des débouchés, élargissant alors le projet à d'autres bénéficiaires.

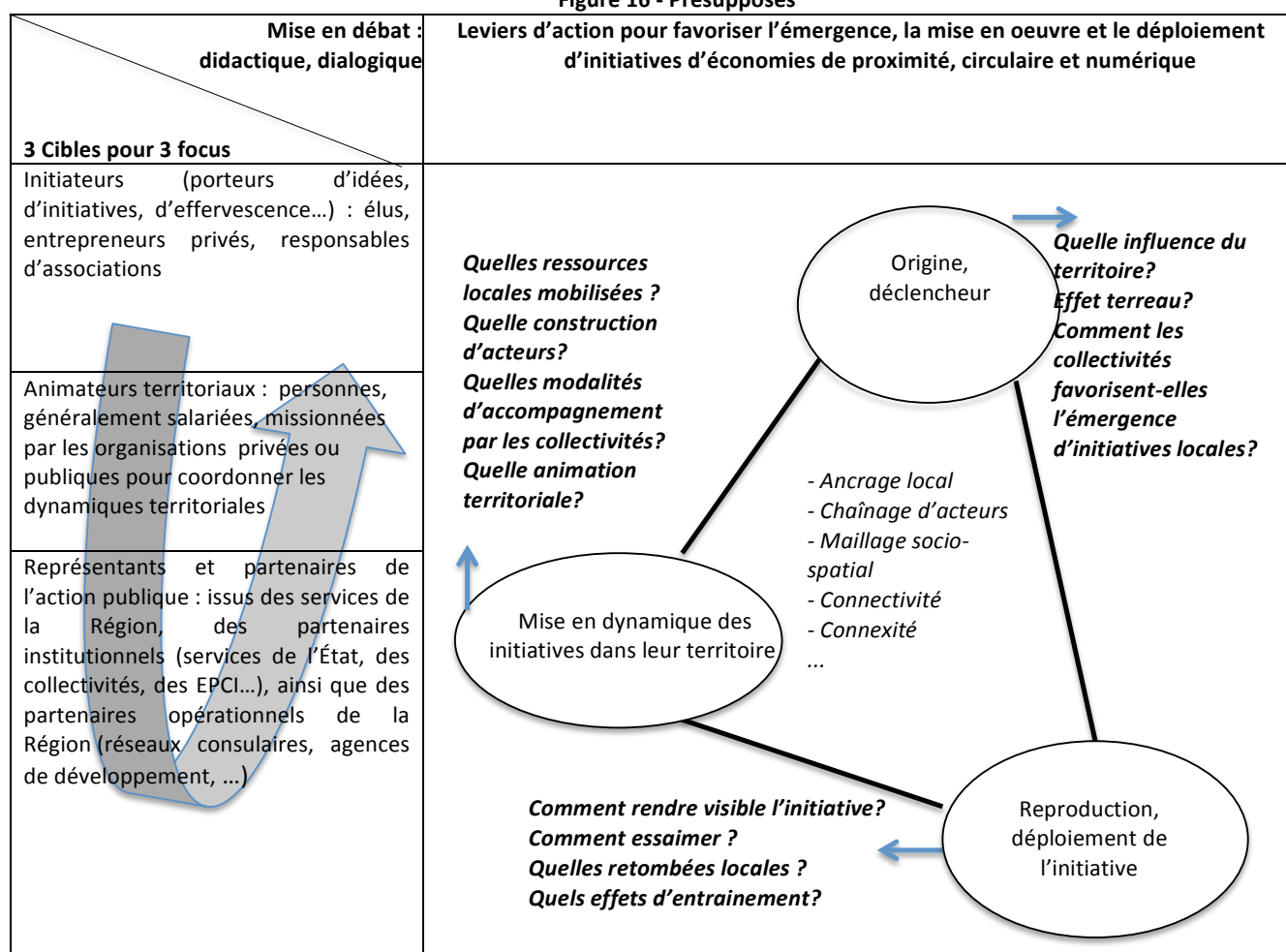
Des changements induits	
Evolution des pratiques	Ces projets ont impacté les pratiques au sein des structures des acteurs impliqués. L'acquisition de nouvelles connaissances passe par un apprentissage de terrain, comme le font les <i>start-ups</i> par exemple, ou par la construction d'outils adéquats pour l'évaluation de projets. La recherche d'un réseau permet également d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes de positionnement futur sur de nouveaux projets.
Effet d'image sur les acteurs du territoire	Par le déploiement des initiatives, certains acteurs ont également vu leur image changer. De nouveaux rôles ont pu leur être attribués. Les répondants se sentent plus légitimés dans leurs démarches.

Dynamisation du territoire	L'un des impacts énoncés porte sur la dynamisation du territoire. Les initiatives étudiées ont permis de changer, améliorer l'image et l'attractivité des territoires sur lesquelles elles se sont déployées. Elles ont également eu pour effet d'y développer de nouveaux services et activités commerciales au sein du territoire. Enfin, ces développements économiques ont permis à minima de maintenir mais également de créer des emplois sur le territoire.
-----------------------------------	--

IV – TROIS FOCUS GROUP POUR UNE ACTION REGIONALE RENOUVELEE

Les « focus group » thématiques⁵ ont pour objectif de conforter, en présence des élus de la Région Sud, les résultats des études de cas et d'échanger sur les actions nécessaires pour réduire/lever les contraintes, contribuer à la réussite des initiatives, en favoriser le déploiement à d'autres échelles, d'autres lieux.

Figure 16 - Présupposés



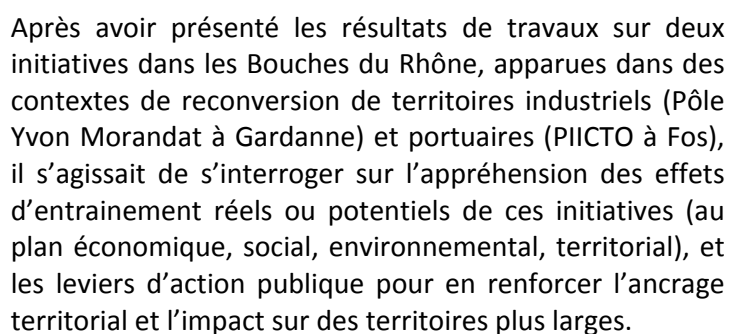
⁵ Les comptes rendus sont en annexe 4

La méthode correspond à un entretien collectif organisé autour de questions prédéfinies initiales. Les rencontres ont réuni 10 à 15 participants (élus régionaux, porteurs d'initiatives, animateurs de projet, représentants partenaires de l'action publique, enseignants-chercheurs).

- Economie circulaire (22 février, 9h30-12h30).
- Economie de proximité (1 mars, 14-17h).
- Economie numérique (5 mars, 9h30-12h30).

Les Focus-group ont produit des matériaux précieux pour l'analyse croisée des données : 1. Une description géographique, historique et politique de l'inscription socio-spatiale des initiatives économiques, 2. Les opportunités et les ressources mobilisées, 3. Les leviers et freins documentés par les pratiques et expériences, 4. L'essaimage et dissémination des expérimentations, du local au global.

4.1. Focus groupe « Économie circulaire »



Au moment des échanges sur l'économie circulaire à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, sept territoires d'industrie de la Région Sud venaient d'être identifiés par la mission Territoires d'industrie parmi 124, et devrait bénéficier d'un accompagnement de l'État (Aix-Rousset-Gardanne-Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre, Avignon-Cavaillon-Sorgues, Carros, Gap-

Tallard, Pays de Grasse-Sophia-Cannes, Toulon-Ollioules-La Seyne-sur-Mer, Vallée de la Durance). C'est un élément saillant estime Philippe Maurizot (vice-président de la commission « Industrie, Nouvelles Technologies et Numérique » du conseil régional), et une « opportunité pour donner des coups de pouce, favoriser des rapprochements, passer des étapes et aboutir sur 3 ou 4 projets dans les territoires ».



Des éléments déclencheurs

A travers PIICTO, Nicolas Mat questionne le fait que sur les plateformes les acteurs « *font coexister économie circulaire localisée et globalisée. Plusieurs éléments ont été selon lui des déclencheurs : « un acteur industriel américain installé en France, finalement pas à Fos mais dans la vallée du Rhône, Kem One qui est tombé en redressement judiciaire, puis Ascometal et des marques d'intérêt de l'Union des Industries Chimiques UIC Méditerranée, de la collectivité locale, avec un port qui enregistrait une baisse d'activités. Ces éléments ont convaincu les acteurs locaux de se mettre autour d'une table pour mettre en valeur le site sous forme d'une plate-forme industrialo-portuaire du Caban Tonkin au cœur de la ZIP de FOS, sur 12 000 hectares. On est un Hub énergétique : on consomme, on produit et on a tous les vecteurs énergie et chimie. Il y a 16 membres actifs et 22 membres qualifiés, des conventions partenariales avec les pôles de compétitivité sur les aspects de transition énergétique, de valorisation, d'innovation... et quasi 1500 salariés directs qui soutiennent 18 000 emplois dans les Bouches-du-Rhône ».*

C'est le redressement judiciaire de Kem One, alors en danger de fermeture, qui a déclenché l'initiative d'association entre acteurs locaux, corrobore Patrick Grimaldi : *« un expert belge venu sur le site pour l'expertiser nous a dit que nous avions un site unique en Europe. Cela a été le déclic et cela nous a ouvert les yeux sur la nécessité d'une Plateforme »*.

Des ancrages circonstanciés et des implantations fortuites

Nicolas Mat questionne au préalable le lieu d'implantation de PIICTO dans un environnement géolocalisé et socialisé : *« Pourquoi le choix de Fos ? D'abord la géographie par rapport aux marchés de l'industrie, puis l'accueil, la disponibilité du terrain, les accès logistiques (quadri-modal plus le réseau de pipes, essentiel pour un industriel en raison d'un raccordement moins coûteux). Autre atout, l'aspect humain, car on apparaît comme un territoire avec des compétences, de la formation, des lycées professionnels, des universités, des possibilités de recruter qui intéressent américains et chinois. Puis enfin, la sous-traitance et les utilités (vapeur, gaz...) »*.

Il décrit l'ouverture et l'opportunité à l'échelle euro-méditerranéenne de ce territoire local interconnecté et interdépendant au niveau des plateformes : *« de ces territoires industrialo-portuaires qui parlent entre eux en raison de l'émancipation des logiques de flux (Anvers, Rotterdam...) »*.

Dans une logique d'économie circulaire, *« c'est une opportunité que d'autres acteurs se pluggent à côté de nous, mais cela peut être contreproductif lorsque cela fait peser des contraintes »* complète Patrick Grimaldi, qui développe une mission d'intégration écologique et industrielle entre Kem One et PIICTO.

Des craintes d'éloignement des spécificités et traits du territoire par la normalisation

La question du territoire reste fondamentale *« car il y a une standardisation de la démarche économie circulaire »* regrette toutefois Juliette Cerceau, *« par la normalisation AFNOR qui éloigne du territoire économique, qui oublie le culturel, l'histoire et cantonne le citoyen à un rôle de consommateur. Le territoire, dans la démarche d'économie circulaire, réinscrit le contexte local comme quelque chose d'essentiel, adapté aux circonstances locales avec l'implication nécessaire du citoyen (vulgarisation, sensibilisation...), dans une démarche économique, environnementale et culturelle »*.



Les contraintes comme ressources

Concernant l'initiative du Pôle Yvon Morandat, la volonté politique était de valoriser une ressource territoriale en déshérence, « marqueur d'échec pour le territoire » rappelle Rémi Lingueglia, chargé d'opération en aménagement chez Semag : *« Les éléments déclencheurs ont été la fermeture rapide de la mine en 2003, la suppression de 1000 emplois dans le bassin minier, catastrophe et volonté de valoriser le passé en regardant l'avenir. Le foncier a été racheté pépinière d'entreprise et deuxième phase pôle économique social culturel entré en vigueur en 2016. 14 hectares initialement composé de bâtiments industriels imposants, est devenu une pépinière de start-ups, qui accueille aussi le BRGM et du Puits de sciences, cité des sciences de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ».*

Modifier les postures

Il y a nécessairement une « évolution de la posture de chacun des acteurs à sa propre échelle pour proposer des perspectives de collaboration » détaille Nicolas Mat : *Concernant l'expérimentation de synergies entre PIICTO et un industriel de Gardanne, il faut « assumer et non pas délocaliser cette écologie industrielle et contribuer à faire territoire en le formalisant, en étant porteur de décroissance » ... « Le prisme de l'économie circulaire ne s'inscrit pas dans le long terme mais on veut que le système existant perdure. Il faut faire évoluer ces postures. Le rôle des politiques est important dans le rôle de l'animation, surtout au moment du démarrage. A PIICTO : on cherche le 50/50, à la fois une logique de territoire et de développement industriel, on comprend que la politique souhaite un retour sur investissement pour les industries et le territoire ».*

« Depuis la loi Notre, la région est chef de file de l'économie (industrialisation, innovation, internationalisation). La volonté est de mettre l'accent sur l'économie avec une prise de conscience écologique (plan-climat). Il y a d'un côté des enjeux politiques distincts (économique et écologique) et à un autre niveau la défense des intérêts des populations (air, alimentation...). Il faut donc se situer dans une vision à long terme, accepter une phase de transition pour aller vers une amélioration des choses par rapport à une industrie du 19e » (Maurizot Ph, Région Sud).

Je pense qu'aujourd'hui on a différentes démarches qui existent sur des infra-territoires (Gardanne, Fos, Berre, la Mède) qui pourrait donner lieu à une nouvelle ambition sur ce territoire, dynamique d'industrie portée au niveau national sur un renouveau industriel que l'on appelle de nos vœux » (Mat N., PIICTO).

A l'évidence, il faut « coopérer pour survivre, on est dans cette approche là en France mais on a du mal à le faire en anticipation, sinon en réaction face au chaos, comme dans beaucoup d'autres cas » déplore N. Mat.

« Sur les déchets (réduction, enfouissement...) le rôle d'animation et du long terme est une direction que l'on donne pour impulser le modèle auprès des industriels » (Claudius-Petit A., Région Sud).

Décloisonner

« Dans les dynamiques d'écologie industrielle des zones d'activités vieillissantes (Aubagne, Vitrolles), la mise en commun a permis d'optimiser l'existant, recréer du lien, redonner une

dynamique d'écosystème, ... les chefs d'Entreprise se rencontrent, se parlent.... Dans le SRADDET il est souhaité qu'environ 1500 zones existantes soient requalifiées et optimisées » (Claudius-Petit A., Région Sud).

« Il faut mettre en relation les industriels, décloisonner, penser les compétences de demain », Lingueglia R., Pôle Yvon Morandat

« Par sa vision globale, la Région pourrait aider les industriels à entrer en contact avec la French Tech, le numérique, il y a beaucoup à apporter car le milieu industriel n'est pas encore à niveau en la matière. La Région pourrait jouer le rôle de passerelle entre le territoire industriel et le numérique, secteur méconnu de l'industrie » (Grimaldi P., PIICTO).

Simplifier les normes et mutualiser les moyens

Au-delà des aides financières ou en nature, Patrick Grimaldi suggère d'adapter le statut des plateformes industrielles aux réglementations environnementales et de procéder à une « simplification réglementaire », pour favoriser l'implantation industrielle : « Il y a les coûts des études, de la compensation... Puis tous les aspects tarification de l'énergie, qui est stratégique, combien cela coûte de produire là, ce qui est un important facteur décisionnel. Il y a des conceptions différentes des études environnementales qui s'appliquent à l'écologie industrielle, par exemple en France, on a la législation Seveso plus celle PPRT du Plan de Prévention des Risques Technologique, qui n'existe pas en Hollande ».

Patrick Grimaldi resitue le rôle des territoires au niveau local, régional et de l'État-nation (Dreal, DDTM, santé-environnement) en explicitant « le rôle de complémentarité et de coopération pour que chacun dans leurs domaines de compétence puissent apporter leur pierre à l'édifice. L'argent public qui peut aider à rendre attractif un territoire doit permettre de travailler sur les infrastructures routières, l'aménagement qui sont des facilitateurs derrière lorsque les industriels cherchent un point de chute ».

Harmoniser les cadres réglementaires

« Il y a des conceptions différentes des études environnementales qui s'appliquent à l'écologie industrielle, par exemple en France, on a la législation Seveso plus celle PPRT du Plan de Prévention des Risques Technologique, qui n'existe pas en Hollande » (Grimaldi P., PIICTO).

Développer les bons outils de mesure

L'économie circulaire appelle à réinterroger les indicateurs (pléthore ? pertinence ?). Il faut penser à une recirculation des matières/flux/énergie/eau/CO2 : partir d'un existant et aller vers un objectif. A-t-on des connaissances suffisantes sur l'optimisation des ressources ? Il y a quelques expériences... c'est un enjeu pour la recherche. « Est-ce que l'on a les bons indicateurs ? Par exemple, un indicateur de non consommation de ressources. Est-ce que cela rend compte des systèmes ? » Sirjean S., Jonction.

Communiquer, expliciter

- **Un besoin de pédagogie et de concertation.** Une limite essentielle à la construction des projets est relative aux perceptions des populations environnantes.

A PIICTO, « les jeux d'acteurs et conflits d'usages sur les ressources et la pollution ; nous ne devons pas l'ignorer, le problème est saillant chaque semaine » (Mat N., PIICTO)...On explique nos démarches aux associations : « on est aux prémisses mais si demain on expérimente la Bauxaline, de fait cela va générer de l'opposition. La Mède, tout le monde focalise sur l'huile de palme, mais si l'on reste sur ce prisme du temps court c'est une aberration, mais cette bioraffinerie de première génération est mieux que celle fossile... pour demain, et après-demain, il y aura deuxième ou troisième génération (algues...) ».

La dimension pédagogique est ici majeure signale Philippe Maurizot : « Le problème de perception des populations environnantes est central, on est dans l'instantanéité, la population exige une industrie propre. On est dans une position intermédiaire, et bien il faut expliquer aux gens que l'on est une industrie polluante, ce vers quoi on tend, les expériences qui existent ailleurs et l'expérimentation en cours pour tendre vers un modèle plus vertueux ».

- **Constitution de dispositifs de référence.** La création d'un centre de référence et d'étude sur les trajectoires et la transition écologique des grandes industries est de nature à les réconcilier avec le territoire et les citoyens. La crédibilité des messages varie en fonction de la source et les chercheurs-universitaires sont perçus plus crédibles que les industriels et politiques.

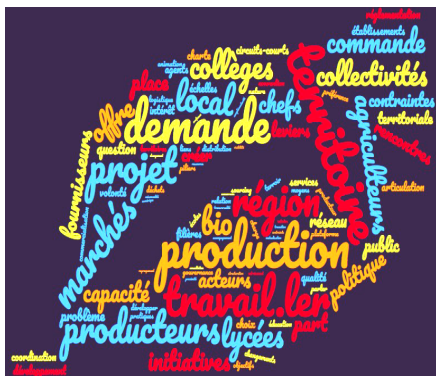
« Un groupe d'enseignants-chercheurs a un projet d'exposition sur l'économie circulaire (2020) à la Cité de l'environnement : temps nécessaire au changement, appropriation de nouveaux comportements, démarche participative », Cerceau J. (IUT-AMU).

« PIICTO a une convention avec la Cité d'environnement sur le Puits des sciences à Gardanne pour accompagner et montrer les expérimentations ».

« A Gardanne, les Indus'3 Days en sont à la 4^{ème} édition. Les personnes peuvent rentrer chez les industriels, l'initiative de tourisme industriel a un franc succès », Lingueglia R., Pôle Yvon Morandat.



4.2. Focus group « Économie de proximité »



*Dires d'acteurs...Focus groupe,
Economie de proximité. 1mars 2019*

Le Focus-group rassemblait deux initiatives autour de la mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité, dans le Vaucluse (Agrilocal84) et les départements alpins (ReGAL). Il s'agissait d'expliciter le rôle du soutien institutionnel à ces innovations coopératives, les relations et interdépendances socio-économiques entre acteurs, entreprises, collectivités, associations... et de proposer des leviers d'action pour renforcer l'ancrage territorial de ces initiatives et en favoriser le déploiement.

Au moment des rencontres à la MMSH, 31 PAT ont été labellisés au Salon de l'agriculture, dont celui du Grand Avignon (foncier, alimentation, justice sociale, accessibilité des produits), sachant qu'il existe un réseau Trans-PAT ainsi que le Réseau rural régional.



Une proximité socio-spatiale, à dire d'acteurs

Pauline Ricard, Agrilocal84 : « A l'origine, le Projet Leader « de la ferme à la cantine » concernait trois secteurs dans le Vaucluse (le PNR Lubéron, le Ventoux et le Nord Vaucluse) », « afin d'introduire les circuits-courts dans les écoles et les collèges. Ensuite, il y a eu un rapprochement avec la Drôme qui construisait Agrilocal, puis nous avons monté une association nationale qui rassemble 35 départements et une plateforme mise en ligne en 2014, un site dématérialisé d'appels d'offre qui intègre les collectivités, agriculteurs et fournisseurs ». Si l'Intercommunalité est « le bon échelon pour travailler de manière systémique », Pauline Ricard souligne en revanche les freins culturels et opérationnels rencontrés sur le terrain: « Nos élus ne sont pas formés, que faire pour qu'ils s'approprient la vision système » ?

Pour sa part, le directeur de la cantine centrale d'Avignon, Hugues Fortuna, se montre confiant : *« un réseau s'est créé à Avignon, plusieurs communes se rapprochent de nous, impact médiatique suivi d'une commande politique forte et une confiance totale (retour en régie). La meilleure des choses est d'être dupliqué et dépassé, en passant de 50 à 25 000 unités jours. C'est la notion de terroir et la typicité de terroir, à ne pas dissocier du local. Comprendre ce que fait l'autre, nos points de blocage peuvent être une opportunité. Par exemple, des menus élaborés deux mois à l'avance représentent une contrainte, en revanche cela peut aussi encourager la production de tel type de produits pour un agriculteur ».*

Le responsable du projet RÉGAL, Albert Alameldine, témoigne d'une volonté politique affirmée : *« A l'origine, il y a une volonté politique du Pays de Haute-Provence, puis la Région et du Département se sont rapprochés du projet, conduisant à la signature d'une convention tripartite. Quelque part, le pays était maître d'œuvre, et les deux collectivités étaient maîtres d'ouvrage. Quand le Pays a cessé en 2018, les deux collectivités ont souhaité poursuivre la convention triennale de partenariat. Outre la mise en cohérence et la mutualisation de moyens, on a une mise en articulation de deux échelles administrative (le Département et la Région) avec la complémentarité des bassins de production ».*

Une proximité socio-économique sur des territoires contigus et connexes

Concernant Agrilocal, cela représente aujourd'hui des territoires mobilisés et des acteurs engagés : *« 184 fournisseurs inscrits (agriculteurs, grossistes, abattoirs, artisans et autres entreprises parfois externes au département), avec un volume de transactions en augmentation de 39 % entre 2017 et 2018, et 79 acheteurs inscrits : les collèges, les communes (dont celle d'Avignon 35%), les lycées (14%), un hôpital et une maison de retraite. Si l'on considère l'origine des produits, 70% sont d'origine locale (région et départements limitrophes) ».*

L'initiative REGAL 04 est partie des ressources existantes sur le territoire : *« i) Identification des ressources productives et logistiques en capacité de travailler dans les contraintes de la restauration scolaire (sourcing par filière de production avec 2-3 producteurs maximum à même de développer un circuit de commercialisation) ; ii) Mise en place de partenariats territoriaux basés sur 4 piliers : 1. Proximité géographique, 2. Proximité relationnelle (capacité à faire rencontrer les acteurs de territoire) 3. Espace de coopération (co-construction des filières d'approvisionnement) ; 4. Transparence (via une charte) sur les méthodes de cultures, de fixation du prix ».*

Une proximité politico-administrative conjoncturel et organisationnelle

D'un point de vue conjoncturel, le projet est arrivé au bon moment, Avignon a boosté et essaimé sur les autres communes relate Pauline Ricard : *« l'initiative a bénéficié d'une forte demande sociale venue des parents d'élèves, mais aussi d'une nouvelle génération de chef de cuisine de plus en plus motivés par l'achat local, ce qui a eu un important effet d'entraînement des cuisines centrales ».* Sachant qu'à terme, la loi EGALIM 2018 augure d'un nouvel effet levier : *« les communes nous appellent déjà pour essayer de se mettre en conformité avec la loi ».*

Les facteurs et leviers de réussite ont été divers pour Agricolal 84 : *« Un nouveau process a été mis place en 2015 (coup d'accélération, projet structurant en termes de commandes), accord-cadre en bon de commande : émission de l'appel d'offre, choix du fournisseur et bon de commande (il n'y a plus de concurrence) ».*

Déléguée à la ruralité et au pastoralisme et vice-présidente de la Région Sud, Eliane Bareille rend compte du processus de connexion entre les territoires et de liaison entre les acteurs : *« je ne travaille pas seulement au sein des départements, mais essaie de faire passerelle à la région entre départements : les territoires alpins sont producteurs de viande et fromage, le Vaucluse de maraîchage... »*.

Assurée par la cohérence territoriale du projet, la gouvernance du projet RÉGAL 04 est portée par les deux collectivités, sur une échelle géographique cohérente, une complémentarité des bassins de production et une action coordonnée à une échelle structurante : *« Il fallait faire en sorte de favoriser un développement équilibré du projet et trouver le bon équilibre entre intérêts privé et intérêts du territoire, porté par la collectivité à travers une charte (finalisation rédactionnelle qui définira les valeurs et l'éthique du projet). La problématique de la volonté politique (nationale, régionale, départementale), avoir 50% de produits locaux à 2022, mais comment la rendre techniquement opérationnelle ? »*, s'interroge Albert Alameldine

Selon lui, l'initiative RÉGAL permet également d'arrimer les espaces productifs et les « espaces sociaux de mise en relation » : *« A Manosque, il y a une diversification en légumineuses d'une coopérative céréalière (lentilles, pois chiche...) pour mieux équilibrer les protéines végétales et animales. Cela fédère des filières sur le territoire »*.

A cet égard, Éliane Bareille qui œuvre dans ce sens à la Région, *« bâtit les comités de filières et le rôle des référents culinaires, agents de la Région, anciens chefs de cuisine de lycée, avec de la médiation entre acteurs, répartis par zone géographique (3), qui établissent les liens entre chefs de cuisine et agents administratifs »*.



Une proximité interpersonnelle, cultivée en réseau

De plus, d'un point de vue organisationnel, *« l'animation bicéphale entre la chambre d'agriculture (qui connaissait les fournisseurs) et le département (les marchés publics), a permis à chacun se concentrer sur son secteur d'activité, ce qui est enrichissant et ouvre le réseau »* (Pauline Ricard).

Enfin, d'un point de vue expérientiel, les acteurs *« se ménagent des rencontres physiques »* et organisent des manifestations & des rencontres, pour promouvoir l'outil Agrilocal 84 décrit

Pauline Ricard : « les rencontres physiques sont obligatoires : comme il s'agit d'un espace numérique et dématérialisé, il faut quand même des rencontres physiques pour créer du lien (...). Actuellement, le Réseau national regroupe 35 départements adhérents, dont les acteurs se rencontrent 4 à 5 fois par an : c'est un facteur de succès important par rapport aux échanges de bonnes pratiques et entre techniciens qui sont très importants pour le réseau ».

D'incessants freins normatifs et réglementaires à dépasser

Les deux mots choisis lors des échanges en focus-groupe par Hugues Fortuna, étaient les verbes « dynamiser et libérer ». Il regrette ouvertement la prédominance du sourcing instauré pour que la forme soit respectée, en omettant le fond et l'objectif : « pas d'achat orienté, en n'écrivant pas que l'on veut acheter local. Depuis trois ans et demi, je me bats sur cette question. Les états généraux de l'alimentation se sont tenus à Aix, en sont sortis 1700 articles de réglementation (...). On contourne la réglementation, en parlant de bilan carbone pour privilégier l'approvisionnement local. Nous sommes des acheteurs, pas des philosophes ».

Adapter les marchés publics pour favoriser l'économie locale

Le code des marchés publics exige des services juridiques de sortir de la « zone de confort » (seuil des marchés, allotissement, critères). « Si on demande aux acteurs d'aller "au bord du cercle", c'est du travail car d'habitude, au service des marchés ils ont des autoroutes toute tracées. Pourtant, sur le marché public d'alimentation, le département achète maintenant des bêtes sur pied dans les champs, on l'a fait ! » (Alameldine A. ReGAL).

Jean-Charles Lardic, directeur de la prospective à la mairie de Marseille et rapporteur de la Commission de réflexion prospective sur la Transition Juridique préconise quant à lui une adaptation « des cadres réglementaires, pour inclure la préférence locale dans la réglementation nationale et internationale. Il faut parvenir à dédiaboliser la préférence locale et valoriser le développement local, dans le but du développement durable ».

Valoriser les ressources locales

« Premier produit, c'est la pomme car le Vaucluse est un gros producteur, pommes de terre et carottes. Si l'on considère l'origine des produits, 70% sont d'origine locale (région et départements limitrophes) », Ricard P., Agrilocal84.

« Par rapport au bio, je préfère du local en agriculture raisonnée, on va dans les champs pour voir nos agriculteurs... Comment s'assurer de l'origine des produits qui peut être lointaine, même si la transformation et commercialisation se fait en France (ex. un producteur bio de quenelles, dont toutes les semoules viennent d'Italie et d'Espagne) », Fortuna H. Cuisine centrale d'Avignon.

Favoriser un processus de connexion des territoires

« Je ne travaille pas seulement au sein des départements, mais essaie de faire passerelle à la région entre départements : les territoires alpins sont producteurs de viande et fromage, le Vaucluse de maraichage... » (Barreille E. Région Sud).

Réaliser une action coordonnée à une échelle structurante

« Il fallait faire en sorte de favoriser un développement équilibré du projet et trouver le bon équilibre entre intérêts privés et intérêts du territoire, porté par la collectivité à travers une charte (finalisation rédactionnelle qui définira les valeurs et l'éthique du projet) (Alameldine A., ReGAL).

27 Delvalle ou PAILLON, un living-lab au service de la e-santé implanté à Nice. Le territoire niçois est spécialisé dans la santé et le numérique au service du citoyen (smart city, silver économie ...), en lien avec une forte présence de personnes âgées, à la fois dans l'arrière pays et les zones littorales (plus de 30% de personnes ≥ 60 ans dans les villes littorales des Alpes Maritimes).

NEPTUNE, un accélérateur de la croissance bleue par le développement de technologies numériques dans le domaine maritime est situé dans la région toulonnaise, largement tournée vers l'activité maritime (transport maritime, recherche en sciences marines, technologies de la mer...), et bénéficiant de la présence du Pôle mer Méditerranée. Pour Colin Ruel, en charge du projet Neptune au Pôle Mer, « *Neptune est partie d'un appel à projet européen, mais on n'aurait pas pu le faire sans un ancrage fort avec les secteurs maritimes forts autour de Toulon et un pôle de compétitivité. Le territoire a résonné avec l'opportunité européenne* » ...« *Et tout un écosystème à Sophia-Antipolis qui aide énormément.*



Une volonté politique et partagée, à l'origine du LivingLab Paillon (27 Delvalle)

L'initiative 27 Delvalle affiche la volonté et l'ambition politiques de faire de Nice la cité de l'e-santé. Un écosystème d'acteurs impliqués, ont joué le rôle de facilitateurs pour améliorer la vie des seniors (à 55 ans), contribuer à vieillir moins vite avec une meilleure qualité de vie, et favoriser l'autonomie des personnes âgées. Selon Annick Martin, chef du service innovation et prospective en santé de la Ville de Nice, « *c'est la volonté politique qui a fait l'histoire...* ». Ouvert en 2015, le bâtiment héberge et a accompagné 8 startups, accueillies dans 100 m2, en favorisant la « *mise à disposition de tout l'écosystème pour leur ouvrir les portes, pour qu'ils travaillent mieux et puissent se développer* ».

« *Avec le 27 Delvalle, il s'agit de mettre la santé et le numérique au service du citoyen. C'était la volonté du maire, de trouver un espace et lieu pour que les différents acteurs se rencontrent autour de l'innovation et du changement* »....« *Cette volonté est partagée également par la Métropole, la ville, le CHU, l'Université et Mairie pour faire de Nice la cité de l'e-santé* ».

Des opportunités économiques, à l'origine de Neptune

Colin RUEL, Responsable Europe a présenté le projet NEPTUNE, qui visait à élargir le réseau et les acteurs : il s'agit d'une initiative européenne (projet H2020/INNOSUP) avec implication du Pôle Mer Méditerranée, ses adhérents et des PME, dans la perspective de trouver des marchés

maritimes pour des technologies numériques ou aéronautiques : « dans les adhérents du Pôle mer, il y a de nombreux acteurs du numérique (surveillance maritime...). En 2016, il y a eu un appel à projet de la Commission européenne INNOSUP « cluster facilitated projects for new industrial value chains » doté de 15 millions d’euros. C’est un projet innovant de financement en cascade qui donne une enveloppe à gérer, pour des projets d’intérêts, avec des attentes pour créer des nouvelles chaînes de valeurs (numérique, spatial, au domaine maritime) ».



Mise en réseau de savoirs, de compétences et d'acteurs pluriels

La mutualisation à l'espace 27 Delvalle permet d'organiser les synergies, en regroupant de l'humain, du travail, des personnes ressources. Les connections entre milieu scientifique et politique sont facilitées par une personne en poste à la ville de Nice et ex-chercheuse en biologie (code, posture, langage). La stratégie *Smart city* de la métropole a créé des liens entre les entreprises. Travail sur une année de mise en commun des projets pour co-construire la cité de l'innovation en e-santé.

Dans le cas NEPTUNE, il s'agissait d'établir et renforcer des connections entre technologies aérospatiales et domaines maritimes, en rassemblant différents domaines *agrifood*, énergie, domaine maritime, micro electronics... dans un consortium européen (France, Espagne, Grèce, Italie, Suède, Pologne, Roumanie), coordonné par Aerospace Valley. Lancement d'un AMI destiné aux PME travaillant au croisement des secteurs aérospatial, eau, maritime, TIC, agriculture. Financement en cascade, avec deux mécanismes d'aides directes (aide jusqu'à 60 000€ de projets d'entreprises, coaching & mentorat). Collaboration entre PME européennes. « *Cela a marché en raison de la proximité avec les entreprises, on les connaît, on a leur projet global, il y a une forte demande, on tire le fil. On a financé 41 projets innovants, 72 PME et l'on fournissait 100 services gratuitement aux entreprises (business plan, étude de marché...)* ».

Des contraintes à lever pour des projets numériques

Le projet *Smart Seniors*, « e-silver autonomie de l'habitant connecté », nous a été présenté par Christiane Warrot D'Adhemar (association ECTI), qui expose l'âpreté du parcours, en dépit d'un « écosystème » propice sur le territoire d'Aix-Marseille (*Smart Seniors*, E-silver économie). Elle détaille les difficultés en raison de « l'hétérogénéité des techniques » et la « non-interopérabilité

des systèmes et les datas », pour passer au préventif et développer des innovations de rupture : *« Il faut que les gens se familiarisent avec une offre de service intégré. Marseille Provence métropole nous a permis, avec une petite aide, de créer un consortium. Puis nous avons été voir la Région (OIR/ARII) pour nous mettre dans les lignes de ce qu'elle proposait. Enfin, nous avons pris notre bâton de pèlerin, Livinglab in vivo nous allons travailler avec CG13 afin qu'il nous fournisse un "panel" de seniors ».*

Lors du congrès de la robotique à l'INRIA, elle a entendu *« on n'en peut plus des appels à projets »*, énormité du dossier à constituer, plus des comptes rendus et des rapports, etc. Son association a été déclarée inéligible à la demande de soutien au motif qu'aucune aide n'avait été accordée l'année précédente (n'ayant pas dépensé le premier budget). Le projet était considéré comme nouveau.

Philippe Vitel, Vice-Président de la Région Sud, relève que ce projet pourrait être éligible à deux OIR « Silver économie » ou « thérapie innovante », mais que pour ce faire cela nécessite un porteur de projet, pour passer au club des financeurs.

Simplification du montage des projets et des règles de financement

Lourdeur administrative des fonds européens gérés au niveau de la Région. Le financement en cascade, tel que réalisé dans le projet NEPTUNE-H2020 peut sembler lourd parce qu'il a fallu tout créer (dont les textes des appels d'offre), mais c'est très efficace. Il faut s'appuyer sur des acteurs opérationnels (concept innovation) et mettre en place des aides directes aux acteurs. *« Les fonds européens sont gérés au niveau de la région, tout le monde devient fou ! Mais le projet H2020 est géré directement par la commission. Ils se positionnent sur l'amont pour ne pas impacter la concurrence européenne. Il faut s'appuyer sur des acteurs opérationnels (concept innovation) cela est efficace. Avec Neptune, on a tout créé dont les textes des appels d'offre. Il faut mettre en place directement des aides aux acteurs », Ruel C., Pôle Mer.*

Philippe Vitel, qui rappelle que la région est l'opérateur des fonds européens, déplore que bien que la collectivité aille chercher les fonds, ceux-ci sont ponctionnés lorsque qu'ils redescendent, *« ils s'arrêtent à l'échelon national, avec pour effet un émiettement. Il souhaite pour sa part « que le lien soit direct entre l'Europe et la Région, sachant d'ailleurs que c'est elle qui a la compétence de l'économie », Vitel Ph., Région Sud.*

Un nécessaire accompagnement pour intégrer l'effet disruptif du numérique (formation, sensibilisation des individus à l'apport du numérique).

Décloisonner et travailler en transversalité

Selon le sujet, il y a la construction d'un aréopage différent, estime P. Vitel. *« C'est le cas des OIR (Opérations d'Intérêt Régional) qui favorisent la cohérence d'action, car plusieurs pôles de compétitivité peuvent être concernés, ce qui permet de réunir des acteurs qui ne s'étaient jamais parlés (ex : les drones avec 4 pôles intéressés).* En complément, il prône le decloisonnement et la transversalité, deux ressorts de son engagement en politique : *« J'ai 30 acteurs dans l'OIR Industrie navale et maritime, on est dans la transversalité. Dans le domaine de l'eau, j'ai fait éclater les cloisons entre économie, numérique, environnement. Idem pour la Silver économie, c'est de la transversalité avant tout » (Vitel, Ph., Région Sud) ».*

Outre le rôle structurant des OIR précitées, il décrit l'importance des grands outils de structuration et maillage de l'action régionale, tels que le *Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDAII)* et le *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)* qui agissent aussi pour plus de cohérence territoriale et de structuration d'action » (Vitel Ph).

« Il faudrait davantage de communication, notamment auprès des jeunes pour susciter des vocations, en s'associant aux universités pour faire connaître les actions liées au projet Neptune. Il y a une grande méconnaissance des secteurs qui utilisent le numérique », souligne quant à lui Colin Ruel. La bourse doctorale CIFRE est un outil intéressant pour créer des synergies entre université et les entreprises.

Deux fils rouges de la politique régionale : développement numérique et développement durable

« Renaud Muselier veut faire de la région Sud, la première région intelligente et durable en Europe » souligne Ph. Vitel, pour qui le numérique offre plusieurs leviers d'action :

- « Rééquilibrage des rapports rural-urbain, autour du lien numérique, eau, mobilité. Ex. Au Canal de Provence, pour l'arrosage des vignes, il y avait un capteur d'humidité, qui a été aujourd'hui remplacé par un capteur d'activité de sève dans chaque vigne permettant de connaître le besoin en eau, avec un système informatique géré par le Centre du Tholonet.
- Numérisation du département du Var (Convention avec Orange) : 119 communes sur 153 qui ne le sont pas. Mais il faut l'opérateur qui accompagne et en France on n'est pas fort dans ce domaine.
- Autre exemple, l'e-médecine dans le département du Var où il y a un seul centre de neurochirurgie. L'hôpital militaire travaille avec les huit hôpitaux de la région ».



V – QUATRE RESULTATS DE L'ETUDE CIRCE

L'analyse de l'émergence et de la mise en œuvre des initiatives dans les trois champs économiques, conduit à trois résultats majeurs, à même d'interroger la philosophie de l'action régionale :

- Une région créative
- Nouvelles logiques sectorielles, institutionnelles et territoriales où s'hybrident les trois économies
- Le territoire, un système complexe
- Le territoire, créateur de nouvelles ressources.

5.1. Résultat 1 – UNE REGION CREATIVE

Nous avons vu dans le chapitre 1 une définition de la créativité territoriale comme la capacité pour un territoire à anticiper, se ré-inventer, trouver des solutions nouvelles et adaptées aux besoins, spécificités et ressources locales. Au regard du foisonnement d'initiatives observées qui témoigne de la mobilisation d'une pluralité d'acteurs (élus, techniciens de collectivités, associations, entreprises, ...) pour relever les défis de l'emploi, de la transition écologique et plus largement du développement durable, nous pouvons affirmer que la région Sud est créative. L'analyse de cas a mis en évidence l'ingéniosité des individus pour inventer des process, développer des outils qui permettent de dépasser les inerties de travail, les rigidités administratives, le fonctionnement en silo. Dès lors, un nouvel objectif stratégique se dessine pour les politiques économiques territoriales : créer, favoriser et enrichir un terreau de la créativité (individuelle, collective) dans les territoires.

Ainsi, par exemple, face au défi de la gestion des déchets, Terranova a créé l'outil Cliiink. Il permet non seulement de susciter le tri auprès des citoyens des villes où l'outil est mis en place, mais aussi de maximiser les tournées de ramassage des déchets, en donnant, en temps réel, l'état des collecteurs de tri. La troisième facette de cette initiative porte sur la dynamisation de l'économie de proximité en récompensant les citoyens ayant trié via des bons d'achat ou des réductions chez les commerçants locaux. L'initiative proposée est créative, s'adressant à plusieurs acteurs, en prenant en compte plusieurs piliers du développement durable (économique et environnemental principalement). L'ingéniosité porte non seulement sur l'outil numérique développé, mais aussi sur la compréhension de la dynamique qu'il faut mettre en place, en intégrant tous les acteurs locaux et organisationnels du tri.

Un lien positif entre la prise de risque et un climat organisationnel créatif a été démontré (DEWETT, 2007). Etant essentiel à la créativité (BRION et MOTHE, 2017), il semble alors que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour encourager les acteurs à prendre des risques.

Comme le suggèrent HORVATH et DECHAMP (2016), la territorialisation de l'action publique vise à mieux prendre en compte les spécificités et l'autonomie de chaque territoire. Dans les cas étudiés, nous pouvons caractériser le territoire régional d'intégré. Un territoire favorisant la création de lieux, d'initiatives où le croisement des compétences dynamise la créativité.

Pour HORVATH et DECHAMP (2016), la proximité produit une « atmosphère industrielle » (MARSHALL, 1919) qui devient une source d'émulation collective. Toutefois pour les auteurs, la

proximité va au-delà de la proximité géographique, à elle seule insuffisante à la réussite d'un projet. Une proximité organisée, c'est-à-dire fondée sur les échanges et les collaborations, est nécessaire pour « féconder des interactions » (ASSELINEAU et CROMARIAS, 2011).

Les institutions publiques ont de fait un rôle majeur à jouer dans le développement du territoire. Au sein d'un territoire intégré, « les acteurs et le territoire se construisent ensemble dans une relation d'influence mutuelle. Tous les types de proximité sont mobilisés et rendent performante l'innovation, et la gouvernance territoriale joue un rôle important (importance des institutions). Le projet n'est plus seulement celui des entreprises mais aussi celui du territoire. On assiste alors à une coopération entre les acteurs publics et les entreprises. La créativité et l'innovation s'inscrivent dans une dynamique de pilotage du territoire » (HORVATH et DECHAMP (2016, p.141).

Cette dynamique est le fruit d'interactions collectives, de volonté politique de mettre en cohérence l'intention et la mise en œuvre. Le rôle de soutien des pouvoirs publics a par ailleurs été largement plébiscité par les interlocuteurs.

5.2. Résultat 2 - DE NOUVELLES LOGIQUES SECTORIELLES, INSTITUTIONNELLES ET TERRITORIALES OU S'HYBRIDENT LES TROIS ECONOMIES

Les initiatives mettent en exergue de nouvelles logiques sectorielles, institutionnelles et territoriales.

Des logiques sectorielles en évolution. Tous les cas étudiés mettent en avant une évolution des pratiques et des stratégies d'acteurs. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité, des producteurs maraîchers et de viande des départements alpins découvrent et se tournent vers le marché de la restauration collective ; de l'autre côté l'approvisionnement local pénètre peu à peu les professionnels des cantines scolaires. Des agriculteurs indépendants créent de la mise en commun (sites internet de mise en relation producteurs/consommateurs, réseau de producteurs, marché paysan...).

Des industriels prennent conscience de leur territoire, en mutualisant leur force (plateforme PIICTO, pépinière Innovex, démonstrateurs industriels...), initiant des échanges interindustriels (co-produit, réseau de vapeur...).

D'autres initiatives illustrent de nouvelles stratégies d'innovation où l'utilisateur devient acteur dans la fabrique du produit/service numérique. La création du LivingLab 27 Delvalle, fruit d'un partenariat entre mairie, CHU...obéit à cette volonté d'adapter le produit/service selon les besoins/usages des individus. PIICTO s'inscrit dans une logique large de « coopération » des zones industrialo-portuaires. Ces grands territoires communiquent entre eux et s'émancipent des notions de distance à travers le transport maritime. Concurrentes à l'échelle internationale, les plateformes coopèrent pour profiter des opportunités de l'espace euro-méditerranéen.

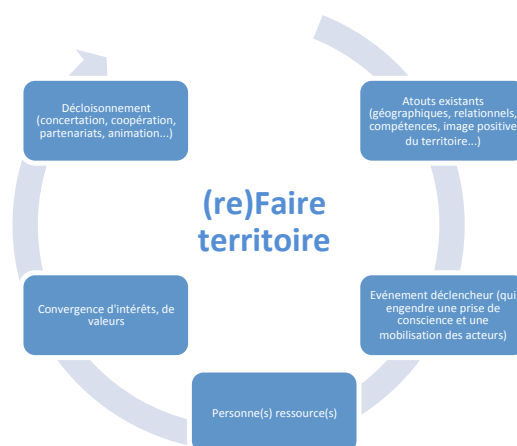
Des logiques institutionnelles renouvelées. Le développement de circuits-courts et de proximité, l'appui aux démarches d'écologie industrielle, l'incitation à une gestion responsable des déchets, l'initiative de restauration municipale sont le fruit d'une évolution des politiques publiques dans le sens de la transition écologique et du développement durable. Les collectivités territoriales (région, départements, métropoles...) tissent des partenariats étroits pour favoriser des projets. Ainsi, RÉGAL a vu le jour par la mobilisation d'un acteur -le Pays de Haute Provence- relayé à la

disparition de ce dernier par la Région et le département vauclusien liés par une convention triennale et mus par une recherche de cohérence de moyens et de mutualisation (financement à parité de la structure d'animation et des actions). Le même état d'esprit anime le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture du Vaucluse dans la plateforme Agrilocal84 où dans le cadre d'un marché public et de leur compétence les deux institutions vont partager l'animation de réseaux, pour le premier le réseau des collèges (acheteurs), pour l'autre celui des fournisseurs. Le projet Neptune porté par le Pôle Mer témoigne aussi d'innovation sociale dans le principe de financement européen « en cascade », dans les procédures de financement de projets d'entreprises (financement direct des entreprises et d'études de marché, accès aux financements européens...) mais aussi dans la construction d'appels à projets européens et d'une méthodologie d'évaluation des projets.

Des initiatives qui font territoire. Les initiatives modèlent de nouvelles formes de territoires. Espaces de convergence et de fertilisation de l'action croisée d'acteurs privés et publics, nous les qualifierons de « territoire du projet ».

Si les initiatives ont des périmètres d'intervention à géométrie variable (écoquartier d'activités, écosite industriel, réseau interdépartemental, périmètre régional), elles ont en commun des proximités géographique et relationnelle importantes (figure 16). Ces proximités se manifestent dans la mobilisation des acteurs locaux à la genèse du projet (volonté politique, engagement citoyen, action d'entreprises), la densité relationnelle forte, concrétisée par la création de dispositifs partenariaux (ex. Charte RÉGAL, marché public Département/Chambre d'agriculture, structure d'animation, convention de partenariat Région/Département...), la valorisation de ressources propres (production locale/bio des départements du Vaucluse et Alpines, géothermie à Gardanne, compétences numériques à Nice....).

Figure 17 – Cinq ingrédients pour faire territoire



Loin de l'image d'un territoire postulé, le territoire est ainsi révélé par le jeu d'acteurs engagés dans une situation de coordination située dans le temps et l'espace (COLLETIS et RYCHEN, 2004).

5.3. Résultat 3 – LE TERRITOIRE, UN SYSTÈME COMPLEXE

Le territoire s'affirme comme un système complexe, dont la dynamique résulte de la boucle de rétroaction entre un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent ». Empruntée à Alexandre Moine, l'approche du territoire « comme système complexe s'appuie sur la mise en relation de trois sous-systèmes ainsi définis :

- « Les acteurs en interrelation qui vont permettre de comprendre en partie les raisons des équilibres en présence qui déterminent une stabilité dynamique du territoire »
- « L'espace géographique aménagé par les acteurs » (espace anthropisé qui inclut l'ensemble des interrelations sociales spatialisées, l'espace politique et institutionnalisé au sein duquel sont formalisées les multiples relations entre les acteurs et la reconnaissance de règles communes),
- « Les systèmes de représentation », qui se fondent sur l'interconnexion entre trois types de filtres : individuel, sociétal (valeur) et idéologique (théorie, modèle) (Moine, 2006).

Sortant des analyses binaires centre-périphérie, urbain/rural, métropolisé/multipolarisé... le choix d'un vocabulaire transdisciplinaire s'avère précieux pour restituer la complexité des jeux d'échelles, des interconnexions entre territoires (local, régional, national, international), des interséquences d'acteurs, des interdépendances hommes/milieus, des interactions entre milieux « incubateurs » (local/global) et des interférences entre économies (circulaire, de proximité, et du numérique). Le territoire est un substrat réel, fictionnel et virtuel, fruit d'histoires enchaînées, d'espaces maillés, de territoires contigus, de milieux interconnectés, de lieux connexes et d'interfaces complexes.

Encadré 9 - Éclairage théorique transdisciplinaire et intersectoriel

Au terme des entretiens, des observations transdisciplinaires et des échanges intersectoriels, l'étude CIRCE nous invite à appréhender, toute la complexité du territoire entre didactique et dialogique, à partir des concepts de contiguïté, de connexité, de connectivité et d'interfaces entre acteurs et milieux (géophysiques, historiques, sociaux, culturels, politiques, économiques...).

*Le premier concept géographique retenu est celui de **contiguïté**, qui suppose la proximité immédiate de deux ou plusieurs unités. « Deux unités géographiques sont contiguës si elles ont une frontière en commun. On appelle voisinage l'ensemble de ce qui est proche, rapproché, contigu. La notion de voisinage est au cœur de toutes les démarches visant à mesurer soit l'autocorrélation spatiale, soit l'interaction » (PUMAIN 2004, in OLIVEAU, 2010).*

*Le deuxième concept socio-géographique est celui de **connexité**, qui renvoie à la possibilité de relier des éléments d'un ensemble de lieux, d'individus ou d'objets : « La connexité désigne, dans la théorie des graphes, la capacité d'un réseau d'assurer la mise en relation des nœuds par les arêtes d'un réseau. Un réseau est dit connexe s'il permet de relier l'ensemble des nœuds à partir de l'un d'entre eux » (Géoconfluences).⁶ « De ce fait, leurs évolutions viennent impacter les proximités géographique et organisée, dans leurs dimensions potentielles comme dans leurs activations » (TORRE, 2009).*

Les rencontres entre acteurs (sociaux et culturels, politiques, institutionnels, universitaires) restent primordiales pour anticiper les risques, lever les blocages, actionner les freins, gagner en confiance, renforcer des alliances.

*Un troisième concept efficient (en sociologie, histoire, géographie, informatique...), est celui de **connectivité** entendue comme capacité d'établir une communication, un lien, une connexion à d'autres dans un environnement donné. « Dans un réseau, la connectivité permet d'évaluer les possibilités de mise en relation entre différents nœuds (les pôles*

⁶ Géoconfluences, ressources de géographie pour les enseignants, glossaire, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/connectivite-connexite>.

du réseau). Plus l'indice de connectivité est fort, plus le nombre de chemins possibles pour aller d'un nœud à un autre est élevé et donc permet de faire un choix en faveur de la liaison la plus performante (temps, coût). Un réseau dans lequel il existe une liaison directe entre tous les nœuds bénéficie d'une connectivité maximum. Un réseau qui présente une forte connectivité est beaucoup moins vulnérable aux perturbations de toutes sortes entraînant le blocage d'une relation ».⁷

Au demeurant, on retrouve dans la connectivité, les logiques essentielles de la proximité organisée : « d'appartenance et de similitude. La logique d'appartenance désigne le fait que deux ou plusieurs acteurs appartiennent à un même graphe de relations, que leur relation soit directe ou intermédiée. On peut en donner une mesure en termes de degré de connectivité, qui traduit une plus ou moins grande proximité organisée et donc un plus ou moins grand potentiel d'interaction ou d'action commune » (BOUBA OLGA & ZIMMERMANN, 2004).⁸

Le dernier concept retenu est celui **d'interface**. En géographie, l'interface est une « zone de contact entre deux espaces différenciés engendrant des dynamiques d'échange entre ces deux espaces (...), elle est irriguée, à des degrés variables, par des flux, plus ou moins intenses » (Géoconfluences). En chimie, elle se définit comme la « surface de contact entre deux milieux », et en informatique comme la jonction entre deux matériels ou logiciels, leur permettant d'échanger des informations par l'adoption de règles communes physiques ou logiques.⁹

Les figures 18 à 20 relatives à quelques cas étudiés (RÉGAL, Agrilocal84, Pôle Yvon Morandat, PIICTO, Neptune) témoignent de cette complexité, résultat du maillage des acteurs, de leur haut degré de connexion, de leur forte connectivité, entendue comme la capacité d'établir une communication, un lien, une connexion à d'autres dans un environnement donné.

Les figures ont été réalisées à partir des informations issues des interviews. Inspiré des travaux de BRULLOT et al. (2014, 72), six types de relations sont communes aux différents cas : « relation d'information (acte de coopération voire de sympathie/cordialité), marchande (marché), synergies (substitution, mutualisation), financier (subventions et soutiens), technique (coopération technique et technologique), institutionnelle (stables et encadrées par des normes juridiques) ».

⁷ Géoconfluences, op. cit.

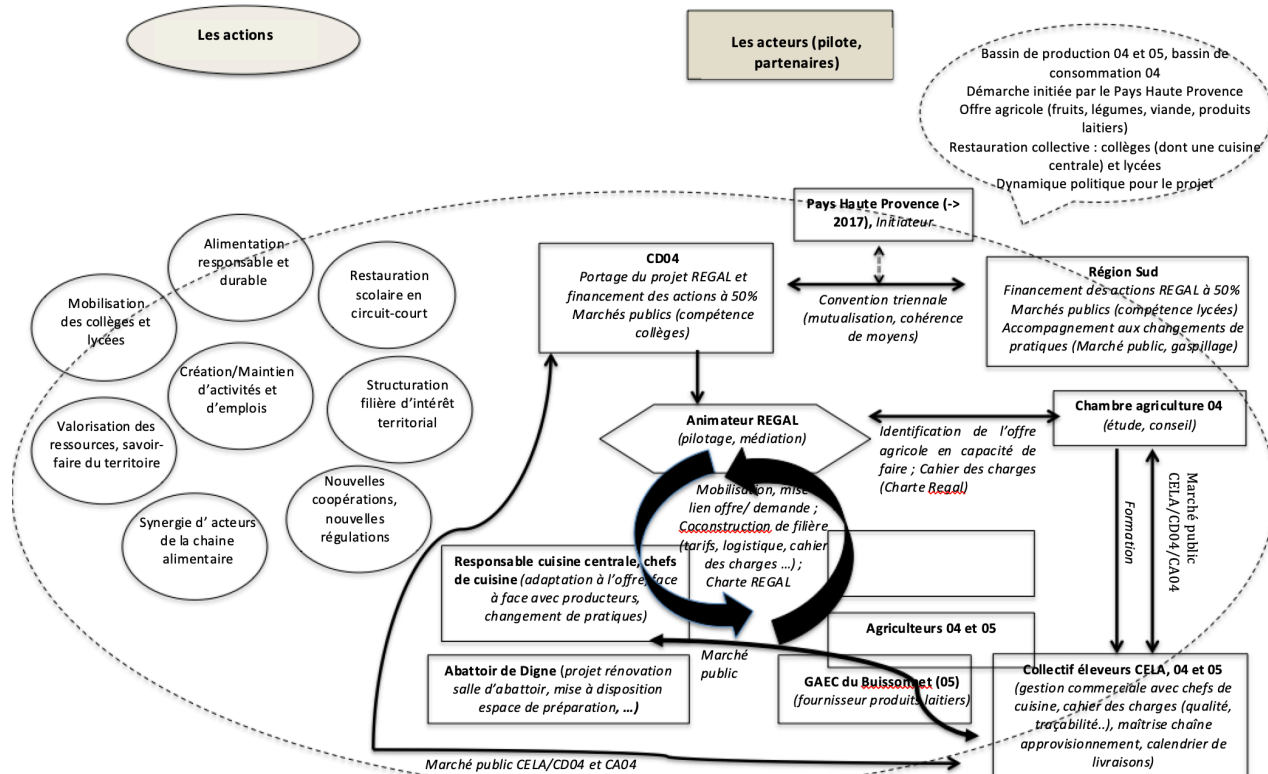
⁸ TORRE, 2009, op. cit., p. 69.

⁹ Centre national des ressources textuelles et lexicales. . En chimie, elle se définit comme la « surface de contact entre deux milieux », et en informatique comme la jonction entre deux matériels ou logiciels, leur permettant d'échanger des informations par l'adoption de règles communes physiques ou logiques

Figures 18 - Economie de proximité : Ecosystèmes REGAL et AGRIOLOCAL84

Ecosystème REGAL (04), mise en synergie des acteurs pour une alimentation de qualité dans la restauration scolaire

Objectif : contribuer à une restauration scolaire qui s'appuie sur l'agriculture durable, de proximité



Ecosystème Agrilocal84, outil de mise en réseau restauration publique et producteurs locaux

Objectif : Favoriser l'achat local dans la restauration collective

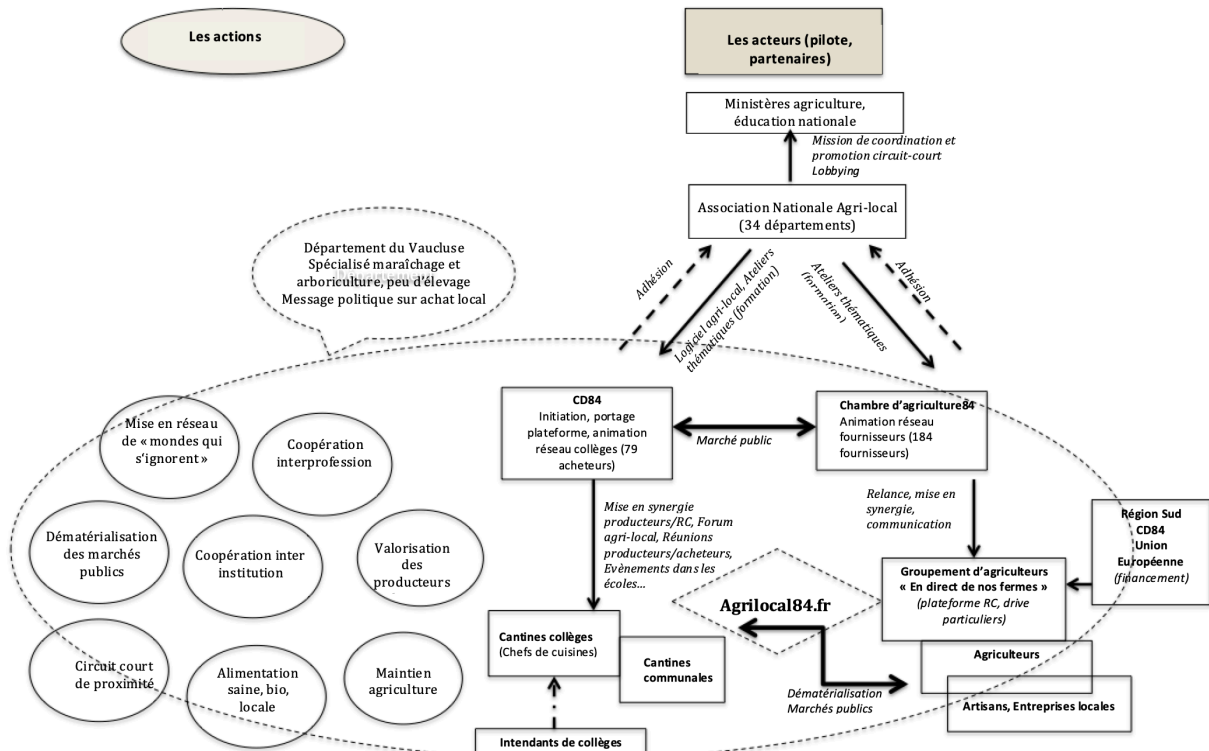
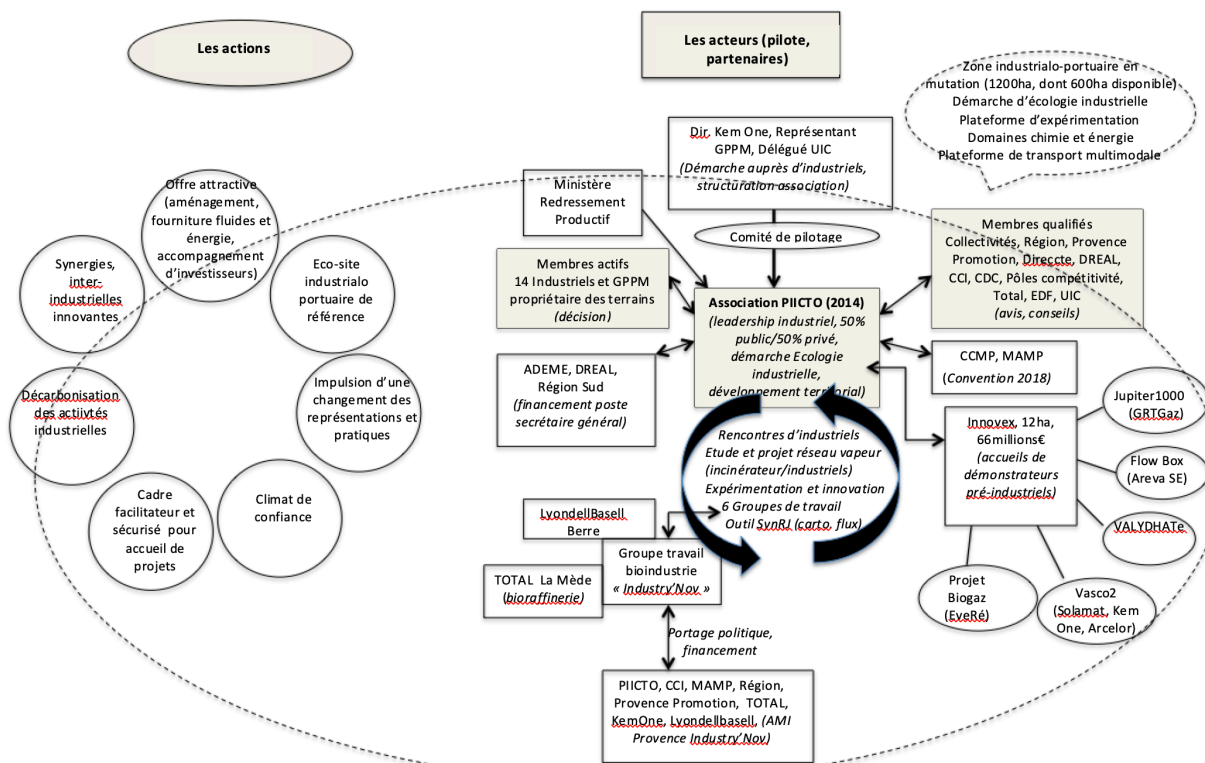


Figure 19 - Economie circulaire : Ecosystèmes PIICTO et Pôle Yvon Morandat

Ecosystème PIICTO, Plateforme Industrielle et d'Innovation structurante, Fos (13)

Objectif : Assurer la pérennité et le développement d'activités et préserver l'environnement dans la zone industrialo-portuaire de Fos



Ecosystème Pôle Morandat, parc d'activités multithématique, labellisé Ecoquartier et Quartier durable méditerranéen, Gardanne (13)

Objectif : Dynamiser l'économie locale autour de l'innovation technologique et sociale (création d'au moins 1000 emplois)

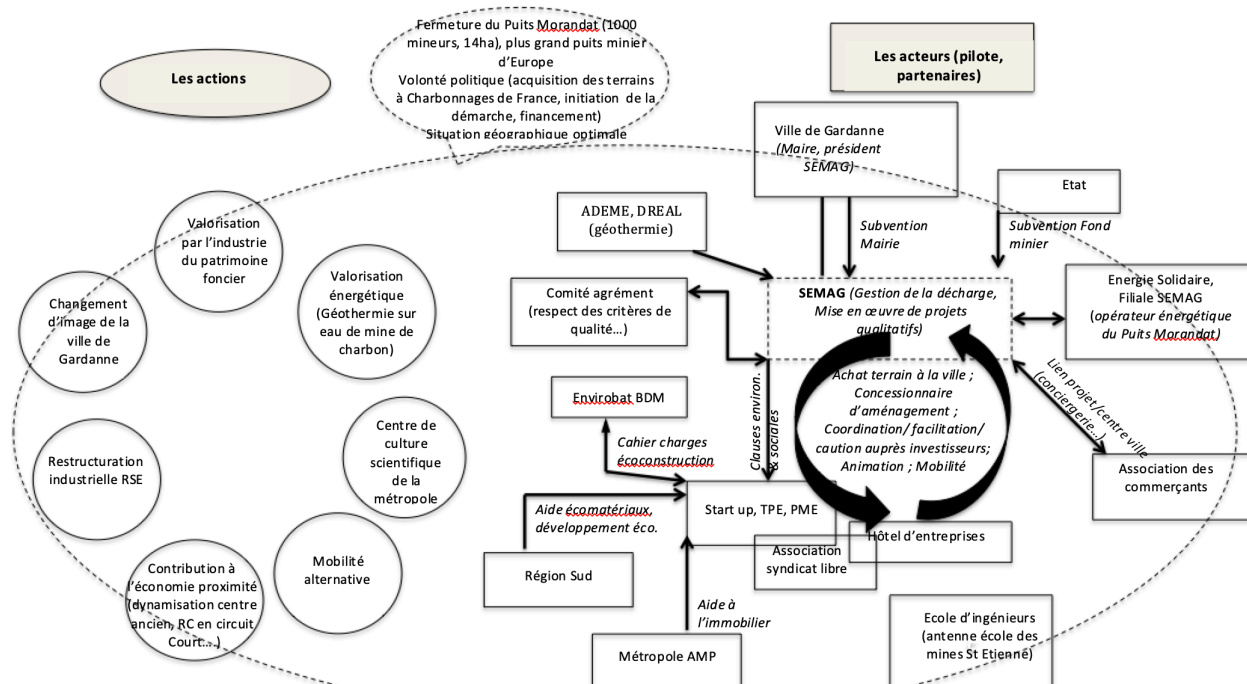
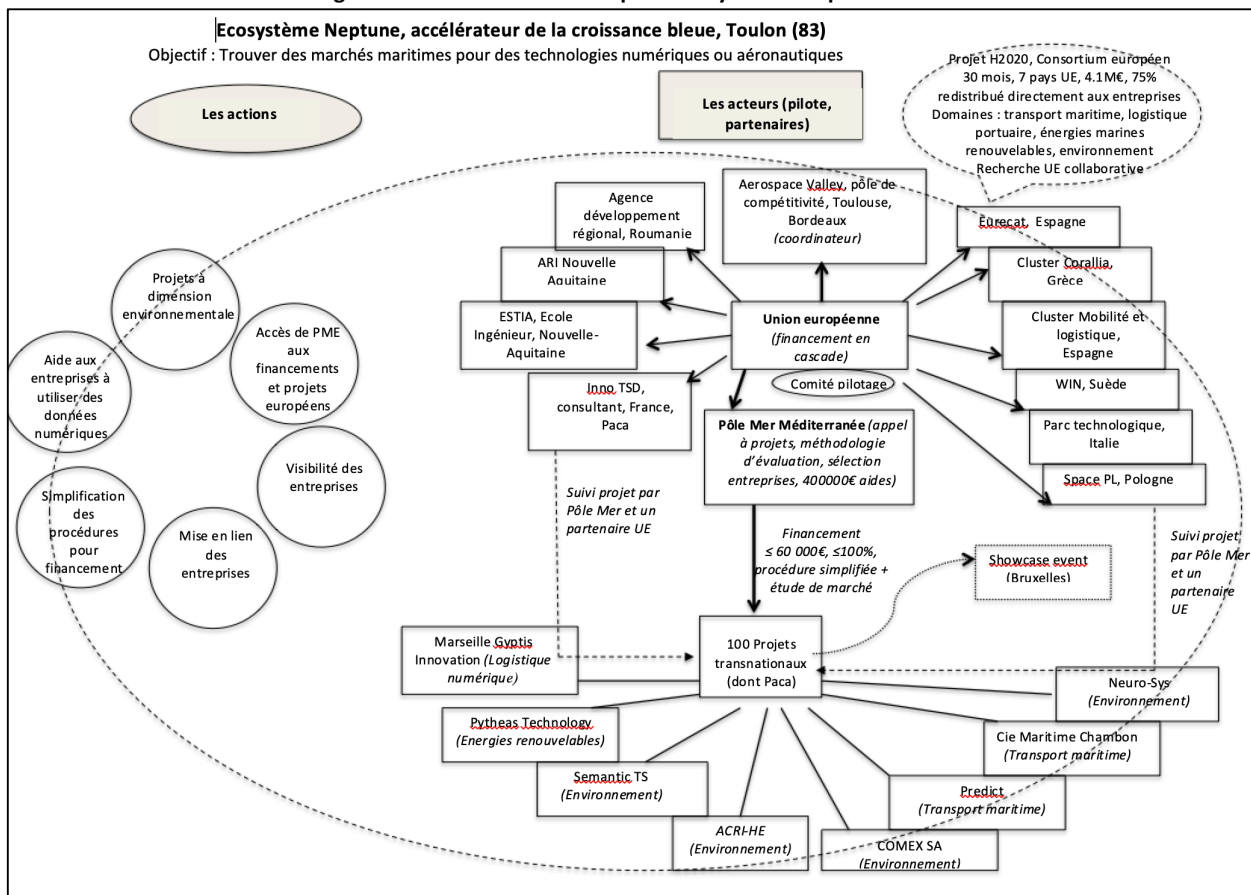


Figure 20 - Économie numérique : Écosystème Neptune



5.4. Résultat 4 – LE TERRITOIRE, CREATEUR DE RESSOURCES SPECIFIQUES

Les écosystèmes étudiés témoignent d'une capacité créatrice à la fois individuelle (initiateur/porteur) et collective (fertilisation croisée), à même de contribuer à une « spécification territoriale » entendu comme « un processus par lequel les organisations concentrées en un même lieu créent entre elles des relations institutionnalisées tellement denses et ouvertes qu'elles acquièrent collectivement la capacité de multiplier les combinaisons d'actifs spécifiques » (Garnier, 2005, p. 369). L'actif spécifique « c'est un caractère propre à un territoire, non observable ailleurs, en tout cas pas sous les formes qui sont les siennes sur le territoire en question, non transposable non plus sans coût élevé, et qui est facteur de dynamique économique » (BEAURAIN C., BRULLOT, 2011, p. 320).

Trois initiatives illustrent le processus de « spécification territoriale » :

1. L'initiative RÉGAL (Digne les bains, 04) témoigne de la faisabilité d'une restauration scolaire en circuit-court et ébauche la construction d'un « système agroalimentaire localisé », défini comme « un ensemble d'organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées à un territoire spécifique par leurs caractéristiques et leur fonctionnement. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leur savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée » (MUCHNIK et *al.*, 2007)¹⁰.

Les 10 années d'existence du réseau ont permis de consolider progressivement et pérenniser la rencontre entre la demande de la restauration collective et l'offre agricole. Cela a été permis par l'instauration d'un climat de confiance (rencontre physique, compréhension des intérêts agriculteurs/chefs de cuisine, points de blocage et recherche de solutions...) et un accompagnement des producteurs et de la restauration collective par rapport aux contraintes (viabilité économique pour les producteurs dès la première livraison, acceptabilité financière pour les demandeurs).

Au-delà de la structuration d'un circuit de commercialisation, RÉGAL a permis la synergie d'acteurs de la chaîne alimentaire, la mise en place de filière d'intérêt territorial (agneau), le maintien d'activités et d'emplois autour du « manger local et de qualité ».

2. Le Pôle Yvon Morandat à Gardanne (13) renvoie à l'élaboration d'une offre de site spécifique, qui s'inscrit dans une volonté de revitaliser le territoire durement marqué par la fermeture de la mine en 2003 et la perte de 1000 emplois. On passe d'une logique de spécialisation (bassin minier), à une dynamique de spécification qui se dessine avec le pôle.

Initié par la Ville de Gardanne et aménagé par la SEMAG, le pôle est labellisé Écoquartier et quartier durable méditerranéen. Le pôle présente de nombreux atouts pour les entreprises : situation géographique, disponibilité foncière, géothermie, accueil et accompagnement des entreprises. Au-delà de ces « actifs génériques », les dimensions reconversion et innovation du projet sont importantes. L'approvisionnement énergétique repose sur la géothermie sur eau de mine de charbon (une première en France) et le photovoltaïque. Afin de limiter l'usage de la voiture, des transports alternatifs sont développés (bus, navettes, service de location de vélos et trottinettes électriques, application de covoiturage) et les parkings d'entreprises doivent limiter les places de stationnement.

Des structures mutualisées sont proposées aux entreprises (Hôtel/pépinière d'entreprises, restaurant, crèche inter-entreprises, service de conciergerie solidaire, hébergement hôtelier...). Un centre de culture scientifique « le Puits de Sciences » est ouvert au grand public. La volonté est de concilier développement de la zone

¹⁰ Définition reprise par le GIS Syal.

d'activités et dynamisation du centre-ville. L'opération devrait permettre la création de plus de 1000 emplois et des retombées économiques importantes pour la ville de Gardanne.

3. La Plateforme industrielle et d'Innovation du Caban Tonkin, PIICTO (Fos, 13), s'inscrit par le tournant de l'écologie industrielle dans une trajectoire où la logique d'agglomération (juxtaposition sur un même lieu d'entreprises, peu liées entre elles) s'estompe au profit d'une spécification de territoire « écosite industrialo-portuaire de référence dans la zone Sud-Europe ».

L'association PIICTO naît en 2014 à l'initiative d'un groupe d'industriels et suite à la mise en redressement judiciaire de l'un d'entre eux. Il s'ensuit une mobilisation d'acteurs (Union des industries chimiques Méditerranée, collectivités locales, GPMM), compte tenu des opportunités du site par rapport au marché industriel : géographie (proximité Aix et Marseille, Port maritime...), disponibilité du terrain, aspects logistiques (ferré, mer, fluvial, réseau important de pipeline), compétence professionnelle (main d'œuvre qualifiée, centres de formation, université), sous-traitance expérimentée, utilités (vapeur, gaz naturel, hydrogène...). Plusieurs objectifs vont alors être fixés à PIICTO (favoriser l'implantation de nouveaux industriels, améliorer l'image industrielle de la zone à travers une démarche environnementale, faire émerger des synergies industrielles (énergies renouvelables, réseau vapeur), investir dans l'innovation (plateforme Innovex, démonstrateurs industriels), renforcer le climat de confiance entre les différentes parties prenantes locales (industriels, collectivités, autorité portuaire, services de l'État, etc.).

PIICTO est parvenu à lancer une dynamique sur le territoire : conventions avec les pôles de compétitivité (transition énergétique, valorisation, innovation...), structuration de partenariats avec la Métropole et la Région), synergies industrielles (mise en place d'un réseau vapeur, valorisation de boues, mutualisation de services...), projets innovants dont ICaRe (réutilisation des boues de décarbonatation en substitution de chaux pour le traitement des fumées des usines), projet Vasco2 (récupération du CO₂ émis par les usines pour nourrir des micro-algues potentiellement utilisables dans la chimie bio-sourcée et/ou comme additif de bio-carburant).

VI - CONCLUSION du Chapitre 2

Au travers des initiatives, l'étude donne à voir l'ingéniosité, l'inventivité de nombreux porteurs de projets privés, publics ou associatifs, qui contribuent à une mutation de l'économie en fonction des ressources locales, des coopérations entre acteurs économiques et des caractéristiques intrinsèques des territoires considérés. En cela, l'étude milite pour davantage de mise en valeur de ces actions créatives et alternatives innovantes, pour en favoriser l'essaimage et l'ancrage territorial.

La lecture croisée des cas met en évidence de nombreux points saillants. Elle illustre la complexité des initiatives, confrontés à des enjeux parfois divergents, impliquant des acteurs au rapport/temps différents. L'analyse offre un éclairage sur les difficultés vécues par les différents acteurs terrains et met en perspective les changements induits par ces initiatives et les facteurs de réussite.

Ces initiatives à la croisée de logiques sectorielles et territoriales, recomposent les frontières, échappant aux statistiques classiques. Innovantes sur les plan technologique, économique, voire sociétal, elles sont porteuses de changement jusqu'à parfois, la disruption. Elles constituent peut-être les prémices d'une économie plus solidaire et durable, au service de véritables projets de territoires.

CONCLUSION GENERALE

**LEVIER D'ACTION REGIONALE
POUR DES ECOSYSTEMES D'INITIATIVES
CREATIFS**

Dans son manuel, Hopkins (2011), a mis au jour trois composantes essentielles de la transition : la relocalisation des activités et la mise en lien des initiatives économiques, associatives (d'intérêts général, communautaire et local) ; l'agir local par le foisonnement de l'expérimentation, mais aussi la structuration d'actions par une communauté d'appartenance territoriale et enfin, l'instauration des liens de proximité et de sociabilité qui permettent d'explorer d'autres formes d'échange et d'usage des ressources en commun.

Au-delà de la dynamique de créativité et d'innovation régionale, l'étude CIRCE révèle l'émergence d'écosystèmes d'initiatives intégrés et en mouvement, basés sur des modes de production et de consommation responsables, sur la valorisation des ressources locales, activée par une forte connexité des acteurs et des lieux et riche d'une forte connectivité. Ces écosystèmes sont à même, selon nous, de constituer les ressorts d'un enracinement des individus et des activités et d'un processus de « spécification territoriale » où se combinent proximité géographique, relationnelle, institutionnelle, avec une hybridation des trois économies. En effet, les trois économies ont besoin l'une de l'autre....l'économie de proximité peut contribuer à un environnement de qualité et attractif pour les actifs qu'emploient les organisations de l'économie circulaire et du numérique (produits de terroir, de qualité, activités de proximité, animation, espaces de mutualisation, maintien de solidarités locales...). L'économie circulaire peut contribuer à relocaliser la production et renforcer les échanges (synergies interentreprises, mutualisation..), l'économie numérique peut être un facilitateur de proximité par la création notamment de plateforme de mise en lien offre/demande en circuits d'approvisionnement court et de proximité.

I - UN ENJEU : DEVELOPPEMENT D'ECOSYSTEMES D'INITIATIVES

Des écosystèmes d'initiatives (ESI) à la croisée de dynamiques de proximités géographique organisationnelle et institutionnelle

Les initiatives présentées interagissent avec le territoire, au travers de la localisation de leurs porteurs, de leur périmètre d'intervention (plus ou moins étendu), de l'utilisation durable des ressources locales, de leurs retombées (nouveaux produits/services, évolution des emplois/activités, changement de pratiques...) jusqu'à s'inscrire dans une logique d'écosystèmes, conduisant pour certaines à une capacitation des acteurs (renforcement des savoirs, apprentissage cumulatif, coordination des moyens...) dans leur environnement géographique.

L'approche écosystémique « Hommes-milieus » met au défi des groupes d'acteurs, d'entreprises, d'organisations et d'associations, qui échangent et coopèrent pour créer un climat créatif propice à l'expérimentation, à l'invention et à l'innovation dans les territoires et lieux de vie. Dans leur étude sur l'écologie industrielle, Christophe Beaurain et Sabrina Brulot font ainsi ressortir que la localité « est l'un des 4 principes considérés dans l'analogie avec les écosystèmes naturels, les 3 autres étant le bouclage de flux, la diversité et la notion d'évolution progressive, "*gradual change*". La localité est traduite de l'expression "*locality*" et fait référence au recours à la consommation de ressources locales, à la prise en compte des contraintes environnementales locales et à la limitation de l'impact des activités, ainsi qu'à la coopération entre acteurs » (BEURAIN et BRULLOT, 2011, p. 316 et 318).

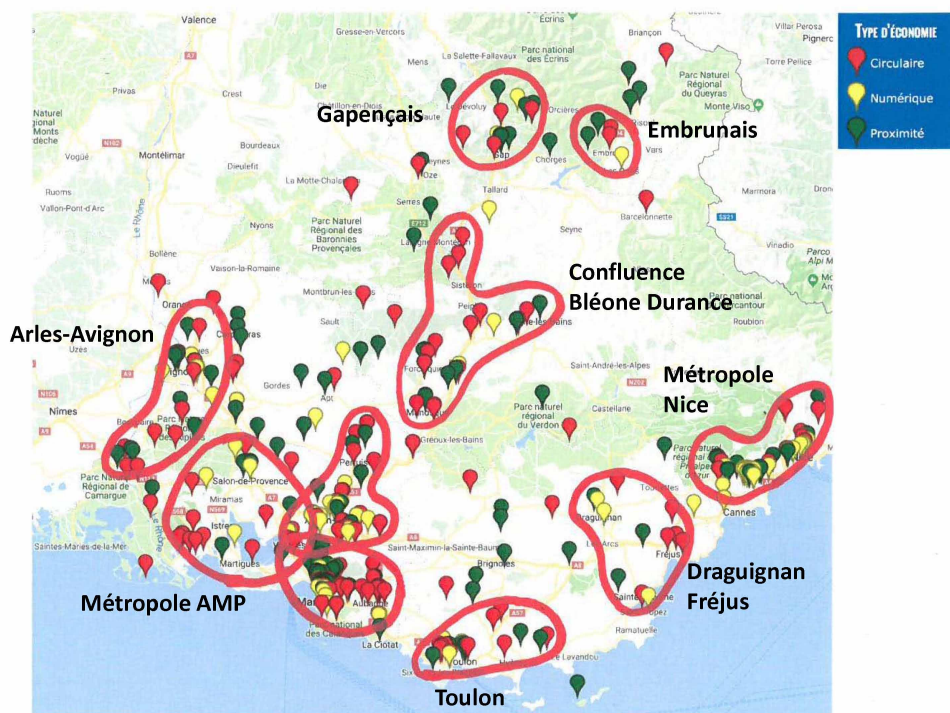
Nous parlerons d'écosystème d'initiatives par analogie avec l'écosystème d'affaires (ESA) introduit par MOORE (1996).

L'ESA est envisagé comme « l'ensemble des relations (...) entre acteurs hétérogènes guidés par la promotion d'une ressource commune et d'une idéologie qui entraîne le développement de compétences partagées » (GUEGUEN ET TORRES, 2004). Le concept d'ESA permet de caractériser des réseaux complexes, impulsés par des leaders, qui réunissent des acteurs autour d'une innovation avec pour objectif de la transformer en une offre délivrée sur le marché. Pour cela, il doit générer une réflexion collective à partir d'un standard pour édifier l'ESA. Ce lien est tel que la « bonne santé » de l'ensemble sera dépendante de la santé individuelle de chacun des membres. « La notion d'ESA permet donc d'observer des phénomènes inter-organisationnels de co-construction de compétences, déterminants lors de sa création et de son développement » (LOILIER et MALHERBE, 2012).

Nous proposons de définir l'écosystème d'initiatives (ESI) comme un regroupement d'acteurs hétérogènes (entreprises, associations, organisations publiques...) qui ont en commun la réalisation d'un projet dans le temps, encadré par des engagements pris les uns envers les autres. Sa spécificité est ainsi liée à une communauté d'acteurs ancrés sur un ou plusieurs territoires. Par définition, un tel écosystème est un univers ouvert, en perpétuel mouvement et réinvention. Le partenariat intersectoriel, régional, local mis en place matérialise l'espace de coopération : « Les coopérations peuvent relever de dispositifs concrets (associations, conventions de financement, contrats, chartes de partenariat, etc.) et/ou procéder de façon informelle » (RAVEYRE, 2005, p. 343). Il est nécessaire que les partenaires partagent des intérêts communs et la proximité géographique des acteurs est une condition favorable à la diffusion des savoirs tacites non codifiables (PARIZE-SUFFRIN, 2012, p. 87). Pour autant, elle ne suffit pas. C'est un potentiel qui doit être activé par une proximité relationnelle pour favoriser la coordination, la mutualisation de ressources, la création de synergies (GILLY et LUNG, 2008 ; TALBOT, 2010). Les interactions participent à la construction d'un cadre cognitif fait de valeurs, de représentations et de référentiels communs. Elles contribuent aussi à la production d'ensembles de nature plus institutionnelle, constitués de règles et de normes, qui participent à cadrer l'action des différents acteurs locaux (BARRE, 2012). Elles favorisent par ailleurs, la création et le développement de compétences et ressources communes, le long d'une trajectoire d'innovation (MOORE, 1996).

Des écosystèmes d'initiatives à des « territoires locaux d'innovation » ?

La carte des 400 initiatives repérées à ce jour, met en évidence des territoires susceptibles de faire « territoires locaux d'innovation ». On distingue ainsi 8 entités qui mettent en proximité des initiatives en économie circulaire, numérique et de proximité et permettent l'hypothèse de systèmes territoriaux fondés sur une « culture de la créativité et de l'innovation ». Les territoires identifiés relèvent à la fois d'une approche géographique mais aussi s'appuient pour certains d'entre eux sur des réflexions territoriales stratégiques en cours, pour d'autres identitaires plus anciennes, ou encore fonctionnelles en devenir. Ils ignorent dans certains cas les périmètres institutionnels et constituent peut être de nouveaux territoires de projet pour l'action publique.



Source : Mur des 400, <http://circe.mmsh.univ-aix.fr>

II - QUATRE LEVIERS D'ACTION PUBLIQUE REGIONALE POUR DES ECOSYSTEMES CREATIFS

L'implication des acteurs publics constitue un facteur déterminant dans le processus de construction de la « spécification territoriale » (BEURAIN et BRULLOT, 2011). En effet, si les partenariats entre acteurs privés apparaissent essentiels dans la mise en œuvre des initiatives, ils sont insuffisants lorsqu'il s'agit de déployer la démarche à d'autres échelles spatiales (ville, région). Au regard des cas étudiés, cela sous-tend l'inscription dans les stratégies de développement territorial des principes de l'écologie industrielle et plus largement d'économie circulaire, le développement de circuits courts et de proximité, une numérisation de l'économie au service de la production et échanges locaux, etc., mais aussi comme il a été souligné dans les focus group, un changement des règles, de représentations et de modes d'intervention des acteurs (approche systémique, vision pro-active, décroisement, coopération public-privé/inter échelles spatiales, adaptation des marchés publics, modalités souples de financement, valorisation des ressources locales....).

2.1. 1^{er} Levier - Décloisonner et travailler en transversalité pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs

L'exigence de transversalité trouve sa source dans la complexité des défis à affronter (changement climatique, transition énergétique, sécurité alimentaire, vieillissement de la population...) ou des besoins à satisfaire par les politiques publiques régionales (création d'emplois, attractivité du territoire régional, couverture numérique des territoires...), problèmes ou besoins qui ne peuvent plus être appréhendés de manière pertinente par des approches parcellisées, fragmentées.

La transversalité bouscule les logiques verticales et sectorielles de la culture administrative traditionnelle. Si elle apporte l'agilité nécessaire, elle impose un projet d'accompagnement du changement : prise de conscience collective des interdépendances dans les interventions des uns et des autres, capacité à s'extraire des logiques d'appropriation sectorielles (« mon service », « mes agents », « mon métier », « mes objectifs »...), pour s'engager dans des projets partagés, autour d'enjeux et d'objectifs fédérateurs.

On observe l'apparition de formes de co-construction de solutions à des problèmes collectifs avec des formules inédites comme le «Living Lab» (NIITAMO et al. 2006). Le laboratoire vivant émerge dans les années 1990 dans des laboratoires universitaires américains puis se diffuse, notamment en Europe. Il consiste en un processus de rapprochement entre consommateurs ou usagers et producteurs afin de co-définir le produit ou le système de produits les plus pertinents pour résoudre le problème posé. Cette innovation sociale favorise une réarticulation entre collectivités locales, élus et acteurs sociétaux (KLEIN et HARRISSON 2006).

2.2. 2^{ème} Levier - Faciliter et déployer les expérimentations

Dans une quête « de spécification des ressources, le territoire apparaît comme une échelle convaincante d'expérimentations, d'innovations qui réinterroge la notion de développement » (GLON et PECQUEUR, 2016, p12). De plus, la faculté pour les acteurs locaux de pouvoir expérimenter, doit être facilitée et réactivée, afin de susciter à la fois « un désordre créateur » et

« la contagion des initiatives et des expérimentations dans les territoires » (Rapport GODET, 2010, p12).¹¹

Une manière d'introduire de la plasticité dans les réglementations sectorielles serait alors de mettre en place un droit à l'expérimentation plaide N. Colin, sous forme d'un « encouragement à l'expérimentation sur certains territoires, à l'initiative des pouvoirs locaux. La labellisation de métropoles French Tech peut conduire à identifier des territoires où des facultés d'expérimentation rencontreraient les efforts d'innovation d'entrepreneurs dans tel ou tel secteur » (COLIN, 2015, p11).

2.3. 3^{ème} Levier - Mettre en place une «plateforme des initiatives inspirantes »

A partir de cet outil cumulatif et évolutif pourrait se construire une pédagogie des transitions (écologique, énergétique, agricole et alimentaire...) répondant à la grande diversité des contextes, acteurs et dynamiques.

La région Sud est un territoire actif et dynamique économiquement, qui déploie une large palette d'activités. L'étude donne à voir l'ingéniosité, l'inventivité de nombreux porteurs de projets privés, publics ou associatifs, qui contribuent à une mutation de l'économie locale et régionale. En cela, l'étude plaide pour davantage de mise en valeur de ces actions, pour favoriser leur essaimage et l'ancrage territorial.

Le changement d'échelle des initiatives ou leur essaimage seront d'autant facilités qu'elles bénéficieront d'une communication éclairante sur les conditions d'émergence, les freins à lever, les éléments de réussite.

Le « Mur d'images » présenté précédemment¹² constitue une première étape et un levier important pour susciter encore plus d'initiatives, par le témoignage de l'effervescence qu'il exprime dans la région (innovation, envie d'entreprendre) et de solutions apportées.

Evolutif, il permet d'envisager l'identification progressives d'initiatives et une communication interne et externe plus efficace autour de ces initiatives.

2.4. 4^{ème} levier - Susciter, accompagner et déployer la créativité territoriale

Rendre un territoire créatif, ce n'est pas seulement attirer des talents, des créateurs, ou construire des équipements culturels, scientifiques, technologiques, c'est aussi et surtout favoriser/développer cette capacité à produire de la nouveauté jusqu'à transformer les modes de pensée et d'action. En d'autres termes, c'est cultiver un vivier où des idées nouvelles surgissent, l'imagination se débride, des solutions s'inventent, s'expérimentent et des innovations (technologiques, organisationnelles, sociales) se déploient... Sachant que cette aptitude ne se décrète pas mais qu'elle n'émerge pas non plus d'un vide social (il y a des réalisations antérieures, des réseaux d'échanges et de pouvoir...).

Selon PICQ (2003) et ASSELINEAU et CROMARIAS (2011), « cinq ingrédients socio-organisationnels doivent être simultanément présents pour créer un climat créatif : la présence d'une diversité d'acteurs ; de multiples connexions entre eux ; un regroupement dense de proximité sur un lieu géographique réduit ; la motivation intrinsèque des acteurs produite par l'intensité des relations ; « une autonomie d'action et une rupture des modes de gouvernance classiques ». « La proximité devient un espace énergétique au sens physique du terme, c'est-à-dire que l'interrelation entre

¹¹ p. 12. Une troisième recommandation des auteurs vise à « développer l'innovation participative, coproductrice d'efficacité et de lien ».

¹² Réalisé par Éric Carroll, Ingénieur de Recherche, IR2 (TELEMME-CNRS-AMU)

les différents éléments produit de l'énergie créative. Si la proximité géographique n'est pas suffisante à la créativité, elle s'avère donc nécessaire aux interactions cognitives, institutionnelles, technologiques... et facilite la relation de confiance » HORVATH et DECHAMP (2016, p. 105).

Au sein d'un écosystème intégré, « les acteurs et le territoire se construisent ensemble dans une relation d'influence mutuelle. Tous les types de proximité sont mobilisés et rendent performante l'innovation, et la gouvernance territoriale joue un rôle important (importance des institutions). Le projet n'est plus seulement celui des entreprises mais aussi celui du territoire. On assiste alors à une coopération entre les acteurs publics et les entreprises. La créativité et l'innovation s'inscrivent dans une dynamique de pilotage du territoire » (HORVATH et DECHAMP (2016, p.141).

*

In fine, au terme de cette étude, nous soutenons que les trois économies – de proximité, circulaire, numérique – ne peuvent répondre en elle-même à la problématique d'un développement territorial durable. D'abord parce que leur contour est flou et non stabilisé scientifiquement. Par ailleurs, si l'économie de proximité est une affaire de géographie, elle est confinée aux activités domestiques ou présentesielles (en réponse à une demande locale) et ne prend donc pas en compte une large part des activités productives, même si elle peut contribuer à leur développement. L'économie circulaire et l'économie numérique se situent dans une proximité organisationnelle. La première est par essence une affaire de flux et sa territorialisation questionne. La seconde est une affaire de réseau, pas nécessairement ancré spatialement. Dans une perspective de créer/développer localement de l'emploi et des revenus, il faut développer de nouvelles valeurs ajoutées économiques, sociales, environnementales dans l'espace régional. Au-delà des politiques d'attractivité territoriale et de stratégies dédiées (économie de proximité ou circulaire ou numérique), l'action publique doit alors s'inscrire dans une vision systémique du développement territorial mais aussi une logique endogène d'émergence de projets issus des territoires et par là-même construire des environnements propices à leur réalisation, dynamisation et ancrage, en combinant les trois économies et les trois formes de proximités (géographique, organisationnelle et institutionnelle).

Le « développement endogène » des territoires synthétise un ensemble de notions : « il s'agit de la dynamique de croissance générée par la proximité et la mise en réseaux d'entreprises de taille modeste, concentrées dans une même filière industrielle, et capables de coopération, s'appuyant sur l'histoire économique du territoire pour bénéficier des savoir-faire accumulés et sur une main d'œuvre locale, générant avec facilité un flux d'innovations grâce à l'intensité de l'activité des réseaux d'agents » (Rapport Godet, 2010, p86).

Dans ce contexte, le territoire doit être positionné au cœur de la réflexion stratégique des acteurs publics ou privés (Porter, 1998 ; Becattini, 1998 ; Zimmermann, 2008 ; Asselineau, 2010) « comme un construit à la confluence d'une proximité géographique et relationnelle, en vue d'exploiter des ressources propres, difficilement imitables ou délocalisables » (Asselineau, Albert-Cromarias et Ditter, 2014, p59) et d'engendrer des solutions inédites.



BIBLIOGRAPHIE

ABDELMALKI L., 2013, « Technologies de réseaux et espaces locaux : vers une nouvelle intelligence économique au service des territoires – Les leçons de quelques expériences récentes en France », *Marché et organisations*, Intelligence économique, entreprises et territoires, n° 18, p. 87-107.

ADOUE C., BEULQUE R., CARRE L., COUTEAU J., 2014, Quelles stratégies d'entreprises pour une économie circulaire moteur de croissance ? Etude IEC. <https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/hal-01172044>.

AGAM, 2017, « Économie circulaire : mythe ou réalité ? », *Regards*, n° 58, mars.

AGUILERA A et LETHIAIS V., 2011, « Transmission des connaissances dans les relations de coopération inter-entreprises : TIC versus face à face », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 269-293.

AMABILE T., 1996, *Creativity in Context*. Colorado: Westview Press, 317 p.

AMABLE B., DEMMOU L., LEDEZMA I., 2011, Firms, marchés et innovation, *Économie & prévision*, n° 197-198, p. 1-19.

AMBROSINO C., GUILLON V. et TALANDIER M., 2016, « Résiliente, collaborative et bricolée. Repenser la ville créative à « l'âge du faire », *Revue d'économie industrielle*, L'économie numérique en question, n° 156, p. 5-13.

AMBROSINO C. et GUILLON V., 2016, « L'organisation sociale de la créativité métropolitaine. Du milieu des arts numériques à la scène du faire », *Revue d'économie industrielle*, L'économie numérique en question, n° 156, p. 63-88.

ANDERSON, J. C., et NARUS, J. A., 1990, "A Model of Distributor Firm and Manufacturer Firm Working Partnerships", *Journal of Marketing*, Vol. 54, n° 1, p. 42-58.

ANGEON V. et CARON A., 2009, « Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 17, p. 361-372.

ARNAUD C. 2014, « Manager les territoires dans la proximité : approche fonctionnelle des événements culturels », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 413-442.

ARNSPERGER C., BOURG D., 2016, « Vers une économie authentiquement circulaire. Réflexions sur les fondements d'un indicateur de circularité », *Revue de l'OFCE*, n° 145, p. 91-125.

ASKENAZY P. et al., 2010, « Vente à distance, internet et dynamiques des prix », *Économie & prévision*, Économie numérique, technologies de l'information et de la communication, Mélanges, n° 194, p. 12-33.

ASSELINEAU A., ALBERT-CROMARIAS A. et DITTER J.-G., 2014, « L'écosystème local, ressource clé du développement d'une entreprise », *Entreprendre & Innover*, n° 23, p. 59 à 70.

ASSELINEAU A. et CROMARIAS A., 2011, « Construire la proximité », *Revue française de gestion, Économie des proximités*, n° 4, p. 141-156.

AUREZ V., GEORGEAULT L., 2016, *Economie circulaire. Système économique et finitude des ressources*, De Boeck supérieur, coll. Ouvertures économiques, 49 p.

BAHERS J.-B., DURAND M. et BERAUD H., 2017, « Quelle territorialité pour l'économie circulaire ? Interprétations des typologies de proximité dans la gestion des déchets », *Flux*, n° 109-110, p. 129 à 141.

BARRE Ph., 2012, « Créativité et innovation dans les territoires : une stratégie d'avenir ? », 5° Université d'été « Emploi, compétences et territoires », sous la direction de MICHUN S., *Relief 38 CEREQ*, p. 11-22.

BAUDRILLARD J., 1970, *La société de consommation*, Gallimard, 320 p.

BEAURAIN, C., & BRULLOT, S., 2011, « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2, p. 313-340.

BECATTINI G., 1998, *Distretti industriali e made in Italy. Le basi socioculturali del nostro sviluppo economico*, Turin, Bollati Boringhieri, 176 p.

BEFORT N. NIEDDU M., 2017, « De la variété des ancrages territoriaux des firmes en Chimie Doublement Verte », *Géographie, économie, société*, Vol. 19, p. 133-152.

BERTHOU, B., 2013, « La créativité : une organisation territoriale ? », *Communication & langages*, Vol 175, p. 57-77.

BESSON M. (dir.), 2016, *Les enjeux de la transformation numérique*, Livre Blanc, Institut Mines Télécom, p. 9.

BOICHOT C., 2014, « « Les quartiers artistiques : territoires en construction. Regards croisés sur Montreuil (Île-de-France) et Neukölln (Berlin), *Annales de géographie*, n° 698, p. 1088-1111.

BOLDRINI J.-C., 2018, « La co-crédation de valeur dans un projet d'innovation collaboratif : un cas de transition vers l'économie circulaire », *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation.*, De Boeck Supérieur, n° 55, p. 143 à 171.

BOUBA-OLGA O. et al., 2015, « Avant-propos », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, « La proximité : 15 ans déjà ! », p. 279 à 287.

BOUBA-OLGA O et GROSSETTI M., 2015, « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, « La proximité : 15 ans déjà ! », p. 311 à 328.

BOURDEAU-LEPAGE L. et HURIOT J.-M., 2009, « Proximités et interactions : une reformulation », *Géographie, économie, société*, Vol. 11, p. 233-249.

BOURDEAU P. 2009, « Interroger l'innovation dans les Alpes à l'échelle locale : un territoire en mouvement, le Pays des Écrins, *Revue de géographie alpine* », 97(1), p. 14-48.

BOURG, D. et BUCLET, N., 2005, « L'économie de fonctionnalité. Changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futuribles*, 313, p. 27-38.

BOURREAU M. et PENARD T. 2016, « Introduction. L'économie numérique en question », *Revue d'économie industrielle*, n° 156, p. 11-15.

BRADFORD, N., 2004, *Creative cities: Structured policy dialogue report*. Ottawa: Canadian Policy Research Network (CPRN). En ligne: http://www.cprn.ca/documents/31340_en.pdf.

BRION S. et MOTHE C., 2017, « Le contexte organisationnel favorable à l'innovation ambidextre-La créativité comme chaînon manquant ? », *Revue française de gestion*, vol. 43, n° 264, p. 101-115.

BROCA S., 2016, « Matière et territoire dans la culture du logiciel libre », *Revue d'économie industrielle*, L'économie numérique en question, n° 156, p. 15-32.

BRODHAG C., 2014, « L'écoconception, un outil au cœur de l'économie circulaire », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, L'économie circulaire : les enjeux économiques d'une transition écologique, n° 76, p. 33-37.

BRULLOT S., MAILLEFERT M., JOUBERT J., 2014, « « Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale, *Développement durable et territoires*, Écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, Vol. 5, n° 1 | Février <https://journals.openedition.org/developpementdurable/>

BRULLOT S. JUNQUA G., ZUINEAU B., 2017, « Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, p. 771-796.

BUCLET N., 2015, « Écologie industrielle et économie circulaire : définitions et principes », in ALI Y., MAT N., CERCEAU J., 2015, « Économie circulaire et écosystèmes portuaires, » *EMS Management et société*, p. 27-41.

BUCLET N., 2014, « L'économie de fonctionnalité entre éco-conception et territoire : une typologie », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n°1 | Février 2014, mis en ligne le 04 février 2014, consulté le 27 avril 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/10134>.

CAMAGNI R., MAILLAT D. ET MATTEACCIOLI A. (Eds.), 2004, *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Institut de Recherches Économiques et Régionales, Éditions EDES, Neuchâtel, 298 p.

CAMINEL TH., FREMEAUX PH., GIRAUD G., LALUCQ A., ROMAN PH., 2014, *Produire plus, polluer moins : l'impossible découplage*, Paris, Les Petits Matins, 80 p.

CASTEL O., 2015, « La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire », *Revue Française de Socio-Économie*, n°15, p. 175-192.

CESE, 2010, « L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française », Rapport présenté par Pierre Martin, 190 p.

CHABANEL B., 2013, « Articuler économie exportatrice et économie de proximité : vers un renouvellement des politiques économiques des métropoles ? », *Développer l'économie de proximité*, cahier n° 2, Lyon, Grand Lyon – Direction de la prospective et du dialogue public, 33 p.

CHAFFOTTE L., CHIFFOLEAUX Y., 2007, « Vente directe et circuits courts : évaluation, définition et typologie », *Les Cahiers de l'Observatoire CROC*, INRA, Montpellier, n° 1, p. 8.

CHARENTREUIL L., INTHAVONG S., PETROVITCH A., 2016, « Les métiers du numérique en région PACA », ORM Paca, Rapport d'étude n° 11, octobre.

CHAMBEAU M., 2004, « L'économie sociale et les services de proximité Analyse des décisions de la conférence nationale belge pour l'emploi, *Pensée plurielle*, Mondes associatifs et modalités de construction du lien social, n° 7, p. 41-63.

CHAMBET-FALQUET C., 2014, « L'intelligence économique de l'entreprise à l'heure du numérique », *I2D – Information, données & documents*, Vol. 53, p. 11.

CHAPIGNAC P., 2012, « Territoires créatifs, quel mode d'emploi ? », HYPERLINK <http://www.zonesmutantes.com/2012/06/12/territoire-creatif-quel-mode-demploi/>

CHEVALLIER M., DELLIER J., PLUMECOCQ G., RICHARD F., 2014, « Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin : distance institutionnelle, proximités spatiale et relationnelle », *Géographie, économie, société* 2014, Vol. 16, p. 339-362.

CLAVAL P., « Les espaces de l'économie », *Annales de géographie* 2008/6, n° 664, Les espaces économiques de la géographie, p. 3 à 22.

COHENDET, P. et ZAPATA, S., 2009, "Innovation and Creativity: Is there Economic Significance to the Creative City?", *International Management*, vol. 13, p. 23-36.

COLIN N., 2016, « La transition numérique au cœur des territoires », <https://salon.thefamily.co/la-transition-numerique-au-cœur-des-territoires>.

COLIN N., LANDIER A., MOHNEN P., PERROT A., 2015, « Économie numérique », *Note du Conseil d'analyse économique*, n° 26, p. 1 à 12.

COLLETIS G., GILLY J.P., LEROUX I., PECQUEUR B., PERRAT J., RYCHEN F., ZIMMERMANN J.B., 2000, « Construction territoriale et dynamiques productives », Document de travail du GREQAM.

COLLETIS G., GIANFALDONI P. et RICHEL-BATTESTI N., 2005, « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Revue internationale de l'économie sociale* Recma, Économie sociale et territoires, n° 296, p. 26-41

COLLETIS G., PECQUEUR B., 2005, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et Institutions*, n°6 et 7, 1^{er} et 2^{ème} semestres.

COLLETIS G. et RYCHEN F., 2004, « Entreprises et territoires : proximités et développement local », in PECQUEUR B. et ZIMMERMANN J.-B. (dir.), *Économie de proximités*, Paris, éditions Hermès-Lavoisier, p. 207-230.

CONVERT B., 2011, « Pour une socio-économie du numérique », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 8, p. 31-38.

CORDOBES S., DUCRET R., 2010, « Le « territoire créatif » : nouveau modèle ou utopie ? », *Rapport économique « créativité et innovation dans les territoires »*, pour le compte du Ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Godet et al., p. 340-349.

CORRADO F., 2010, « Les territoires fragiles dans la région alpine : une proposition de lecture entre innovation et marginalité », *Revue de Géographie Alpine*, 98(3), 10 p.

COURLET C., 2008, *L'Economie territoriale*, Presses universitaires de Grenoble, coll. L'économie en plus, 135 p.

CREZE F. et LIU M., 2006, *La recherche-action et les transformations sociales*, L'Harmattan, 206 p.

CREVOISIER O., 2010, « La pertinence de l'approche territoriale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 969-985.

CUSIN F., 2010, « De la fonctionnalité à l'accès. Vers le remplacement des biens matériels par des services en réseau », *Futuribles*, n° 360, p. 5-20.

DA LAGE E., 2013, « Creative Brisbane, Expérience touristique, villes créatives et esthétique de la transformation urbaine », *Communication et langages*, n° 175, p. 119-140.

DAUGE Y., CHARBONNEAU J.-P., CONRAD C., VET L. LUSSAULT M., 2014, « La créativité politique au service de l'évolution des territoires », *Tous urbains*, n° 4, p. 22-37.

DAVEZIES L., 2000, « Homogénéité nationale et hétérogénéité locale des enjeux du développement », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 86, juin, p. 6-17.

DAVEZIES L., 2003, « Temps de la production et temps de la consommation, les nouveaux aménageurs des territoires ? », *Futuribles*, p. 43-56.

DAVEZIES L., 2004, « Les transferts publics et privés de revenu au secours du développement territorial, *L'État des régions françaises 2004* », p. 50-65.

DE MATHAREL L., 2015, « Comment le digital retail brouille les frontières entre le magasin physique et le e-commerce », <https://www.usine-digitale.fr/article/N351712>

DEBROUX T., 2013, « Les territoires créatifs : quelques notions théoriques et une analyse bruxelloise », *Territoire en mouvement*, Artistes et territoires créatifs en Europe, Vol. 2, p. 40-59.

DECHAMP G., HORVATH I., 2016, « Quand les pouvoirs publics favorisent la proximité pour stimuler la créativité du territoire », *Gestion et management public*, Vol. 4, n°4, p. 139-157.

DECHAMP G. et SZOSTAK B., 2016, « Créativité organisationnelle et territoire créatif : nature de l'influence et enjeux stratégiques pour les organisations », *Management*, Vol. 19, p. 61 à 88.

DELTOUR F., Le GALL S., LETHIAIS V., 2016, « Le numérique transforme-t-il le lien entre territoire et innovation ? Une étude empirique sur les PME », <https://www.cairn.info/revue-d-economie-industrielle.htm>

DELTOUR F., LETHIAIS V., 2014, « L'innovation en PME et son accompagnement par les TIC : quels effets sur la performance ? », *Systèmes d'Information et Management*, Eska, 23 p.

DENIEUIL P.N., 2008, « Développement social, local et territorial : repère thématiques et bibliographiques », De Boeck Supérieur *Mondes en développement*, 2008/2, n° 142, p. 113 à 130.

DERIAZ M., 2006, « La créativité, une composante essentielle du développement personnel et collectif », *Revue transdisciplinaire Plastir* n° 3, p. 6-7, HYPERLINK, <http://plasticites-sciences-arts.org/Deriaz2.pdf>

DETCHENIQUE G., 2015, « Le renouvellement d'un cluster basé sur la proximité organisée. Les enseignements d'une étude de cas issue du cluster cidricole », *Revue d'économie industrielle* 152, 4^{ème} trimestre, Des clusters aux écosystèmes industriels locaux, p. 67-90.

DESCOMBES V., 1996, *Les institutions du sens*, Les Éditions de minuit, Paris, 350 p.

DAGRON P. (sous la direction de), 2011, *Guide des bonnes pratiques pour le développement de l'économie de proximité*, Éditions AC3A, 120 p.

DAM-LEDUNOIS S. et RENAULT S., « La coordination spatiale des Parcs industriels fournisseurs », *Revue française de gestion*, Stratégies, espaces et territoires, n° 184, p. 167-180.

DELTOUR F., LE GALL S., LETHIAIS V., 2016, « Le numérique transforme-t-il le lien entre territoire et innovation ? Une étude empirique sur les PME », *Revue d'économie industrielle*, n° 156, p. 23-55.

DESVAUX P., 2017, « Économie circulaire acritique et condition post-politique : analyse de la valorisation des déchets en France », *Flux*, Circulation des matières, économies de la circularité, n° 108, p. 36-50.

DEWETT, T., 2007, "Linking intrinsic motivation, risk taking, and employee creativity in an R&D environment", *R&D Management*, Vol. 37, n° 3, p. 197-208.

DUBUISSON-QUELLIER S., 2014, « Les engagements et les attentes des consommateurs au regard des nouveaux modes de consommation : des opportunités pour l'économie circulaire », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, L'économie circulaire : les enjeux économiques d'une transition écologique, n° 76, p. 28-32.

ELGIN D., 1981, *Voluntary Simplicity: Toward a Way of Life that is Outwardly Simple, Inwardly Rich*, New York, Quill, 240 p.

EMIN S. et SAGOT-DUVAUROUX D. 2016, « L'émergence de dynamiques coopératives : l'exemple d'un réseau d'entreprises créatives co-localisées. Une approche par l'économie des proximités », *Géographie, économie, société*, La figure du réseau : dimensions spatiale et organisationnelles, Vol. 18, p. 525-550.

ERKMAN S., 1998, *Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 252 p.

EVANGELISTA P., 2014, "Environmental Sustainability Practices in the Transport and Logistics Service Industry: An Exploratory Case Study Investigation", *Transportation Business & Management*, Vol. 12, p. 63–72.

FAGBOHOUN S., « Innovation frugale, effectuation et Fablabs : des pratiques à croiser pour penser l'innovation différemment », *Innovations*, Innovation sur mesure, n° 51, p. 27-47.

FLORIDA, R., 2002, *The Rise of the Creative Class and How It's Transforming Work, Leisure and Everyday Life*. New York: Basic Books, 404 p.

FLORIDA, R., 2005, *Flight of the creative class*, Harper Books, 320 p.

FRANÇOIS H., HIRCZACK M., SENIL N., 2006, « Territoire et patrimoine : la co- construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 5, p. 683-700.

FROELICHER T. et BARES F., 2014, « Pôles de compétitivité et clusters, vers des écosystèmes de croissance ? », *Entreprendre & Innover*, 23(4), p. 45-58.

GAGLIO G., LAURIOL J. et Du TERTRE C., 2011, *L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable ?* Toulouse, Éditions Octares, 167 p.

GALLOUJ C., KAABACHI S., 2011, « La place des services aux entreprises dans les politiques d'aménagement et de développement régional : typologies, interrogations et contradictions », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 389-409.

GARCIER R., ROCHER L. et VERDEIL E., 2017, « Introduction : circulation des matières, économies de la circularité », *Flux*, Circulation des matières, économies de la circularité, n° 108, p. 1-7.

GARNIER J., 2005, « Proximités lourdes, proximités légères : une trajectoire de l'appareil productif dans l'aire métropolitaine marseillaise », *Géographie, économie, société*, Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale, Vol. 7, p. 365-380.

GERTLER M., 2005, « Les villes créatives : Quelle est leur raison d'être, comment fonctionnent-elles et comment les bâtissons-nous ? »

HYPERLINK, <http://www.cprn.ca/fr/doc.cfm?%20%20doc=1083>

GILLY J-P., TORRE A., 2000, *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris, 306 p.

GILLY J.-P., LUNG Y., 2008, « Proximités, secteur et territoire », in LAURENT C., DU TERTRE Ch. (coord.) *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, L'Harmattan, Paris, p. 161-180.

GIROUX N., 2003, « L'étude de cas », in Y. Giordano (Ed.), *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, Colombelles, EMS, p. 41-84.

GLON E. et PECQUEUR B. dir., 2016, Introduction « Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales », *Proximités, ressources et territoires créatifs*, Presses universitaires de Rennes, p. 11-30.

GODARD O., 1992, « La science économique face à l'environnement : la "résilience" d'une discipline », in JOLLIVET M. (dir.). *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : CNRS Éditions Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editions-cnrs/4154>>, p. 195-222.

GODET M., DURANCE P., MOUSLI M., 2010, « Rapport Créativité et innovation dans les territoires », *Les Rapports du Conseil d'analyse économique*, 92 p.

GOMEZ P.-Y. et al., 2011, « Distance et proximité », *Revue française de gestion*, Économie des proximités, n° 213, p. 13-23.

GONTCHAROFF G., 2002, « Petite Généalogie historique et conceptuelle du développement local », *Territoires* n° 431, p. 5-9.

GRANOVETTER, M., S., 2002, Préface, in Huault I. (Dir.), *La construction sociale de l'entreprise. Autour des travaux de Mark Granovetter*, EMS, Paris, p. 9-14.

GREFFE X., 2002, *Arts et artistes au miroir de l'économie*, Economica, Paris, 320 p.

GENEAU DE LAMARLIERE I., 2008, « Une relecture des travaux d'Alfred Weber sur la localisation. À l'articulation de l'économie et du socioculturel », *Annales de géographie*, Les espaces économiques de la géographie, n° 664, p. 50-69.

GRANDCLEMENT A., 2016, « Articuler approche relationnelle et approche spatiale des réseaux : application au cas des pôles de compétitivité », *Géographie, économie, société*, La figure du réseau : dimensions spatiale et organisationnelles, Vol. 18, p. 479-492.

GRÉSILLON B., STASZAK J.-F., CLAVAL P., « Ville et création artistique. Pour une autre approche de la géographie culturelle », *Annales de géographie*, Où en est la géographie culturelle ?, 117 (660-661), p. 179-198.

GUEGUEN G. et TORRES O., 2004, « La dynamique concurrentielle des écosystèmes d'affaires », *Revue française de gestion*, n° 158, p. 227-248.

GUIGOU J.L., 1998, « Produire son propre territoire », *Territoires*, n° 384, p. 36-37.

GURVITCH, G., 1963, *La vocation actuelle de la sociologie*, tome 1 « Vers la sociologie différentielle », PUF, Paris, 511 p.

HAUDEVILLE B. et LE BAS C., « L'innovation frugale, paradigme technologique naissant ou nouveau modèle d'innovation ? », *Innovations*, Innovation sur mesure, n° 51, p. 9-25.

HAWKEN P., LOVINS A., LOVINS L.H., 1999, *Natural Capitalism: Creating the Next Industrial Revolution*, New York, Little, Brown & Co, 416 p.

HIGON DA.A., 2012, "The impact of ICT on innovation activities: Evidence for UK SMEs", *International Small Business Journal* 30 (6), p. 684-699.

HOPKINS R., 2011 (trad.), *Manuel de Transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Silence ! et Ecosociété Eds, 216 p.

HORVATH I. et DECHAMP G., 2016, « Quand les pouvoirs publics favorisent la proximité pour stimuler la créativité du territoire », *Gestion et management public*, Vol. 4, n° 4, p. 139 à 157

HOUÉE P., 2001, *Le développement local au défi de la mondialisation*, L'Harmattan, 250 p.

HOWKINS J., 2001, 2013, *The Creative Economy: How People Make Money from Ideas*, Penguin Global, 304 p.

HOWELL, J.M. et HIGGINS, C.A., 1990, "Champions of technological innovation", *Administrative science quarterly*, p. 317-341.

JACKSON T., 2009, *Prosperity Without Growth: Economics for a Finite Planet*, Londres, Earthscan, 12 p.

JACOBS J., 2002. *La Nature des économies*, Essais Documents Boreal, Entreprise, économie & droit, 196 p.

JEYARAJ, A., ROTTMAN, J.W., et LACITY, M.C., 2006, "A review of the predictors, linkages, and biases in IT innovation adoption research", *Journal of information technology*, vol. 21, n° 1, p. 1-23.

KAMPELMANN S., 2016, « Mesurer l'économie circulaire à l'échelle territoriale. Une analyse systémique de la gestion des matières organiques à Bruxelles », *Revue de l'OFCE*, vol. 145, n° 1, p. 161-184.

KAHN R., 2010, « La dimension culturelle du développement territorial », *Revue d'économie régionale et urbaine*, p. 625-650

KLARSFELD A. et C. DELPUECH (2008), « La RSE au-delà de l'opposition entre volontarisme et contrainte : l'apport de la théorie de la régulation sociale et de la théorie néo-institutionnelle », *Revue de l'organisation responsable*, Vol.3, p.53-64.

KLEIN J.L. et HARISSON D., 2006, *L'innovation sociale, Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, 465 p.

LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et Territoires*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable. DOI : 10.4000/developpementdurable.774

LAMBERT F.-M., et GEORGEAULT L., 2014, « Les axes majeurs du développement d'une politique d'économie circulaire », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, L'économie circulaire : les enjeux économiques d'une transition écologique, n° 76, p. 19-22.

LAMBRECHT M., 2016, « L'économie des plateformes collaboratives », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2311-2312, p. 5 à 80

LANDEL P.A., PECQUEUR B., 2016, « Le développement territorial: une voie innovante pour les collectivités locales ? », in Carrière J.-P., Hamdouch A., Iatu C., *Développement durable des territoires*, Economica-Anthropos, p. 31-45.

LANDRY C., 2008, *The creative City - A Toolkit for Urban Innovators*, Earthscan, U.K, (2^{ème} édition), 352 p.

LANDRY C. ET BIANCHINI F., 1995, *The Creative City*, Ed. Demos, 66 p.

LANOIE P. et NORMANDIN D., 2015, « L'économie circulaire », *Gestion*, Vol. 40, p. 90-95.

LAPERCHE B., LOREK M., UZUNIDIS D., 2011, « Crise et reconversion des milieux industrialoportuaires : dépendance de sentier ou renouveau économique ? Les exemples de Dunkerque (France) et de Gdansk (Pologne) », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 341-368.

LAURIOL J. et al., 2008, « L'espace et le territoire dans l'agenda de recherche en stratégie », *Revue française de gestion*, Stratégies, espaces et territoires, n° 184, p. 181-198.

LAZAREVIC V., WHITESON K. , HERNANDEZ D., FRANCOIS P. , SCHRENZEL J., 2010, Study of inter- and intra-individual variations in the salivary microbiota. *BMC Genomics* 11, 523.

LAZZERI Y., 2019, « Économie circulaire, entreprises et territoires : Freins et leviers », in Max Falque (dir.) *Environnement: le temps de l'entrepreneur*, édition Libre échange, février.

LAZZERI Y. MESINI B., 2018, « Créativité, territoire créatif, créativité territoriale », Communication aux 2^o Rencontres du CEDITER *Pour une approche collaborative des nouvelles problématiques territoriales*, Nogent-sur-Marne, 4 et 5 Décembre.

LAZZERI Y., 2016, « La maturité du territoire en matière d'économie circulaire, Présentation des résultats à la Journée d'études Économie circulaire », CBE Pertuis, 31 mai.

LAZZERI Y., 2017, « Possession/usage », in Numérique et développement durable : des tensions, Travaux du Conseil scientifique de l'IRFEDD, p. 24-27.

LAZZERI Y., 2018, « Économie circulaire et systèmes alimentaires territoriaux », In DEMEESTER M.L. et MERCIER V. (dir.), *Agriculture durable - De la production à une alimentation durable*. Presses Universitaires d'Aix-Marseille, collection Droit des affaires, série "Droit économique du développement durable", p. 163-175.

LAZZERI Y., 2018, « Économie circulaire », *Note du Pôle développement durable et territoires méditerranéens*, n° 31, <http://pddtm.hypotheses.org>

LAZZERI Y., MESINI B., PREVOST M.F, 2018, « Monnaie locale complémentaire », *Note du Pôle développement durable et territoires méditerranéens*, n° 32, <http://pddtm.hypotheses.org>

LEBEAU A., 2008, *L'enfermement planétaire*, Gallimard, 312 p.

LEBEAU, B. et VANDERMOTTEN, C, 2014, « Une banlieue créative dans le Grand Paris ? », *EchoGéo*, Structures et armatures urbaines, 27, p. 1-11.

LE CORF J.-B., 2014, *Les politiques locales de communication au prisme de l'intelligence économique et territoriales : la "créativité" en question*, doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, dir. BOUQUILLION P., LABSIC - Université Paris 13.

LE CORF J.-B., 2013, « Industries créatives et économie créative : de la conception de notions opératoires au référentiel d'action publique local », *Communication et langages*, n° 175, p. 79-93.

LEJEUNE C. et VAS A., 2011, « Identité, changement et proximité organisationnelle », *Revue française de gestion*, Économie des proximités, n° 213, p. 171 à 187.

LE GUEL F., EL HEDI AROURI M. ROCHELANDET F. et *al.*, 2010, « L'entrelacement des pratiques culturelles et de l'usage des TIC : une analyse économique », *Économie & prévision*, Économie numérique, technologies de l'information et de la communication, Mélanges, n° 194, p. 33-55.

LE GOFF-PRONOST M. LETHIAIS V, 2008, « Usages des TIC et proximité géographique : une analyse empirique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 69-86.

LEFEVRE B., 2017, « L'économie créative, un nouveau récit des territoires qui conforte l'idéologie néolibérale », *Nectart*, 6(1), p. 70-78.

LIEFOOGHE C., 2010, « Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche », *Innovations* 31(1), p. 181-197.

LIEFOOGHE C., 2016, « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Revue d'économie industrielle*, L'économie numérique en question, n° 156, p. 33-61.

LLOBET ESTANY. M., 2007, « La créativité sociale comme stratégie pour renforcer la perspective communautaire », *Pensée plurielle*, Vol. 2, n° 15, p. 57 à 65.

LOILIER T., MALHERBES M., 2012, « Le développement des compétences écosystémiques. Le cas de l'ESA émergent des services mobiles sans contact », *Revue française de gestion*, n° 222, p. 89-105.

LOILIER T., TELLIER A., 2001, « La configuration des réseaux d'innovation : une approche par la proximité des acteurs », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 559 à 580.

- LUBART T., 2003, *Psychologie de la créativité*, Éditions Armand Colin, 186 p.
- LUCCHINI F., 2002, *La culture au service des Villes*, Economica, Paris, 266 p.
- MADHOK A., 1995, "Revisiting Multinational Firms' Tolerance for Joint Venture: A Trust-based Approach", *Journal of International Business Studies*, Vol. 26, p. 117-137.
- MAGUER A., 2011, « Comment les nouvelles technologies valorisent elles le séjour touristique ? », Mémoire de M1, IATU- Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.
- MAILLEFERT M. et ROBERT I., 2017, « Nouveaux modèles économiques et création de valeur territoriale autour de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de l'écologie industrielle », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 905-934.
- MAISETTI N., 2013, « City branding et fragmentation métropolitaine : l'impossible recherche d'une marque territoriale dans le cas du territoire marseillais », *Communication et langages*, n° 175, p. 119-140.
- MARSZALEK L., 2004, « Les services solidaires Vers une qualification de « nouveaux services d'utilité collective », *Pensée plurielle*, Mondes associatifs et modalités de construction du lien social, n° 7, p. 65-73.
- MARTIN M., TANGUY C. et ALBERT P., 2006, « Capacité d'innovation des entreprises agroalimentaires et insertion dans les réseaux : le rôle de la proximité organisationnelle », *Agricultures, alimentations, territoires*, 292, Varia, p. 35-49.
- MENGIN J. (avec la collaboration de MASSON G), 1989, *Guide du développement social, développement local*, Paris, L'Harmattan, 170 p.
- MENDEZ A. et MERCIER D., 2005, « Trajectoires territoriales et "empreinte" de l'histoire : le cas de Grasse et de la Ciotat en région PACA », *Géographie, économie, société*, Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale, Vol. 7, p. 347-364.
- MÉNARD F., 2002, « La construction statistique du territoire local », *Informations sociales*, n°10, p. 40-49.
- MÉRY J., MTIBAA R., TORRE A., 2009, « Conflits autour des ISDND, quelles conséquences pour la gouvernance territoriale des déchets ? », 46^{ème} colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand, 6-8 juillet.
- MICHON, V. 2014, *Le rôle du prestataire de services logistiques dans l'émergence des cas de mutualisation logistique concertée : application à la relation industrie-grande distribution alimentaire en France*, Thèse de doctorat, dir. COLIN J., Aix Marseille Université, 494 p.
- MILES, M., HUBERMAN, A., 2005, *Analyse des données qualitatives*, De Boeck, Bruxelles, 2^{ème} édition, 480 p.
- MOINE A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, tome 35(2), p. 115-132.

MOLLARD A., 2001, « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente » *Économie rurale*, n° 263, p. 16-34.

MOORE T.G., 1968, *The Economics of the American Theater*, Durham, N.C.: Duke University Press, 117 p.

MOORE, J.F., 1996, *The Death of Competition – Leadership and Strategy in the Age of Business Ecosystems*, Harper Business, 297 p.

MORGAN R., M., HUNT S., D., 1994, "The Commitment-Trust Theory of Relationship Marketing", *Journal of Marketing*, Vol. 58, p. 20-38.

MUCHNIK J., REQUIER-DESJARDINS D., SAUTIER D., TOUZARD J.M., 2007, « Les systèmes agroalimentaires localisés », *Économies et sociétés*, série Systèmes alimentaires, 29, p. 1465-1484.

NDIAYE A., 2018, « Cluster d'entrepreneuriat social et innovation sociale : le cas du cluster Darwin à Bordeaux », *Revue de l'Organisation Responsable*, 18 p.

RIUESS Nancy / 6-8 juin, « L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société », 16 p.

NIITAMO, V. P., KULKKI, S., ERIKSSON, M., & HRIBERNIK, K. A., 2006, State-of-the-art and good practice in the field of living labs. In *Proceedings of the 12th International Conference on Concurrent Enterprising: Innovative Products and Services through Collaborative Networks*. Italy: Milan, p. 26-28.

OLIVEAU, S., 2010, « Autocorrélation spatiale : Leçons du changement d'échelle », *L'Espace Géographique*, 39(1), p. 51-64.

OLOGEANU-TADDEI R. et MORQUIN D., 2016, « Transformation numérique, ubérisation : menaces et opportunités pour le secteur de la santé », *The conversation. L'expertise universitaire, l'exigence journalistique*, <https://theconversation.com/fr>

PARIZE-SUFFRIN C., 2012, « La prospective stratégique participative et le développement des ESA », *Revue française de gestion*, n° 222) p. 77-88, p. 78.

PECQUEUR B., 2005, « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », in Antheaume B. et Giraut F. (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires !*, IRD Editions, p. 295-316.

PECQUEUR B., TALANDIER M., 2011, « Les espaces de développement résidentiel et touristique. État des lieux et problématiques », *Territoires 2040*, n° 3, Paris, DATAR/La Documentation française, p. 121-138.

PERRAT J., 2009, « Dialogue social territorial : les atouts et les ambiguïtés de la proximité », *Géographie, économie, société*, Vol. 11, p. 335-341.

PERRET B., GALLAUD D. et LAPERCHÉ B., 2016, *Économie circulaire et développement durable*, Iste éditions, 2016, 150 p.

PERRET C. et GAGNON C., « La créativité : une ressource pour les territoires fragilisés. Le cas du PTCE Sud Archer à Romans-sur-Isère », 13 p., halshs-01241693v2.

PERRIN T., 2013, « Les “territoires créatifs” à l’échelle transfrontalière. Interactions entre culture, économie et développement dans les Eurorégions », *Territoire en mouvement*, Artistes et territoires créatifs en Europe, Vol. 2, p. 104-118.

PICARD F. et RODET-KROICHVILI N., 2012, « Entreprises industrielles et sociétés de services aux entreprises : une proximité physique est-elle nécessaire ? », *Géographie, économie, société*, Vol. 14, p. 73-100.

PICQ T., 2003, « Quelles sont les conditions RH propices à l’émergence d’innovations. Réflexions à partir de l’analyse comparée de clusters de haute technologie », 14^{ème} Congrès de l’AGRH Grenoble, *GRH : Innovons !* (Tome III), p2081-2102.

PIERRE G. ET BIOTEAU E., 2017, « L’ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Études de cas dans l’Ouest français », *Noréis*, n° 242, p. 25-37.

PORTER M., 1998, « Clusters and the New Economics of Competition », *Harvard Business Review*, Cambridge (Massachusetts), novembre- décembre, p. 77-90.

PRALY C., CHAZOULE C., DELFOSSE C., MUNDLER P., 2014, « Les circuits de proximité, cadre d’analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie, économie, société*, Vol. 16, p. 455-478.

POTOCNIK J. 2014, « Économie circulaire : les enjeux économiques d’une transition écologique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, L’économie circulaire : les enjeux économiques d’une transition écologique, n° 76, p. 7-12.

QUEYRANNE J.-J., 2014, « Les régions dans la démarche d’économie circulaire : un appel à projets pour soutenir cette démarche écologique industrielle et territoriale », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, L’économie circulaire : les enjeux économiques d’une transition écologique, n° 76, p. 64-67.

RALLET A., TORRE A. (Eds.), 2007, *Quelles proximités pour innover ?*, L’Harmattan, Paris, Collection « Géographies en liberté », 221 p.

RASTOIN J.L., 2014, « Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire ? », Séance hebdomadaire publique de l’Académie d’Agriculture de France. Paris, France. 3 p.

RAVEYRE M., 2005, « Restructurations, grands groupes et territoires. De l’utilité de la construction d’espaces de coordination localisés », *Géographie, économie, société*, Vol. 7, p. 333-346.

ROCHER L., 2017, « Des pratiques citoyennes en régime industriel : les courts-circuits du compost », *Flux*, Circulation des matières, économies de la circularité, n° 108, p. 22-35.

ROGERS C., 1954, "Towards a theory of creativity", *ETC : a review of general semantics*, 11, p. 249-260.

RUAULT J.F., 2014. *L'Effet de la consommation de passage sur le développement et l'intégration métropolitaine des territoires en Île-de-France*, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement de l'espace, dir. MASSOT M.-H., université Paris-Est, 382 p.

SAUVE S., NORMANDIN D., MCDONALD M., 2016, *L'économie circulaire. Une transition incontournable*, Les Presses de l'Université de Montréal, 192 p.

SCHON, D.A., 1963, "Champions for radical new inventions", *Harvard Business Review* 41, p. 77-86.

SERRES M., 2012, *Petite Poucette*, Ed. Le Pommier, Collection Essai et Documents, 90 p.

SIMON, L., 2009, « Underground, upperground et middle-ground : les collectifs créatifs et la capacité créative de la ville », *Management International*, vol.13, p. 37-51.

STERNBERG R. et LUBART T., 1999, "The Concept of Creativity: Prospects and Paradigms", in *Handbook of Creativity*, sous la dir. de Robert et Sternberg, p. 3-15, New-York: Cambridge University Press.

SZOSTAK B., DECHAMP G., 2017, « Créativité organisationnelle et territoire créatif : nature de l'influence et enjeux stratégiques pour les organisations », *Management*, 19(2), p. 61-88.

TALANDIER, M., 2008, « Richesse et développement des territoires », *Pour*, 2008/4 (n° 199), p. 53-59. DOI : 10.3917/pour.199.0053. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2008-4-page-53.htm>

TALANDIER M., DAVEZIES L., 2009, « Repenser le développement territorial ? », La documentation française, coll. Puca – Recherche, 144 p.

TALANDIER, M., 2012, « L'économie résidentielle à l'horizon 2040 », *Futuribles*, p. 35-49.

TALANDIER, M., 2014, « Retombées socio-économiques des aménités paysagères et patrimoniales dans les territoires de France métropolitaine », Rapport PUCA, 45 p.

TALBOT D., 2010, « La dimension politique dans l'approche de la proximité, » *Géographie, économie, société*, Vol. 12, p. 125-144.

TEISSERENC P., 1994, La mobilisation des acteurs du développement local, *Sociétés contemporaines*, n° 18/19, L'Harmattan, Paris, 187-213.

TERTRE C. du, 2008, « Services immatériels et relationnels : intensité du travail et santé », *Activités*, vol. 2, n° 1, p. 37-49.

TORRA M., 2013, « Territoire comme espace d'attractivité et de déclinaison de l'intelligence économique en intelligence territoriale », *Marché et organisations*, Intelligence économique, entreprises et territoires, n° 18, p. 67-85.

TORRE A., 2009, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, Vol. 11, p. 63-75.

TORRE A., 2014, Torre A., 2014, « Développement territorial : quoi de neuf ? », *Pouvoirs Locaux*, La revue de la décentralisation, n° 101, II, p. 35- 38.

TORRE A. ET TALBOT D., 2018, *Vingt-cinq ans de proximité*, numéro spécial 5-6, *Économie Régionale & Urbaine*, Armand Colin, 528 p.

TORREGROSA LABORIE A., 2016, « Les imaginaires : le terreau de la créativité », *Sociétés*, n°133, p. 29-36.

UZUNIDIS D., 2004, *L'innovation et l'économie contemporaine. Espaces cognitifs et territoriaux*, De Boeck Supérieur, coll. Économie, Société, Région, 272 p.

UZUNIDIS D., 2008, « « Milieux innovateur et gestation d'un entrepreneuriat innovant, *Marché et organisations*, Entrepreneuriat et accompagnement. Outils, actions et paradigmes nouveaux, n° 6, p. 119-145

UZUNIDIS D., 2010, « Innovation et Proximité. Entreprises, Entrepreneurs et Milieux Innovateurs », *Revue des Sciences de Gestion*, n° 241, p. 13-22.

VERBECK C., LENAIN M.-A. et BLASQUIET-REVOL H., 2011, « Vers un nouveau modèle systémique dans l'analyse de la création d'activités et d'emplois en espace rural », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 369-388.

VIEL A., 2016, « Créativité et Territoire(s) en mouvement. Créer pour mieux vivre et habiter la pluralité territoriale », *Ethnologies*, Vol. 38, n° 1-2, p. 213-236.

VINCQ-L., MONDY B. et FONTORBES J.-P., 2010, « La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 318-319, Varia, p. 5-19.

VOLLET D., AUBERT F., LEPICIER D., FRERE Q., TRUCHET S., 2014, communication « L'économie résidentielle ou présenteielle : un état des lieux théorique et une application empirique à partir de l'exemple des bassins de vie français », 51^{ème} colloque de l'Association de science régionale de langue française (ASRDLF), tenu à Marne-la-Vallée du 7 au 9 juillet.

WARD B., LEWIS J., 2002, *Plugging the Leaks. Making the Most of Every Pound That Enters Your Local Economy*, Londres: New Economics Foundation, 114 p.

WIJMAN A., J. ROCKSTRÖM, 2012, *Bankrupting the Earth: Denying Our Planetary Boundaries*, Londres et New York, Earthscan, p. 149-169

WYCHERLY I. (1999), "Greening supply chains: the case of The Body Shop International", *Business Strategy and the Environment*, Vol. 8 (2), p. 120-127.

YIN, R.K., 2003, *Case Study Research: Design and Methods*, 3rd edition, Thousand Oaks, CA: Sage, 181 p.

ZIMMERMANN J.-B., 2008, « Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée », *Revue française de gestion*, Stratégies, espaces et territoires, n° 184, p. 105 à 118.



ANNEXES

Annexe 1 - Guide entretien CIRCE études de cas

Quelques suggestions avant de procéder à l'entretien

- Merci de répondre à ce guide d'entretien en vous référant à la position de votre entreprise/organisation/institution telle que vous la percevez et non à votre opinion personnelle
- Le répondant accepte-t-il l'enregistrement ? (Garantie d'anonymat et confidentialité : uniquement exploité dans le cadre de l'étude)
- Dans la présentation du guide, les points en italique ne sont que pour relancer si nécessaire.
 - *Suggestions de relance*

INTRODUCTION

Présentation du chercheur

Présentation des objectifs de l'entretien (définition des termes) et de son déroulement

Date :

Lieu :

Heure de début de l'entretien :

Heure de fin de l'entretien :

Autres informations :

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE ET DU POSTE DU REPONDANT

Nom de la structure/entreprise :

Activité(s) principale(s) :

Identité du répondant :

Poste occupé :

Ancienneté dans de la fonction dans l'initiative et/ou l'entreprise :

Thème 1. PRESENTATION DU CAS (Qui ? Pourquoi ? Quoi ?)

Questions de relance à prévoir en fonction du niveau d'informations que nous aurons dans les fiches.

Si l'initiative est peu détaillée :

Pouvez-vous me (nous) présenter l'initiative X ? (Présentation du projet)

Si l'initiative est bien détaillée nous résumons en quelques mots l'initiative et demandons au répondant :

Souhaitez-vous ajouter quelques précisions au résumé de l'initiative que nous venons de vous proposer ?

Quels sont les acteurs (statut juridique) qui supportent la structure dans cette initiative ?
(Cf. Qui ? Fiche initiative)

Pouvez-vous me (nous) préciser le statut de chacun ?

Quels rôles jouent-ils ?

Pourquoi selon vous ces acteurs se sont joints à cette initiative ? (Cf. Pourquoi ? partie terreau fiche initiative)

Questions de relance à prévoir en fonction du niveau d'informations que nous aurons dans les fiches.

Votre entreprise a-t-elle des finalités associées à cette initiative ? Si oui, quels sont-ils ?

(Cf. Pourquoi ? fiche initiative)

Répond-elle à un besoin particulier ?

Existe-t-il des enjeux associés au développement durable ? Si oui, lesquels ?

Quels sont les objectifs environnementaux ?

Quels sont les objectifs sociaux ?

Quels sont les objectifs économiques ?

Existe-t-il d'autres enjeux ? (Cf. Objectifs transversaux fiche initiative)

Comment les évaluez-vous ? Qui les évalue ?

Thème 2. TYPE D'ECONOMIE

En quelques mots, comment définiriez-vous l'économie circulaire ? (Cf. Quoi ? fiche initiative)

En quelques mots, comment définiriez-vous l'économie numérique ? (Cf. Quoi ? fiche initiative)

En quelques mots, comment définiriez-vous l'économie de proximité ? (Cf. Quoi ? fiche initiative)

Selon vous, dans quelle économie s'inscrit l'initiative ? (Cf. Quoi ? fiche initiative)

Selon vous l'initiative relève de quel type d'économie ?

Thème 3. MISE EN OEUVRE

En quelle année le projet a-t-il officiellement démarré ? (si l'information n'a pas été donnée précédemment) (Cf. Comment ? / Chronologie fiche initiative)

Avez-vous mené une étude avant de démarrer le projet ? (Cf. Comment ? / Chronologie fiche initiative)

A-t-il fait l'objet d'une étude de faisabilité ?

Comment s'est passée la conception du projet ? Avec quels acteurs ?

Quelle a été la nature des ressources/financements au commencement de l'initiative ? (public / privé / crowdfunding) (Cf. Comment ? / Investissement fiche initiative)

De quel ordre ?

Avec quels partenaires ?

Quel a été l'élément déclencheur ? voir note

La conception de l'initiative s'est-elle construite en partenariat avec : (Cf. Comment ? / Conception fiche initiative)

Des usagers ?

Des citoyens ?

Des acteurs publics ? Lesquels ?

Des acteurs privés ? Lesquels ?

Quels sont les partenariats qu'il a fallu mettre en place pour développer l'initiative ?
(Cf. Comment ? / Partenariat développé fiche initiative)

Avec quels acteurs ?

Quelles sont les personnes chargées de la gestion de cette initiative avec les partenaires ?

Quels sont les interlocuteurs concernés chez les partenaires ?

Comment qualifieriez-vous leur niveau d'engagement ?

Quel a été l'objet de ce partenariat ? (Financier, opérationnel)

Ces partenariats sont-ils conclus avec des acteurs locaux ? régionaux ? nationaux ?

Comment qualifieriez-vous les relations que vous avez avec les partenaires qui sont selon vous essentiels à l'initiative et pourquoi ? (partage d'information, échanges de flux, etc.)

(Coopération/compétition/coopération/contractuelle/partenaire)

(Cf. Comment ? / Type de relation avec les acteurs éco locaux fiche initiative)

Des relations privilégiées sont-elles entretenues avec ces interlocuteurs ?

Des relations de long terme sont-elles entretenues avec les partenaires ?

Quels sont les modes de gouvernance déployés au sein du réseau d'acteurs ? (Cf. Comment ? / Gouvernance fiche initiative)

Qui prend les décisions ?

Comment partagez-vous/diffusez-vous les informations ?

Quel est le degré d'ouverture des instances ?

Quelle est la place du numérique dans cette initiative ? Quels usages en faites-vous ?

Quels sont, d'après-vous, les facteurs de réussite de cette initiative ?

Thème 4. IMPACTS & PRECONISATIONS

Quelles sont les retombées directes de cette initiative ? (Cf. Impacts/Résultats de l'initiative ? fiche initiative)

Les évaluez-vous ? Si oui, comment ?

De votre point de vue, est-ce que cette initiative peut provoquer des changements internes dans les pratiques de votre entreprise ?

Cette initiative a-t-elle (a-t-elle eu) des impacts sur :

Le fonctionnement de votre entreprise ?

Le mode de management, de gouvernance de votre entreprise ?

Votre façon de produire ?

Votre façon de consommer ?

Votre positionnement institutionnel ?

Vos valeurs ? Celles de votre entreprise ?

Votre métier ? Celui de votre entreprise ?

Vos savoirs et savoir-faire ?

Les dispositifs logistiques, achat, autres déployés par votre entreprise ?

Les politiques publiques ?

Quelles pourraient être les retombées potentielles de cette initiative ?

Quel avenir envisagez-vous pour l'initiative ?

Quel avenir envisagez-vous pour le futur de vos relations nouées avec les partenaires ?

Quelles difficultés / freins ont été rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative ? 1) dans la structure, 2) avec les partenaires ?

Est-ce que des actions ont été mises en place pour les résoudre ?

Que préconiseriez-vous pour faciliter la mise en œuvre ?

A votre connaissance, cette initiative a-t-elle été reproduite ?

POUR FINIR L'ENTRETIEN

Vers quels partenaires que vous estimez être importants pour vous pourriez-vous m'orienter ? Auriez vous des contacts à nous suggérer ?

Pensez vous que nous avons oublié d'aborder des questions importantes en lien avec la thématique de notre recherche ?



ANNEXE 2 – Modèle de fiche de l'initiative

INTITULE de l'INITIATIVE

Description de l'initiative (en 2-3 lignes)

Carte d'identité

Opérateur
Année de lancement
Domaine d'action
Localisation
Périmètre d'intervention
Objectif de Développement
Durable (17 ODD, ONU)

Les objectifs de l'initiative

-
-
-

Caractère original, inventif, novateur de l'initiative

Description en 5-6 lignes

Actions identifiées

-
-
-

Impact de l'initiative

- Résultats :
- Effets d'entraînement (réels ou potentiels) :

Freins et leviers (améliorations, déploiement)

Nom de l'initiative :
Adresse :
Site internet :
Interlocuteur principal :
Mail :

ANNEXE 3 – Répartition des 70 initiatives, par département et champ économique			
Département	Economie Proximité	Circulaire	Numérique
04	- Fruits d'avenir, fabrique de jus de fruit, Champertier - REGAL, Réseau de gouvernance alimentaire locale, Digne - Village vert, lieu dédié à l'ESS et la consommation responsable, Forcalquier	- Energ'éthique 04, promotion des énergies renouvelables, Digne - Hélices E-Props, fabrication d'hélices en carbone, Vaumeilh - Perl'Amande (Sofalip), label «Bioentreprisedurable » (Trophée RSE 04, 2016), Oraison - Tossolia, alimentation végétale, Revest du Bion	- Accueil touristique numérique en pays dignois, Digne - Irrigation localisée des vergers (innov'action 2017), La Motte du Caire - Vibramoov, appareil de neuro-réadaptation (lauréat du trophée innovation et médecine), Mane - AZI, contrôle de commande de machines en milieux hostiles, Oraison - Lumi'in, lampadaire solaire (CES Las Vegas 2016), Malijail
05	- La Juncha, Cafépicerie, Saint-Léger-les-Mélèzes - Mobil'idées, valorisation du vélo, Gap - Ecoloc, association de travail collaboratif, Barret-sur-Méouge	- Atelier du merle moqueur, conserverie artisanale, Montmaur - Casdar, agneau bio (Innov'action 2016), Ancelle	- Smartmountain, station de ski connectée, Les Orres, - Airlibreprod, production de films avec drones (Trophée de l'entreprise, Gap 2018), Gap
06	- Bien à Biot, offre touristique senior, Biot - SCIC TETRIS, coopérative pour le développement de l'ESS, Grasse - Boomerang, épicerie spécialisée dans le vrac, bio et local, Mouans Sartoux	- ZI Carros, démarche de requalification durable, Carros - ArômeGrasse, pour le développement de la filière arômes et parfums, Grasse - Cyclo4U, solution clé-en-main de vélos électriques, Nice	- NiceGrid, 1er démonstrateur européen de quartier solaire intelligent, Nice - 27 Delvalle (PAILLON 2020), Living Lab sur la santé, l'autonomie et la silver économie, Nice - Jumeau digital, pour un traitement médicamenteux « sur-mesure, Nice - Monitoring urbain, des capteurs pour une information environnementale, Nice
13	- Au poids Chiche, 2016, Epicerie paysanne itinérante et sans emballage, Eguilles - Carburateur, pépinière d'entreprises, Marseille - Chèvrerie communale, Septèmes Les Vallons - Monnaies locales complémentaires	- Agrosomens, ferme semencière biologique et biodynamique, Aix en Provence - 13'OR ROUGE, Safranière biologique, Roquevaire - Pôle Yvon Morandat, Parc d'activité labellisé Eco-quartier, Gardanne - Ecosite Fos (PIICTO)	- Jellyfishbot, robot de dépollution marine, Aubagne - Cliink, solution numérique pour le tri des déchets, Marseille - Ubbo, robot de service, Meyreuil

	citoyennes - GardenLab, un projet Agri-biologique, urbain, alimentaire et citoyen, Gignac La Nerthe	- Massileo, thalassothermie, Marseille - Recyclodrome, ressourcerie, Marseille - Phénix, solutions pour la réduction du gaspillage et la valorisation des déchets, Marseille - Enercoop Paca, fournisseur coopératif d'électricité renouvelable, Marseille - Oléo-délic, collecte et valorisation des huiles alimentaires usagées en circuit court, Marseille - Ecoway, produits d'entretien écologiques, Gémenos	
83	- Atchoum, Service de co-voiturage rural, Méounes - AMAP des Olivades, 1^{ère} AMAP française, Toulon - Cibler la bonne boîte, mise en relation consommateurs et prestataires de services de qualité, Les Adrets De L'estrel - Ecoscience Provence, pour la préservation de l'environnement, La Celle	- La thalassothermie, pour la ville de La Seyne - Helio, production d'eau potable, Signes - Filière hydrogène dans le Var : projets Hynovar & H2Flex (Label Capenergies), Signes - Mini Green Power, valorisation de résidus de biomasse, Hyères - Filière chanvre, promotion d'un éco-matériau, Varages	- Neptune, un dispositif pour la Croissance Bleue, Toulon - C'NUM, tiers lieu dédié a numérique, Draguignan - ARCHISTOIRE, application numérique d'exploration urbaine, Toulon - Emuage, fabrication maison de produits cosmétiques, La-Seyne-sur-Mer
84	- TERRALIA VENTURE INNOVATION, Fonds d'investissement pour start-up de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Avignon - Mutuelle de village, dispositif solidaire de proximité, Caumont sur Durance - Jardins de Solène, valorisation de produits déclassés avec l'emploi de personnes handicapées, Pernes les fontaines - PTCE OKHRA, valorisation du patrimoine local ocrier, Roussillon	- Unité de biométhanisation, pour la valorisation de fruits et légumes déclassés, Isle sur Sorgues - Ecoterritoire Nova Terra, CBE Pertuis	- Agrilocal84, plateforme de mise en relation producteurs locaux et restauration collective, Avignon - Fruitière numérique, tiers lieu pour l'accès de tous au numérique, Lourmarin - LABONNEBRIQUE, plateforme pour les professionnels du bâtiment, Avignon - Avignon delta numérique, promotion et développement du numérique Avignon

Annexes 4 – Comptes rendus des Focus group



**Le LivingLab T.Créatif® organise dans le cadre d'une étude pour la Région Sud,
un focus groupe « Economie circulaire »**

Vendredi 22 février 2019 de 9h30-12h30

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme - Salle 1

5 rue du château de l'horloge, 13090 Aix-en-Provence

La dimension territoriale de l'économie circulaire revient à intensifier des boucles locales en favorisant la structuration de réseaux locaux (producteur-transformateur-transport/logistique-distributeur-consommateur privé/public) et l'application des principes d'économie circulaire (ADEME) (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, consommation responsable, valorisation de déchets) ... Après avoir présenté les résultats de travaux sur deux initiatives dans les Bouches du Rhône, apparues dans des contextes de reconversion de territoires industriels (Puits Morandat à Gardanne) et portuaires (PIICTO à Fos), il s'agira de s'interroger sur l'appréhension des effets d'entraînement réels ou potentiels de ces initiatives (au plan économique, social, environnemental, territorial), et les leviers d'action publique pour en renforcer l'ancrage territorial et l'impact sur des territoires plus larges.

9h30 - 9h45 – Accueil et Introduction de la rencontre

9h45-9h50- Présentation du contexte de l'étude et premiers résultats

9h50-10h15 – Présentation des études de cas – diaporamas annexés au présent compte rendu

- Présentation par Rémi LINGUEGLIA de l'initiative Pôle Yvon Morandat
- Présentation par Nicolas MAT de l'initiative PIICTO

10h15-12h15 – Echange organisé autour de questions

Mise en débat : Les potentialités, limites et effets d'entraînement (économique, social, environnemental) d'initiatives d'économie circulaire sur le(s) territoire(s).

1/ Quel rôle du territoire dans le développement des deux initiatives ?

2/ En quoi les deux initiatives sont-elles porteuses de changements (sur les plans économique, environnemental, social, territorial) ? Sont-elles motrices pour des territoires plus larges ? Comment amplifier leurs effets (en termes d'échanges locaux) ?

3/ Quels leviers d'action publique pour rendre effectif/pérenniser l'écologie industrielle et territoriale (outils d'observation/mesure, leviers économiques et réglementaires, partenariats innovants) ?

Participants :

Michel CHIAPPERO, LivingLab T.Créatif-LIEU-AMU

Anne CLAUDIUS-PETIT, Région Sud

Juliette CERCEAU, IUT-AMU

Jean-Baptiste CHABERT, Région Sud

Laurence GAUBERT, Région Sud

Patrick GRIMALDI, PIICTO

Rémi LINGUEGLIA, SEMAG 13

Arinna LATZ, LivingLab T.Créatif-AMU

Yvette LAZZERI, LivingLab T.Créatif-CERIC-AMU

Gaëlle LE BLOA, Genope

Nicolas MAT, PIICTO

Philippe MAURIZOT, Région Sud

Béatrice MESINI, T.Créatif-Telemme-CNRS-AMU

Emmanuelle PASCUAL, Génopé

Stephane SIRJEAN, Jonction

Sophie TASQUE, Région Sud

Excusés :

Nicolas FORTUIT, SEMAG 13

Frédéric DAGNET, GPMM

Dominique GIABICONI, Région Sud

Sandrine MARTINEZ, Région Sud

Agnès VERDEAU, Région Sud

Matthieu VERGE-SALAMON, ASM Industrie

« Un mot pour illustrer ce que représente pour vous l'économie circulaire »

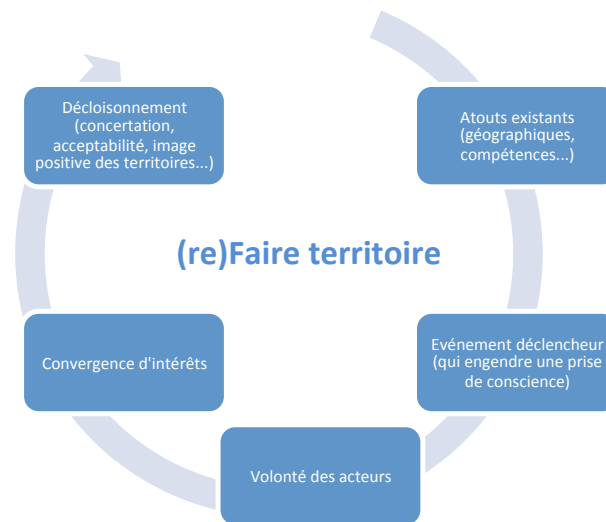


Compte-rendu des échanges :

Contexte territorial des deux initiatives

- Deux territoires industriels en souffrance
- Une volonté locale de (re)dynamiser l'économie au regard des enjeux écologiques (climat, pollution) et sociaux (santé, emploi)
- Un potentiel d'innovation technologique et sociale
- L'écologie industrie et territoriale : une dynamique de spécification à pérenniser

1/ Quel rôle du territoire dans le développement des deux initiatives ?



Territoire et économie circulaire

- La question du territoire est fondamentale car il y a une standardisation de la démarche économie circulaire (EC) par une normalisation AFNOR qui éloigne du territoire avec la notion de produit, d'échanges économiques, oublie le culturel, l'histoire et cantonne le citoyen à un rôle de consommateur. Il faut inscrire dans la démarche le contexte local comme quelque chose d'essentiel : adaptation *in situ* et implication nécessaire du citoyen (vulgarisation, sensibilisation, mobilisation). La démarche EC est à la fois économique, environnementale et culturelle.
- La question du territoire se pose quand on a besoin de politique publique, quand l'industrie s'installe. Le rôle du territoire est lié à la capacité des entreprises à réaliser qu'elles doivent transformer leur pratique. Il varie en fonction du niveau de développement propre au territoire. Il faut s'intéresser aux indicateurs qui favorisent une économie circulaire de proximité.
- Coexistence d'une économie circulaire localisée et globalisée.

Des enjeux locaux

- Gardanne : un territoire qui se défait (fermeture de la mine en 2003, 1000 emplois supprimés) ; une image dégradée
- Fos : air-agriculture-pollution industrielle, compétitivité des entreprises (insérées dans l'économie monde)

Une forte mobilisation locale

Gardanne : un projet politique qui se traduit par une volonté affichée (revitaliser le territoire, créer de l'emploi, répondre aux besoins) et des actions (rachat de foncier/Puits Y et Z, pépinière d'entreprises, investissement dans la reconversion du Pôle Y. Morandat)

- Fos : crise d'un industriel (mise en redressement judiciaire de Kem One puis Ascométal), stratégie de survie, mobilisation d'acteurs (Union des industries chimiques Méditerranée, collectivités locales, GPMM), mise en valeur du site sous forme d'une plateforme industrialo-portuaire du Caban Tonkin (PIICTO) au cœur de la ZIP de Fos.

Valorisation des atouts existants

- Site de Fos : un site unique en Europe. Des opportunités par rapport au marché industriel (des atouts qui peuvent diviser le coût d'investissement jusqu'à 30%) : géographie ; disponibilité du terrain ; aspects logistiques (ferré, mer, fluvial, réseau important de pipeline) ; compétence professionnelle (main d'œuvre qualifiée, centres de formation, université) ; sous-traitance expérimentée ; utilités (vapeur, gaz naturel, hydrogène...). Une forte dimension innovation.
- Gardanne: Le Puits Morandat est la ressource qui a été le plus utilisée et valorisée, car pour le territoire, c'était à la fois un échec et un marqueur pour la ville. Des atouts du pôle éco-quartier : situation géographique, disponibilité foncière, géothermie, accueil et accompagnement des entreprises.

Une coopération pour faire territoire (face à un territoire qui se défait). Le rôle des acteurs au niveau local, région et État-nation (Dreal, DDTM, santé-environnement) est un rôle de complémentarité et de coopération pour que chacun dans son domaine de compétence puisse apporter sa pierre à l'édifice. (mieux être industriel et environnemental).

- PIICTO : des conventions partenariales avec les pôles de compétitivité (transition énergétique, valorisation, innovation...) ; structuration de partenariats (MAMP, Région) ; synergies industrielles (mise en place d'un réseau vapeur, valorisation de boues, mutualisation de services...).
- Pôle Y. Morandat : soutien financier de la mairie de Gardanne, CD13, MAMP, Etat ; démarche BDM ; Présidence de la SEMAG par la mairie.
- Des institutions publiques facilitatrices. L'argent public, qui peut aider à rendre attractif un territoire, doit permettre de travailler sur les infrastructures routières, l'aménagement, afin de favoriser l'implantation d'industriels en quête d'un point de chute. La Région pourrait jouer un rôle de passerelle entre le territoire industriel et le numérique (lien avec la French Tech), le milieu industriel n'étant pas encore à niveau en la matière.
- Association multi-acteurs : c'est faire coexister différentes temporalités.
- Dans une logique d'économie circulaire, c'est une opportunité que des acteurs se *pluggent* à côté de nous, mais cela peut être contreproductif lorsque cela fait peser des contraintes.
- À l'échelle régionale, il y a une vision globale. Il faut réfléchir à favoriser une mise en contact entre les pôles par le biais de la Région (industrie 4.0, par ex), ce milieu industriel n'a pas le réflexe de ce que peut apporter le numérique. Le territoire est également un outil pour mettre en relation les différents pôles, créer des passerelles entre activités économiques qui s'ignorent. Penser l'impact du numérique.

Evolution des postures : une vision pro-active pour refaire territoire. Il faut une évolution de la posture de chacun à sa propre échelle pour proposer des perspectives de collaboration.

- Les mutations économiques, numériques, écologiques, industrielles affectent les strates territoriales : communes, intercommunalités, métropole, département et *in fine* la Région. Cette dernière, reconnue chef de file en matière d'économie, industrialisation, innovation,

internationalisation (loi NOTRe) impose sa politique aux autres territoires. La volonté est de mettre l'accent sur l'économie au regard de l'enjeu écologique (ex. le plan-climat, 5 axes, 100 initiatives et un budget (20% du budget de la Région, 400 millions d'euros). L'enjeu c'est aussi pour le politique de défendre les intérêts des populations (santé, air, alimentation...). Il faut donc se situer dans une vision à long terme, accepter une phase de transition pour aller vers une amélioration des choses par rapport à une industrie du 19e. Il y a donc des synergies à trouver et des antagonismes à réduire entre les différentes strates territoriales.

- Coopérer pour survivre (et non pour anticiper) : c'est l'approche actuelle, en réaction face au chaos. On répond à des territoires qui souffrent.
- Est-on dans la résilience ou dans un système qui ne veut pas mourir et qui ne veut pas changer ? Le prisme de l'économie circulaire ne s'inscrit pas dans le long terme, on veut que le système existant perdure.
- Le site de Fos/mer n'est pas conçu sur le modèle d'une plateforme. Alors que c'est comme ça qu'il faut penser maintenant, être dans une vision proactive.
- La question de l'initiative à reformuler : ne plus être sur le registre de « s'appuyer sur » mais de « faire territoire », c'est là le proactif. Ce repositionnement peut amener une vision plus large du territoire.

Une animation territoriale

- Le rôle des politiques est important dans l'animation, surtout au moment du démarrage. Dans PIICTO, on cherche le 50/50 (logique de territoire et de développement industriel). On comprend que le politique souhaite un retour sur investissement pour les industries et le territoire.
- PIICTO est une association multi-acteurs et apolitique : certains acteurs ont des intérêts à court terme (industriels) qui ne sont pas les temps à plus long terme d'une collectivité ou métropole. On veut garder une neutralité tout en favorisant la coopération entre acteurs.
- L'animation est importante. Ex. sur les déchets (réduction, enfouissement...), l'animation et le long terme est une direction que l'on donne pour impulser le modèle auprès des industriels. Dans les dynamiques d'EIT des zones d'activités vieillissantes (Aubagne, Vitrolles), la mise en commun a permis d'optimiser l'existant, de redonner une dynamique d'écosystème, de recréer du lien... les chefs d'Entreprise se rencontrent, se parlent.... Dans le STRADDET il est souhaité qu'environ 1500 zones existantes soient requalifiées et optimisées

Des outils pour décroisonner, être pro-actif. Il faut apporter aux politiques une solution dans une vision décroisonnée

- Le STRADDET prévoit un observatoire des zones d'activité en région pour aider à la connaissance. Il peut être enrichi par une cartographie sur des initiatives d'acteurs (ex. en lien avec le Mur d'initiatives).
- Le Mur des 400 (initiatives) donne à voir mais il pourrait servir à faire du pro-actif. Sa plus-value serait d'apporter aux politiques des solutions (ex. trouver du foncier, des technologies, des financements, quels rapports à la population...). Pour leur permettre de gagner du temps et ne pas réinventer la roue à chaque fois, il faudrait montrer ce qui fonctionnent ou pas, les verrous à lever, les modes de résolution, les « status quo ».

2/ En quoi les deux initiatives sont-elles porteuses de changements (sur les plans économique, environnemental, social, territorial) ? Sont-elles motrices pour des territoires plus larges ? Comment amplifier leurs effets (en termes d'échanges locaux) ?

Des initiatives motrices

- L'initiative Pôle Yvon Morandat est porteuse de changement par le prisme du **changement social** : Economie Sociale et Solidaire (ESS)/énergétique/environnemental. C'est un parti-pris dans le cahier des charges d'implantation des entreprises. À voir sur le long terme avec l'attrait des labellisations, le foncier, l'énergétique (sur 10-15 ans).
- Elle peut être motrice pour **des territoires plus larges** car elle est labellisée « Ecoquartier », laquelle n'a jamais été ouverte auparavant sur l'économie. Cette zone est un **laboratoire vivant**.
- Le territoire de PIICTO : 1500 salariés qui soutiennent 18000 emplois des BDR, 1 milliard € de valeur ajoutée.
- PIICTO a développé une **mission d'ingénierie** en intégration industrielle avec des partenaires privés et publics, afin d'être au contact des grands groupes et des porteurs de projets innovants sur l'aspect implication/imprégnation dans le territoire.
- Des **synergies** se mettent en place à l'échelle de PIICTO. Pour autant, on ne peut tout attendre de l'écologie industrielle. On vit une **mutation** écologique. Il faut aussi mieux gérer les ressources et les préserver.
- Compétition-coopération des ZIP : le territoire local (Fos) est **interconnecté et interdépendant** des autres plateformes industrialo-portuaires. Ces grands territoires communiquent entre eux et s'émancipent des notions de distance à travers le transport maritime. Concurrentes, ces plateformes savent coopérer ensemble, ouvrant des opportunités en termes d'échelle euro-méditerranéenne.
- La question des **effets sur des territoires** plus larges interpelle sur l'échelle de l'économie circulaire. Les retours d'expérience sur quelques zones pilotes montrent que l'échelle optimale serait celle de la métropole, en raison de la densité-diversité des acteurs et un décloisonnement des secteurs industrie, agriculture, écologie.

Des effets à amplifier

- En privilégiant l'écologie industrielle à la délocalisation et assumant la **phase transitoire** de recherche de solutions (ex. la valorisation des résidus sous la forme de Bauxaline®, un exemple d'expérimentation des synergies entre industriels de PIICTO et un industriel polluant).
- En affirmant une grande ambition industrielle et en renforçant les synergies déjà **existantes ou potentielles** (Gardanne, Fos, Berre, la Mède).
- En donnant vie au dispositif « Territoires d'industrie » : une opportunité pour donner des coups de pouce, **favoriser des rapprochements, passer des étapes** et aboutir sur quelques projets dans les territoires.

Territoire d'industrie est un dispositif pour davantage de simplification administrative et d'accompagnement (aide au recrutement, soutien à l'innovation, attractivité territoriale). L'objectif annoncé est de lancer une dizaine d'actions ponctuelles dans chaque territoire, pendant les 6 mois à venir. 136 EPCI ont été identifiées dont 7 en PACA (Aix-Rousset-Gardanne-Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre) avec un territoire pilote pour servir de préfiguration. A l'origine, le projet s'est monté sans la zone de Fos/mer. Il y a une forte volonté de l'État avec un relais de terrain : la MAMP. Le budget global est de 1,3 milliards€ avec contractualisation Etat/Région/EPCI.

3/ Quels leviers d'action publique pour rendre effectif/pérenniser l'écologie industrielle et territoriale (outils d'observation/mesure, leviers économiques et réglementaires, partenariats innovants) ?

Les entretiens préalables avec les porteurs de projet avaient d'ores et déjà révélé des leviers pour contribuer à faire système pour développer l'écologie industrielle et territoriale. Pour Pôle Y. Morandat, on peut rappeler l'importance de la reconnaissance d'une « démarche innovante » par des institutions à haut niveau d'expertise tels que l'Ademe ou le Comité de labellisation des Ecoquartier conduit par la Dreal Paca. La communication et la pédagogie autour de ces démarches de Labellisation existent, mais restent sans doute à optimiser vers des acteurs nouveaux. Pour Piicto, investir rapidement dans le démonstrateur (30 M Euros) est une priorité afin de crédibiliser la mise en place du projet, pour la pérennité des entreprises existantes et pour l'accueil de nouvelles unités de production pour lesquelles l'énergie représente un enjeu d'optimisation économique fort. Les questions d'aménagement industriel opérationnel, avec Gpmm ou la Métropole, parallèlement au développement des transports des marchandises et des personnes restent à optimiser. Renforcer « l'équipe technique » de Piicto pour l'accueil des entreprises et la communication, aujourd'hui limitée à une personne est une nécessité !

Le Focus group, tout en renforçant certains de ces aspects, a aussi orienté les leviers de l'action publique vers des aspects sensiblement différents.

La nécessité d'adaptation des règles

Les réglementations liées aux **contraintes** environnementales sont **complexes** : un industriel qui choisit un territoire a des délais trop longs d'installation, du fait des études obligatoires dans la réglementation. Une réflexion de fond sur la simplification réglementaire est sollicitée // attendue ??.

Comment adapter le statut des plateformes industrielles en réfléchissant sur le fond des textes réglementaires et ne pas appliquer les mêmes contraintes de protection d'espèces en fonction de la **nature des projets** (zones à potentiels naturel ou zone urbanisée vieillissante, par exemple...). Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est complexe et se superpose aux réglementations européennes.

La tarification de l'énergie devrait être réévaluée car c'est stratégique pour l'industrie lourde.

Le besoin de pédagogie et de concertation

Une limite essentielle à la construction des projets est relative **aux perceptions des populations environnantes**. Elles veulent immédiatement une industrie propre. Les projets sont dans une position intermédiaire, il faut expliquer aux gens le processus : d'où on vient (degré de pollution), où on va (vers moins de pollution), si ce n'est pas ici, ce sera ailleurs ... On va vers une industrie plus **vertueuse** avec une dimension pédagogique indispensable car la population est extrêmement exigeante. La **pédagogie** permet de dépassionner le débat.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) y travaille. PIICTO le fait à travers les processus de concertation. Le problème reste l'immédiateté de l'analyse par les populations avant même l'analyse. On ne veut pas de l'expérimentation. C'est là que peut se situer un des rôles de l'acteur public : dépassionner un débat pour remettre dans le temps long. Exemple de la Mède. Il faut changer de prisme et ne pas voir seulement l'immédiateté.

La population a l'impression d'avoir été abandonnée, même en termes de santé. Il faut remettre de l'objectivité, de la transparence, rétablir la confiance, la valeur travail. Que la population ait confiance dans ses élus et remettre l'objectivité dans ce qui est santé : avoir sur le département un registre cancer. Pourquoi le refuser ? Il faut **aller à la rencontre** des populations.

Travail avec les populations par le débat : ça passera par une augmentation du niveau de compétence et de connaissance pour gagner en libre arbitre. Remise en place d'un débat public permanent.

La constitution de dispositifs de référence

La création d'un centre de référence et d'étude sur **les trajectoires et la transition écologique** de ces grandes industries est de nature à réconcilier avec le territoire et les citoyens.

Indus'3 days de Gardanne, tourisme industriel, ouvre les industries (4^{ème} édition) à la population et l'impact semble très positif.

La crédibilité des messages varie en fonction de la source et les chercheurs-universitaires sont perçus plus crédibles que les industriels et politiques. Une chaire d'Économie circulaire est en création à l'université. Les partenariats restent encore à développer.

Le projet d'exposition portée par la Cité de l'environnement (projet sur l'économie circulaire), qui fait vivre les difficultés et le temps nécessaire au changement de manière participative en portant l'accent sur l'aspect collaboratif pour avoir une convergence d'intérêts/puits de sciences, fait partie des dispositifs à porter.

Réinterroger les indicateurs : n'y a-t-il pas surnombre d'indicateurs ? Et a-t-on les bons indicateurs de systèmes ? Il faut penser à une recirculation des matières/flux/énergie/eau/CO2 : partir d'un existant et aller vers un objectif. A-t-on des connaissances suffisantes sur pour l'optimisation des ressources ? Il y a quelques expériences... c'est un enjeu pour la recherche.

Le « Mur d'images » réalisé par Eric Carroll constitue une première étape et un levier important, - par le témoignage de l'effervescence en termes d'innovation et d'envie d'entreprendre qu'il exprime dans la région, - en terme de références de solutions apportées selon les projets avec des marges d'optimisation dans son usage pour susciter encore plus d'initiatives.





**Le LivingLab T.Créatif® organise dans le cadre d'une étude pour la Région Sud,
un focus groupe « Economie circulaire »**

Vendredi 22 février 2019 de 9h30-12h30

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme - Salle 1

5 rue du château de l'horloge, 13090 Aix-en-Provence

La dimension territoriale de l'économie circulaire revient à intensifier des boucles locales en favorisant la structuration de réseaux locaux (producteur-transformateur-transport/logistique-distributeur-consommateur privé/public) et l'application des principes d'économie circulaire (ADEME) (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, consommation responsable, valorisation de déchets) ... Après avoir présenté les résultats de travaux sur deux initiatives dans les Bouches du Rhône, apparues dans des contextes de reconversion de territoires industriels (Puits Morandat à Gardanne) et portuaires (PIICTO à Fos), il s'agira de s'interroger sur l'appréhension des effets d'entraînement réels ou potentiels de ces initiatives (au plan économique, social, environnemental, territorial), et les leviers d'action publique pour en renforcer l'ancrage territorial et l'impact sur des territoires plus larges.

9h30 - 9h45 – Accueil et Introduction de la rencontre

9h45-9h50- Présentation du contexte de l'étude et premiers résultats

9h50-10h15 – Présentation des études de cas – diaporamas annexés au présent compte rendu

- Présentation par Rémi LINGUEGLIA de l'initiative Pôle Yvon Morandat
- Présentation par Nicolas MAT de l'initiative PIICTO

10h15-12h15 – Echange organisé autour de questions

Mise en débat : Les potentialités, limites et effets d'entraînement (économique, social, environnemental) d'initiatives d'économie circulaire sur le(s) territoire(s).

- 1/ Quel rôle du territoire dans le développement des deux initiatives ?
- 2/ En quoi les deux initiatives sont-elles porteuses de changements (sur les plans économique, environnemental, social, territorial) ? Sont-elles motrices pour des territoires plus larges ? Comment amplifier leurs effets (en termes d'échanges locaux) ?
- 3/ Quels leviers d'action publique pour rendre effectif/pérenniser l'écologie industrielle et territoriale (outils d'observation/mesure, leviers économiques et réglementaires, partenariats innovants) ?

Participants :

Michel CHIAPPERO, LivingLab T.Créatif-LIEU-AMU

Anne CLAUDIUS-PETIT, Région Sud

Juliette CERCEAU, IUT-AMU
 Jean-Baptiste CHABERT, Région Sud
 Laurence GAUBERT, Région Sud
 Patrick GRIMALDI, PIICTO
 Rémi LINGUEGLIA, SEMAG 13
 Arinna LATZ, LivingLab T.Créatif-AMU
 Yvette LAZZERI, LivingLab T.Créatif-CERIC-AMU
 Gaëlle LE BLOA, Genope
 Nicolas MAT, PIICTO
 Philippe MAURIZOT, Région Sud
 Béatrice MESINI, T.Créatif-Telemme-CNRS-AMU
 Emmanuelle PASCUAL, Génopie
 Stéphane SIRJEAN, Jonction
 Sophie TASQUE, Région Sud

Excusés :

Nicolas FORTUIT, SEMAG 13
 Frédéric DAGNET, GPMM
 Dominique GIABICONI, Région Sud
 Sandrine MARTINEZ, Région Sud
 Agnès VERDEAU, Région Sud
 Matthieu VERGE-SALAMON, ASM Industrie

« Un mot pour illustrer ce que représente pour vous l'économie circulaire »

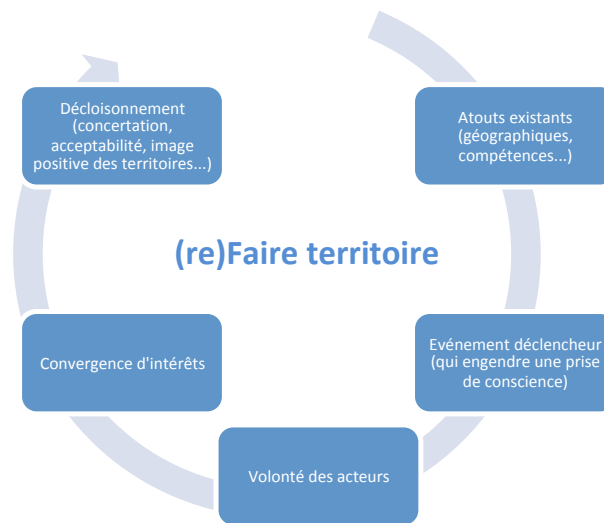


Compte-rendu des échanges :

Contexte territorial des deux initiatives

- Deux territoires industriels en souffrance
- Une volonté locale de (re)dynamiser l'économie au regard des enjeux écologiques (climat, pollution) et sociaux (santé, emploi)
- Un potentiel d'innovation technologique et sociale
- L'écologie industrie et territoriale : une dynamique de spécification à pérenniser

1/ Quel rôle du territoire dans le développement des deux initiatives ?



Territoire et économie circulaire

- La question du territoire est fondamentale car il y a une standardisation de la démarche économie circulaire (EC) par une normalisation AFNOR qui éloigne du territoire avec la notion de produit, d'échanges économiques, oublie le culturel, l'histoire et cantonne le citoyen à un rôle de consommateur. Il faut inscrire dans la démarche le contexte local comme quelque chose d'essentiel : adaptation *in situ* et implication nécessaire du citoyen (vulgarisation, sensibilisation, mobilisation). La démarche EC est à la fois économique, environnementale et culturelle.
- La question du territoire se pose quand on a besoin de politique publique, quand l'industrie s'installe. Le rôle du territoire est lié à la capacité des entreprises à réaliser qu'elles doivent transformer leur pratique. Il varie en fonction du niveau de développement propre au territoire. Il faut s'intéresser aux indicateurs qui favorisent une économie circulaire de proximité.
- Coexistence d'une économie circulaire localisée et globalisée.

Des enjeux locaux

- Gardanne : un territoire qui se défait (fermeture de la mine en 2003, 1000 emplois supprimés) ; une image dégradée
- Fos : air-agriculture-pollution industrielle, compétitivité des entreprises (insérées dans l'économie monde)

Une forte mobilisation locale

Gardanne : un projet politique qui se traduit par une volonté affichée (revitaliser le territoire, créer de l'emploi, répondre aux besoins) et des actions (rachat de foncier/Puits Y et Z, pépinière d'entreprises, investissement dans la reconversion du Pôle Y. Morandat)

- Fos : crise d'un industriel (mise en redressement judiciaire de Kem One puis Ascométal), stratégie de survie, mobilisation d'acteurs (Union des industries chimiques Méditerranée,

collectivités locales, GPMM), mise en valeur du site sous forme d'une plateforme industrialo-portuaire du Caban Tonkin (PICTO) au cœur de la ZIP de Fos.

Valorisation des atouts existants

- Site de Fos : un site unique en Europe. Des opportunités par rapport au marché industriel (des atouts qui peuvent diviser le coût d'investissement jusqu'à 30%) : géographie ; disponibilité du terrain ; aspects logistiques (ferré, mer, fluvial, réseau important de pipeline) ; compétence professionnelle (main d'œuvre qualifiée, centres de formation, université) ; sous-traitance expérimentée ; utilités (vapeur, gaz naturel, hydrogène...). Une forte dimension innovation.
- Gardanne: Le Puits Morandat est la ressource qui a été le plus utilisée et valorisée, car pour le territoire, c'était à la fois un échec et un marqueur pour la ville. Des atouts du pôle éco-quartier : situation géographique, disponibilité foncière, géothermie, accueil et accompagnement des entreprises.

Une coopération pour faire territoire (face à un territoire qui se défait). Le rôle des acteurs au niveau local, région et État-nation (Dreal, DDTM, santé-environnement) est un rôle de complémentarité et de coopération pour que chacun dans son domaine de compétence puisse apporter sa pierre à l'édifice. (mieux être industriel et environnemental).

- PICTO : des conventions partenariales avec les pôles de compétitivité (transition énergétique, valorisation, innovation...) ; structuration de partenariats (MAMP, Région) ; synergies industrielles (mise en place d'un réseau vapeur, valorisation de boues, mutualisation de services...).
- Pôle Y. Morandat : soutien financier de la mairie de Gardanne, CD13, MAMP, Etat ; démarche BDM ; Présidence de la SEMAG par la mairie.
- Des institutions publiques facilitatrices. L'argent public, qui peut aider à rendre attractif un territoire, doit permettre de travailler sur les infrastructures routières, l'aménagement, afin de favoriser l'implantation d'industriels en quête d'un point de chute. La Région pourrait jouer un rôle de passerelle entre le territoire industriel et le numérique (lien avec la French Tech), le milieu industriel n'étant pas encore à niveau en la matière.
- Association multi-acteurs : c'est faire coexister différentes temporalités.
- Dans une logique d'économie circulaire, c'est une opportunité que des acteurs se *pluggent* à côté de nous, mais cela peut être contreproductif lorsque cela fait peser des contraintes.
- À l'échelle régionale, il y a une vision globale. Il faut réfléchir à favoriser une mise en contact entre les pôles par le biais de la Région (industrie 4.0, par ex), ce milieu industriel n'a pas le réflexe de ce que peut apporter le numérique. Le territoire est également un outil pour mettre en relation les différents pôles, créer des passerelles entre activités économiques qui s'ignorent. Penser l'impact du numérique.

Evolution des postures : une vision pro-active pour refaire territoire. Il faut une évolution de la posture de chacun à sa propre échelle pour proposer des perspectives de collaboration.

- Les mutations économiques, numériques, écologiques, industrielles affectent les strates territoriales : communes, intercommunalités, métropole, département et *in fine* la Région. Cette dernière, reconnue chef de file en matière d'économie, industrialisation, innovation, internationalisation (loi NOTRe) impose sa politique aux autres territoires. La volonté est de mettre l'accent sur l'économie au regard de l'enjeu écologique (ex. le plan-climat, 5 axes, 100 initiatives et un budget (20% du budget de la Région, 400 millions d'euros). L'enjeu c'est aussi pour le politique de défendre les intérêts des populations (santé, air, alimentation...). Il faut donc se situer dans une vision à long terme, accepter une phase de

transition pour aller vers une amélioration des choses par rapport à une industrie du 19e. Il y a donc des synergies à trouver et des antagonismes à réduire entre les différentes strates territoriales.

- Coopérer pour survivre (et non pour anticiper) : c'est l'approche actuelle, en réaction face au chaos. On répond à des territoires qui souffrent.
- Est-on dans la résilience ou dans un système qui ne veut pas mourir et qui ne veut pas changer ? Le prisme de l'économie circulaire ne s'inscrit pas dans le long terme, on veut que le système existant perdure.
- Le site de Fos/mer n'est pas conçu sur le modèle d'une plateforme. Alors que c'est comme ça qu'il faut penser maintenant, être dans une vision proactive.
- La question de l'initiative à reformuler : ne plus être sur le registre de « s'appuyer sur » mais de « faire territoire », c'est là le proactif. Ce repositionnement peut amener une vision plus large du territoire.

Une animation territoriale

- Le rôle des politiques est important dans l'animation, surtout au moment du démarrage. Dans PICTO, on cherche le 50/50 (logique de territoire et de développement industriel). On comprend que le politique souhaite un retour sur investissement pour les industries et le territoire.
- PICTO est une association multi-acteurs et apolitique : certains acteurs ont des intérêts à court terme (industriels) qui ne sont pas les temps à plus long terme d'une collectivité ou métropole. On veut garder une neutralité tout en favorisant la coopération entre acteurs.
- L'animation est importante. Ex. sur les déchets (réduction, enfouissement...), l'animation et le long terme est une direction que l'on donne pour impulser le modèle auprès des industriels. Dans les dynamiques d'EIT des zones d'activités vieillissantes (Aubagne, Vitrolles), la mise en commun a permis d'optimiser l'existant, de redonner une dynamique d'écosystème, de recréer du lien... les chefs d'Entreprise se rencontrent, se parlent.... Dans le SRADDET il est souhaité qu'environ 1500 zones existantes soient requalifiées et optimisées

Des outils pour décroisonner, être pro-actif. Il faut apporter aux politiques une solution dans une vision décroisonnée

- Le STRADDET prévoit un observatoire des zones d'activité en région pour aider à la connaissance. Il peut être enrichi par une cartographie sur des initiatives d'acteurs (ex. en lien avec le Mur d'initiatives).
- Le Mur des 400 (initiatives) donne à voir mais il pourrait servir à faire du pro-actif. Sa plus-value serait d'apporter aux politiques des solutions (ex. trouver du foncier, des technologies, des financements, quels rapports à la population...). Pour leur permettre de gagner du temps et ne pas réinventer la roue à chaque fois, il faudrait montrer ce qui fonctionnent ou pas, les verrous à lever, les modes de résolution, les « status quo ».

2/ En quoi les deux initiatives sont-elles porteuses de changements (sur les plans économique, environnemental, social, territorial) ? Sont-elles motrices pour des territoires plus larges ? Comment amplifier leurs effets (en termes d'échanges locaux) ?

Des initiatives motrices

- L'initiative Pôle Yvon Morandat est porteuse de changement par le prisme du **changement social** : Economie Sociale et Solidaire (ESS)/énergétique/environnemental. C'est un parti-

pris dans le cahier des charges d'implantation des entreprises. À voir sur le long terme avec l'attrait des labellisations, le foncier, l'énergétique (sur 10-15 ans).

- Elle peut être motrice pour **des territoires plus larges** car elle est labellisée « Ecoquartier », laquelle n'a jamais été ouverte auparavant sur l'économie. Cette zone est un **laboratoire vivant**.
- Le territoire de PIICTO : 1500 salariés qui soutiennent 18000 emplois des BDR, 1 milliard € de valeur ajoutée.
- PIICTO a développé une **mission d'ingénierie** en intégration industrielle avec des partenaires privés et publics, afin d'être au contact des grands groupes et des porteurs de projets innovants sur l'aspect implication/imprégnation dans le territoire.
- Des **synergies** se mettent en place à l'échelle de PIICTO. Pour autant, on ne peut tout attendre de l'écologie industrielle. On vit une **mutation** écologique. Il faut aussi mieux gérer les ressources et les préserver.
- Compétition-coopération des ZIP : le territoire local (Fos) est **interconnecté et interdépendant** des autres plateformes industrialo-portuaires. Ces grands territoires communiquent entre eux et s'émancipent des notions de distance à travers le transport maritime. Concurrentes, ces plateformes savent coopérer ensemble, ouvrant des opportunités en termes d'échelle euro-méditerranéenne.
- La question des **effets sur des territoires** plus larges interpelle sur l'échelle de l'économie circulaire. Les retours d'expérience sur quelques zones pilotes montrent que l'échelle optimale serait celle de la métropole, en raison de la densité-diversité des acteurs et un décloisonnement des secteurs industrie, agriculture, écologie.

Des effets à amplifier

- En privilégiant l'écologie industrielle à la délocalisation et assumant la **phase transitoire** de recherche de solutions (ex. la valorisation des résidus sous la forme de Bauxaline®, un exemple d'expérimentation des synergies entre industriels de PIICTO et un industriel polluant).
- En affirmant une grande ambition industrielle et en renforçant les synergies déjà **existantes ou potentielles** (Gardanne, Fos, Berre, la Mède).
- En donnant vie au dispositif « Territoires d'industrie » : une opportunité pour donner des coups de pouce, **favoriser des rapprochements, passer des étapes** et aboutir sur quelques projets dans les territoires.

Territoire d'industrie est un dispositif pour davantage de simplification administrative et d'accompagnement (aide au recrutement, soutien à l'innovation, attractivité territoriale). L'objectif annoncé est de lancer une dizaine d'actions ponctuelles dans chaque territoire, pendant les 6 mois à venir. 136 EPCI ont été identifiées dont 7 en PACA (Aix-Rousset-Gardanne-Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre) avec un territoire pilote pour servir de préfiguration. A l'origine, le projet s'est monté sans la zone de Fos/mer. Il y a une forte volonté de l'État avec un relais de terrain : la MAMP. Le budget global est de 1,3 milliards€ avec contractualisation Etat/Région/EPCI.

3/ Quels leviers d'action publique pour rendre effectif/pérenniser l'écologie industrielle et territoriale (outils d'observation/mesure, leviers économiques et réglementaires, partenariats innovants) ?

Les entretiens préalables avec les porteurs de projet avaient d'ores et déjà révélé des leviers pour contribuer à faire système pour développer l'écologie industrielle et territoriale. Pour Pôle Y. Morandat, on peut rappeler l'importance de la reconnaissance d'une « démarche innovante »

par des institutions à haut niveau d'expertise tels que l'Ademe ou le Comité de labellisation des Ecoquartier conduit par la Dreal Paca. La communication et la pédagogie autour de ces démarches de Labellisation existent, mais restent sans doute à optimiser vers des acteurs nouveaux. Pour Piicto, investir rapidement dans le démonstrateur (30 M Euros) est une priorité afin de crédibiliser la mise en place du projet, pour la pérennité des entreprises existantes et pour l'accueil de nouvelles unités de production pour lesquelles l'énergie représente un enjeu d'optimisation économique fort. Les questions d'aménagement industriel opérationnel, avec Gpmm ou la Métropole, parallèlement au développement des transports des marchandises et des personnes restent à optimiser. Renforcer « l'équipe technique » de Piicto pour l'accueil des entreprises et la communication, aujourd'hui limitée à une personne est une nécessité !

Le Focus group, tout en renforçant certains de ces aspects, a aussi orienté les leviers de l'action publique vers des aspects sensiblement différents.

La nécessité d'adaptation des règles

Les réglementations liées aux **contraintes** environnementales sont **complexes** : un industriel qui choisit un territoire a des délais trop longs d'installation, du fait des études obligatoires dans la réglementation. Une réflexion de fond sur la simplification réglementaire est sollicitée // attendue ??.

Comment adapter le statut des plateformes industrielles en réfléchissant sur le fond des textes réglementaires et ne pas appliquer les mêmes contraintes de protection d'espèces en fonction de la **nature des projets** (zones à potentiels naturel ou zone urbanisée vieillissante, par exemple...). Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est complexe et se superpose aux réglementations européennes.

La tarification de l'énergie devrait être réévaluée car c'est stratégique pour l'industrie lourde.

Le besoin de pédagogie et de concertation

Une limite essentielle à la construction des projets est relative **aux perceptions des populations environnantes**. Elles veulent immédiatement une industrie propre. Les projets sont dans une position intermédiaire, il faut expliquer aux gens le processus : d'où on vient (degré de pollution), où on va (vers moins de pollution), si ce n'est pas ici, ce sera ailleurs ... On va vers une industrie plus **vertueuse** avec une dimension pédagogique indispensable car la population est extrêmement exigeante. La **pédagogie** permet de dépassionner le débat.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) y travaille. PIICTO le fait à travers les processus de concertation. Le problème reste l'immédiateté de l'analyse par les populations avant même l'analyse. On ne veut pas de l'expérimentation. C'est là que peut se situer un des rôles de l'acteur public : dépassionner un débat pour remettre dans le temps long. Exemple de la Mède. Il faut changer de prisme et ne pas voir seulement l'immédiateté.

La population a l'impression d'avoir été abandonnée, même en termes de santé. Il faut remettre de l'objectivité, de la transparence, rétablir la confiance, la valeur travail. Que la population ait confiance dans ses élus et remettre l'objectivité dans ce qui est santé : avoir sur le département un registre cancer. Pourquoi le refuser ? Il faut **aller à la rencontre** des populations.

Travail avec les populations par le débat : ça passera par une augmentation du niveau de compétence et de connaissance pour gagner en libre arbitre. Remise en place d'un débat public permanent.

La constitution de dispositifs de référence

La création d'un centre de référence et d'étude sur **les trajectoires et la transition écologique** de ces grandes industries est de nature à réconcilier avec le territoire et les citoyens.

Indus'3 days de Gardanne, tourisme industriel, ouvre les industries (4^{ème} édition) à la population et l'impact semble très positif.

La crédibilité des messages varie en fonction de la source et les chercheurs-universitaires sont perçus plus crédibles que les industriels et politiques. Une chaire d'Économie circulaire est en création à l'université. Les partenariats restent encore à développer.

Le projet d'exposition portée par la Cité de l'environnement (projet sur l'économie circulaire), qui fait vivre les difficultés et le temps nécessaire au changement de manière participative en portant l'accent sur l'aspect collaboratif pour avoir une convergence d'intérêts/puits de sciences, fait partie des dispositifs à porter.

Réinterroger les indicateurs : n'y a-t-il pas surnombre d'indicateurs ? Et a-t-on les bons indicateurs de systèmes ? Il faut penser à une recirculation des matières/flux/énergie/eau/CO2 : partir d'un existant et aller vers un objectif. A-t-on des connaissances suffisantes sur pour l'optimisation des ressources ? Il y a quelques expériences... c'est un enjeu pour la recherche.

Le « Mur d'images » réalisé par Eric Carroll constitue une première étape et un levier important, - par le témoignage de l'effervescence en termes d'innovation et d'envie d'entreprendre qu'il exprime dans la région, - en terme de références de solutions apportées selon les projets avec des marges d'optimisation dans son usage pour susciter encore plus d'initiatives.



Le LivingLab T.Créatif® organise dans le cadre d'une étude pour la Région Sud, un focus groupe « Economie numérique »

Mardi 5 mars 2019 de 9h30-12h30

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme - Salle Paul Albert Février
5 rue du château de l'horloge, 13090 Aix-en-Provence

L'économie numérique découle de l'utilisation des outils numériques par les organisations publiques et privées ainsi que par les particuliers. Elle ne se limite pas à un secteur d'activité particulier. Elle impacte tous les domaines de l'économie et englobe des concepts très différents. Elle a un effet irruptif et disruptif sur toute la société (changement du comportement des consommateurs, transformation du fonctionnement des organisations, outillage des usages de proximité, création de nouveaux domaines d'activités économiques...). Le numérique conduit à d'autres manières d'apprendre, de comprendre et de partager. Il en appelle à une évolution des modes d'action publique.

Après avoir présenté les résultats de travaux sur deux initiatives dans le Var (Neptune/Pôle Mer à Toulon) et les Alpes Maritimes (27 Espace Delvalle, lieu d'innovation pour la santé et l'autonomie à Nice), il s'agira d'analyser comment sur les littoraux résidentiels, la numérisation accompagne l'émergence de nouveaux domaines d'activités (économie de la mer, silver economy) qui s'inscrivent dans de nouvelles aspirations ??? ou de nouveaux phénomènes écologiques, socio-économiques, démographiques, redéfinissant les liens de la population avec leurs territoires.

9h30 - 9h45 – Accueil et Introduction de la rencontre

9h45-9h50- Présentation du contexte de l'étude et premiers résultats

9h50-10h15 – Présentation des études de cas – diaporamas annexés au présent compte-rendu

- Présentation par Colin RUEL de l'initiative Neptune/Pôle Mer Méditerranée (Toulon) – Responsable Europe
- Présentation par Annick MARTIN de l'initiative 27 Espace Delvalle (Nice) - Directrice Générale Adjointe aux Solidarités Innovation et Prospectives en santé Mairie de Nice

10h15-12h15 – Echange organisé autour de questions

Mise en débat. Numérisation et émergence d'activités économiques : quel(s) dispositif(s) d'intermédiation/animation territoriale pour stimuler la créativité, encourager les initiatives individuelles ou collectives et renforcer les économies locales?

1/ Quel rôle du territoire (acteurs, ressources, interactions...) dans l'émergence et le développement de ce type d'initiatives ?

2/ Cluster, LivingLab : quel(s) enjeux/objectifs(s), quelle prise en compte des usages/usagers, quels effets sur la créativité et l'innovation dans les territoires ?

3/ Quels leviers d'action publique pour favoriser par le numérique de nouvelles activités porteuses de développement (durable) des territoires ?

Participants

Christine Archias, Crige PACA

Michel Chiappero, LivingLab T.Créatif-LIEU-AMU

Mariane Domeizel, AMU et Mairie Tour d'Aigues

Yvette Lazzeri, LivingLab T.Créatif-CERIC-AMU

Gaëlle Le Bloa, Genope

Annick Martin, Ville de Nice

Béatrice Mésini, T.Créatif-Telemme-CNRS-AMU

Valérie Michon, CRET-LOG AMU

Martine Perron, CERIC-AMU

Colin Ruel, Pôle Méditerranée

Philippe Vitel, Région Sud

Christiane Warrot D'Adhemar, Consortium "Smarts seniors d'e-silver autonomie de l'habitant connecté

Agnès Verdeau, Région Sud

Excusés :

Madame Agnès Rampal, Région Sud

Bertrand Fribourg, Région Sud

« Un mot pour illustrer ce que représente pour vous l'économie numérique »

Transitions
Outils-d'Internet
Système-à-apprivoiser
Aide-à-la-communication
Réseau-intelligent-et-interconnecté
Partage-du-progrès-au-bénéfice-de-l'humanité
Transition-des-entreprises
Importance-de-la-donnée
Internet-des-objets
Internet-physique
Impacts

Compte-rendu des échanges

Contexte des deux initiatives

- De nombreuses innovations en PACA avec/par le numérique, avec un effet parfois disruptif
- Deux opérations d'intérêt régional (OIR) : Silver économie (créer des solutions pour le maintien en bonne santé et à domicile de la population senior) et Économie de la mer (structurer la filière navale et maritime pour conquérir de nouveaux marchés)
- La silver économie : un engagement de longue date dans les Alpes Maritimes
- Le vieillissement de la population (2 milliards de seniors en 2050), le bien-être des personnes âgées, le coût du maintien en établissement spécialisé invitent à privilégier le préventif au curatif.
- Un territoire varois spécialisé dans l'excellence maritime : marine militaire, marine marchande, tourisme, croisière, ferries, plaisance, yachting, pêche. Le territoire bénéficie de plusieurs centres de R&D : IFREMER Méditerranée (principal port scientifique de la Méditerranée française), Bassin de Génie Océanique BGO First unique en Europe, Centre Européen de Technologie Sous-Marine (CETSM), Institut Océanographique Paul Ricard... Le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, basé à Toulon, est un pôle à vocation mondiale classé dans la catégorie « Très performant » au niveau national.
- Nécessité de fédérer autour de l'économie de la mer, à fort enjeux de durabilité et de sécurité, les acteurs scientifiques et économiques

1/ Quel rôle du territoire (acteurs, ressources, interactions...) dans l'émergence et le développement de ce type d'initiatives ?

Des projets en résonnance avec les spécificités locales

- 27 Delvalle ou PAILLON, un living-lab au service de la e-santé implanté à Nice. Le territoire niçois est spécialisé dans la santé et le numérique au service du citoyen (smart city, silver économie ...), en lien avec une forte présence de personnes âgées, à la fois dans l'arrière pays et les zones littorales (plus de 30% de personnes ≥ 60 ans dans les villes littorales des Alpes Maritimes).
- NEPTUNE, un accélérateur de la croissance bleue par le développement de technologies numériques dans le domaine maritime est situé dans la région toulonnaise, largement tournée vers l'activité maritime (transport maritime, recherche en sciences marines, technologies de la mer...), et bénéficiant de la présence du Pôle mer Méditerranée.

Une mobilisation locale à l'origine de l'initiative

- 27 Delvalle : volonté et ambition politiques pour faire de Nice la cité de l'e-santé. Un écosystème d'acteurs impliqués et facilitateurs (Métropole, Ville de Nice, CHU, Université, citoyens, startups...) pour faciliter la vie des seniors, contribuer à vieillir moins vite avec une meilleure qualité de vie, favoriser l'autonomie des personnes âgées.
- NEPTUNE : une initiative européenne (projet H2020/INNOSUP) avec implication du Pôle Mer Méditerranée, ses adhérents et des PME, dans la perspective de trouver des marchés maritimes pour des technologies numériques ou aéronautiques.

Mise en réseau d'acteurs pluriels

- 27 Delvalle : de l'humain, du travail, des personnes ressources. Les connections entre milieu scientifique et politique sont facilitées par une personne en poste à la ville de Nice et ex-chercheuse en biologie (code, posture, langage). La stratégie Smart city de la métropole a créé des liens entre les entreprises. Travail sur une année de mise en commun des projets pour co-construire la cité de l'innovation en e-santé.
- NEPTUNE : un consortium européen (France, Espagne, Grèce, Italie, Suède, Pologne, Roumanie), coordonné par Aerospace Valley. Lancement d'un AMI destiné aux PME travaillant au croisement des secteurs aérospatial, eau, maritime, TIC, agriculture. Financement en cascade, avec deux mécanismes d'aides directes (aide jusqu'à 60000€ de projets d'entreprises, coaching & mentorat). Collaboration entre PME européennes.

Numérique, entreprises et territoire : un lien à renforcer

- Le numérique entraîne une mise en complémentarité des territoires mais aussi une mise en concurrence. Cela dépend de sa mise en œuvre. Il faut laisser le numérique à sa place d'outil et ne pas le mettre en priorité.
- Le numérique, c'est aussi un outil de marketing territorial. Ce qui pose la question de la fracture numérique, car on a du mal à toucher des acteurs ou certains territoires.
- Il faudrait parler des opportunités et faiblesses du numérique, de ses impacts sur l'emploi, en positif et négatif. On nous explique que l'on perd 40% d'emploi que l'on retrouvera, nous dit-on, mais sous quelle forme, on ne les voit pas aujourd'hui. Quels impacts de la robotisation ? Quels nouveaux métiers et nouveaux contenus ?
- A lire le livre de Nicolas Menet et Benjamin Zimmer « Start-up arrêtons la mascarade ». Il y a beaucoup de casse sur les startups vers lesquelles on pousse les étudiants, avec beaucoup d'illusions. Il n'y a pas d'écosystème intégré des startups. « Lorsque je travaillais à Sophia Antipolis, la réussite du modèle était de se faire racheter pour se faire payer et travailler dans un cadre plus large ». Les gens se lancent avec des aides, font leurs preuves mais la complexité est telle que si tout le monde ne s'y met pas, on n'y arrivera pas.
- Les clusters smart seniors exigent de la proximité relationnelle mais pas nécessairement géographique. Via le numérique, il peut fonctionner avec des entreprises hors territoires : « J'ai rencontré le dirigeant d'un grand Fablab chinois à Shenzhen, potentiellement ils ont tout ce qu'il faut pour nous faire des propositions, lorsque l'on aura trouvé notre porteur de projet ».
- A Nice, au 27 Delvalle, la volonté est de favoriser la création de startup dans la e-santé. Le territoire doit ensuite accueillir et maintenir les belles réussites.

2/ Pôle de compétitivité, clusters, LivingLab : quel(s) enjeux/objectifs(s), quelle prise en compte des usages/usagers, quels effets sur la créativité et l'innovation dans les territoires ?

Cluster et Pôle de compétitivité : une synergie nécessaire

- Pour Christian Blanc (2004), dont le rapport est à l'origine de la politique industrielle mise en œuvre en France, un pôle de compétitivité « est l'addition d'un cluster industriel et d'une base scientifique ou la synergie d'un pôle d'excellence et d'un tissu d'industries. Il se caractérise par la dynamique d'une agglomération entière qui met à contribution tout un tissu qui suit et soutient l'industrie innovante : services de proximité, transports, secteur financier... Le moteur de la croissance est endogène au pôle : c'est la richesse des synergies et des capacités critiques accumulées dans les domaines scientifiques et industriels. Ce moteur s'alimente de flux migratoires d'hommes et d'entreprises attirés par le dynamisme du pôle ».
- Les pôles de compétitivité fonctionnent tous différemment. Le Pôle Mer s'est appuyé sur le cluster existant TVT (Toulon Var Technologies). Il y a une bonne synergie des deux. TVT a dirigé les entreprises vers les appels d'offre européens, pour diversifier leurs marchés et réduire leur dépendance/vulnérabilité au donneur d'ordre Défense.

Au sein des pôles de compétitivité, des entreprises en coopération

- Quelles que soient leurs formes (Pôle de compétitivité, clusters, grappes industrielles, livinglab...), ces structures partagent un principe commun : une coopération étroite et active entre les diverses catégories d'acteurs. Si les entreprises peuvent tirer profit d'une mise en relation, elles restent concurrentes entre elles. On parle alors de **coopétition** (concurrence et coopération).

Innovation par/avec le numérique

- Il faudrait un lieu avec une activité intergénérationnelle pour que **jeunes, et moins jeunes, s'auto-forment et se forment** avec d'autres. Le numérique peut nous y amener.
- **L'implication des usagers** est centrale dans la conception de projets numériques pour répondre à un besoin (ex. autonomie des personnes âgées). Certaines startups ne correspondent pas aux besoins lorsqu'elles se créent, c'est pour cela qu'elles échouent.
- Le pôle de compétitivité est une politique nationale, le gros changement dans le Pôle Mer, c'est que derrière on veut une personne dédiée aux appels à projets, pour choisir les pôles dans la phase suivante avec une organisation par domaine stratégique. On veut recruter une personne qui matérialisera un **axe numérique transverse** : transformation numérique des entreprises, amélioration du process, etc. au même titre que d'autres axes transverses : robotique, transition, etc.

3/ Quels leviers d'action publique pour favoriser par le numérique de nouvelles activités porteuses de développement (durable) des territoires ?

Des contraintes à lever

- En juin lors du congrès de la robotique à l'INRIA, on a entendu « **on n'en peut plus des appels à projets** », énormité du dossier à constituer, plus des comptes rendus et des rapports, etc.

- Dans le cas du projet Smart Seniors « e-silver autonomie de l'habitant connecté », l'association ECTI a été déclarée inéligible à la demande de soutien au motif qu'aucune aide n'avait été accordée l'année précédente (n'ayant pas dépensé le premier budget). Le projet était considéré comme nouveau.

Simplification des règles de financement

- Lourdeur administrative des fonds européens gérés au niveau de la Région « tout le monde devient fou ! ». Le **financement en cascade**, tel que réalisé dans le projet NEPTUNE-H2020 peut sembler lourd parce qu'il a fallu tout créer (dont les textes des appels d'offre), mais c'est très efficace. Il faut s'appuyer sur des acteurs opérationnels (concept innovation) et mettre en place **des aides directes aux acteurs**.
- La région est opérateur des fonds européens, mais le financement se fait en cascade par État interposé, avec effet d'émiettement. Il faut un **lien direct entre l'Europe et la Région**, d'autant que la Région a la compétence de l'économie.

Un nécessaire accompagnement pour intégrer l'effet disruptif du numérique (formation, sensibilisation des individus à l'apport du numérique).

Intégration d'initiatives citoyennes dans le « Mur d'images » pour mettre l'ensemble des personnes autour de la table afin d'aller plus vite et plus loin. Dans le cadre du projet Smart seniors, il a fallu une année pour rencontrer les gens et connaître les réseaux.

Des synergies Université et entreprises à créer. Il faudrait davantage de communication, notamment auprès des jeunes pour susciter des vocations, en s'associant aux universités pour faire connaître les actions liés au projet Neptune. Il y a une grande méconnaissance des secteurs qui utilisent le numérique. La bourse doctorale CIFRE est un outil intéressant pour créer des synergies entre université et les entreprises.

Décloisonnement et travail en transversalité

Selon le sujet, il y a la construction d'un aéropage différent. C'est le cas des OIR, plusieurs pôles de compétitivité peuvent être concernés, ce qui permet de réunir des acteurs qui ne s'étaient jamais parlés (ex : les drones avec 4 pôles intéressés). « J'ai 30 acteurs dans l'OIR Industrie navale et maritime, on est dans la transversalité... Je ne supporte pas le cloisonnement, ni l'injustice, je fais de la politique depuis 20 ans à cause de cela. Dans le domaine de l'eau, j'ai fait éclater les cloisons entre économie, numérique, environnement. Idem pour la Silver économie, c'est la transversalité avant tout ».

Deux fils rouges de la politique régionale : numérique et Développement Durable. Dans la formulation de la question 3, c'est toute la politique de la Région résumée. Renaud Muselier veut faire de PACA la première région intelligente et durable en Europe. Le numérique offre plusieurs leviers d'action :

- Rééquilibrage des rapports rural-urbain, autour du lien **numérique, eau, mobilité**. Ex. Au Canal de Provence, pour l'arrosage des vignes, il y avait un capteur d'humidité, qui a été aujourd'hui remplacé par un capteur d'activité de sève dans chaque vigne permettant de connaître le besoin en eau, avec un système informatique géré par le Centre du Tholonet.

- Convention avec Orange pour **numériser dans le Var, 119 communes** sur 153 qui ne le sont pas. Mais il faut l'opérateur qui accompagne et en France on n'est pas fort dans ce domaine.
- Autre exemple, **l'e-médecine** dans le département du Var où il y a un seul centre de neurochirurgie . L'hôpital militaire travaille avec les huit hôpitaux de la région (pour info, un AVC, c'est deux heures si on veut avoir une chance !).
- La formation est dans sa compétence régaliennne mais est-elle suffisamment organisée ?
- Des outils de structuration de l'action régionale : les OIR (Opérations d'Intérêt Régional) favorisent la cohérence d'action. Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDAII) et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) agissent aussi pour plus de cohérence territoriale et de structuration d'action.

Cyber-sécurité. Le numérique est la **plus belle des choses et la pire** potentiellement, les choses évoluent peu en la matière.

Pour résumer, nous retrouvons des points communs aux trois focus groupes : décloisonnement, transversalité, communication, prise en compte des besoins, coopération acteurs privés et publics. Il faut combiner une proximité géographique car il y a l'humain, une **proximité relationnelle qui est déterminante** (on peut être à côté et ne pas se parler) et enfin une proximité institutionnelle au sens des valeurs comme le développement durable, la santé, la sécurité...

Retour en images

